

**RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE**  
Ville de DINARD (ASSAINISSEMENT) (DSP)

## RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Le Règlement Général pour la Protection des Données, entré en vigueur le 25/05/2018, a renforcé les droits et libertés des personnes physiques sur leurs données à caractère personnel. Afin de s'y conformer, les Responsables de traitement des données doivent adapter les mesures de protection les concernant. En conséquence, Veolia Eau France communique à travers le rapport annuel uniquement des données anonymisées ou agrégées.

### REPERES DE LECTURE

Le document intègre différents pictogrammes qui vous sont présentés ci-dessous.

<b>Repère visuel</b>	<b>Objectif</b>
 ENGAGEMENT	<b>Identifier rapidement nos engagements clés</b>
 FOCUS	<b>Mettre en évidence certaines de nos innovations et nos points différenciants</b>
 RESPONSABILITÉ	<b>Identifier nos démarches en termes de responsabilité environnementale, sociale, et sociétale</b>

<b>Gestion du document</b>	<b>Auteur</b>	<b>Date</b>
RAD	C Guitteny	9/07/2023

# Avant-propos



## Veolia – Rapport annuel du délégataire 2022

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous adresser le **Rapport Annuel du Délégué** de l'année 2022. A travers ses différentes composantes techniques, économiques et environnementales, vous pourrez ainsi apprécier la performance de votre service.

2022 a été une année singulière, marquée par le déclenchement de plusieurs crises majeures bouleversant durablement le cours de nos activités et de nos ressources.

L'actualité géopolitique et notamment la guerre en Ukraine nous a rappelé la fragilité de nos systèmes énergétiques, amplifiée par un contexte fortement inflationniste à travers les tensions sur l'approvisionnement et les prix de fourniture de l'énergie et des matières premières.

En réponse, Veolia s'est mobilisé rapidement pour atténuer les conséquences de cette crise : mobilisation des équipes achats pour sécuriser l'approvisionnement en énergie et réduire la volatilité des prix, partenariat avec le programme Ecowatt, solutions concrètes pour réduire sa consommation d'énergie ainsi que celle de ses clients, renouvellement d'appareils les plus énergivores ou la flexibilité électrique.

Afin de contribuer à la souveraineté énergétique des territoires, nous nous sommes fixés comme objectif de rendre autonomes en énergie d'ici 5 ans les services que nous gérons grâce notamment à la généralisation de la **production de biogaz** à travers la méthanisation des boues des stations d'épuration que nous opérons ou l'installation de **panneaux photovoltaïques**.

Plus encore que la crise énergétique, l'année 2022 a été marquée par une des sécheresses les plus prononcées depuis 1959 et inédite par sa durée et sa précocité, ayant pour effets un fort accroissement des feux de forêt et une tension encore jamais rencontrée sur la ressource en eau impactant l'ensemble des usages de l'eau : domestique, industrie, tourisme, agriculture, avec à la clef une pression supplémentaire sur la biodiversité.

Ces manifestations du dérèglement climatique vont se répéter et s'amplifier dans les prochaines décennies. C'est pourquoi nous souhaitons accompagner plus encore nos clients dans l'adaptation aux effets du changement climatique afin d'anticiper les crises hydriques futures et réduire les risques opérationnels.

Disposer de solutions de plus en plus efficaces pour lutter contre les fuites et les gaspillages mais aussi pour promouvoir la sobriété auprès des différents consommateurs est une priorité pour nous. Nous nous sommes également mobilisés aux côtés de nos clients pour la protection de la ressource en développant, par exemple, des solutions de **réutilisation des eaux usées** grâce à un plan d'équipement de 100 stations d'épurations à horizon 2024, ce qui représentera une économie d'environ 3 millions de m<sup>3</sup> d'eau potable, soit l'équivalent de la consommation moyenne annuelle d'une ville de 180 000 habitants.

Au regard de l'urgence climatique, nous souhaitons plus que jamais **construire avec vous l'avenir de l'eau** et faire face aux enjeux de raréfaction des ressources, d'énergie et de pollution, afin d'assurer un développement durable et harmonieux de **votre territoire**.

Les femmes et les hommes de l'activité Eau France, représentés par notre directeur de Territoire, seront à vos côtés pour vous permettre de répondre à ces défis et d'anticiper ceux à venir.

Je vous remercie de la confiance que vous accordez à nos équipes et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

**Pierre Ribaute,**  
Directeur Général, Eau France

# PRESENTATION Eau France

## **Contribuer au progrès humain**

Notre raison d'être chez Veolia est de contribuer au progrès humain, en s'inscrivant résolument dans les Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU, afin de parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous.

C'est dans cette perspective que nous nous donnons pour mission de « Ressourcer le monde », en exerçant notre métier de services à l'environnement.

Nous nous engageons sur une performance plurielle. Cela signifie que nous adressons le même niveau d'attention et d'exigence à nos différentes performances, qui sont complémentaires et forment un cercle vertueux : performance économique et financière, performance commerciale, performance sociale, performance sociétale et performance environnementale.

## **Apporter les solutions pour faire face au bouleversement du cycle de l'eau**

La France va bientôt entrer dans un rapport nouveau à l'eau. Les experts estiment en effet que d'ici 25 ans, le débit moyen de nos cours d'eau diminuera de 10 à 40% ; et le niveau des nappes phréatiques de 10 à 25 %.

Les événements climatiques vont s'intensifier, faisant toujours plus pression sur l'accès à la ressource et sur l'activité humaine. Cela se traduira par des crises sanitaires et environnementales de plus en plus fréquentes : rejets non maîtrisés dans le milieu, pollutions, micropolluants, dégradation de la biodiversité...

Chez Veolia Eau France, notre mission est de prendre soin de l'Eau de sa source à sa restitution à la nature, pour assurer le bien-être des femmes et des hommes.

Pour préserver la ressource, nous mobilisons le meilleur de nos expertises, nous déployons des outils de pilotage dynamiques et des réseaux intelligents Hubgrade qui assurent un usage mesuré et maîtrisé de l'Eau.

Pour lutter contre le changement climatique, nous accompagnons nos clients dans le déploiement de solutions de valorisation du cycle de l'eau.

Nous favorisons aussi toutes les solutions permettant de récupérer l'énergie pour accompagner la Transformation écologique des territoires, par la production de biogaz, les calories dans les réseaux d'assainissement et le photovoltaïque.

Pour permettre l'émergence d'une économie circulaire, nous recyclons les eaux usées traitées pour l'irrigation agricole, pour les usages industriels et demain pour la consommation de tous ?

Pour protéger chacun, face à l'accroissement des menaces, notre ambition est d'assurer un service toujours plus sûr par le développement d'outils numériques de supervision, de gestion de crise ou de cyber sécurisation avancée.

Pour réussir à relever ces défis, nous devons faire émerger les projets adaptés à chaque territoire, à l'évolution des ressources locales et des usages, en réunissant et mobilisant l'ensemble des parties prenantes. C'est notre engagement, aux côtés des usagers du service de l'eau et des décideurs politiques.

Aujourd'hui, plus solide que jamais sur nos fondamentaux, nous sommes prêts avec notre feuille stratégique « Impact Eau France » à faire de l'eau un accélérateur de la transformation écologique au même titre que l'énergie ou le déchet.

Ainsi, nous souhaitons être l'acteur de référence du cycle de l'eau en France, avec et au service des collectivités publiques.



Veolia, premier opérateur de service d'eau et d'assainissement attesté « **Relation Client 100% France** »

*Attestation délivrée par l'Association Française de la Relation Client (AFRC) et l'Association Pro France.*

L'activité Eau de Veolia en France, en quelques chiffres, c'est :

- **25,5** millions de personnes desservies en eau potable
- **2000** usines de dépollution des eaux usées gérées
- **6,9** millions de clients abonnés
- **17,3** millions d'habitants raccordés en assainissement
- **1,7** milliard de m<sup>3</sup> d'eau potable distribués
- **1,3** milliard de m<sup>3</sup> d'eaux usées collectées et dépolluées
- **2051** usines de production d'eau potable gérées
- **103** GWh d'énergie renouvelable produite
- **600** kt d'empreinte équivalent CO<sub>2</sub>

# Offres innovantes VEOLIA

**Acteur majeur des services environnementaux Veolia** poursuit une politique d'innovation qui lui permet de développer des solutions pour répondre aux enjeux de la transformation écologique.



**REUT BOX, la solution innovante de Veolia pour répondre au stress hydrique lié au dérèglement climatique.**

**C'est quoi ?** Une combinaison de technologies éprouvées et robustes nécessitant un minimum de maintenance - un équipement standardisé prêt à l'emploi (mode Plug and Play) qui produit de l'eau de qualité A adaptée pour tous les usages, même les plus contraignants. Elle permet de se substituer à une partie de l'eau potable du site pour des usages internes (nettoyages, préparation polymères, ...) et également de faire de l'irrigation de cultures.

**Elle ressemble à quoi ?** Unité sur skid ou en container de 5 à 25 m3/

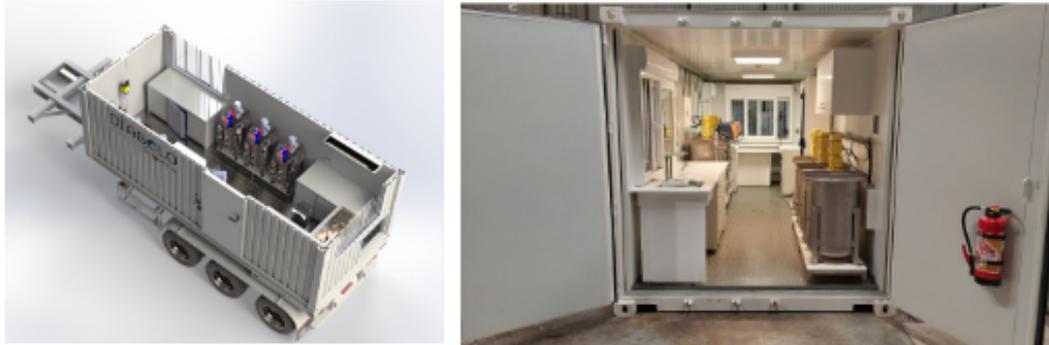


**La Reut BOX** est composée d'un filtre garni de billes de verre, d'une désinfection UV et d'une chloration avant stockage. La Reut Box a un faible encombrement au sol sur site. C'est une solution intégralement automatisée avec un minimum d'exploitation. Solution modulaire et évolutive qui permet de s'adapter au besoin.

**La REUT BOX** permet de traiter les eaux usées en sortie de station d'épuration. Elle élimine les MES ainsi que les virus et bactéries présents dans l'eau.

**Les usages de l'eau usée traitée, affinée par la REUT BOX :**

- 1 : Substitution de l'eau potable sur une station d'épuration urbaine pour ses usages internes
- 2 : Irrigation de cultures (vignes, oliviers, maraichages...)
- 3 : Arrosage de stades, espaces verts et golfs
- 4 : Protection incendie, fontaines, nettoyage de voiries, hydrocurage,
- 5 : Utilisation en industries : complément eau de chaudière, eau de process,



L'instruction DGS du 18 décembre 2020 est venue clarifier un flou réglementaire au sujet des métabolites de pesticides dits « pertinents », et préciser les modalités de gestion des métabolites « non pertinents ».

La transposition de la nouvelle directive européenne sur les eaux destinées à la consommation humaine applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2023 vient d'autre part rajouter des nouvelles molécules à surveiller avec des nouvelles concentrations limites d'ici 2026.

Un nouvel arrêté vient par ailleurs préciser la responsabilité de la collectivité Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE) dans la surveillance de la qualité de l'eau auprès des populations.

Toutes ces nouvelles réglementations entraînent une dynamique d'évolution du contrôle sanitaire dans les collectivités et peuvent faire émerger des nouvelles situations de non-conformités de pesticides ou de molécules chimiques.

Bien que la réduction des pollutions à la source soit à privilégier, un traitement de l'eau peut-être nécessaire. Le charbon actif est le traitement recommandé pour la plupart des métabolites de pesticides.

Pour choisir en toute confiance, **le meilleur charbon actif** adapté à chaque problématique locale, **Veolia a développé Diabolo<sup>®</sup>, une solution unique, mobile, rapide et peu onéreuse** pour tester sur place avec l'eau du territoire.

## **TÉLÉO** : TÉLÉO Alarmes constitue la tour de contrôle du télérelevé.



Ce module permet entre autres :

- **de contribuer à sécuriser la qualité de l'eau distribuée** en mettant en évidence les phénomènes de retour d'eau.
- **de garantir l'exhaustivité des recettes du service de l'eau** grâce à la détection des consommations sur points d'eau sans abonnement et des suspicions de fraude (compteurs retournés).
- **D'identifier les désordres potentiels sur les installations privées des consommateurs** grâce aux alarmes fuite - écoulement permanent et risque de gel.

En 2022, grâce aux alarmes "suspicion de fuite" poussées par mail, courriel ou courrier, 72 000 fuites ont été réparées par nos consommateurs, pour une économie globale de 4,1 millions de m3 (environ 1300 piscines olympiques). Un geste utile tant pour la planète que pour le portefeuille des consommateurs !

# Sommaire

<b>1. L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE</b>	<b>13</b>
1.1 Un dispositif à votre service	15
1.2 Présentation du contrat	18
1.3 Les chiffres clés	19
1.4 Les indicateurs réglementaires 2022	20
1.5 Autres chiffres clés de l'année 2022	21
1.6 Le prix du service public de l'assainissement	23
1.7 L'essentiel de l'année 2022	25
<b>2. LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION</b>	<b>49</b>
2.1 Les consommateurs et l'assiette de la redevance	50
2.2 La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous	53
2.3 Données économiques	56
<b>3. LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE</b>	<b>58</b>
3.1 L'inventaire des installations	59
3.2 L'inventaire des réseaux	60
3.3 Les indicateurs de suivi du patrimoine	63
3.4 Gestion du patrimoine	65
<b>4. LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE</b>	<b>74</b>
4.1 La maintenance du patrimoine	75
4.2 L'efficacité de la collecte	83
4.3 L'efficacité du traitement	89
4.4 L'efficacité environnementale	98
<b>5. RAPPORT FINANCIER DU SERVICE</b>	<b>99</b>
5.1 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)	100
5.2 Situation des biens	104
5.3 Les investissements et le renouvellement	105
5.4 Les engagements à incidence financière	109
<b>6. ANNEXES</b>	<b>112</b>
6.1 La facture 120 m <sup>3</sup>	114
6.2 Les données consommateurs par commune	115
6.3 Le synoptique du réseau	116
6.4 Le synoptique de la station	117
6.5 Le bilan qualité par usine	119
6.6 Le bilan énergétique du patrimoine	125
6.7 Les engagements spécifiques au service	128
6.8 Annexes financières	130
6.9 Reconnaissance et certification de service	140
6.10 Actualité réglementaire 2022	144
6.11 Glossaire	156
6.12 Autres annexes	161

# 1.

## L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE





En tant que délégataire, Veolia s'engage à vous fournir, en toute transparence, l'ensemble des informations relatives à votre service d'assainissement. Cette première partie en fait la synthèse : vos interlocuteurs, les informations relatives à votre contrat, les faits marquants de l'année écoulée et les chiffres clés (indicateurs réglementaires et autres données chiffrées liées à la collecte et à la dépollution des eaux usées, au patrimoine, aux services apportés aux consommateurs, etc.).

## 1.1 Un dispositif à votre service

### VOTRE LIEU D'ACCUEIL

*Nos conseillers clientèle accueillent les consommateurs à l'adresse suivante :*

Service Côte d'Emeraude

23, rue Augustin Fresnel

35400 SAINT MALO

Horaires d'accueil : du lundi au vendredi de 13h30 à 16h00

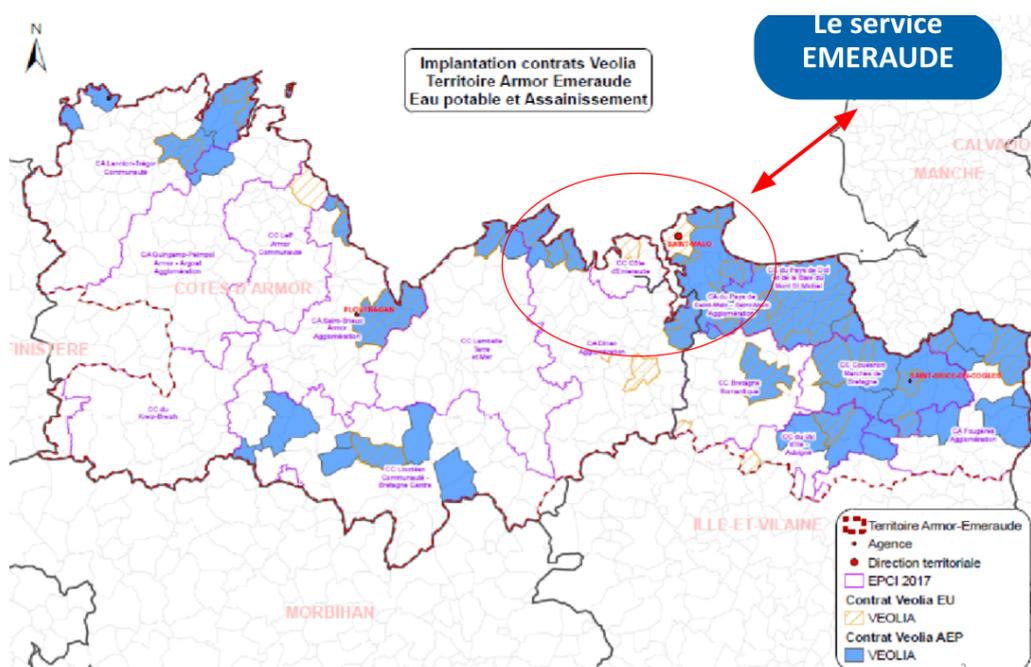
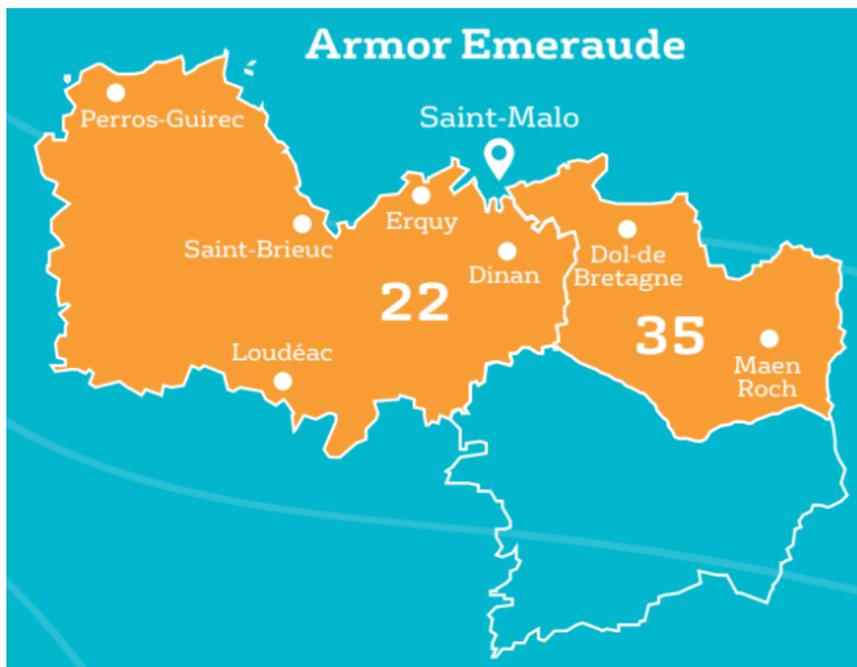
### TOUTES VOS DÉMARCHES SANS VOUS DÉPLACER

**À VOTRE ÉCOUTE**

-  [www.veoliaeau.fr](http://www.veoliaeau.fr)  
Pour toutes vos démarches en ligne
-  **Service pour les sourds ou les malentendants**  
Accessible depuis notre site internet
-  **0 969 323 458\***  
Lundi à vend. : 8h à 19h  
Samedi : 9h à 12h  
Urgences techniques : 7j/7  
24h/24
-  **Nos Apps**  
Disponible sur iOS et Android
-  **Veolia Eau**  
TSA 50119  
37911 TOURS  
CEDEX 9

 \*Numéro non surtaxé

## LES INTERLOCUTEURS VEOLIA À VOS CÔTÉS



## Le territoire ARMOR EMERAUDE

**Olivier PRIE**  
Directeur du territoire

**Antoine LEPRESLE**

Directeur du  
Développement

**Murielle LE BRETON**

Directrice des  
Opérations

**Charlène GUITTENY**

Managers du service Local

Service EMERAUDE

**Stéphane PRUNIER**

Responsable Financier

**Denis JOURDON**

Responsable  
du service clientèle

1

SERVICE EMERAUDE	
<b>GUITTENY Charlène</b> (Manager de Service) Cambriel Pierre (chargé de mission)	65BA14

TRAVAUX RÉSEAUX Emeraude	EXPLOITATION RÉSEAUX Emeraude	INSTALLATION Emeraude
<b>LE DAMANY Pierre</b> (Chef d'équipe)	<b>HENRY Cyrille</b> (Chef d'équipe)	<b>LIMOU Anthony</b> (Chef d'équipe)
LERMENIER John (suivi travaux) HALNA Benoit (Suivi Travaux)	HOUYOUX Pierre-Alain (suivi enquêteur) HALBOUT Sylvain (enquêteur) ROUSSEL Benoit (enquêteur) VALLAUD Christian (enquêteur) COQUUNOT Laurence (secrétariat enquête)	MARTIN Jean Luc (Responsable Dinard -SIA- Lancieux/ automatique) BERTHO Christophe (conducteur d'usine) BRAULT Christophe (agent usine) ERONDEL Stéphane (mécanicien) GILBERT Christophe (électromécanicien) LEBOUFFAN Bruno (électromécanicien) LECOULANT Daniel (conducteur d'usine) MICHEL David (électromécanicien) JAFFRET Maxime (conducteur d'usine) NOGRET Philippe (électromécanicien) LE GOUELLEC Tristan (Apprenti)
HERY Philippe (agent travaux) GALODE Pierre (agent travaux) PICOT Christophe (agent travaux) MORENO Anthony (agent travaux) GUILLARD Stephan (Apprenti)	BLIN Jean Charles (enquêteur intérimaire) FERLICOT Jean Christophe (enquêteur intérimaire) ORY Jason (enquêteur intérimaire) PETRISSANS Joakim (enquêteur intérimaire) PLATZEC Kim (secrétariat enquête intérimaire) VAUTIER Guenal (enquêteur intérimaire)	BELZ Joëlle (laborantine) LE COURANT Morgane (laborantine - RLG)

## 1.2 Présentation du contrat

### Données clés

- ✓ **Déléataire** Compagnie des Eaux et de l'Ozone
- ✓ **Périmètre du service** DINARD
- ✓ **Nature du contrat** Affermage
- ✓ **Date de début du contrat** 01/01/2020
- ✓ **Date de fin du contrat** 31/12/2034
- ✓ **Les engagements vis-à-vis des tiers**

En tant que délégataire du service, Compagnie des Eaux et de l'Ozone assume des engagements d'échanges d'effluents (réception ou déversement) avec les collectivités voisines ou les tiers (voir tableau ci-dessous).

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
réception effluent	SIA St Briac St Lunaire	Réception des effluents du secteur de la Fourberie (commune de St Lunaire)
réception effluent	SIAPLLL	Réception d'effluent du secteur du Tertre Esnaut (commune de Pleurtuit)
déversement effluent	SIAPLLL	Déversement des effluents du secteur de la Vicompté vers la commune de La Richardais

#### ✓ Liste des avenants

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
1	01/04/2022	- Conception, financement et réalisation de travaux d'adaptation des ouvrages de rejet en vue de la réutilisation des eaux usées : mise en place d'une unité de traitement de filtration et désinfection, implantation d'un réservoir de stockage de l'eau traitée et d'une borne de puisage) - Réalisation d'une canalisation de transfert des eaux traitées vers le stade Paul Audrain - Mise à jour des investissements contractuels - Rémunération complémentaire au titre de la vente d'eaux usées traitées

## 1.3 Les chiffres clés

### Chiffres clés

---



**8 566**

Nombre d'habitants  
desservis



**12 857**

Nombre d'abonnés  
(clients)



**1**

Nombre d'installations de  
dépollution



**52 000**

Capacité de dépollution  
(EH)



**143**

Longueur de réseau  
de collecte (km)



**1 899 408**

Volume traité  
(m<sup>3</sup>)

# 1.4 Les indicateurs réglementaires 2022

## Service public de l'assainissement collectif

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
[D201.0]	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Collectivité (2)	8 539	8 566
[D202.0]	Nombre d'autorisations de déversement	Collectivité (2)	2	2
[D203.0]	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Délégataire	308,5 t MS	387,3 t MS
[D204.0]	Prix du service de l'assainissement seul au m <sup>3</sup> TTC	Délégataire	3,38 Euro/m <sup>3</sup>	Euro/m <sup>3</sup>
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
[P201.1]	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	%	%
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité et Délégataire (2)	86	86
[P203.3]	Conformité de la collecte des effluents (*)	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau	
[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau	
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (2)	A la charge de la Police de l'eau	
[P206.3]	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	Délégataire	100 %	100 %
[P207.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)		0
[P207.0]	Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)		0
[P251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Délégataire	u/1000 habitants	u/1000 habitants
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Délégataire	2,14 u/100 km	3,2 u/100 km
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	%	%
[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	Délégataire	0 %	0 %
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (1)		
[P256.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité	
[P257.0]	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	Délégataire	%	0,00 %
[P258.1]	Taux de réclamations	Délégataire	0,00 u/1000 abonnés	u/1000 abonnés

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 21 juillet 2015

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

(\*) A ce jour, cet indicateur n'est pas défini

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSP

## 1.5 Autres chiffres clés de l'année 2022

LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITE OPERATIONNELLE		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
	Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Délégataire	0,0 %	0,0 %
LA GESTION DU PATRIMOINE		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
	Nombre de branchements eaux usées et/ou unitaires	Délégataire		
	Nombre de branchements eaux pluviales	Délégataire		
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	23	33
VP.077	Linéaire du réseau de collecte	Collectivité (2)	93 566 ml	93 574 ml
	Nombre de postes de relèvement	Délégataire	16	16
	Nombre d'usines de dépollution	Délégataire	1	1
	Capacité de dépollution en équivalent-habitants	Délégataire	52 000 EH	52 000 EH
COLLECTE DES EAUX USEES		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
	Nombre de désobstructions sur réseau	Délégataire	120	110
	Longueur de canalisation curée en préventif	Délégataire	17 054 ml	7 692 ml
LA DEPOLLUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
	Volume arrivant (collecté)	Délégataire	2 817 327 m <sup>3</sup>	2 054 740 m <sup>3</sup>
VP.176	Charge moyenne annuelle entrante en DBO5	Délégataire	1 119 kg/j	1 070 kg/j
	Charge moyenne annuelle entrante en EH	Délégataire	18 654 EH	17 841 EH
	Volume traité	Délégataire	2 244 230 m <sup>3</sup>	1 899 408 m <sup>3</sup>
L'EVACUATION DES SOUS-PRODUITS		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
	Masse de refus de dégrillage évacués	Délégataire	7,0 t	6,0 t
	Masse de sables évacués	Délégataire	0,0 t	0,0 t
	Volume de graisses évacuées	Délégataire	0,0 m <sup>3</sup>	0,0 m <sup>3</sup>
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
	Nombre de communes desservies	Délégataire	1	1
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	12 441	12 857
	- Nombre d'abonnés du service	Délégataire	12 441	12 857
	- Nombre d'autres services (réception d'effluent)	Délégataire		
VP.068	Assiette totale de la redevance	Délégataire	715 685 m <sup>3</sup>	720 552 m <sup>3</sup>
	- Assiette de la redevance des abonnés du service	Délégataire	715 685 m <sup>3</sup>	720 552 m <sup>3</sup>
	- Assiette de la redevance « autres services » (réception d'effluent)	Délégataire	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>
<i>(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport</i>				
LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCES A L'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
	Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire		
	Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	77 %	81 %

Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire
Existence d'une Commission Fonds Solidarité Logement « Eau »	Délégataire

LES CERTIFICATS	PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	<b>En vigueur</b>	<b>En vigueur</b>
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>

# 1.6 Le prix du service public de l'assainissement

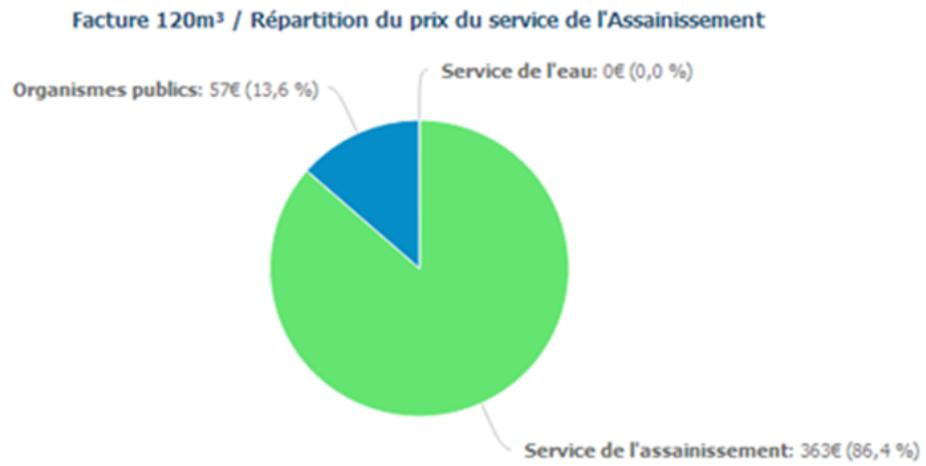
## LA FACTURE 120 M<sup>3</sup>

En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. La facture type de 120 m<sup>3</sup> représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

A titre indicatif sur la commune de DINARD l'évolution du prix du service d'assainissement par m<sup>3</sup> [D204.0] et pour 120 m<sup>3</sup>, au tarif en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de présentation du rapport, est la suivante :

DINARD Prix du service de l'assainissement collectif	Volume	Prix Au 01/01/2023	Montant Au 01/01/2022	Montant Au 01/01/2023	N/N-1
<b>Part délégataire</b>			<b>182,98</b>	<b>187,96</b>	<b>2,72%</b>
Abonnement			36,50	37,48	2,68%
Consommation	120	1,2540	146,48	150,48	2,73%
<b>Part communale</b>			<b>166,06</b>	<b>175,21</b>	<b>5,51%</b>
Abonnement			30,46	32,14	5,52%
Consommation	120	1,1923	135,60	143,07	5,51%
<b>Organismes publics</b>			<b>19,20</b>	<b>19,20</b>	<b>0,00%</b>
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
<b>Total € HT</b>			<b>368,24</b>	<b>382,37</b>	<b>3,84%</b>
TVA			36,82	38,24	3,86%
<b>Total TTC</b>			<b>405,06</b>	<b>420,61</b>	<b>3,84%</b>
<b>Prix TTC du service au m3 pour 120 m3</b>			<b>3,38</b>	<b>3,51</b>	<b>3,85%</b>

Le graphique ci-dessous présente la répartition du prix pour 120 m<sup>3</sup> pour la commune de DINARD :



# 1.7 L'essentiel de l'année 2022

## 1.7.1 Bilan / impacts de l'actualité climatique 2022 en France

L'année 2022 **est la plus chaude** que la France métropolitaine ait jamais mesurée, loin devant 2020 qui détenait le record. Ponctué d'extrêmes climatiques, 2022 est un symptôme du changement climatique en France, selon Météo France.

En effet, **8 des 10 années les plus chaudes** depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle **sont postérieures à 2010**.

**Une année marquée par une période de sécheresse d'une précocité, longévité et intensité exceptionnelle !**

L'année 2022 a également été **exceptionnellement sèche**, marquée par un déficit pluviométrique record de 25 %.

2022 se classe au **2e rang des années les moins arrosées** (depuis le début des mesures en 1959 - données météo France).

A titre d'exemple, 2022 a été jalonnée de mois records : les mois **de mai** avec un déficit de **60 %** et de **juillet** avec un déficit de **85 % sont les plus secs jamais enregistrés** à l'échelle de la France métropolitaine depuis le début des mesures en 1959.

- 2022 a connu **la 2e plus longue période de sécheresse des sols** de son histoire. L'année a été marquée par un déficit persistant de précipitations depuis la fin de l'hiver 2021-2022.
- La surface affectée par cette sécheresse des sols superficiels a atteint **les trois quarts de la France**. C'est l'une des 5 sécheresses ayant touché la surface du territoire la plus importante. La sécheresse a ainsi été moins généralisée qu'en 1976 ou 2011 mais plus qu'en 2003.
- 2022 a été marquée par un **ensoleillement exceptionnel** sur la plupart des régions, le plus souvent **excédentaire de 15 %**, avec de nombreux records, notamment sur la moitié nord du pays (Rennes + 18 %, Bourges + 17 %, Colmar + 24 %).
- Une année sèche mais régulièrement chaude également avec de nombreuses vagues de chaleur ; tous les mois de l'année ont été plus chauds que la normale, à l'exception des mois de janvier et d'avril.

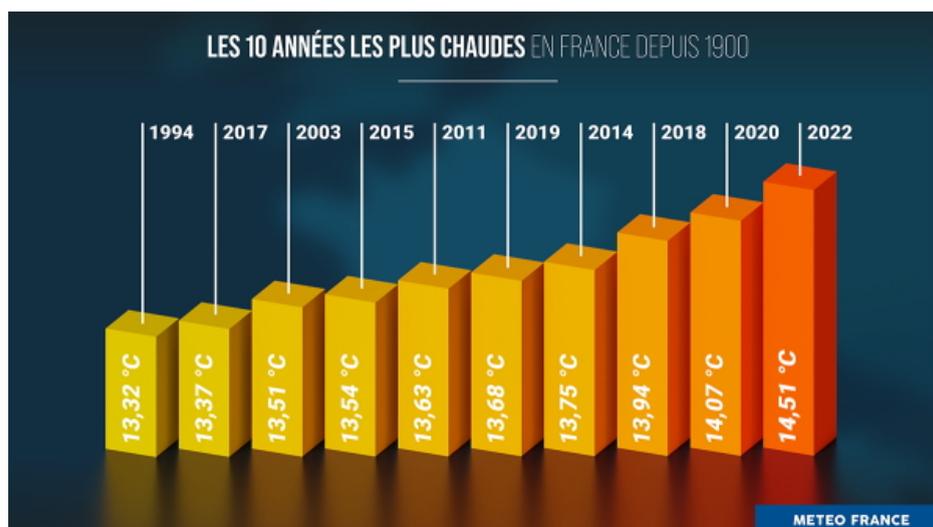
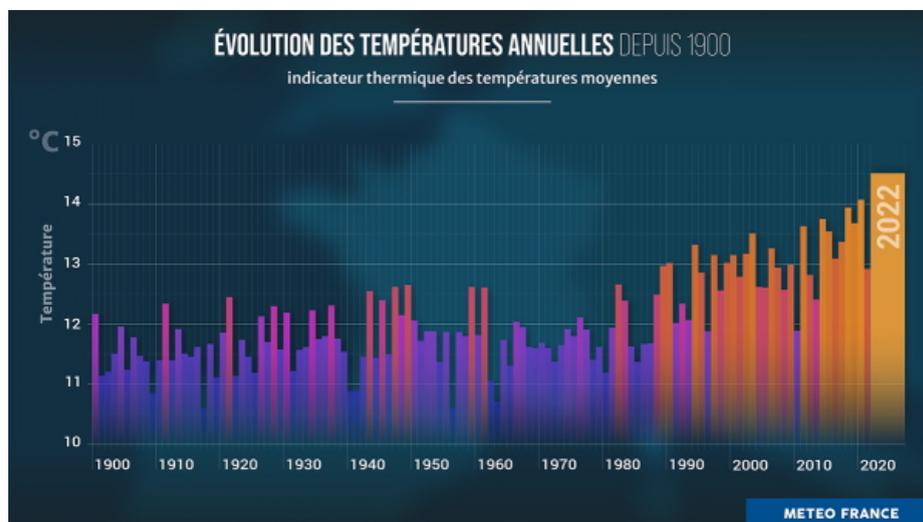
Il en est résulté **un été 2022 classé Extrême** par Météo France.

Trois vagues de chaleur ont concerné la France l'été 2022, la première dès le mois de juin. De nombreux records de chaleur ont été battus. On a par exemple mesuré les 40 °C les plus précoces jamais relevés, avec plus de 40 °C à Saint-Jean-de-Minervois (34) le 16 juin. Jamais auparavant une telle chaleur n'avait duré aussi longtemps et démarré si tôt dans la saison en France continentale ayant établi quelques records :

- **33 jours** de canicule au niveau national
- Canicule **la plus précoce** (depuis le 15 juin) et la plus longue jamais enregistrée
- **+2,3 degrés** au-dessus de la normale (période 1990-2020), juste derrière celle de 2003 (+2,7 degrés).
- **87 records de température** battus cette année en France ; 43°C à Arcachon, 39,9°C au Touquet en juillet !!!
- Sécheresse et feux de forêt : **62 000 hectares brûlés** contre 8 500 habituellement, avec des feux en Bretagne (Brocéliande)
- des pertes agricoles inquiétantes : - 20 % pour le maïs et la pomme de terre
- Dans le même temps, les orages sont plus intenses avec des phénomènes climatiques exceptionnels : 5 morts en Corse le 18 août avec des dommages importants sur les infrastructures...

Vers 2050 les projections indiquent que 1 été sur 2 pourrait ressembler à celui de 2022...

## Annexe - infographie Météo France



### 1.7.2 Principaux faits marquants de l'année

#### ▣ Evolution contractuelle

Un avenant n°1 a été signé en avril 2022. Cet avenant permet l'intégration dans le contrat de la mise en place et de l'utilisation d'un équipement de traitement d'eaux usées traitées REUT.

L'avenant a été signé sans augmentation de tarif. Il est contenu en 2 phases qui sont autoportées :

- une première phase de fourniture et exploitation de la REUT en vue de réaliser les analyses nécessaires pour le dossier de demande d'autorisation.
- une seconde phase de pose de canalisation et de fourniture d'eau pour l'arrosage du stade du Port Blanc.

L'avenant a également modifié quelques lignes d'investissement prévu au contrat.

## ▮ *Evolution des abonnés et de l'assiette de facturation*

Le nombre d'abonnés sur la commune de Dinard a augmenté de 3.4 % pour atteindre **12 857 abonnés**. Le volume est en augmentation de 0,7 % pour **720 552 m3**. Ce volume est toujours plus faible que les volumes de 2019 : 810 574 m3.

Le volume moyen par usager est faible avec seulement 56 m3 par usagers et par an pour des moyennes sur les communes voisines autour de 70 m3 par an.

## ▮ *Conformité du système d'assainissement*

Suite à une visite de contrôle de la DDTM en décembre 2022, un rapport de manquement administratif a été envoyé à la ville de Dinard le 23 février 2023.

Le système de collecte et le système de traitement sont non conformes.

Une réunion et des échanges écrits ont eu lieu en 2023 suite à ce rapport. Les travaux prévus dans le contrat de délégation vont permettre de régler une grande partie des remarques de la DDTM.

## ▮ *Exploitation du réseau*

### **Effondrement de canalisation rue Jules Verger**

Le 26 mars 2021, une partie du réseau d'assainissement de la rue Jules Verger situé devant l'entreprise Hybred s'est effondrée amenant à une obstruction totale de l'écoulement.

Il a été décidé en accord avec la ville de Dinard et les équipes de Veolia de reprendre la totalité du tronçon où s'est produit l'effondrement suite à une inspection télévisée dans le cadre du fonds de travaux réseaux.

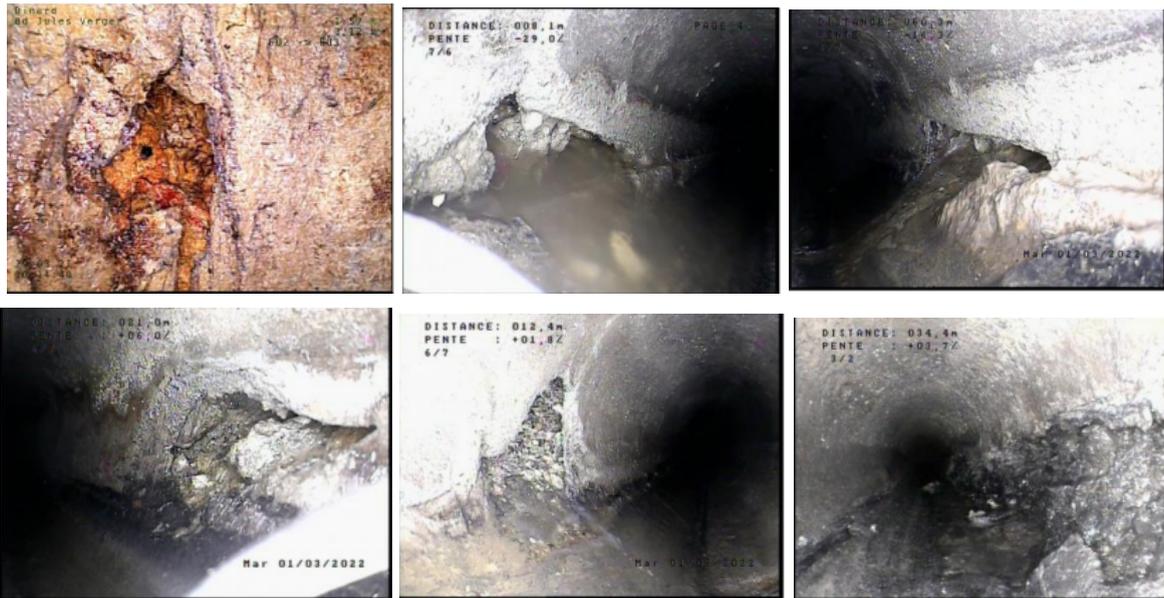
La canalisation en amiante-ciment a été renouvelée en lieux et place du collecteur existant par un collecteur en PVC sur 68 mètres linéaires.

Pendant l'intervention, réalisée par l'entreprise EVEN, nous avons traité un nouvel effondrement sur le collecteur en aval. L'effondrement représentait une longueur de 14 mètres, la réparation de cette casse a été faite par Veolia.

L'inspection Télévisée de la totalité du boulevard a été réalisée en fin d'année 2021. Nous avons pu constater que le réseau Jules Verger avait été chemisé sur sa partie aval, du boulevard du Villou en remontant jusqu'au niveau du croisement avec la rue des frères Boussac. Cette partie est relativement en bon état.

Sur la suite du réseau, nous constatons énormément de dégradation sur le collecteur :

- Fissures ouvertes : 25
- Effondrements partiels : 28
- Présences de vide partiel dans la conduite : 2



Des travaux ont été réalisés en 2022 :

- Renouvellement de 2 tronçons supplémentaires en aval du tronçon déjà renouvelé : 102 ml

Ces travaux sont réalisés dans le cadre du Fonds de Réhabilitation de Travaux (Renouvellement). Une fiche travaux a été réalisée et validée par la ville de Dinard.

Il reste une partie de la rue qui sera à chemiser pour avoir une bonne étanchéité sur le secteur.

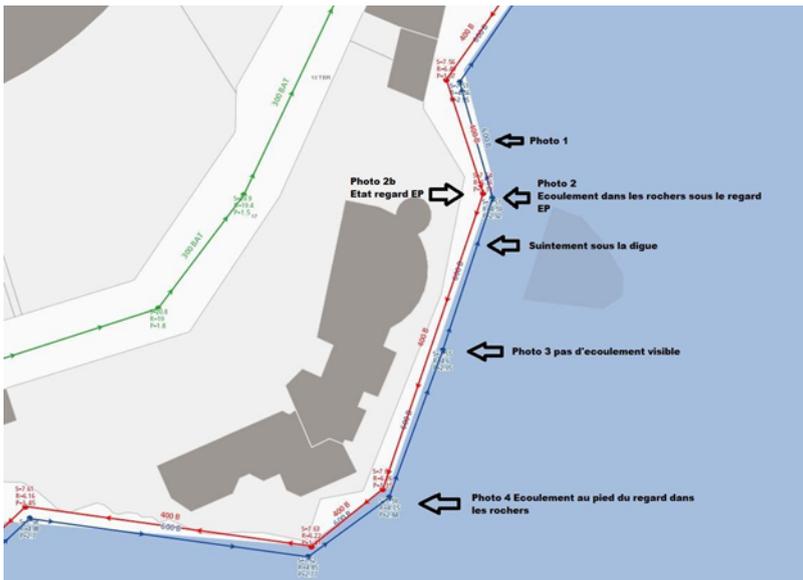
### **Casse d'un collecteur pluvial sur la Digue du Claire de Lune**

En juillet 2021, nous avons été averti d'un écoulement polluant présent à proximité de la digue du Claire de Lune sous l'hôtel Castelbrac. A cet endroit la digue est fissurée.

Le réseau qui est proche de la partie abîmée de la digue est un réseau strictement pluvial. Il est en très mauvais état, y compris au niveau de l'angle de la digue. Le regard d'accès est très fortement abîmé, les béton dégradés laissent apparaître des fissures et des trous importants au point de faire tomber les pierres d'enrochements de la digue dans la canalisation. La canalisation d'eau pluviale est obstruée par ces gravats. Nous ne pouvons pas intervenir sur cet ouvrage en sécurité. Les engins ne peuvent pas accéder sur la digue car elle est trop étroite donc nous ne pouvons pas curer cet ouvrage. Et le manque de stabilité de l'ouvrage nous interdit d'y descendre physiquement.

Il nous paraît urgent qu'une intervention soit réalisée pour éviter un effondrement de la digue à cet endroit.





Concernant les plaintes sur le caractère polluant de l'écoulement, nous avons trouvé dans le réseau pluvial et dans les écoulements en bas de digue des traces fortes d'eaux usées.

Les contrôles des installations privatives qui se rejettent dans les réseaux de la digue ont été réalisés . Nos enquêtes terrain n'ont pas permis de trouver de by-pass entre les réseaux EU et EP qui permettrait un mélange des écoulements. En mai 2022, un test à la fumée à été réalisé pour localiser ces entrées d'eaux usées.

Suite à des passages caméra, 2 mauvais branchements ont été identifiés en mai 2023. Des travaux doivent être réalisés pour mettre en conformité les branchements.

Le réseau pluvial doit être repris ou combler pour éviter un effondrement de la digue.

## □ **Exploitation des ouvrages**

Les ouvrages de Dinard ont provoqué de nombreux débordements tout au long de l'année.

**Le nombre de déversements par point de déversement doit être inférieur à 20 par an.** En 2022, le système de collecte de Dinard est **Non Conforme** à ce critère. Le BT Ecluse a déversé 70 fois.

Les travaux de transfert d'effluent et d'extension de la station ainsi que les mises en séparatifs des réseaux vont permettre de diminuer les déversements d'effluents bruts au milieu naturel.

Point de déversement	Total Annuel			Estimation temps sec		Estimation temps de pluie	
	Nombre Dévers.	Durée Dévers.	Volume Déversé	Nombre Dévers.	Volume Déversé	Nombre Dévers.	Volume Déversé
	nb/an	min/an	m3/an	nb/an	m3/an	nb/an	m3/an
BT Ecluse (A101)	70	9 414	111 123	2	480	68	110 643
BT Quai de la Perle (A102)	12	643	4 271	0	0	12	4 271
BT de Port Blanc (A103)	31	3 327	10 651	1	149	30	10 502
BT Saint Enogat (A105)	19	30 564	17 237	0	0	19	17 237
PR <del>Ecluse</del> (A106)	8	5 898	119	1	1	7	118
<del>PR des</del> Murettes (R101)		0					
PR Ville es passant (R102)		137					
<del>PR les</del> Murettes (R103)		0					
PR Beauvallon (R104)	5	4 080	71	0	0	5	71
PR Port <del>du</del> (R105)	0	947		0	0	0	0
PR Ville Mauny ( <del>R106</del> )	0	0	0	0	0	0	0
DO_RUE_DE_LA_VALLÉE (R110)	0	0	0	0	0	0	0
DO_RUE_DE_ST ENOGAT (R111)	0	0	0	0	0	0	0
DO_PLACE ROCHAUD (R112)	0	0	0	0	0	0	0

En 2022, 19 opérations de curage ont été réalisées sur les ouvrages (PR et BT) de la ville de Dinard. Nous avons retiré 63 tonnes de déchets (sables et boues lors de ces curages).

Le planning de curage préventif des ouvrages a été adapté par rapport au prévisionnel du contrat pour tenir compte de l'encrassement réel des ouvrages. Il est disponible sur le drive de l'hypervision.

### BT Ecluse, installation de prototype Aleph

Durant l'été 2022, Veolia a installé 2 machines de marque Aleph pour tester un nouveau procédé de destruction des odeurs (H2S) dans l'air.



Les résultats ont été très satisfaisants : absence de plaintes des usagers, meilleure qualité de l'air dans l'ouvrage, diminution de l'humidité.

Le remplacement de la désodorisation existante (traitement chimique non fonctionnel) sera proposé dans le cadre d'un avenant en 2023.

## ▣ *Exploitation de la station d'épuration*

### **Casse canalisation entre prétraitement et répartiteur**

Le 6 mai 2022, nous avons découvert une casse importante sur une canalisation interne de la station entre les prétraitements et le répartiteur.

Il n'est pas possible d'isoler cette conduite donc les effluents du répartiteur se sont vidés par la fuite.

Un protocole d'alerte a été réalisé.



Le durée de débordement a été d'1h environ pour 10 m<sup>3</sup> estimé.

La canalisation est en mauvais état. Elle était fendue sur environ 60 cm. La rupture est liée à une mauvaise pose. Il y avait un bastaing sous le tuyau et pas de lit de pose. Cette portion de chaussée doit supporter de lourdes charges car c'est l'endroit où le camion vient chercher les boues.

Nous avons réparé la canalisation à l'endroit de la casse.

Puis nous avons installé une vanne d'isolement sur la canalisation à proximité du répartiteur. En cas de nouvelle casse, nous pouvons isoler l'ouvrage le temps de la réparation.

### **Bassin d'aération n°2**

Nous avons constaté dès le démarrage du contrat, que l'aération du bassin d'aérations du bassin n°1 fonctionnait avec difficulté. Le temps de fonctionnement était 3 fois plus élevé sur le surpresseur du bassin 1 que celui du bassin 2. Le surpresseur du bassin n°1 fonctionne avec une pression plus élevée (1,2 bars au lieu de 0,7 à 0,8 bars) ce qui n'assure pas un fonctionnement pérenne de celui-ci. Les diffuseurs, selon l'inventaire, sont de 2011. De gros bullages sont constatés en surface du bassin d'aération. Ce phénomène témoigne d'un dysfonctionnement des diffuseurs présents en fond de bassin. De plus, 2 rampes sur 6 sont isolées. Ce fonctionnement de l'aération est anormal après seulement 9 ans de fonctionnement.

Le renouvellement de ces équipements prévu en 2021 a dû être décalé en raison de la présence très forte de sable en fond d'ouvrage. Le sable et les boues sont au-dessus des rampes d'aération ce qui empêche de lever les équipements. Une intervention de vidange et de nettoyage du bassin a été réalisée en mai 2022.

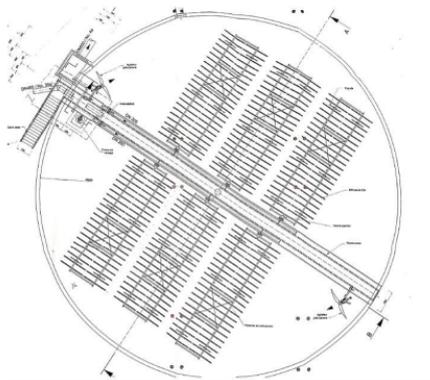
116 tonnes de sables et de boues ont été retirées du bassin.



Les diffuseurs ont été renouvelés en décembre 2022.

Nature des effluents		Boues activées
Nombre de bassin		1
Type		circulaire
Largeur du chenal	m	30
Hauteur d'eau	m	6

Le bassin est équipé 6 rampes doubles d'aération équipées chacune 92 Oxyflex MS 70-1000.  
La section des nourrices est en 100 x 100 et percées en dia 40 mm.



### Prétraitement de la station

Nous cherchons à mettre en service les prétraitements de la station qui sont à l'arrêt depuis avant le démarrage du contrat.

Nous avons vidé le sable présent dans les prétraitements au moyen d'ajout de pompe et d'un hydrocureur. Cette opération n'avait visiblement pas été faite depuis de nombreuses années car le sable y était très colmaté.

Nos experts régionaux en process sont venus sur la station début juin 2022.

Leur conclusions sont que le génie civil de l'ouvrage est en bon état et bien dimensionné. Par contre la partie pompage et hydraulique est mal conçue et ne permet pas d'aspirer le sable de l'ouvrage. Cela date certainement de la conception de la station.

Il y a plusieurs problèmes de conception autour de l'extraction du sable:

- Il n'y a pas de système de détassage automatisé. Il est recommandé d'avoir de l'eau industrielle sous pression connectée sur l'aspiration de la pompe. Cela permet d'aider la pompe à démarrer.
- Il y a un clapet antiretour ce qui est complètement proscrit sur un circuit à sable
- Le type de vanne semble inadapté, les vannes à manchon sont préférées. Il est possible d'installer des vannes à boisseau excentrique ou vannes à guillotine
- Le type de pompe peut être centrifuge mais à roue ouverte ou vortex. Cela ne semble pas être le cas
- Le système d'extraction des sables n'est donc pas adapté et va se bloquer assez rapidement et être inutilisable.



Nous avons demandé à plusieurs fournisseurs de nous faire une proposition financière pour reprendre les équipements. Au jour du rapport ( juin 2023, nous sommes dans l'attente de leur retour.

Pour protéger la station, en attendant cette remise en route, les dessableurs sont vidangés par hydrocureurs plusieurs fois par an.

## ▮ Qualité de l'épuration

La station de Dinard connaît des difficultés de fonctionnement.

### **Le rejet de la station ne respecte pas les normes en E.Coli pour l'année 2022.**

La création d'une filière temps de pluie prévue prochainement et le remplacement des filtres à sables par un traitement UV vont permettre de résoudre les problèmes de traitement de la station. Des échanges ont eu lieu avec l'Agence de l'Eau et la DDTM sur ce projet. Le dossier de demande sera envoyé à la DDTM en 2023.

La charge entrante est de 1 067 Kg DBO5 /jour avec une CBPO de 2 526,6 Kg DBO5 /jour pour une capacité nominale de 3120 Kg DBO5 /jour.

La station est en moyenne à 34 % de sa charge nominale. Le volume reçu à la station est de 5629 m3/jour en moyenne. Le débit nominal de 13 722 m3 a été dépassé 8 fois en 2022 lors des fortes précipitations.

## ▮ Plan d'épandage des boues d'épuration

L'un des 2 agriculteurs inclus au **plan d'épandage des boues** de la station d'épuration s'est retiré du plan en novembre 2019. Cette information ne nous a pas été transmise lors de la passation du contrat. Le plan d'épandage en place au 1<sup>er</sup> janvier 2020 n'était donc **pas en mesure d'être appliqué** à la hauteur des montants prévus au contrat 30 % épandage, 70 % compostage. La répartition en 2020 est de 18 % épandage, 72 % compostage.

Un nouveau plan d'épandage a été réalisé en fin d'année 2020 . il n' a pas été validé par la préfecture.

Un nouveau plan d'épandage a été déposé le 5 décembre 2022.

Malgré des relances en avril et juin, nous n'avons pour le moment pas eu de retour de la DDTM à ce sujet.

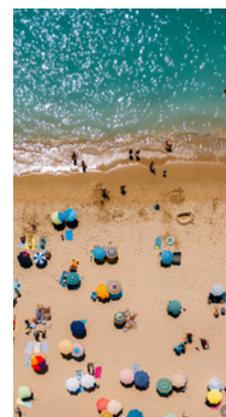
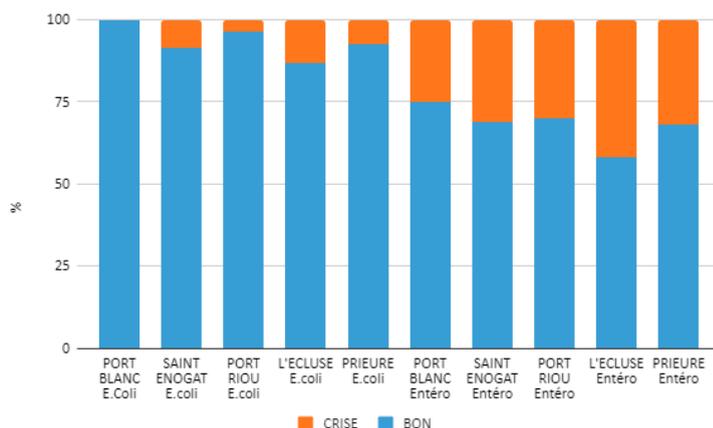
En mars 2020, la préfecture avait interdit l'épandage des boues non hygiénisées pour éviter une contamination des terres et des cultures par le coronavirus. La station de Dinard est équipée d'un traitement de chaulage des boues qui permet une hygiénisation. Les boues ont été analysées en 2020, 2021 et 2022. Le taux de chaux intégré permet une éradication des germes du virus et la préservation de la faculté d'épandage des boues.

Cet arrêté a été abrogé en début d'année 2023.

## ▮ Qualité des Eaux de baignade

Nous avons réalisé 229 analyses en e.coli et 248 analyses en entérocoques durant la saison 2022.

Sites	Nb d'analyses réalisées Xplorer : E.coli	Nb d'analyses réalisées Xplorer : Entéro
PORT BLANC	45	46
SAINT ENOGAT	43	46
PORT RIOU	42	47
L'ECLUSE	52	59
PRIEURE	47	50
<b>Total</b>	<b>229</b>	<b>248</b>



Durant la saison estivale, de nombreuses mauvaises analyses ont été détectées en particulier sur les entérocoques. Ces pollutions sont le signe de présence d’eaux usées “anciennes” dans les eaux de baignade à l’inverse des e.coli qui montrent une pollution récente.

Le classement de l’ARS pour la qualité des eaux de baignade en 2022 est :

Plage	Saison 2022
Port Blanc	Bon
St Enogat	Bon
Port Riou	Excellent
L'Ecluse	Bon
Le Prieuré	Bon

Le bilan de la saison a été fourni à la ville de Dinard en octobre 2022 et est présent sur le drive partagé. Nous avons détecté quelques causes qui peuvent être responsables de pollution : sur la plage de l’Ecluse :

- Présence d’une casse sur le T170 pluvial sur la Digue de l’Ecluse, en présence de forte marée la mer entre dans le collecteur par de mauvais jointements entre les pierres.

Sur la plage du Prieuré :

- casse du collecteur pluvial le long de la digue du Claire de Lune (décrit plus haut)

## Travaux d’investissement et Fonds de Travaux

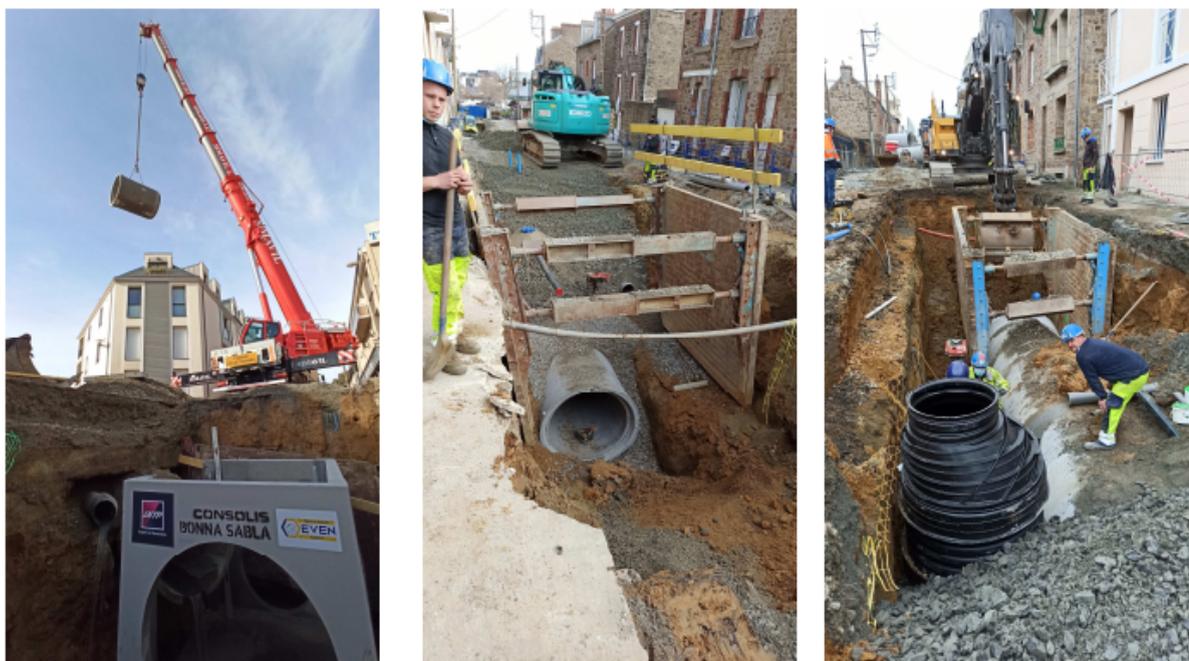
Les plannings et leurs suivis sont présentés au chapitre 3.4.2 Le Fond de Travaux et 3.4.3 Les Investissement.

### Pose de la nouvelle canalisation de refoulement du PR Ecluse

Dans un souci de coordination de travaux, la ville de Dinard a demandé à Veolia de réaliser la pose de la canalisation de refoulement de l'Écluse de manière anticipée sur les secteurs où une mise en séparatif des réseaux est réalisée.

En 2021, 328 ml de canalisation en diamètre 350 ont été posés rue de la Gare. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise EVEN.

En 2022, 160 ml ont été réalisés par l'entreprise DLE dans la continuité de la rue de la gare.



Une étude de positionnement de la conduite sur la globalité de son tracé est en cours.

### **Pose de la nouvelle canalisation de refoulement du BT Saint Enogat**

L'entreprise EVEN est intervenue les semaines 6, 7 et 8 pour poser le refoulement destiné à bypasser le collecteur situé sur la plage de saint Enogat et permettant de réduire les déversements qui sont liés à la surcharge d'eau au PR Harbour en cas de précipitations.

Ce chantier était particulièrement difficile au vu de la quantité de réseau passant dans les rues Abbé Langevin et rue du Port Blanc. La rue Abbé Langevin est également très passante en termes de circulation ce qui a posé quelques problèmes concernant le voisinage.

Pour ce chantier, nous avons réalisé un forage dans le parc de Saint Enogat afin d'endommager le moins possible les racines des arbres en évitant de faire une tranchée.

Pour ce chantier, selon le BPU du contrat nous avons prélevé 71 K pour les 487 m de refoulement ce qui était largement sous évalué par rapport au prix du chantier réel.

### **Travaux sur le bassin tampon de St Enogat**

Les cahiers des charges des travaux sont en cours de finalisation. Nous avons travaillé avec le cabinet Bourgois (Mr Patrice Dumas). Le projet prévoit :

- la pose de nouvelles pompes de refoulement avec variateur de vitesse à l'intérieur du bassin tampon existant. Cela limite les ouvrages extérieurs à réaliser.

- la pose d'un ballon anti bélier qui sera à installer dans un bâtiment extérieur.
- le doublement de la désodorisation
- la suppression du dégrilleur manuel (risque de bouchage)
- la création d'un traitement contre l'H2S (air ou nutriox)

Le projet nécessite la création d'un abri pour le ballon anti bélier et l'armoire électrique. Cet abri est soumis à l'aval des BAtiment de France. La ville de Dinard souhaite en profiter pour intégrer des WC publics dans le nouveau bâtiment.

Plusieurs réunions et échanges ont eu lieu entre la ville de Dinard, Veolia et le cabinet d'architecture Gouronnec. Une solution administrative doit être trouvée pour pouvoir réaliser ce bâtiment qui est en partie dans le patrimoine concédé et en partie dans le patrimoine de la ville.



*vue projet du bâtiment*

### **Chemisage Villou**

L'entreprise ATEC a été retenue pour réaliser le chemisage de 425 m de conduite et 13 regards à étancher. Le chemisage a été réalisé la semaine 8 et la reprise de l'étanchéité des regards s'est faite lors des semaines 10 et 11.

Le montant total pour ces travaux s'élève à 121 K.

### **Chemisage Pissot**

Au vu des débits anormaux que recevait le poste du Pissot situé sur le secteur de La Richardais, nous avons réalisé une ITV sur l'Avenue Albert Caquot et sur l'Avenue George Pian pour détecter les causes de ces eaux parasites. Nous nous sommes rendu compte que le réseau était extrêmement dégradé dans son ensemble et qu'il était difficile de prioriser des tronçons. Nous avons donc décidé avec votre accord de reprendre 566 m de canalisation ce qui représente un peu plus que les 25% de linéaire prévu dans le contrat initial.

Les travaux ont été réalisés la semaine 20 pour un montant total de 100 K.

Afin de réduire les arrivées d'eau clair sur le PR du Pissot il y a d'autres levier :

- La mise en route du PR de la vicomté

- La mise en séparatif du réseau unitaire Chemin de la Cornillais
- Mise en conformité du lotissement du Moulin du Rocher (sonde mis en place pour prouver les eaux parasites), enquête et ITV à réaliser dans un second temps

### **Extension de la station d'épuration**

L'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration était prévue en 2021. Ce projet nécessite un accord de la DDTM 35. Suite à plusieurs échanges avec le responsable du pôle Police de l'eau, une réunion a eu lieu en décembre 2021 avec la DDTM ( Mr Hauduroy), l'AELB ( Mr Sourdin) la ville de Dinard et Veolia.

Le dossier d'extension doit passer par une première demande de cas par cas envoyé à la DDTM.

L'étude de cas par cas a été réalisée par le bureau d'étude ICEMA et transmise en juillet 2022 à la ville de Dinard. Le dossier a été transmis officiellement à la DDTM en mars 2023.

### **Création d'un REUT**

L'installation des équipements pour réaliser la Réutilisation des Eaux Usées de la station a été livrée en décembre 2022. La mise en service a été réalisée en avril 2023.

Des analyses doivent être réalisées durant 6 mois avant de déposer un dossier de demande d'autorisation auprès de la DDTM. Durant cette période, celle les utilisations de l'eau pour les besoins internes à la station sont autorisées ( polymères et lavages).





### 1.1.1 Suivi des objectifs contractuels

Article contrat	Libellé Article	Objectif	Délai	2020	2021	2022	TOTAL	Commentaire
2	Suivi des eaux de baignade Analyses en eau de mer de juin à septembre 5 plages période de 12 semaines		annuel	FAIT	FAIT	FAIT		
3	Insertion professionnelle	1530h/an	annuel	Utilisation du CAT de Chateauneuf pour la gestion des espaces verts + 2 apprentis	Utilisation du CAT de Chateauneuf pour la gestion des espaces verts + 2 apprentis	Utilisation du CAT de Chateauneuf pour la gestion des espaces verts + 1 apprentis		
3	Bilan environnemental Greenpath	-5% effet serre d'ici 2025	2020	attente info RAD 2020	A faire	A faire		
3	Suivi du réseau : Inspection nocturne	50km/an	annuel	0	0	0	0	
3	Objectif annuel ILE. Réduction 54% Ajustement 1ère année 2020 : Vrf et ILE	Réduction 54%		calcul a faire	calcul a faire	calcul a faire		
3	Suivi des sulfures mesure en continue + audit détaillé			non fait	étude réalisé dans le Diagnostic Permanent			
7	Curage préventif du réseau pluvial (1/15)	3015ml /an	annuel	0	4899	1319	6218	Compensation en partie du non réalisé 2020 fait au début de l'année 2021
7	Curage préventif des grilles et avaloirs	2150 / an	annuel	983 (dont 536 fait au 1er trimestre 2021)	2244	1604	4831	
7	Remise des Bordereaux de			non fait				

Article contrat	Libellé Article	Objectif	Délai	2020	2021	2022	TOTAL	Commentaire
	Déchets sur le curage							
7	Dératisation sur le réseau et les ouvrages			1 campagne par la société Hynera en Novembre 2020	2 campagnes	2 campagnes		
7	Entretien BT Ville Mauny	1 fois par an curages des ouvrages / 1 fois sur le contrat curage bassin		curage ouvrages fait début 2021	curage fait fin 2021	mars 2022		
7	Reprofilage plage de l'Ecluse suite ouverture des portes à flots	selon besoin		3	1 (21/06/2021)	21 octobre 2022		
24	Contrôle de branchement : brts neufs selon liste PC fournis mairie							Pas de liste fourni
24	Contrôle de branchement : brts existants	4700		69	200	267	536	hors brt neuf et contrôle sur vente
24	Test à la fumée	55000 ml		0	0	100 ml Digue du Clair de Lune	100	les secteurs selon définis selon les conclusions du Diag Permanent
27	Liste des abonnés non raccordés à présentés à la collectivité	annuel		fait le 13 10 2020				voir résultat contrôle de brt et proposition extension
27	Inventaire des abonnés non domestique + CSD	2020		Reprise Hypred et SMAP en cours	Reprise Hypred et SMAP en cours	Reprise Hypred et SMAP en cours		
27	contrôle annuel des CSD			1 ( Hypred)	1 ( Hypred)	1 ( Hypred)		

Article contrat	Libellé Article	Objectif	Délai	2020	2021	2022	TOTAL	Commentaire
27	Controle des métiers de bouche	tt les 5 ans						
30	Fonds de solidarité logement Dispositif chèque assainissement 2500 € / an + détail sur aide au paiement, abandon,...			0€				Le Fonds de solidarité du département ne prend en compte que les facture d'eau potable
33	Curage des ouvrages			23 sur PR + 6 sur station	31 sur PR	19 sur PR + 60 sur station (aspiration sable sur prétraitement, répartiteur et bassin aération n° 2)		Evolution des fréquences proposées via planning
33	Curage réseau EU et unitaire 8% 7 200 ml/an sans curatif et ITV	7200ml/an		8705	6396	6373	2147 4	
33	Passage caméra : Synthèse + rapport + préconisation	7500ml/an		2476	7430	5363	1526 9	préconisation de travaux avec le Diag Permanent
35	Exploitation des PR							
36	Exploitation de la Station			Mise à jour du MAS en cours.	Mise à jour du MAS en cours.	Non conformité sur débitmétrie entrée + prétraitement		
37	Plan d'épandage			réalisation d'un nouveau plan en 2020	plan déposé en 2021	refus du plan d'épandage.		Plan redéposé en mars 2023

### 1.7.3 Propositions d'amélioration

Le programme d'investissement et le fond de travaux prévoient de nombreuses améliorations dans les années à venir.

En plus de ces opérations nous vous présentons les éléments suivants issus d'investigations et des problèmes rencontrés lors de cette première année de contrat :

- Un réseau EU en service au Sud du BT Quai de la Perle n'a pas été raccordé au Bassin Tampon. La création d'un réseau ou d'un poste pour reprendre ces effluents est en cours de chiffrage.



- Le collecteur pluvial situé sous la digue du Casino est abîmé. Des infiltrations importantes d'eaux de mer par la digue sont constatées dans cet ouvrage.

Il existe un risque structurel sur le collecteur pluvial composé d'un ovoïde de type T170. Le renouvellement de ce dernier est prévu dans le programme de travaux en 2025. La question de la fiabilité structurelle de la digue nous paraît être à étudier par un bureau d'études spécialisé en génie civil.



- Le poste de relevage Bec de la Vallée est sensible aux infiltrations d'eau de mer lors de marée de fort coefficient alors que ce dernier ne possède pas de trop plein.

L'inspection complète du réseau EU posé en encorbellement dans le réseau d'eaux pluviales situé sous la digue a été réalisée en 2020 et n'a décelé aucune défaillance majeure pouvant générer ces intrusions.



Une inspection avec une caméra en début de marée haute de fort coefficient a été ensuite réalisée et a permis de mettre en évidence toute une zone où le réseau est en mauvais état et où l'eau de mer s'infiltré. Une réhabilitation de ce réseau sera proposée dans le cadre d'une fiche spécifique.

- Le réseau en aval du refoulement du PR Prieuré est fortement agressé par la présence d'H2S. Le béton est abîmé. Le chemisage du boulevard du Villou permet de protéger le béton de la canalisation mais pas celui des regards. Un traitement H2S par injection de nutrxio ou chlorure ferreux dans le poste du Prieuré serait un plus. Ce traitement pourrait également être une solution pour lutter contre les plaintes d'odeur à proximité du PR Abattoir.

Cette liste va être complétée grâce au Diagnostic Permanent. Le résultat de cette étude vous sera présenté durant l'été. Elle intégrera des préconisations de travaux dans l'objectif de limiter les eaux claires parasites.

#### 1.7.4 Révision du contrat

Une révision du contrat est nécessaire sur les sujets suivants :

- BPU de fonds de travaux sur le refoulement du BT Ecluse. Chiffrage réalisé pour un diamètre 300. Pose d'un diamètre 350 imposé par l'Agence de l'Eau
- Coefficient d'actualisation du contrat.
- Intégration de l'équipement de traitement d'odeurs Aleph dans le BT Ecluse.
- Retard dans la réalisation de l'extension de la station d'épuration.

Une réunion de suivi contractuel est prévu en 2023

## ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Chaque année, une sélection des textes réglementaires les plus marquants de l'année vous est proposée, accompagnée des impacts les plus significatifs sur la vie du service. Vos interlocuteurs Veolia se tiennent à votre disposition pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur leurs conséquences particulières pour votre service.

### **Les crises en cascade : pénurie et flambée des prix des matières premières et de l'énergie.**

Les crises successives affectant l'exécution des contrats de la commande publique depuis 2020 et en particulier la pénurie et la hausse des prix des matières premières et de l'énergie ont conduit le ministre de l'économie à solliciter l'avis du Conseil d'Etat sur les modifications des prix et tarifs des contrats de la commande publique et les conditions d'application de la théorie de l'imprévision.

Le Conseil d'Etat a ainsi rendu un avis le 15 septembre 2022 (avis n°405540) sur les possibilités de modification du prix ou des tarifs des contrats de la commande publique et sur les conditions d'application de la théorie de l'imprévision, rapidement complété par une circulaire du Premier Ministre en date du 29 septembre 2022 (n° 6374/SG) et par une fiche technique de la Direction des affaires juridiques de Bercy en date du 21 septembre 2022.

Ces textes font l'objet de commentaires spécifiques dans l'annexe de ce document dédiée à l'actualité réglementaire 2022.

### **Délestage de la consommation de gaz naturel et d'électricité**

En sus de la hausse conséquente des prix de l'énergie, au cours des prochains hivers, des coupures de gaz et d'électricité sont susceptibles d'affecter les services d'eau et d'assainissement, activités ne relevant pas des services prioritaires prévus par l'arrêté du 5 juillet 1990.

Le décret n° 2022-495 du 7 avril 2022, l'instruction du Gouvernement du 16 septembre 2022 et circulaire du Premier Ministre en date du 30 novembre 2022 sont venus préciser les mesures de préparation et de gestion de crise en cas de survenue d'une mesure de délestage électrique programmée. Il est notamment souligné la nécessité de mobiliser les gestionnaires de services publics d'eau et d'assainissement afin d'anticiper l'impact du délestage sur leurs services.

Ces trois textes font l'objet de commentaires spécifiques dans l'annexe de ce document dédiée à l'actualité réglementaire 2022.

### **Résilience des territoires et des réseaux**

En application de la loi du 22 août 2021 « climat et résilience », le décret 2022-1077 du 28 juillet 2022 (JO du 30 juillet 2022) précise le champ d'application du dispositif prévu à l'article L. 732-2-1 du code de la sécurité intérieure visant à améliorer la résilience des réseaux aux risques naturels, de même que les prescriptions pouvant être faites par les préfets dans ce cadre.

Les exploitants de services ou réseaux essentiels à la population (eau potable, assainissement, électricité, gaz, réseaux de télécommunication) situés dans les territoires présentant une exposition à un risque naturel important peuvent ainsi être enjoins par arrêté préfectoral à établir certains documents afin d'anticiper la gestion en cas de crise et favoriser un retour rapide à la normale.

Le décret du 2022-907 du 20 juin 2022 (JO du 21 juin 2022) et le décret 2022-1532 du 8 décembre 2022 (JO du 9 décembre 2022) ont précisé l'obligation et les modalités de réalisation et de mise en œuvre des plans communaux (PCS).

Ces textes font l'objet de commentaires spécifiques dans l'annexe de ce document dédiée à l'actualité réglementaire 2022.

## **Verdissement de la commande publique**

Pris en application de la loi « climat et résilience » d'août 2021, le décret n° 2022-767 du 2 mai 2022 (JO du 3 mai 2022) portant diverses modifications du code de la commande publique vise au « verdissement de la commande publique ». Il prévoit pour les marchés et concessions dont l'avis d'appel public à concurrence ou la consultation est lancé à compter du 21 août 2026 :

- La suppression du critère d'attribution unique fondé sur le prix (le critère du coût devra en effet prendre en compte les caractéristiques environnementales de l'offre),
- Et la description dans le rapport annuel du concessionnaire des mesures mises en œuvre pour garantir la protection de l'environnement et l'insertion par l'activité économique.

Le décret prévoit par ailleurs pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- Un abaissement du seuil annuel des achats à partir duquel les collectivités territoriales doivent adopter un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (Spaser) à 50 millions d'euros,
- Et de nouvelles modalités de recensement économique des marchés et de publication des données essentielles de la commande publique sur un portail national de données ouvertes.

## **Loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite 3DS)**

La loi 3DS (Loi n° 2022-217 du 21 février 2022) entend favoriser l'association des communes et le maintien des syndicats infra-communautaires à la gouvernance des compétences « eau » et « assainissement ». Cette loi vient notamment préciser :

- Les modalités du maintien du transfert de compétences eau, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines aux communautés de communes d'ici à 2026, sauf délibération contraire.
- La création de nouvelles exceptions à l'interdiction de subventionner les services publics industriels et commerciaux explicitement relatives aux EPCI.

La loi 3DS fait l'objet de commentaires spécifiques dans l'annexe de ce document dédiée à l'actualité réglementaire 2022.

## **Retour au sol des boues : la fin de l'obligation d'hygiéniser en période de pandémie**

L'arrêté du 30 avril 2020 avait fixé le principe que les boues produites durant la pandémie doivent au préalable être totalement hygiénisées pour pouvoir être épandues et faire l'objet de mesures de surveillance supplémentaires. L'arrêté du 20 avril 2021 avait maintenu cette restriction tout en élargissant la liste des traitements de boues considérés comme hygiénisants.

L'avis du HCSP relatif aux traitements appliqués aux boues d'épuration par rapport au risque d'infection au virus SARS-CoV-2 du 31 octobre 2022 recommande de ne pas maintenir les mesures restrictives actuellement en vigueur depuis mars 2020. Cet avis a été repris dans un arrêté publié le 14 février 2023 qui abroge l'obligation d'hygiéniser les boues avant épandage.

## **Retour au sol des boues : une volonté de maintenir ce principe mais avec un suivi renforcé à prévoir dès maintenant**

La Loi AGEC du 10 février 2020 (relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) ainsi que l'ordonnance du 29 juillet 2020 (relative à la prévention et à la gestion des déchets) devrait modifier le cadre réglementaire régissant les conditions de retour au sol des boues d'épuration produites par les installations d'assainissement et, ce, à travers un ensemble de textes réglementaires (décrets, arrêtés regroupés sous le

terme général de « socle commun »). Le projet de « socle commun » confirme la volonté de maintenir le retour au sol des boues et composts et réaffirme l'intérêt de ce retour au sol, en cohérence avec la position européenne. Cet ensemble de textes réglementaires, actuellement en révision, entrera progressivement en application avec des échéances prévisibles à partir de 2024. La première échéance marquera l'entrée en vigueur de nouveaux critères d'innocuité qui inclura de nouveaux paramètres et seront applicables aux boues et aux composts de boues.

Cette future réglementation est susceptible d'entraîner un impact contractuel et financier sur le service de l'assainissement.

### **Recherche et réduction des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) : le principe de réduction des émissions à la source est maintenu !**

La note technique du 24 mars 2022 (remplaçant celle du 12 août 2016) relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction est venue confirmer les deux piliers de la démarche applicable aux stations de plus de 10 000 eq.habitants, à l'exclusion des stations sous statut ICPE :

- Une phase de recherche des substances à enjeux (dites « significatives ») dans les eaux brutes et traitées ;
- Une phase de diagnostic à l'amont pour comprendre les sources d'émission et identifier les actions de réduction à initier sur les territoires pour réduire ces substances dans les eaux usées urbaines.

Cette note redéfinit les modalités de la recherche de micropolluants dans les eaux usées traitées et dans les eaux brutes des stations de traitement des eaux usées (STEU) et précise le calendrier de mise en œuvre du nouveau cycle RSDE qui a débuté dès 2022. Cette note technique donne la faculté au Préfet d'élargir la liste de substances à rechercher au regard de la sensibilité du milieu récepteur.

Elle engage les services d'assainissement dans une démarche de réduction des émissions de substances.

### **Réutilisation des eaux usées traitées : des possibilités d'usages élargies !**

Le décret 2022-236 du 10 mars 2022 (JO du 11 mars 2022) relatif aux usages et aux conditions de réutilisation des eaux usées traitées a pour objectif de mettre en place une procédure pour autoriser pour une durée limitée (5 ans maximum - renouvelables) de nouveaux usages des eaux usées traitées. Comme confirmé dans l'ordonnance 2022-1611 du 22 décembre 2022 (JO du 23 décembre 2022), ce décret ne concerne pas les usages déjà réglementés (irrigation agricole et espaces verts notamment – via les arrêtés de 2010 et 2014 et usages internes à la station d'épuration).

Ce texte offre ainsi un cadre pour étendre à titre « temporaire » de nouveaux usages des eaux usées traitées (tels que le lavage des rues, le « multi-usages » en site industriel, ...). Il précise notamment :

- Les caractéristiques des eaux usées traitées pouvant être utilisées :
- Les usages possibles : tous les usages à l'exception de ceux pratiqués à l'intérieur des locaux d'habitation, des établissements de santé, d'hébergement de personnes âgées, des cabinets médicaux/dentaires, des crèches, écoles, etc. ;
- La procédure d'autorisation des projets d'utilisation :
- Les modalités de suivi et de surveillance à mettre en place : tenue d'un carnet sanitaire et transmission au préfet chaque année d'un rapport incluant volumes réutilisés, résultats de la surveillance, synthèse des dysfonctionnements, et un volet économique.

Un arrêté du 28 juillet 2022 (JO du 4 août 2022) est venu préciser les pièces attendues dans la demande d'autorisation d'utilisation des eaux usées traitées prévue par le décret du 10 mars 2022.

Ces différents textes font l'objet de commentaires spécifiques dans l'annexe de ce document dédiée à l'actualité réglementaire 2022.

## Projet de révision de la Directive Eaux résiduaires Urbaines : de nouveaux défis à relever ?

La proposition de révision de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines de 1991 a été présentée par la Commission européenne le 26 octobre 2022. Il s'agit à ce stade d'un projet : des amendements, des modifications, ... vont être intégrés à ce texte avant le vote au Parlement.

Figurent aujourd'hui dans la proposition :

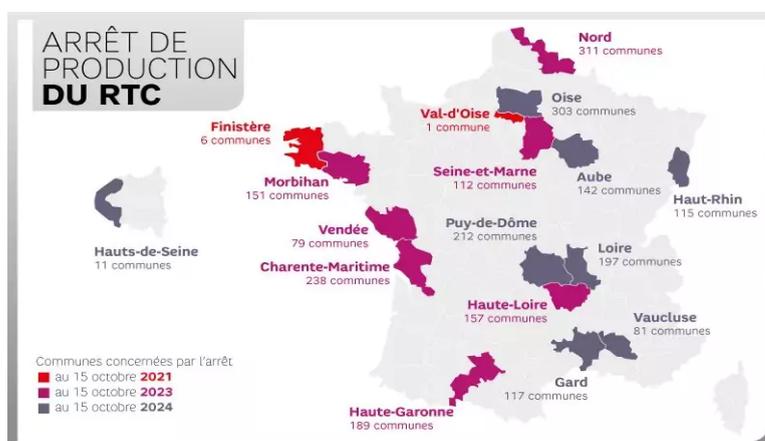
- L'élargissement du domaine d'application de la DERU aux agglomérations d'assainissement de plus de 1 000 EH ;
- La réduction de la pollution issue du déversement direct d'eaux usées non traitées par temps de pluie ;
- La réduction des rejets en nutriments pour les stations au-dessus de 100 000 EH et de plus de 10 000 EH en zone sensible à l'eutrophisation ;
- La mise en place de traitements tertiaires, notamment pour le traitement des micropolluants, pour les stations de plus de 100 000 EH avant le 31 décembre 2035 puis étendue par la suite aux stations de plus de 10 000 EH en cas de risque pour la santé ou l'environnement ;
- Une identification et réduction des pollutions non domestiques pour encourager la valorisation des boues et des eaux usées traitées, réduire les impacts sur les milieux récepteurs et les dysfonctionnements des stations ;
- Une responsabilité élargie du producteur pour supporter le coût de traitement des micropolluants ciblant les produits pharmaceutiques et cosmétiques ;
- La neutralité énergétique envisagée d'ici à 2040 pour les stations d'épuration supérieures à 10 000 EH grâce à la production d'énergies renouvelables, notamment de biogaz à partir des boues.

## Fin du Réseau Téléphonique Commuté (RTC) et du support filaire cuivre

Le **réseau filaire cuivre** en France a connu son véritable essor au début des **années 1970**. Dans un premier temps réservé à la téléphonie fixe, il a également porté la naissance de l'internet haut débit avec l'ADSL. Désormais moins adapté aux usages des Français, le cuivre est de plus en plus concurrencé par **la fibre optique**, plus *performante*, moins *énergivore*, et surtout *moins sensible aux aléas météorologiques*. **Le numérique s'installe durablement dans notre paysage.**

### Les dates clés

A partir de 2023, Orange commencera à démonter les infrastructures RTC par plaques.



## Impact sur les installations d'eau

Les installations d'eau de tous types utilisent des équipements destinés à communiquer et partager des informations aux collectivités et aux délégataires. Elles reflètent l'état de santé des ouvrages, et alertent en cas de dysfonctionnement. Pour vous parvenir, ces données circulent sur des réseaux téléphoniques filaires de type RTC ou des lignes internet de type IP gérés par les opérateurs télécom.

Les services RTC et xDSL seront progressivement fermés.

A la résiliation automatique des abonnements par les opérateurs téléphoniques, **les ouvrages d'eau potable ne pourront plus faire remonter d'information à distance. Plus aucune alerte ne parviendra pour prévenir d'un manque d'eau dans un réservoir, ou d'un débordement du réseau d'eaux usées sur la voie publique.**

## La Valeur Ajoutée VEOLIA

- Diagnostic sur les installations et plan d'action
- Renouvellement des installations impactées afin d'utiliser le mode de transfert IP
- Traitement de l'obsolescence et montée en gamme des télétransmetteurs
- Baisse du coût de l'abonnement et des communications

Cette évolution de conditions techniques d'exécution du service est susceptible d'entraîner un impact contractuel et financier sur le service des eaux.

Vos interlocuteurs Veolia se rapprocheront de vous, pour répondre à vos différentes questions et échanger là aussi de manière approfondie sur leurs conséquences pour votre service.

# 2.

LES  
CONSUMMATEURS  
ET LEUR  
CONSOMMATION



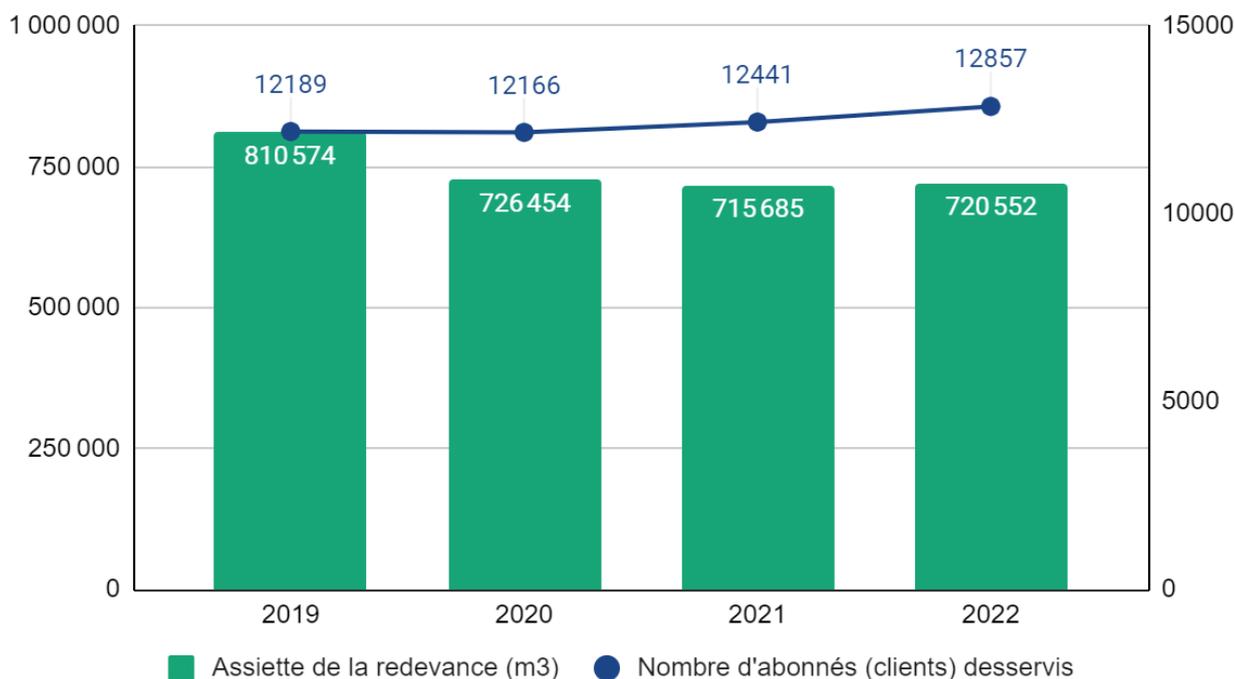
Veolia fait de la considération et de la personnalisation des réponses apportées les principes transversaux qui guident l'ensemble de sa relation aux consommateurs des services d'eau et d'assainissement, dans toutes ses actions au quotidien. Dans ce chapitre, figurent les informations relatives à la satisfaction des consommateurs de votre service, ainsi que les données liées à la consommation (interruptions de service, impayés, aides financières).

## 2.1 Les consommateurs et l'assiette de la redevance

Le nombre de consommateurs abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens du décret du 2 mai 2007, figure au tableau suivant :

	2021	2022	N/N-1
<b>Nombre d'abonnés (clients) desservis</b>	<b>12 441</b>	<b>12 857</b>	3,2%
Abonnés sur le périmètre du service	12 441	12 857	3,2 %
<b>Assiette de la redevance (m3)</b>	<b>715 685</b>	<b>720 552</b>	<b>0,7%</b>
Effluent collecté sur le périmètre du service	715 685	720 552	0,7%

Evolution du nombre d'abonnés et du volume de l'assiette



### □ *Les données clientèle par communes*

Le volume de la redevance correspondant à la réception d'effluents en provenance d'autres services se détaille de la façon suivante :

Le compte de prestation de service fournie par la société SAUR fait état de 720 552 m<sup>3</sup> consommé en 2022.

Le volume d'assiette par usager est de 56 m<sup>3</sup> en 2022. Cette valeur est assez faible, la moyenne des communes étant plutôt autour de 70 m<sup>3</sup> par usagers.

Les gros consommateurs (> 6000m<sup>3</sup> par an) ont consommés 48 880 m<sup>3</sup> en 2022.

Ils sont au nombre de 6 :

<b>Usager</b>	<b>adresse</b>	<b>Consommation</b>
HOTEL LA FALAISE	AVENUE DU CHATEAU HEBERT	13070
LYCEE HOTELIER	33 RUE DES ECOLES	8383
COMMUNAUX DE DINARD	47 BOULEVARD FEART	8114
GRAND HOTEL	50 PLACE DE L ELLIPSE	6850
SAS PORT BLANC	CAMPING PORT BLANC PRINCIPAL	6457
ALLIANZ VILLAGE VACANCES	19 RUE DE L ISLE CELEE	6006

### □ *Les réceptions d'effluents*

Le volume de la redevance correspondant à la réception d'effluents en provenance d'autres services se détaille de la façon suivante :

<b>Commune</b> (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	<b>Volume assiette</b>	<b>Nombre d'abonnés au 31/12/2022</b>
La Fourberie St Lunaire	32 342	436
PLEURTUIT (Rue et ZAC de la ville es Meunier+ ZAC du tertre Esnault)	en attente des éléments	en attente des éléments

### □ *Les déversements d'effluents*

Les volumes suivants sont déversés sur une autre commune. Ces valeurs sont comprises dans le volume de l'assiette de 715 685m<sup>3</sup>.

<b>Commune</b> (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	<b>Volume assiette</b>	<b>Nombre d'abonnés au 31/12/2022</b>
---	------------------------	---------------------------------------

La Vicompté (Dinard vers La Richardais)	en attente des éléments	en attente des éléments
---	-------------------------	-------------------------

## 2.2 La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous

Veolia s'engage à prendre autant soin des consommateurs des services d'eau et d'assainissement qui lui sont confiés que de la qualité de l'eau qu'elle leur apporte ou de leur environnement. Au quotidien, nous souhaitons ainsi que les consommateurs se sentent bienvenus et considérés lorsqu'ils interagissent avec nos équipes, grâce à des interlocuteurs qu'ils comprennent et qui les comprennent... et bien sûr grâce à des femmes et des hommes résolument engagés à leur service.



L'engagement de Veolia en faveur de ce service consommateurs de proximité et de grande qualité, s'appuyant sur la densité de son ancrage territorial a permis à Veolia de devenir le premier opérateur de services d'eau et d'assainissement à obtenir l'attestation "Relation Client 100% France".

Délivrée par l'Association Française de la Relation Client (AFRC) et l'Association Origine France Garantie, elle certifie que toutes les équipes relations consommateurs des activités eau et assainissement de Veolia sont basées sur le territoire français, et bénéficient d'un contrat de travail en droit français. Elle est précédée d'un audit initial de l'AFNOR.

Cette certification garantit que :

- 100 % des 11 Centres de Relation Client sont implantés en France ;
- 100 % des 1500 collaborateurs et conseillers clientèle impliqués dans cette relation bénéficient de contrats de droit français ;
- 100 % des consommateurs de services publics d'eau et d'assainissement, dont la relation usagers est confiée à Veolia bénéficient d'une proximité et d'une qualité « made in France »

Satisfaire les consommateurs des services que nous exploitons commence par recueillir régulièrement le jugement qu'ils portent sur ces services : leur apporter de la considération, personnaliser les réponses et les services qui leur sont proposés, cela commence toujours par être à l'écoute de ce qu'ils ont à nous dire, de ce qu'ils pensent de nous.

Le baromètre de satisfaction réalisé par Veolia porte sur les principaux critères d'appréciation de nos prestations :

- ✓ la qualité de l'eau
- ✓ la qualité de la relation avec le consommateur abonné : accueil par les conseillers des Centres d'appel, par ceux de l'accueil de proximité...
- ✓ la qualité de l'information adressée aux abonnés

**NB : En 2021, Veolia a modifié le mode de collecte de ses enquêtes de satisfaction, passant d'interviews par téléphone à des interviews en ligne (les consommateurs reçoivent un e-mail les invitant à répondre à un questionnaire). Cette évolution permet d'interroger un plus grand nombre de consommateurs par an et de disposer ainsi de mesures de satisfaction plus fines, sur des échantillons plus robustes.**

**Ce changement de méthode peut cependant avoir pour effet un repli plus ou moins net des taux de satisfaction relevés.** En effet, comme le confirme l'institut Ipsos, en charge de ces enquêtes, un écart d'une dizaine de points à la baisse est couramment observé lorsque l'on passe de l'interview téléphonique à l'e-mail. Deux causes cumulatives peuvent l'expliquer :

- ✓ Répondre à une sollicitation d'enquête par e-mail est une action volontaire et les consommateurs insatisfaits sont plus enclins à cliquer sur le lien dans l'invitation pour répondre à ces enquêtes
- ✓ Dans le cadre d'une enquête téléphonique, inconsciemment, les interviewés associent l'enquêteur avec le service qu'il leur demande d'évaluer. Ils se montrent ainsi plus indulgents et donnent des notes moins sévères qu'ils ne l'auraient fait lors d'une enquête en ligne.

Des indicateurs de performance permettent aussi d'évaluer de manière objective la qualité du service rendu.

	2021	2022
Satisfaction globale	77	81
La continuité de service	92	91
Le niveau de prix facturé	54	57
La qualité du service client offert aux abonnés	73	74
Le traitement des nouveaux abonnements	76	74
L'information délivrée aux abonnés	71	72

## □ *Les 5 promesses aux consommateurs de Veolia*

Par ces 5 promesses, Veolia concrétise sa volonté de placer les consommateurs des services publics d'eau et d'assainissement qui lui sont confiés au cœur de son action. Elles témoignent de la mobilisation quotidienne des femmes et des hommes de Veolia à leur service, tout au long de leur parcours avec le service : nous leur devons chaque jour une eau potable distribuée à domicile, l'assainissement de leurs eaux usées, mais aussi un accompagnement, une réactivité et une transparence sans faille.

**#1 Qualité** : « Nous nous mobilisons à 100% pour la qualité de votre eau ».

**#2 Intervention** : « Nous réagissons et vous aidons à faire face aux incidents »

**#3 Budget** : « Nous vous accompagnons dans la gestion de votre facture d'eau »

**#4 Services** : « Nous sommes à votre écoute quand et comme vous le souhaitez »

**#5 Conseil** : « Nous vous aidons à maîtriser votre consommation »

## 2.3 Données économiques

### □ *Le taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente [P257.0]*

Le taux d'impayés est calculé au 31/12 de l'année 2022 sur les factures émises au titre de l'année précédente. Le taux d'impayés correspond aux retards de paiement.

C'est une donnée différente de la rubrique « pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » figurant dans le CARE ; cette dernière reprend essentiellement les pertes définitivement comptabilisées. Celles-ci peuvent être enregistrées avec de plus grands décalages dans le temps compte tenu des délais nécessaires à leur constatation définitive.

Une détérioration du taux d'impayés témoigne d'une dégradation du recouvrement des factures d'assainissement. Une telle dégradation peut annoncer la progression des factures qui seront enregistrées ultérieurement en pertes sur créances irrécouvrables.

	2021	2022
<b>Taux d'impayés</b>		<b>0,00 %</b>
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)		0
Montant facturé N - 1 en € TTC		252 131

La loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation. Elles demeurent uniquement possibles dans le cas de résidences secondaires ou de locaux à strict usage professionnel, hors habitation. Cette situation a potentiellement pour effet de renchérir les coûts de recouvrement et/ou de pénaliser les recettes de l'ensemble des acteurs (délégataires, collectivités...).

### □ *Le montant des abandons de créance et total des aides accordées [P207.0]*

L'accompagnement en cas de difficulté à payer les factures d'eau est une priorité pour votre collectivité et pour Veolia. Les dispositifs mis en œuvre s'articulent autour de trois axes fondamentaux :

- ✓ Urgence : des facilités de paiement (échéanciers, mensualisation, mandat-compte sans frais,...) sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture d'eau.
- ✓ Accompagnement : en partenariat avec les services sociaux, nous nous engageons à accueillir et orienter les personnes en situation de précarité, en recherchant de façon personnalisée les solutions les plus adaptées.
- ✓ Assistance : pour les foyers en grande difficulté financière, Veolia participe au dispositif Solidarité Eau intégré du Fonds de Solidarité Logement départemental.

	2021	2022
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social		0
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (€)		0,00
Assiette totale (m3)	715 685	720 552

Ces éléments permettent à la Collectivité de calculer l'indicateur du décret **[P 207.0]**, en ajoutant à ce montant ses propres versements et en divisant par l'assiette de la redevance.

# 3.

LE PATRIMOINE DE  
VOTRE SERVICE



Collecter, traiter, surveiller... : une gestion optimisée du patrimoine est la garantie de son fonctionnement durable et d'un service performant au consommateur. Vous retrouverez dans cette partie l'inventaire des installations et des réseaux associés à votre contrat, ainsi que le bilan des renouvellements et des travaux neufs réalisés sur ces ouvrages durant l'année écoulée. Au-delà, la prise en compte du patrimoine naturel sur les sites (animaux, végétaux, eau, air, sols) et la gestion des infrastructures vertes, contribuent pleinement à la performance du service et au bien-être des usagers.

## 3.1 L'inventaire des installations

Cette section présente la liste des usines de dépollution et des postes de relèvement/refoulement associés au contrat.

Usines de dépollution	Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	Capacité équivalent habitant (EH)	Capacité hydraulique (m3/j)
STEP Dinard	3 120	52 000	13 200
<b>Capacité totale :</b>	<b>3 120</b>	<b>52 000</b>	<b>13 200</b>

Capacité épuratoire en kg de DBO5 / j et capacité hydraulique en m3/j selon les données du constructeur, capacité en EH établie sur une base de 60 g de DBO5 par habitant et par jour.

Postes de refoulement / relèvement	Trop plein	Débit des pompes (m3/h)
BT de Port Blanc	Oui	160
BT Ecluse	Oui	220
BT Quai de la Perle	Oui	60
BT Saint Enogat	Oui	30
PR Abattoir	Oui	143
PR Avenue de la Rance	Non	
PR Beauvallon	Oui	15
PR Bec de la vallee	Oui	10
PR des Marettes	Non	12
PR Harbour	Oui	100
PR les Murettes	Non	17
PR Port nican	Oui	28
PR Prieure	Oui	190
PR Rte depart PN19	Non	16
PR Ville es passant	Non	27
PR Ville Mauny	Oui	27

## 3.2 L'inventaire des réseaux

Cette section présente la liste :

- ✓ des réseaux de collecte,
- ✓ des équipements du réseau,
- ✓ des branchements.

Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

### □ *Les canalisations, branchements et équipements*

	2021	2022
<b>Canalisations</b>		
Longueur totale du réseau (km)	143,3	143,2
Canalisations eaux usées (ml)	62 502	62 567
<i>dont gravitaires (ml)</i>	55 713	55 781
<i>dont refoulement (ml)</i>	6 789	6 786
Canalisations unitaires (ml)	31 064	31 007
<i>dont gravitaires (ml)</i>	30 997	30 940
<i>dont refoulement (ml)</i>	67	67
Canalisations eaux pluviales (ml)	49 695	49 636
<i>dont gravitaires (ml)</i>	49 695	49 636

L'intégration du SIG a été réalisée en janvier 2020. Nous avons détecté de nombreux **problèmes de défaut d'information** dans le SIG transmis. De nombreux collecteurs existants ne sont pas intégrés dans le SIG. Certains déversoirs d'orage sont également absents. Les données de matériaux et de profondeurs ne sont pas ou mal renseignées.

Pour exemple : les rue de la Barbine et de Georges V qui ont fait l'objet de mise en séparatif à une date postérieur à 2019 sont en unitaire dans le SIG.

Les mises à jour vont être réalisées par Veolia en fonction des plans de récolement reçus. Cependant cela est impactant pour la compréhension du réseau.

Les études réalisés dans le cadre du Schéma Directeur : modélisation, dimensionnement des bassins tampons, augmentation des volumes de transfert s'appuient sur un patrimoine incomplet. Les impacts sur les conclusions du SDA ne sont pas quantifiables.

Les réseaux de Dinard ont été intégrés au SIG Veolia en début d'année 2020. L'intégration a mis en évidence des absences de réseaux sur le plan. (voir carte ci-dessous)

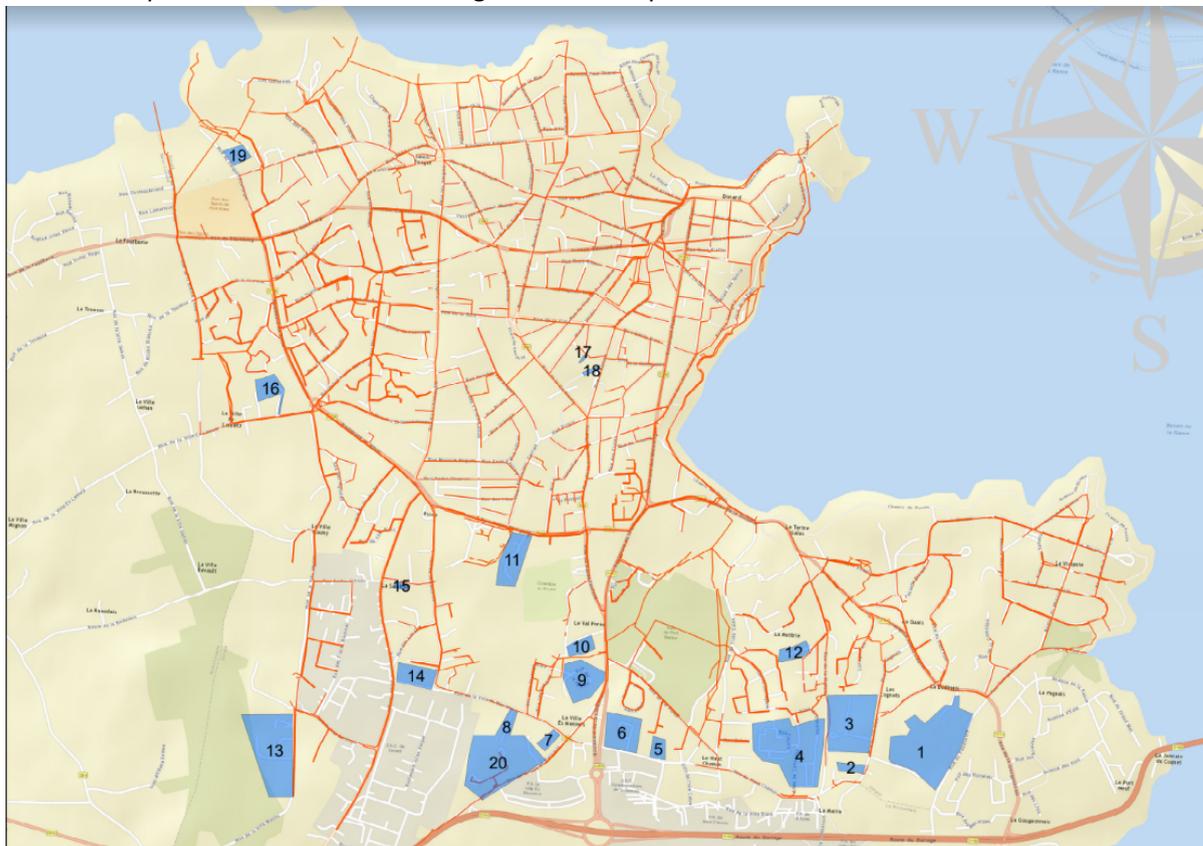
De nouvelles incohérences sur le SIG ont été découvertes durant l'année 2020 :

- La rue de la Babine est en séparatif et non en unitaire
- La rue Georges V est en séparatif et non en unitaire

- Des déversoirs d'orage non répertoriés existent esplanade Y Verney
- ....

Les plans de récolement non intégrés précédemment peuvent être repris dans le SIG administré par Veolia. Il faut pour cela nous transmettre les plans de récolement en format .dwg.

Absence de plans détectés lors de l'intégration du SIG par Veolia :



- Le n°1 le récent lotissement Moulin du Rocher, Rétrocession en cours
- Le n°2 le lotissement de la famille Sotter, viabilisé mais non commercialisé à PRIVE
- Le n°3 le lotissement Les Jardins de Botero (années 2000-2010) à PUBLIC
- Le n°4 le lotissement Les Jardins de Botero (années 2000-2010) à PUBLIC
- Le n°12 le lotissement Le Hameau du Clos Mottay à PUBLIC
- Le n°5 le lotissement de M. Rouaux nommé La rue des Chevaux Attelés à PRIVE
- Le n°6 le lotissement Les Jardins du Val à PRIVE
- Le n°7 le lotissement du Hameau de Pen Guen à Rétrocession en cours
- Le n°8 le lotissement des Buissons Blancs à PRIVE et problématique (sujet déjà évoqué ensemble)
- Le n°20 la ZAC de la Ville es Passants II (années 2010) à PUBLIC (gestion pluvial compliqué)
- Le n°14 Lotissement du Clos Simon à PRIVE
- Le n°9 Lotissement Vergers du Val à PUBLIC
- Le n°10 Lotissement Allée des Ombrages à PUBLIC
- Le n°11 Lotissement Domaine de la Briqueterie à PUBLIC
- Le n°14 Multitudes de parcelles privées à PRIVE
- Le n°15 Passage des Buissons à PUBLIC
- Le n°16 Impasse de la Carrière (PUBLIC) et Lotissement Rue André Brossard à PRIVE
- Le n°17 impasse perpendiculaire à rue Henri Bleuven à PRIVE
- Le n°18 passage de la Fontaine Barbine à PUBLIC
- Le n°19 Le lotissement Les Jardins du Port Blanc lit dieu Les Millières à PRIVE

Les lotissements privés sont intégrés à la DSP pour les interventions de curage curatif ainsi que pour les réponses au DICT. Il est donc essentiel pour la bonne exploitation du service d'intégrer le plus de plans de récolement possible au SIG.

Le réseau de la ville de Dinard possède de très nombreux tampons sous enrobés. Des rues entières sont sans accès au réseau :

- Boulevard de la libération
- rue du commandant Théophile Plessis
- rue Emile Bara
- boulevard du Villou
- rue du Port Blanc
- Rue Gardiner
- rue des écoles...

L'absence d'accès au réseau est un frein pour l'exploitation courante : curage, réalisation de devis, passage caméra. La mise à jour des plans du réseau va également être impactée par ces problèmes d'accès. Le contrat prévoit la mise en place d'intervention d'exploitation sur les tampons, il n'est cependant pas prévu de reprendre tous les tampons d'une rue entière.

## 3.3 Les indicateurs de suivi du patrimoine

Branchements, réseaux, postes de relèvement, usines de dépollution, installations de traitement des boues, bâtiments, etc. , constituent un patrimoine physique et financier considérable pour la Collectivité.

Dans le cadre d'une responsabilité partagée selon le cadre défini par le contrat une démarche de gestion durable et optimisée de ce patrimoine est mise en œuvre afin de garantir le maintien en condition opérationnelle des ouvrages et le bon fonctionnement des équipements.

La mise à jour de l'intégralité des données patrimoniales du service est réalisée grâce à des outils de connaissance du patrimoine et d'un Système d'Information Géographique (SIG). L'analyse de l'ensemble des données apporte à la collectivité une connaissance détaillée de son patrimoine et de son état. Veolia est à même de procéder aux arbitrages entre réparation et renouvellement, et de proposer à la Collectivité, pour les opérations à sa charge, les éléments justifiant les priorités de renouvellement.

### 3.3.1 Le taux moyen de renouvellement des réseaux [P253.2]

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux [P253.2] est de 0,00 %. Le tableau suivant précise les linéaires renouvelés portés à la connaissance du délégataire et permet à la collectivité de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement, en prenant le linéaire renouvelé sous sa maîtrise d'ouvrage, en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur du réseau.

Canalisations	2021	2022
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	93 566	93 574

### 3.3.2 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P202.2]

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi Grenelle II de juillet 2010, il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion Patrimoniale du Réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points du barème pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Calculée sur un barème de 120 points (ou 110 points pour les services n'ayant pas la mission de collecte), la valeur de cet indice [P202.2] pour l'année 2022 est de :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2021	2022
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	86	286

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
<b>Code VP</b>	<b>Partie A : Plan des réseaux (15 points)</b>		
VP250	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP251	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
<b>Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)</b>			
VP252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui

<b>VP253</b>	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		82,98 %
<b>VP254</b>	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
<b>Combinaison des variables VP252, VP253 et VP254</b>	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	13
<b>VP255</b>	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	12
<b>Total Parties A et B</b>		<b>45</b>	<b>40</b>
<b>Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)</b>			
<b>VP256</b>	Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	
<b>VP257</b>	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	
<b>VP258</b>	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
<b>VP259</b>	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	
<b>VP260</b>	Localisation des autres interventions	10	10
<b>VP261</b>	Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
<b>VP262</b>	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
<b>Total:</b>		<b>120</b>	<b>86</b>

Dans le cadre de sa mission, Veolia procédera régulièrement à l'actualisation des informations patrimoniales à partir des données acquises dans le cadre de ses interventions ainsi que des informations que vos services lui auront communiquées, notamment, celles relatives aux extensions de réseau.

## 3.4 Gestion du patrimoine

### 3.4.1 Les renouvellements réalisés

Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. A court terme, les actions d'exploitation permettent de maintenir ou d'améliorer la performance technique des installations. A long terme, elles deviennent insuffisantes pour compenser leur vieillissement, et il faut alors envisager leur remplacement, en cohérence avec les niveaux de service fixés par la collectivité.

Le renouvellement peut concerner les installations (usines...) ainsi que les équipements du réseau. Il peut correspondre au remplacement à l'identique (ou à caractéristiques identiques compte tenu des évolutions technologiques) complet ou partiel d'un équipement, ou d'un certain nombre d'articles d'un lot (ex : capteurs).

Le renouvellement peut être assuré soit dans le cadre d'un Programme Contractuel, d'une Garantie de Continuité de Service ou d'un Compte de renouvellement. Le suivi des renouvellements à faire et réalisés chaque année est enregistré dans une application informatique dédiée.

#### □ Les installations

Installations électromécaniques	Opération réalisée dans l'exercice	Mode de gestion
<b>STEP Dinard</b>		
<b>File Eau - Traitement Biologique à Boues Activées</b>		
432 Diffuseurs d'air immergés (552 diffuseurs)	Renouvellement	Compte
<b>Air de Process/Lavage - Production d'Air (bassins</b>		
469 Surpresseur 1	Rénovation	Cté de service
471 Surpresseur 2	Rénovation	Cté de service
<b>Produits de Traitement - DEPHOSPHATATION</b>		
481 Pompe doseuse 3	Renouvellement	Compte
<b>Produits de Traitement - Polymère Liquide Cationiq</b>		
616 Pompe polymère 2	Renouvellement	Compte
<b>Contrôle/Commande - Local électrique bâtiment tert</b>		
783 Armoire bâtiment tertiaire GTC2	Rénovation	Compte
<b>Energie - Poste livraison EDF</b>		
745 Onduleur	Renouvellement	Compte
<b>Energie - Production Energie Electrique (GE)</b>		
760 Groupe électrogène	Rénovation	Cté de service
<b>Bâtiments, VRD - Outillage Mobile</b>		
864 Palan mobile 1	Renouvellement	Compte
<b>Bâtiments, VRD - Aménagements Extérieurs</b>		
854 855 Portail motorisé automatique (HS)	Rénovation	Compte
<b>PR Bec de la vallee</b>		
<b>SE-----</b>		
83 Pompe n°1	Renouvellement	Compte
84 Pompe n°2	Renouvellement	Compte

<b>PR Ville Mauny</b>		
SE-----		
109 Pompe N°1	Renouvellement	Compte
<b>PR les Murettes</b>		
SE-----		
Pompe N°1	Renouvellement	Compte
<b>BT de Port Blanc</b>		
SE-----		
118 Pompe 2	Renouvellement	Compte
119 Pompe 3	Renouvellement	Compte
<b>BT Ecluse</b>		
SE-----		
169 Vanne isolement générale	Rénovation	Compte

Les pompes du Bec de la Vallée ont été renouvelé en avance et augmenté en puissance suite à des débordements durant l'été 2022.

Des fiches de renouvellement ont été réalisées pour les équipements avancés ou > 10 000 €. Ces fiches sont présentes sur le portail web.

### □ **Les réseaux et branchements**

#### → **Le Fonds de travaux**

Le contrat prévoit un volet important de travaux lié au schéma directeur d'assainissement.

Localisation & Liste des travaux	Année de mise en service actualisée (10 2020)	Suivi réalisation	Commentaire
<b>- PR Ecluse</b>			
Renouvellement du clapet en sortie de l'ovoïde (regard de visite et clapet équilibré)	2024		
Vanne motorisée sur ouvrage de captage de temps sec (2 x DN 200) + nouveau clapet sur DO	2020-2021		installation décalée en raison de l'installation de vannes F REG a proximité de cet équipement. Le projet sera revu en fonction de la réaction hydraulique du site.
<b>- PR Harbour</b>			
Poursuite chemisage du dernier tronçon DN 700 (160 ml)	2020	2020-2021	Création d'un regard au pied du PR Harbour nécessaire
Réhabilitation des regards de visite fuyards	2021		les regards n'ont pas été localisés dans le SDA
<b>- Canalisation du Pissot</b>			

réhabilitation (provision pour remplacement de 15 % du linéaire)	2022	2022	566 ml réalisé (pour 160 ml prévu)
<b>- DN 1000 bassin de collecte de l'Ecluse (rue de Verney et rue de la Vallée)</b>			
renouvellement des canalisations (provision pour remplacement de 50% du linéaire)	2024-2025		
<b>- DN 1000 bassin de collecte de l'Ecluse (rue barbine)</b>			
renouvellement des canalisations (provision pour remplacement de 20% du linéaire)	2028		
<b>- Canalisation DN 500 / DN 600 - rue de la Corbinais et Avenue des Mimosas</b>			
réhabilitation (provision pour remplacement de 15 % du linéaire)	2026		
<b>- Canalisation d'amenée à Port Blanc</b>			
réhabilitation (provision pour remplacement de 10 % du linéaire)	2023		
<b>- Canalisation DN 400 Bd du Villou</b>			
réhabilitation (provision pour remplacement de 25 % du linéaire)	2021-2022	2021-2022	Prévu au SDA 220 ml. Réel :425 ml chemisés + 13 regards réhabilités
<b>Réhabilitation ou renforcement canalisation gravitaire et refoulement PR</b>			
PR ST Enogat nouveau refoulement DN 200 longueur = 480 ml	2021	2021-2022	380 ml de refoulement + 118 ml de gravitaire
PR Port Blanc refoulement DN 250 longueur = 960 ml	2023		à faire en même temps que canaux traités REUT vers le stade fin 2023-début 2024
PR Ville es Passant Nouveau refoulement (900 ml Dn125)	2023		Prévu 1er semestre 2023 : décalage 2024 suite réunion du 8/12/2022
PR de L'ECLUSE refoulement DN 300 sur 1 600 ml (Esplanade Y Verney) gravitaire DN 600 sur 340 ml	2023	2021- 20xx	390 ml de refoulement en 350 en 2021 + 160 ml en 2022. Programmation tronçons proche STEP en 2023
Renforcement en DN 300 de la canalisation Bd du Villou sur 150 m	2023		en lien avec doublement refoulement PR Port Blanc. Vérifier utilité depuis installation des vannes F REG (4 en amont ou sur le noeud).
Rue Gouyon Matignon - terminer le chemisage DN 300 (190 m)	2022		Décalage sera fait au 1er semestre 2023, ITV réalisé fin 2022
Renouvellement des accessoires du réseau d'assainissement strict	2020-2035		
Renouvellement Branchements d'assainissement	2020-2035		
Renouvellement des accessoires du réseau unitaire	2020-2035		
Renouvellement des accessoires réseau pluvial	2020-2035		
Réhabilitation ovoïde pluvial Ecluse T170	2024		Etude prospective sur dévoiement ovoïde vers cale Bec de la Vallée
DO Rochaid (aménagement pour suppression débordement)	2022		Instrumentation faite, étude prévu 2eme semestre 2022
Répartiteur débit Roger Vercel (écrêtage pluie mensuelle)	2022		Etude en cours avec l'instrumentation en place, prévu fin 2022 début 2023

Renouvellement DN 400 rue Céville Es Lemetz par DN 600 et refoulement PR Ecluse sur 480 Ml (amont Step)	2022		En lien avec refoulement Ecluse. proposition 2023-2024
---	------	--	--

### Fonds Non affecté pour réhabilitation ponctuelle du réseau

PROTECTION MILIEU NATUREL	Opération réalisée dans l'exercice	Mode de gestion
SE-----		
RENOUV-BD JULES VERGER	Renouvellement	Compte

Renouvellement d'un second tronçon de réseau en PVC diamètre 200 suite à un effondrement total du réseau.

### 3.4.2 Les travaux neufs réalisés

#### □ *Les investissements*

Travaux réalisés par le délégataire :

Investissements ou outils logiciels	Année de mise en service actualisée (10 2020)	Suivi réalisation
Système pesage des boues	2020	2020
Relevé GPS classe A des 4700 Branchements contrôlés	Selon avancé contrôle des brt	
4 sondes hauteur + seuil pour calcul volume surversé PR Beauvallon PR Port Nican PR Ville Es Passant PR Abattoir	2020	2020-2021
3 sondes de hauteur autonome + seuil pour calcul volume surversé DO Rue de la Vallée TP place Rochaid (rue de l'indépendance) TP rue de St Enogat	2020	2020-2021
sonde de hauteur autonome Répartiteur R Vercel	2020	2020-2021
sonde hauteur + seuil pour calcul volume surversé DO de St Enogat	2020	2020-2021
débitmètre pour mesure volume capté sonde hauteur + seuil pour calcul volume surversé PR Thalasso	2020	2020-2021
sonde hauteur + seuil pour calcul volume surversé PR Ville Mauny	2020	2020-2021
débitmètre Hauteur /Vitesse pour mesure volume	2020	2020-2021

Investissements ou outils logiciels	Année de mise en service actualisée (10 2020)	Suivi réalisation
capté Canalisation gravitaire DN 400		
1 Piézomètre de nappe	2020	2020-2021
3 Sondes de Hauteur autonome	2020	2020
1 Débitmètre (Hauteur /Vitesse) mobile	2020	2020
1 Préleveur mobile	2020	2020
10 Capteurs d'encrassement	2020	2020
Aménagement accueil clients (cloture)	2020	annulé avenant 1
Etude de criticité des PR	2021	2021
PC et Ecran Hypervision 360	2020	annulé avenant 1
Plan de communication marque locale	Suite demande ville de Dinard, mis en attente	annulé avenant 1
Regul charge à la STEP (régulation charge entrée centrifugeuse)	2021	2021
Fourniture, pose et entretien de 4 filets de rétention pour collecteurs pluviaux.	2020	annulé avenant 1
Etude hydraulique + instrumentation nécessaire pour mesure du volume surversé BT Ecluse	2021	Instrumentation posée en 2022, rapport étude en 2023
Analyseur en continu d'H2S mobile	2021	2021
Relevé Cote Fil d'eau regard passage ICGPR à 120 (classe A)	2021	2021
Etude hydraulique BT St Enogat	2021	repoussé après la mise en service du pompage dans le BT St Enogat
Création d'un bassin Tampon de 90 M3 PR Nican	2021	En attente de la modification du PLU lié aux zones boisées classées
Bassin de sécurité PR Beau Vallon (10 m3)	2021	En attente de la modification du PLU lié aux zones boisées classées
Vannes de régulation E Freg P1 secteur Ecluse	2021	2021
Vannes de régulation E Freg P1 Secteur de Saint Enogat	2021	2021
Vannes de régulation E Freg P1 Secteur de Port Blanc	2021	2021
4 débitmètres électromagnétique en entrée station	2022	en lien avec extension station
Déploiement de l'application Smart Plage Suivi dynamique milieu marin	2021	annulé avenant 1
GediFLU Gestion dynamique des réseaux	2021 -2022	2022
	2022	
Dératisation mécanique Mobile (3 équipements)		annulé avenant 1
PR ST ENOGAT, renforcement à 145 M3/h	2021	En attente de l'accord pour le bâtiment commune ville de Dinard (WC public)

Investissements ou outils logiciels	Année de mise en service actualisée (10 2020)	Suivi réalisation
Augmentation de capacité de la station Traitement tertiaire et UV	2022	Dossier en cours avec DDTM Etude de cas par cas envoyé le 21 juin à la ville de Dinard
Vannes de régulation E Freg P2 Secteur Quai Perle et Prieuré	2023	
Pose de plaque de sensibilisation / avaloir pluvial	2022	annulé avenant 1
PR Ville Es Passant renforcement pompage(44 m3/h)	2023	Décalé 2024
PR Ecluse augmentation capacité pompage à 340 M3/h	2023	en lien avec pose du refoulement
PR Port Blanc augmentation de capacité à 230 M3/h	2023	à reculer pour être en phase avec la pose de la canalisation de refoulement
Déploiement de GIRAC (logiciel ACRI)	2023	
Création Bassin Tampon Prieuré (350 M3)	2025	

#### Investissement avenant 1

Investissements ou outils logiciels	Année de mise en service	Suivi réalisation
REUT phase 1 : mise en place REUT Box + étude	2023	
REUT phase 2 : pos canalisation vers Port Blanc	2024	

#### Travaux réalisés par la Collectivité :

Localisation	Travaux
néant 2022	

#### □ *Les réseaux et branchements*

Les principales opérations réalisées par le délégataire figurent au tableau suivant :

Date	Rue	Travaux
24/01/2022	36 AVENUE BRUZZO	Branchement neuf

Date	Rue	Travaux
27/01/2022	PASSAGE DU PRINCE NOIR	Branchement neuf
16/02/2022	15B RUE GARDINER	Branchement neuf
21/02/2022	7 RUE DE LA SAUDRAIS	Branchement neuf
23/02/2022	IMP ERIC TABARLY	Branchement neuf
29/03/2022	10 RUE DU CHAMP PIVAL	Branchement neuf
20/04/2022	1 RUE DES BROUSSARDIERES	Branchement neuf
20/04/2022	RUE DES CLOS PERRIERES	Branchement neuf
03/05/2022	RUE ST ALEXANDRE	Branchement neuf
09/05/2022	RUE DE LA METTRIE	Branchement neuf
07/06/2022	48b AVENUE EDOUARD 7	Branchement neuf
08/06/2022	RUE ABBE LEGRAVERAND	Branchement neuf
09/06/2022	62 RUE ALBERT LACROIX	Branchement neuf
13/06/2022	15 RUE ANDRE CHAPRON	Branchement neuf
20/06/2022	1 RUE DU HAUT CHEMIN	Branchement neuf
22/06/2022	5 RUE VILLE MAUNY	Branchement neuf
06/09/2022	23 RUE DE ST ENOGAT	Branchement neuf

Date	Rue	Travaux
13/09/2022	1 RUE DU PLATEAU DE LA METTRIE	Branchement neuf
19/09/2022	27 RUE D E LA HAUTE GUAIS	Branchement neuf
10/10/2022	56 AV ALBERT CAQUOT	Branchement neuf
12/10/2022	61B RUE VILLE MAUNY	Branchement neuf
04/10/2022	5 RUE SADI CARNOT	Branchement neuf
17/10/2022	CHEMIN DES HOULES	Branchement neuf
24/10/2022	70 RUE DE ST ENOGAT	Branchement neuf
26/10/2022	RUE DE LA MALOUINE	Branchement neuf
02/11/2022	5 RUE DE LA VILLE MAUNY	Branchement neuf
03/11/2022	RUE DES JONQUILLES	Branchement neuf
07/11/2022	4 AVENUE DES AJONCS	Branchement neuf
09/11/2022	6 ALLÉE DES MOUETTES	Branchement neuf
02/11/2022	54 BD ALBERT LACROIX	Branchement neuf
05/12/2022	22 RUE DU VAL PORÉE	Branchement neuf
12/12/2022	RUE DES MINÉES	Branchement neuf
21/12/2022	5 HAMEAU DU BELVEDERE	Branchement neuf

Les principales opérations réalisées par la Collectivité figurent au tableau suivant :

Localisation	Travaux
Rue de la Gare	Mise en séparatif des réseaux sur 350 ml
Rues Faraday et Trois Frères Julien	Mise en séparatif des réseaux sur 120 ml
Impasse Starnberg	Mise en séparatif des réseaux sur 40 ml
Descente de l'Ecluse (J. Chirac)	Mise en séparatif des réseaux sur 500 ml
Boulevard Féart	Mise en séparatif des réseaux sur 105 ml

# 4.

LA PERFORMANCE  
ET L'EFFICACITÉ  
OPÉRATIONNELLE  
POUR VOTRE  
SERVICE



La performance du service d'assainissement est un enjeu majeur, aussi bien pour le confort des consommateurs et des riverains au quotidien que pour maîtriser l'empreinte environnementale de cette activité. Ce chapitre regroupe les informations relatives à l'efficacité du service, de la collecte au traitement, et aborde également son impact sur l'environnement (déversements en milieu naturel, consommation de réactifs, bilan énergétique).

## 4.1 La maintenance du patrimoine



On distingue deux types d'interventions :

- ✓ Des opérations programmées d'entretien, maintenance, réparation ou renouvellement, définies grâce à des outils d'exploitation, analysant notamment les risques de défaillance,
- ✓ Des interventions non-programmées (urgences ou crises) qui nécessitent une réactivité maximale des équipes opérationnelles grâce à des procédures d'intervention parfaitement décrites et éprouvées. Les interruptions de service restent ainsi l'exception.

La réalisation de ces interventions conduit le cas échéant à faire appel à des compétences mutualisées (régionales ou nationales) et bénéficie du support d'outils informatiques de maintenance et de gestion des interventions.



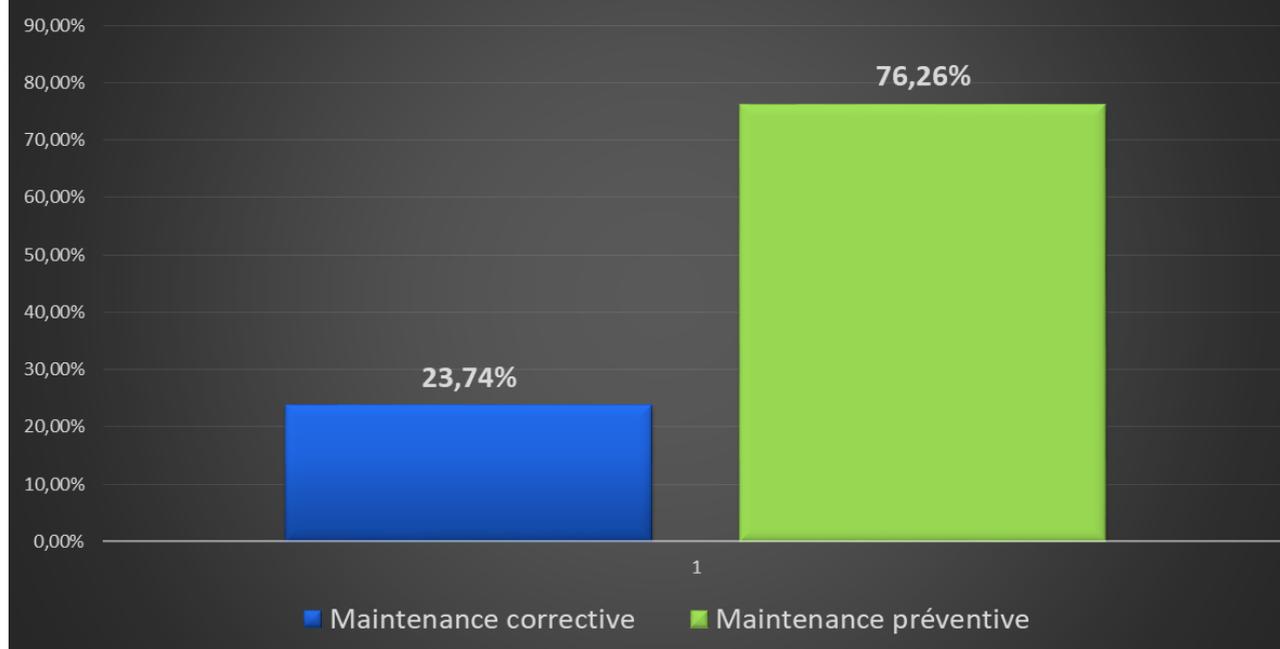
### **La gestion centralisée des interventions**

Le pilotage des interventions de nos techniciens est centralisé, qu'elles soient programmées ou imprévues, qu'il s'agisse de la maintenance d'un équipement, d'un prélèvement pour analyse en cas de suspicion de pollution dans le réseau ou encore d'une intervention sur le branchement d'un abonné.

### □ **Les opérations de maintenance des installations**

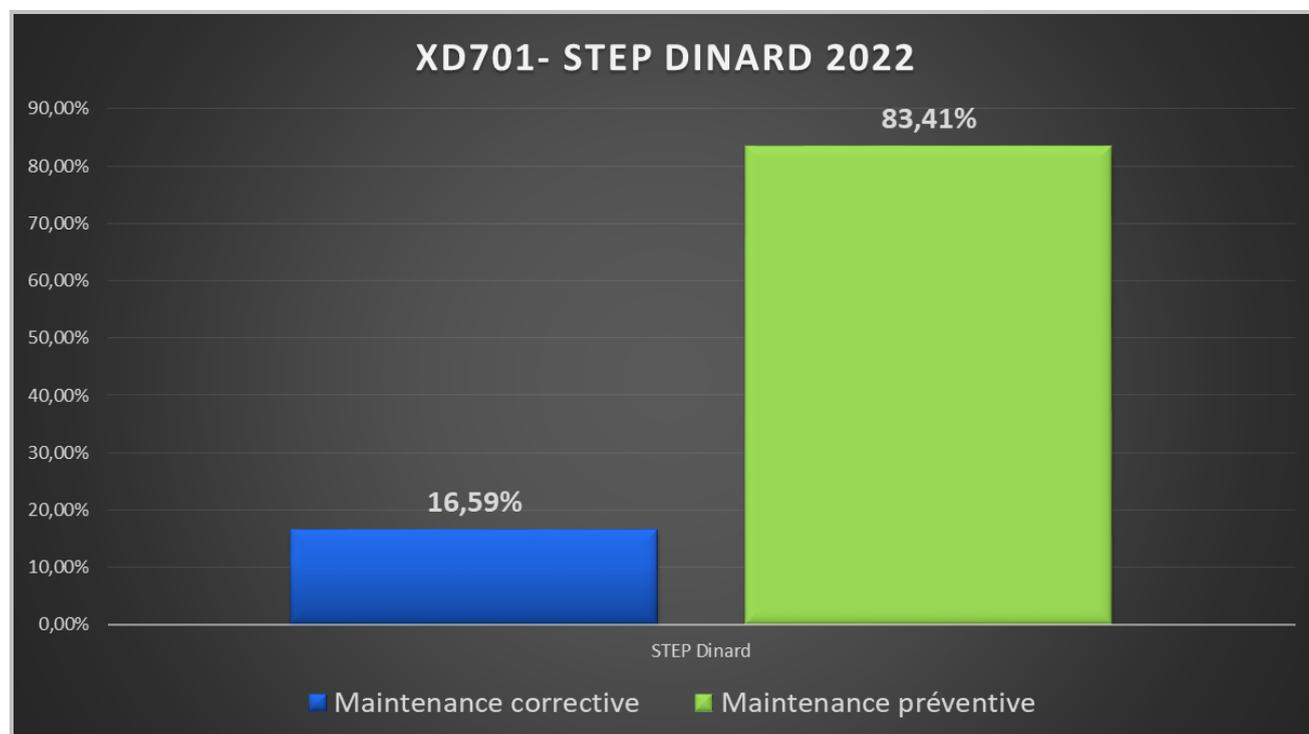
Les opérations de maintenance sont réparties selon le graphique ci-dessous : 23.74 % en opérations correctives, 76.26 % en maintenance préventive.

## XD701- DINARD 2022



Nombre de Maintenance	Maintenance		
Installations	Maintenance corrective	Maintenance préventive	Total général
STEP Dinard	35	176	211
BT Ecluse	13	13	26
BT Quai de la Perle	4	2	6
PR Prieure		2	2
PR Port nican	2		2
BT de Port Blanc	1	1	2
BT Saint Enogat	2		2
PR Harbour	2		2
PR Bec de la vallee		1	1
Poste de Rejet en mer		1	1
PR Ville es passant	1		1
PR Ville Mauny	1		1
<b>Total général</b>	<b>61</b>	<b>196</b>	<b>257</b>

Les opérations sur la station sont réparties selon le graphique ci-dessous :



### **Maintenance des installations**

Les interventions de maintenance sur le périmètre affermé concernent les opérations habituelles programmées : maintenance des équipements électromécaniques, traitement des boues, réglage, nettoyage, dépannage et surveillance. Elles font l'objet d'un suivi et de rapports d'intervention pour les interventions curatives (voir état PICRU).

### **Curages préventifs des postes de relèvement**

Date de curage	Nom du poste
03/01/2022	PR LES MARETTES
17/01/2022	PR BEC DE LA VALLEE
31/03/2022	PR PORT NICAN
01/04/2022	PR VILLE MAUNY
01/04/2022	PR BEAUVALLON
01/04/2022	PR PRIEURE

Date de curage	Nom du poste
01/04/2022	PR ROUTE DEPARTEMENTALE
09/06/2022	BT ECLUSE
09/06/2022	BT ECLUSE
10/06/2022	BT ECLUSE
22/07/2022	PR BEC DE LA VALLEE
22/07/2022	PR VILLE ES PASSANTS
26/07/2022	PR ABATTOIR
16/08/2022	PR PORT NICAN
29/08/2022	PR LES MARETTES
17/10/2022	PR HARBOUR
17/10/2022	PR HARBOUR
20/10/2022	PR LA VILLE ES PASSANT

### Curages préventifs des ouvrages de la STEP

Date de curage	Ouvrage
02/02/2022	STEP
09/03/2022	STEP
10/03/2022	STEP
11/03/2022	STEP
25/04/2022	STEP
04/05/2022	STEP
05/05/2022	STEP DESSABLEUR
09/05/2022	STEP DESSABLEUR
20/05/2022	STEP DESSABLEUR
02/06/2022	BASSIN AERATION N°2
02/06/2022	BASSIN AERATION N°2
03/06/2022	BASSIN AERATION N°2
03/06/2022	BASSIN AERATION N°2
10/06/2022	STEP CHAMBRE A SABLE+CURAGE WC

Date de curage	Ouvrage
13/06/2022	BASSIN AERATION N°2
13/06/2022	STEP bassin d'aération
14/06/2022	BASSIN AERATION N°2
15/06/2022	BASSIN AERATION N°2
15/06/2022	STEP bassin d'aération
16/06/2022	BASSIN AERATION N°2
16/06/2022	STEP bassin d'aération
17/06/2022	BASSIN AERATION N°2
17/06/2022	STEP bassin d'aération
20/06/2022	BASSIN AERATION N°2
20/06/2022	STEP bassin d'aération
21/06/2022	BASSIN AERATION N°2
21/06/2022	STEP bassin d'aération
22/06/2022	BASSIN AERATION N°2
22/06/2022	STEP bassin d'aération
23/06/2022	BASSIN AERATION N°2
23/06/2022	STEP bassin d'aération
24/06/2022	BASSIN AERATION N°2
24/06/2022	STEP bassin d'aération
06/07/2022	REPARTITEUR STEP
20/07/2022	REPARTITEUR STEP
20/07/2022	REPARTITEUR STEP
03/08/2022	STEP
04/08/2022	BENNE A BOUES
12/08/2022	STEP
12/08/2022	POMPAGE CANAL D'ENTREE
23/08/2022	STEP
01/09/2022	STEP
16/09/2022	LOCAL BENNE BOUE
26/10/2022	REPARTITEUR STEP
26/10/2022	STEP répartiteur
14/11/2022	FOSSE BENNE STEP
14/11/2022	STEP
15/11/2022	BT STEP
15/11/2022	STEP
21/11/2022	BASSIN AERATION
21/11/2022	STEP bassin d'aération

Date de curage	Ouvrage
22/11/2022	BASSIN AERATION
22/11/2022	STEP bassin d'aération
23/11/2022	BASSIN AERATION
23/11/2022	STEP bassin d'aération
24/11/2022	BASSIN AERATION
24/11/2022	STEP bassin d'aération
25/11/2022	BASSIN AERATION
25/11/2022	STEP bassin d'aération
27/12/2022	REPARTITEUR SOUS ARI

□ **Les opérations de maintenance des réseaux et branchements**

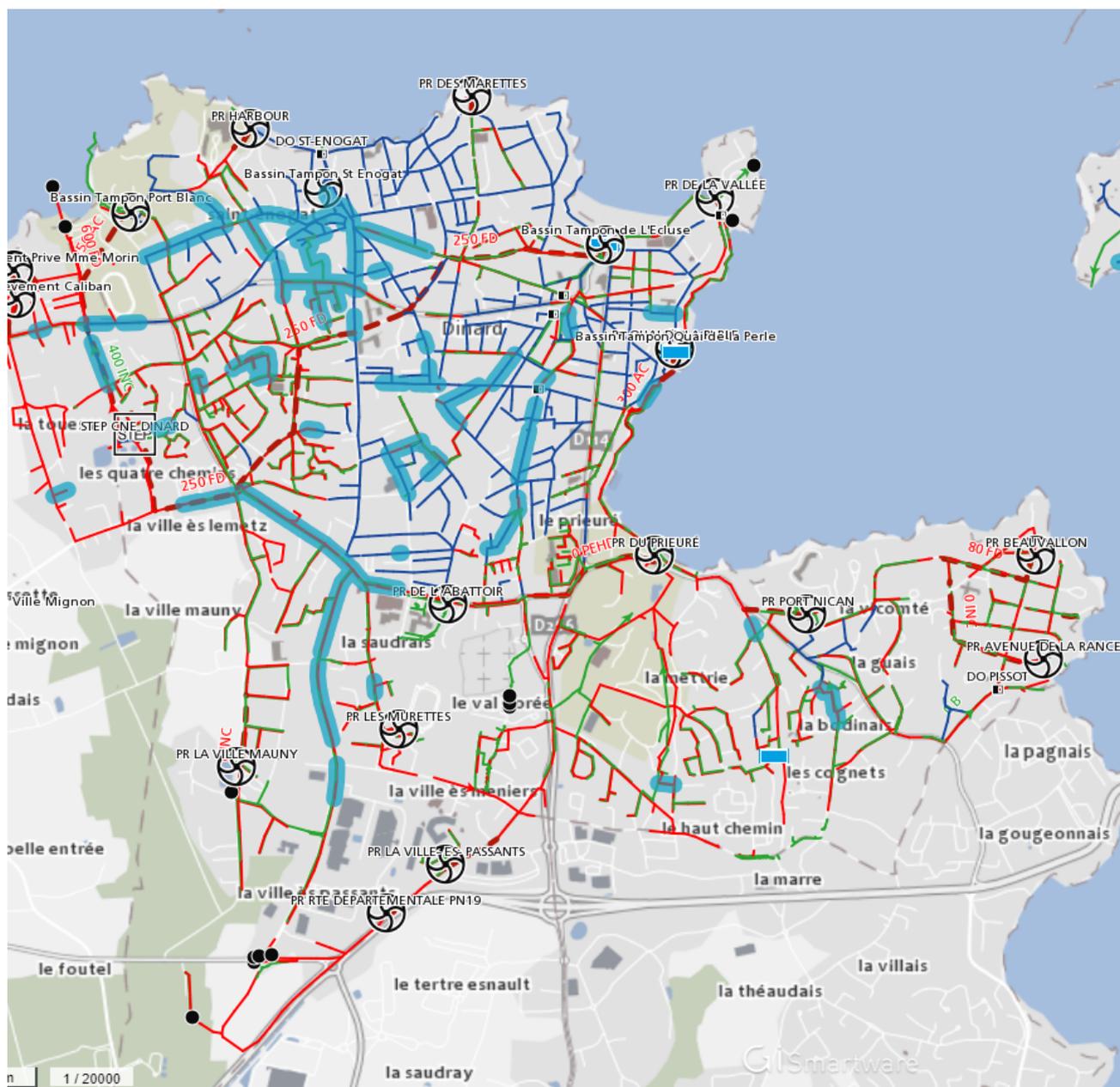
Travaux d'entretien sur le réseau	2021	2022	N/N-1
Réparation de réseau	6	4	
Réparation de branchement	3	4	
Nombre de remplacements de tampons	5	12	140,0%
Nombre de mise à niveau de tampons	11	0	-100,0%
Nombre de scellements de grilles avaloir		1	

Date	Localisation	Intervention
13/01/2022	PROMENADE CLAIR DE LUNE	NETTOYAGE FOND REGARD+ITV
04/02/2022	BD DU VILLOU	REPLACEMENT TAMPON
08/02/2022	PROMENADE DES ALLIES	REPARATION RESEAU
17/02/2022	BOULEVARD JULES VERGER	21 ML DE RETABLISSEMENT D'ECOULEMENT
21/03/2022	QUAI DE LA PERLE	DEPLACEMENT REFOULEMENT
05/04/2022	4 BD DES MARECHAUX	REPLACEMENT TAMPON
19/04/2022	RUE ALBERT CAQUOT	REPRISE REGARD BORGNE
20/04/2022	AV GEORGES PIAN	REPRISE REGARD BORGNE
06/05/2022	STEP	CONDUITE STEP

Date	Localisation	Intervention
10/05/2022	2 RUE DU PRIEURÉ	REPARATION BRT
12/05/2022	6 RUE DU MANEGE	REPARATION BRT
12/05/2022	RUE DES OUCHES	REPLACEMENT TAMPON
12/05/2022	BD DE LA LIBERATION	REPLACEMENT TAMPON
16/05/2022	ROND POINT RUE DES OUCHES	REPLACEMENT TAMPON
06/06/2022	PLACE YVES VERNET	REPARATION BRT
05/07/2022	LA VILLE MAUNY	REPLACEMENT TAMPON
11/07/2022	LA VILLE MAUNY	REPLACEMENT TAMPON
13/07/2022	AV DU MANOIR/AV PORT SIBOULIRER	REPLACEMENT TAMPON
28/07/2022	RUE THEODORE BOTREL	REPARATION RESEAU
02/08/2022	BD DE LA LIBERATION	REPLACEMENT TAMPON
22/08/2022	31 BD WILSON	REPARATION RESEAU
09/09/2022	RUE DU SERGENT BOULANGER	REPLACEMENT TAMPON
13/09/2022	6 RUE DU DOUETS FOURCHÉ	REPLACEMENT TAMPON
05/09/2022	50 AV GEORGES V	REPARATION BRT
09/09/2022	RUE ROGER VERCEL	REPLACEMENT TAMPON
08/09/2022	15 RUE DES ECOLES	MISE EN CONF EU/EP
18/11/2022	RUE DES VERGERS	SCELLEMENT TAMPON
05/12/2022	25 RUE DE LA VILLE MAUNY	MISE EN CONF EU

□ *L'auscultation du réseau de collecte*

Interventions d'inspection et de contrôle	2021	2022	N/N-1
Longueur de canalisation inspectée par caméra (ml)	7 430	5 363	-27,8%



## ▣ **Le curage**

### Intervention sur le réseau d'Eau Usée et d'Unitaire

Interventions de curage préventif	2021	2022
Nombre d'interventions sur réseau	51	15
sur branchements		0
sur canalisations	51	38
Longueur de canalisation curée (ml)	11 126	10 236

La longueur de canalisation curée sans les curages liés au ITV est de 6 373 ml.

<b>Interventions curatives</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Nombre de désobstructions sur réseau	121	70
sur branchements	9	3
sur canalisations	112	67
Longueur de canalisation curée dans le cadre d'une opération de désobstruction (ml)	2 666	828

### Intervention sur le réseau d'Eau Pluviale

<b>Interventions de curage préventif</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Nombre d'interventions sur réseau		
sur branchements	0	0
sur canalisations	44	2
sur bouches d'égout, grilles avaloirs	2 244	1 604
Longueur de canalisation curée (ml)	4 899	1 319

<b>Interventions curatives</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Nombre de désobstructions sur réseau		
sur branchements	3	0
sur canalisations	10	9
sur bouches d'égout, grilles avaloirs	66	64
Longueur de canalisation curée dans le cadre d'une opération de désobstruction (ml)	250	185

L'entretien des ouvrages de la Ville Mauny a été réalisé en mars 2022.

#### □ **Les points « noirs » du réseau de collecte [P252.2]**

Concernant le réseau de collecte, le nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage [P252.2] permet à la fois de mettre en évidence la présence de défauts structurels ponctuels et d'évaluer les stratégies d'exploitation mises en œuvre pour pallier ces défauts. Ces défauts sont naturellement susceptibles de constituer des points prioritaires d'amélioration.

	2021	2022	N/N-1
Nombre total de points concernés sur le réseau	2	3	0,0%
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	93 566	93 574	0,0%
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km	2,14	3,2	0,0%

Les points noirs connus en 2021 était : le réseau en aval immédiat du du DO de Saint Enogat (fait 3 fois par ans) et la canalisation le long de la promenade Picasso.

Cette liste augmente avec l'augmentation de la connaissance du réseau de Dinard.

En 2022, nous avons ajouté : la canalisation en encorbellement sous la digue de l'Écluse et une vingtaine de grilles (carrefour av port siboulière / av du manoir croisement Bd des maréchaux/ rue du prieuré 32 rue de l'abbé Langevin /devant le dominos pizza/ croisement rue de saint lunaire / rue de l'église /au rond point croisant /la rue de la barbine et la rue de la corbinais).

## 4.2 L'efficacité de la collecte

### 4.2.1 La maîtrise des entrants

#### □ *Les rejets d'eaux usées d'origine non domestique*

Les effluents non domestiques peuvent présenter des caractéristiques physico-chimiques particulières ne permettant pas un traitement similaire à celui effectué dans un système d'assainissement collectif des eaux usées domestiques classiques.

L'impact de ces effluents, s'ils ne sont pas maîtrisés, peut être important sur le fonctionnement et la gestion du système d'assainissement collectif, mais aussi sur le milieu naturel.

Aussi, la maîtrise des rejets non domestiques dans les réseaux publics d'assainissement contribue à :

- ✓ améliorer le fonctionnement du système de collecte et de traitement,
- ✓ préserver les ouvrages/équipements du système d'assainissement et le patrimoine de la Collectivité,
- ✓ garantir les performances du système de traitement,
- ✓ garantir la qualité des boues, et leur innocuité,
- ✓ respecter la réglementation.

Il importe donc d'identifier les rejets non domestiques à risque, de définir les conditions de leur raccordement (arrêtés d'autorisation, conventions de déversement) et de les contrôler.

Chaque année, un plan d'action est défini afin de cibler les établissements à contrôler en priorité dans l'année :

- ✓ à partir de la demande de la Collectivité ou des industriels eux-mêmes, les services de l'Etat (DREAL, ARS...) étant souvent à l'origine de la démarche des industriels,
- ✓ après détection de substances pouvant nuire à la valorisation agricole des boues et l'identification des établissements pouvant être à l'origine de la pollution,
- ✓ après détection de substances significatives (au sens de la réglementation RSDE - note du 24 mars 2022) dans les effluents de la station d'épuration pouvant conduire à des impacts sur les milieux récepteurs. En effet, la note du 24 mars 2022, au-delà des campagnes régulières d'analyse des substances en entrée et en sortie de stations d'épuration supérieures à 10 000 EH, à l'exclusion des stations sous statut ICPE, impose aux Maîtres d'ouvrage du réseau de Collecte la responsabilité de réaliser un diagnostic visant à identifier les sources de substances et à proposer les actions correctives pour les réduire. Aussi, dans ce cadre, des contrôles des établissements pourront être d'intérêt.

La définition du plan d'action tient par ailleurs compte de :

- ✓ la localisation à l'échelle de la Collectivité de l'ensemble des établissements déversant dans les réseaux des eaux usées autres que domestiques,
- ✓ l'évaluation des principaux apports à partir de la synthèse des données existantes (études, autocontrôles, données agence de l'eau, consommations d'eau, ...),

✓ l'établissement de la liste des établissements à risques.

Afin de s'adapter aux constatations de terrain, le plan d'action pourra être modifié en cours d'année à la demande de la Collectivité.

### □ *Le bilan 2022 des Arrêtés d'Autorisation de Déversement (AAD) et des Conventions Spéciales de Déversement (CSD)*

Le tableau ci-dessous présente le nombre total d'arrêtés d'autorisation et de conventions de déversement établis au 31/12 de l'année :

	2021	2022
Nombre de conventions de déversement	2	2
Nombre arrêtés d'autorisation de déversement	2	2

Le tableau ci-dessous liste les conventions spéciales de déversement établies conformément au règlement du service avec les clients concernés :

Entreprise	Description
Société HYPRED	Arrêté 31/05/2012 Avenant Convention au 1 <sup>er</sup> mars 2012, échéance 01/01/2020 Convention en cours de renouvellement, signature ville de Dinard réalisé en février 2022, Hypred a refusé de signer. De nombreuses réunions ont eu lieu en 2022 et 203 pour avancer le dossier.
SMAP : usine de production d'eau de la Ville Hatte	Arrêté 06/07/2012 Convention 03/01/2011 échéance 03/01/2026 La convention a été reprise et validée par l'ensemble des parties prenantes en fin d'année 2022.

### □ *La conformité des branchements domestiques*

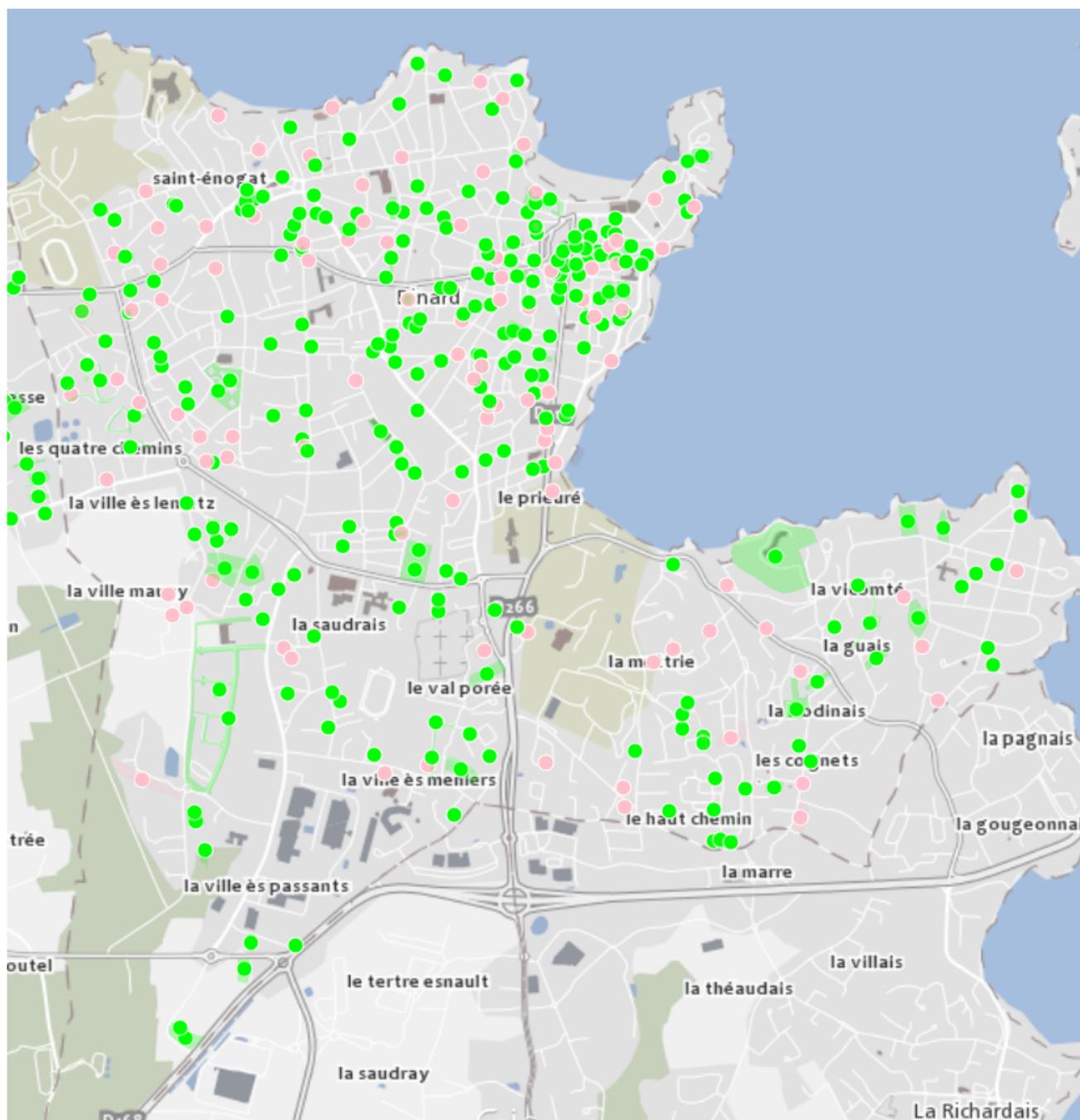
Le contrôle de la conformité des branchements pour s'assurer de l'absence de mauvais branchements (par exemple, branchement pluvial raccordé au réseau d'eaux usées dans le cas d'un réseau séparatif) est également un élément de maîtrise des entrants dans le système d'assainissement.

Contrôle des branchements existants	2021	2022
Obligation contractuelle : Nombre annuel de contrôles à effectuer	600	600
Nombre de contrôles effectués	605	658
dont Nombre de contrôle exploitation	200	267
dont Nombre de contrôle sur vente	405	391
Nombre de non-conformités identifiées	166	282

Les enquêtes sont réalisées via le logiciel GCA.

Les non conformités font l'objet d'un suivi spécifique. Selon la non-conformité détectée : présence d'Eaux Pluviales dans l'Eau Usée, présence d'Eaux Usées dans l'Eau Pluviale, absence d'accès au branchement, le délai de remise en conformité est différent.

L'ensemble de ces enquêtes est intégré dans notre SIG au fur et à mesure de l'avancée des enquêtes. Les pastilles vertes sont les habitations contrôlées conformes, les pastilles roses les habitations non conformes.



Le Détail des interventions est présent en annexe du RAD. Un document de type tableur reprenant toutes les informations des contrôles est également disponible sur l'hypervision.

## 4.2.2 La maîtrise des déversements en milieu naturel

### □ La connaissance des déversements vers le milieu naturel [P255.3]

Le tableau ci-dessous présente les points de rejets au milieu naturel identifié :

Nombre de points de rejet	2021	2022
Nombre d'usines de dépollution	1	1
Nombre de trop-pleins de postes de relèvement/refoulement	11	11

Les déversoirs d'orage et les « trop-pleins » des postes de relèvement ont été initialement mis en place pour permettre de déverser au milieu naturel les effluents en excès par temps de pluie.

La connaissance fine de ces points de rejet et l'évaluation de la pollution rejetée sont nécessaires pour maîtriser l'impact environnemental du réseau d'assainissement. L'indicateur « Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées » [P255.3] (voir définition dans le glossaire en annexe du présent document) permet de mesurer l'avancement de cette politique.

Cet indicateur est à établir par la Collectivité avec l'appui du délégataire. Les informations dont nous disposons et qui sont utiles au calcul de l'indicateur sont les suivantes :

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte	Barème	Valeur ICR
<b>Partie A : Eléments communs à tous les types de réseaux (100 points)</b>		
Identification des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs	20	
Évaluation de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10	
Etude terrain des points de déversements - id moment et taille du déversement	20	
Mesures débit et pollution sur les points de rejet	30	
Réalisation rapport sur la surveillance des systèmes de collecte et stations d'épuration	10	
Connaissance qualité des milieux récepteurs et évaluation impact des rejets sur le milieu récepteur	10	
<b>Total Partie A</b>	<b>100</b>	<b>0</b>
<b>Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)</b>		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	10	
<b>Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou mixtes (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)</b>		
Mise en place suivi de la pluviométrie des principaux déversoirs d'orage	10	
<b>Total:</b>	<b>120</b>	

□ **La conformité de la collecte [P203.3]**

Cet indicateur [P203.3] (voir définition dans le glossaire en annexe du présent document) permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Le mode de calcul de cet indicateur en cours de refonte n'a pas été communiqué à la date d'établissement du présent rapport. Veolia est en attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Dans l'attente de la publication de cet indicateur, Veolia met à disposition de la Collectivité les informations suivantes qui seront utiles pour établir la conformité du réseau de collecte et, le cas échéant, identifier les axes de progrès :

**Pluviométrie :**

Hauteur de pluie totale (mm)	2020	2021	2022
Moyenne	674	547	531

**Bilan global des déversements :**

Volumes totaux déversés (par temps sec et par temps de pluie) (en m<sup>3</sup>) :

Point de déversement	2020	2021	2022
BT de Port Blanc	7 621	10 113	10 651
BT Ecluse	205 524	114 050	111 073
BT Quai de la Perle	42 544	20 616	4 271
BT Saint Enogat		2 549	17 237
DO_PLACE_ROCHAID			0
DO_RUE_DE_LA_VALLÉE			0
DO_RUE_DE_ST ENOGAT			0
PR Beauvallon			71
PR Harbour		0	715
PR Port nican			0
PR Prieure	1 000	482	118
PR Ville Mauny			0
<b>Total</b>	<b>256 690</b>	<b>147 810</b>	<b>144 136</b>

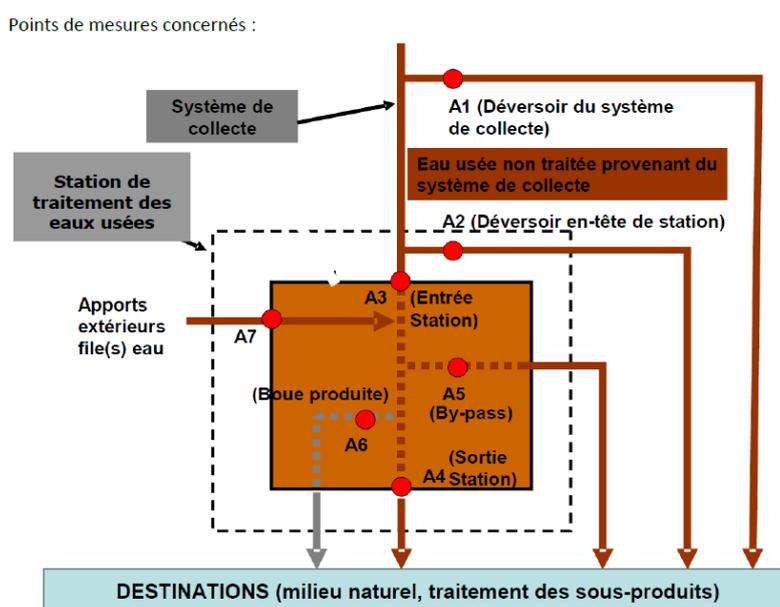
## 4.3 L'efficacité du traitement

La conformité des systèmes de traitement aux prescriptions réglementaires concerne le niveau d'équipement des installations, ainsi que la qualité des rejets et leur impact sur le milieu naturel. Cette conformité est évaluée au travers, d'une part, des indicateurs de l'arrêté du 2 mai 2007 et, d'autre part, des critères de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Afin d'assurer une bonne cohérence avec l'arrêté du 21 juillet 2015, les outils Autostep et Measurestep mis à disposition des Services de Police de l'Eau et des Exploitants par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (<http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>) et permettant de réaliser l'évaluation de conformité des systèmes d'assainissement ont évolué en 2019. Les règles suivantes sont depuis appliquées pour évaluer la conformité en performance des stations d'épuration.

- les flux considérés en entrée et en sortie du système de traitement tiennent compte du débit de référence ou du Percentile 95 (PC95). En pratique seuls les flux à hauteur du débit de référence sont retenus dans les calculs. Ainsi, tous les volumes déversés par le Déversoir en Tête de Station (A2) au-delà du débit de référence sont écartés et n'interviennent pas dans les calculs de conformité. Il en est de même pour le calcul de la Charge Brute de Pollution Organique, basé sur les flux en entrée en DBO5,
- un bilan d'autosurveillance est considéré hors condition normale de fonctionnement (et les paramètres non-conformes sont alors écartés) lorsque le débit en entrée de station d'épuration (A3) dépasse le débit de référence PC95,
- dans le cas des stations d'épuration supérieures à 2 000 EH, le calcul de la conformité nationale est basé uniquement sur la valeur du PC95 calculée et le calcul de la conformité locale prend en compte la valeur maximale entre le PC95 et le débit de référence défini dans l'acte administratif. Dans le cas des stations inférieures à 2 000 EH, seul le débit de référence issu de l'acte administratif est considéré.

Les schémas ci-dessous rappellent la dénomination SANDRE des points de mesures et illustrent les nouveautés introduites.



Notre outil interne OPUS est aligné sur les mêmes règles que celles retenues par Autostep pour évaluer la conformité locale le plus justement possible. Aussi, le rapport annuel fournit les évaluations de conformité locale réalisées en adoptant les règles de calcul définies par l'arrêté de 2015.

Dans le rapport annuel du Délégué, nous transmettons nos évaluations « exploitant » de la conformité locale. Pour rappel, l'indicateur réglementaire P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration est à la Charge du Service de Police de l'Eau et n'est pas dû par l'exploitant.

C'est la raison pour laquelle, nous rappelons les hypothèses sur lesquelles se fondent nos évaluations de conformité. En effet, les modalités précises d'évaluation retenues pour évaluer la conformité s'appuient en premier lieu sur les critères des services en charge de la Police de l'Eau lorsque ceux-ci ont été inscrits dans un arrêté préfectoral et/ou portés à la connaissance de Veolia. A défaut, les critères pris en compte sont ceux énoncés dans les guides généraux d'application de l'arrêté du 21 juillet 2015 élaborés par la Direction de l'eau et la biodiversité.

### 4.3.1 Conformité globale

#### □ *La conformité des équipements d'épuration [P204.3]*

Cet indicateur [P204.3] permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU. Cet indicateur résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge entrante en DBO5 (moyenne annuelle). La conformité de chacune des STEU est établie par les services de l'Etat et est adressée à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015. La valeur de cet indicateur n'a pas été communiquée à Veolia à la date d'établissement du présent rapport.

#### □ *La conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU [P205.3]*

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'un service, au regard des dispositions réglementaires issues de la Directive européenne ERU. Il [P205.3] est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015. La valeur de cet indicateur n'a pas été communiquée à Veolia à la date d'établissement du présent rapport.

En l'absence de réception à la date d'établissement du présent rapport annuel des éléments relatifs à cet indicateur, Veolia présente ci-dessous un indicateur approché, établi à partir des données issues de l'autosurveillance mise en œuvre et des valeurs caractéristiques de référence de la station (CBPO, Qref) à utiliser, établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance). Ces valeurs sont rappelées par station dans le tableau ci-dessous.

L'évaluation est réalisée en écartant les bilans non conformes correspondant à un débit arrivant en entrée de la station au-delà du débit de référence caractéristique de la station et les bilans en situations inhabituelles (opérations de maintenance programmées, circonstances exceptionnelles telles que catastrophes naturelles, inondations...). Il s'agit donc d'une évaluation de la conformité locale (et non d'une évaluation de la conformité nationale/européenne).

Les indices suivants mesurent la conformité par rapport à la réglementation (arrêté préfectoral local ou arrêté du 21 juillet 2015 à défaut).

Conformité réglementaire des rejets	à l'arrêté préfectoral
	0,00
STEP Dinard	0,00

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

### □ **La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P254.3]**

Cet indicateur **[P254.3]**, qui concerne uniquement les usines d'épuration de plus de 2000 EH, correspond au nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral ou, par défaut, selon les règles d'évaluation de la conformité identifiées avec la Police de l'Eau ou les règles nationales (arrêté du 21 juillet 2015), rapporté au nombre total de bilans réalisés sur 24 heures. Pour calculer cet indicateur, les bilans non conformes correspondant à un débit entrant dans la station au-delà du débit de référence caractéristique de la station et les bilans en situations inhabituelles (opérations de maintenance programmées, circonstances exceptionnelles telles que catastrophes naturelles, inondations...) sont écartés, selon la réglementation en vigueur.

Conformité des performances des équipements d'épuration	2021	2022
<b>Performance globale du service (%)</b>	0	0
STEP Dinard	0	0

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

Cette conformité est évaluée en retenant les règles définies par la réglementation en vigueur et incluses dans les outils mis à disposition par le Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local)). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

### □ **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes [P206.3]**

Cet indicateur mesure la proportion des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation. Les filières de traitement et/ou de valorisation de ces boues peuvent être la valorisation agricole, le compostage, l'incinération, la gazéification et le stockage en décharge agréée.

	2021	2022
<b>Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)</b>	100	100
STEP Dinard	100	100

#### 4.3.2 Bilan d'exploitation et conformité par station

Les données de bilan et conformité sont détaillées en annexe du présent document.

Les autres données d'autosurveillance sont consultables sur les registres d'autosurveillance, tenus à jour conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015.

### STEP Dinard

#### Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

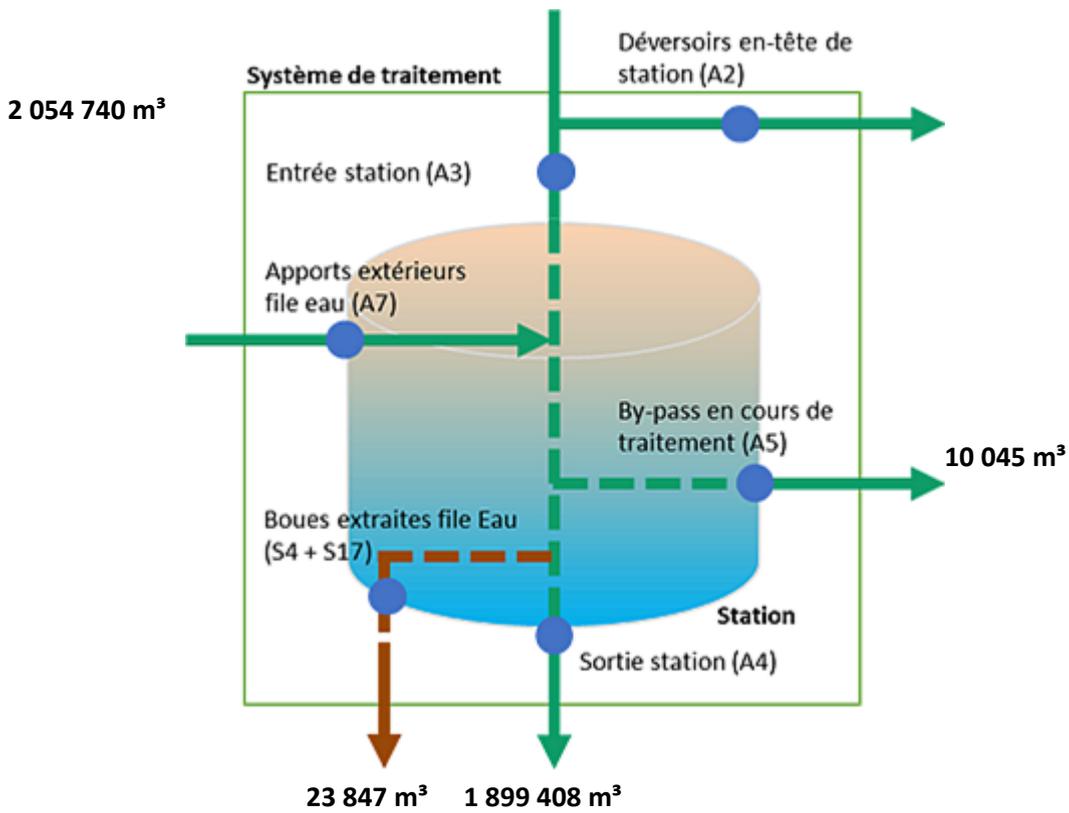
	2022
Débit de référence (m3/j)	13 722
Capacité nominale (kg/j)	3 120

Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (\*)

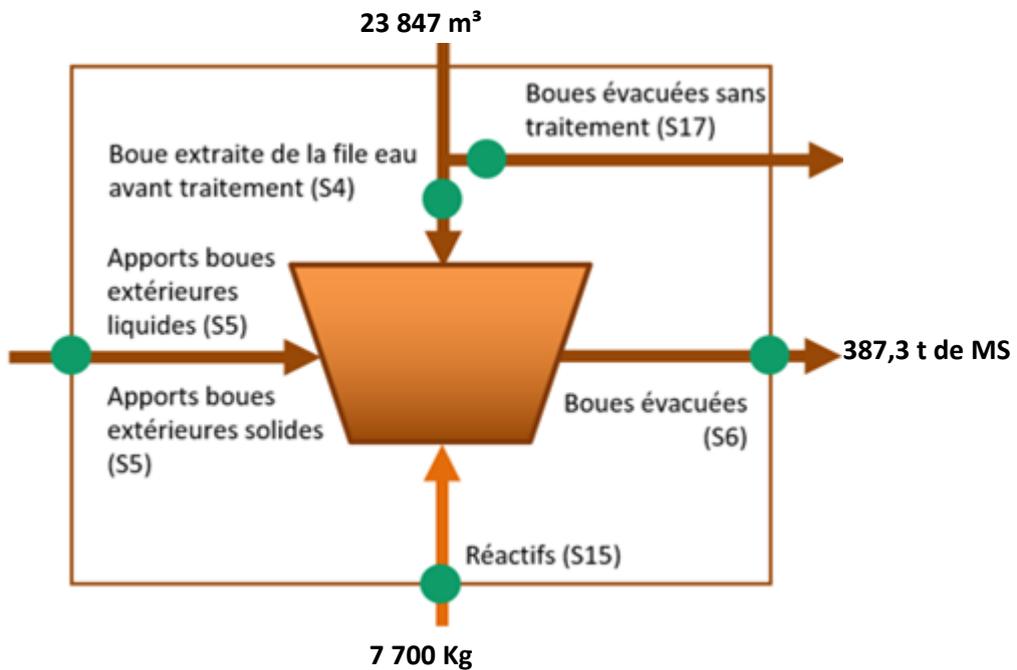
	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
<b>Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)</b>							
moyenne journalière par bilan	125,00	25,00	30,00				
moyenne annuelle					15,00		1,00
<b>Concentration rédhibitoire en sortie (mg/L)</b>							
moyenne journalière par bilan	250,00	50,00	85,00				
<b>Charge maximale à respecter (kg/j)</b>							
<b>Rendement minimum moyen (%)</b>							
moyen journalier par bilan	75,00	80,00	90,00				
moyen annuel					70,00		90,00

\* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

**File Eau**



**File Boue**



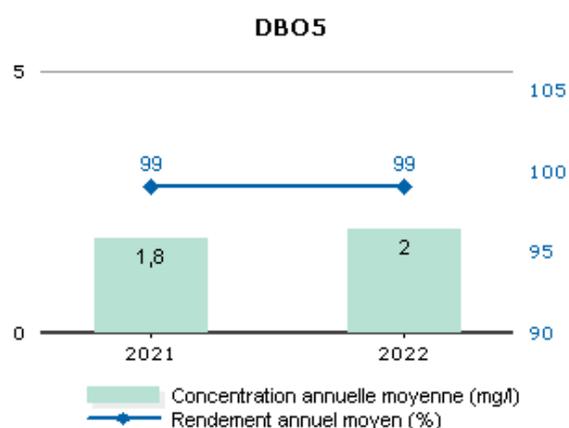
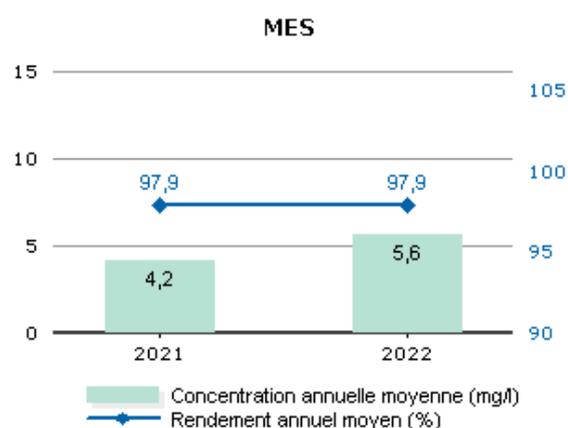
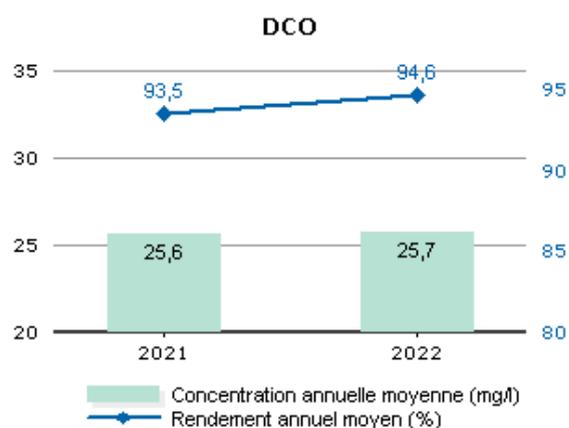
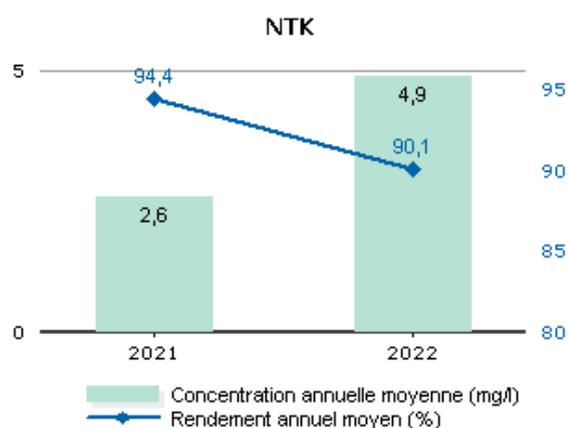
## Fréquences d'analyses

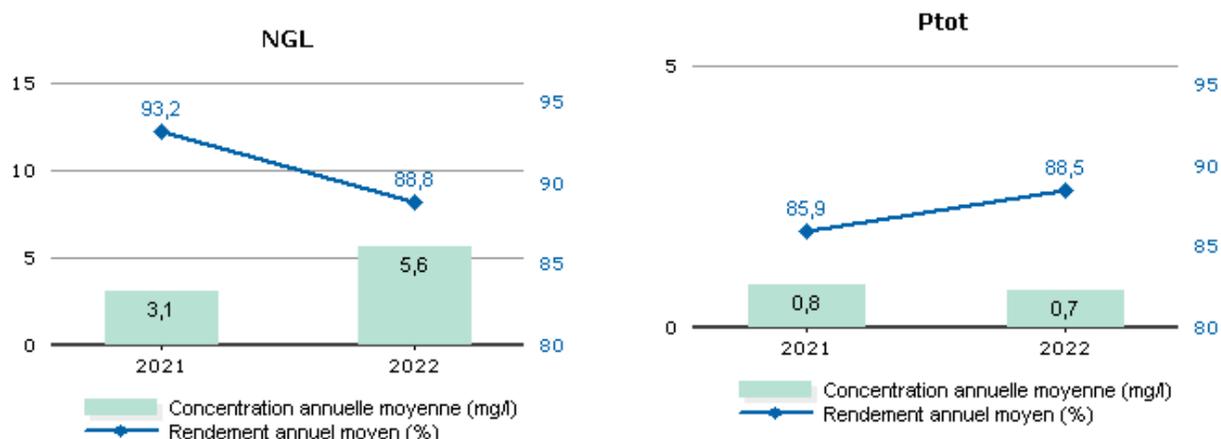
Le tableau suivant présente le nombre de bilans disponibles par paramètre.

	2022
DCO	104
DBO5	52
MES	104
NTK	52
NGL	52
Ptot	52

## Concentrations en sortie et rendements épuratoires

Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :





Les valeurs moyennes observées en sortie du système de traitement (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription qui est à présent à calculer en considérant les débits à hauteur du débit de référence. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité locale présenté dans la suite de la présente section.

### Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, ...). La conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2021	2022
Conformité à l'arrêté préfectoral	0,00	0,00

A partir de 2019, cette conformité est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul que celles des outils du Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

### Qualité du traitement des boues

#### Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité). Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2021	2022
Boues évacuées (Tonnes de MS) (S6)	308,5	387,3

*Boues évacuées par destination et proportion évacuée selon une filière conforme*

Ce tableau présente la proportion de boues évacuées selon une filière conforme.

	2021	2022
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100,0	100,0

#### Destination des boues évacuées

Ce tableau présente le détail pour l'année des destinations des boues évacuées.

	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Valorisation agricole	783,1	25,51	199,8	100,00
Compostage norme NF	926,8	20,24	187,6	100,00
<b>Total</b>	<b>1709,9</b>	<b>22,66</b>	<b>387,4</b>	<b>100,00</b>

\* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches.

### Sous-produits évacués par destination

Ce tableau présente les sous-produits générés et leur devenir.

	2021	2022
Incinération (t) Refus	7,0	6,0
<b>Total (t)</b>	<b>7,0</b>	<b>6,0</b>
Centre de stockage de déchets (t) Sables	0,0	0,0
<b>Total (t)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Autre STEP (m <sup>3</sup> ) Graisses	0,0	0,0
<b>Total (m<sup>3</sup>)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

### 4.3.3 La surveillance des micropolluants dans les eaux de rejets

La nouvelle note technique publiée en mars 2022 précise les modalités de recherche des substances dangereuses dans les eaux (RSDE) en entrée et sortie des stations d'épuration de plus de 10 000 EH, à l'exclusion des stations sous statut ICPE, et renforce la lutte à la source contre les micropolluants en rendant obligatoire la recherche par le maître d'ouvrage au sein de la zone de collecte des émetteurs de substances présentes significativement au niveau de la station d'épuration. De nouvelles campagnes d'analyses en entrée et sortie station sont à réaliser à partir de fin 2022 et en 2023 et des diagnostics vers l'amont à réaliser ou mettre à jour au regard des résultats des campagnes.

### La campagne d'analyse des micropolluants sur la station a démarré en janvier 2023.

Les résultats des campagnes (substances significatives identifiées) seront communiqués lors du prochain RAD si elles sont finalisées.

### 4.3.4 Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

La station de Dinard connaît des difficultés de fonctionnement.

Le rejet de la station ne respecte pas les normes en E.Coli pour l'année 2022.

La création d'une filière temps de pluie prévue prochainement et le remplacement des filtres à sables par un traitement UV vont permettre de résoudre les problèmes de traitement de la station.

Des échanges ont eu lieu avec l'Agence de l'Eau et la DDTM sur ce projet. Le dossier de demande sera envoyé à la DDTM en 2023.

La charge entrante est de 1 067 Kg DBO<sub>5</sub>/jour avec une CBPO de 2 526,6 Kg DBO<sub>5</sub>/jour pour une capacité nominale de 3120 Kg DBO<sub>5</sub>/jour. La station est en moyenne à 34 % de sa charge nominale.

Le volume reçu à la station est de 5629 m<sup>3</sup>/jour en moyenne. Le débit nominal de 13 722 m<sup>3</sup> a été dépassé 8 fois en 2022 lors des fortes précipitations.

## 4.4 L'efficacité environnementale

### 4.4.1 Le bilan énergétique du patrimoine



Un management de la performance énergétique des installations est mis en œuvre dans le cadre de notre certification ISO 50 001. La performance énergétique des équipements est prise en compte dans leur renouvellement. Pour 2022 et 2023, dans le cadre du Plan ReSource, nos objectifs ont été rehaussés : il nous est demandé de réduire de 5% notre impact énergétique et d'augmenter de 5% notre production d'énergie sur les 2 années. Cela contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

	2021	2022
<b>Energie relevée consommée (kWh)</b>	<b>1 650 875</b>	<b>1 406 181</b>
Usine de dépollution	1 139 786	990 507
Postes de relèvement et refoulement	511 089	415 674

Le tableau détaillé du Bilan énergétique du patrimoine se trouve en annexe.

### 4.4.2 La consommation de réactifs

Le choix des réactifs et quantités est établi afin :

- ✓ d'assurer un rejet au milieu naturel de qualité conforme à la réglementation,
- ✓ de réduire les quantités de réactifs à utiliser.

#### □ *La consommation de réactifs*

#### Usine de dépollution - File Eau

	2021	2022
<b>STEP Dinard</b>		
Aquafer (kg)	80 230	90 880

#### Usine de dépollution - File Boue

	2021	2022
<b>STEP Dinard</b>		
Polymère (kg)	7 150	7 700

# 5.

RAPPORT  
FINANCIER DU  
SERVICE



Ce chapitre présente le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE). Il fait également le point sur la situation des biens, les programmes d'investissement et de renouvellement, ainsi que les engagements du délégataire à incidence financière.

## 5.1 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016.

### □ *Le CARE*

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières »

Les données ci-dessous sont en Euros.

**Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation**  
**Année 2022**  
(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: XD701 - DINARD ASST

Assainissement

LIBELLE	2021	2022	Ecart %
<b>PRODUITS</b>	<b>3 402 037</b>	<b>2 573 432</b>	<b>-24,36 %</b>
Exploitation du service	1 251 046	1 364 537	
Collectivités et autres organismes publics	1 956 342	954 385	
Travaux attribués à titre exclusif	194 649	254 510	
<b>CHARGES</b>	<b>3 568 689</b>	<b>2 726 032</b>	<b>-23,61 %</b>
Personnel	349 667	418 461	
Energie électrique	154 931	96 322	
Produits de traitement	26 215	45 950	
Analyses	11 631	13 736	
Sous-traitance, matières et fournitures	446 421	478 913	
Impôts locaux et taxes	50 716	26 781	
Autres dépenses d'exploitation	89 269	142 998	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	18 904	23 196	
<i>engins et véhicules</i>	50 988	64 731	
<i>informatique</i>	47 398	50 916	
<i>assurances</i>	7 826	9 435	
<i>locaux</i>	18 620	17 760	
<i>autres</i>	- 54 465	- 23 039	
Redevances contractuelles	0	9 718	
Contribution des services centraux et recherche	68 755	83 160	
Collectivités et autres organismes publics	1 956 342	954 385	
Charges relatives aux renouvellements	405 217	402 963	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	20 461	10 250	
<i>fonds contractuel ( renouvellements )</i>	384 756	392 713	
Charges relatives aux investissements	9 497	52 501	
<i>programme contractuel ( investissements )</i>	9 497	52 501	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	26	143	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>- 166 651</b>	<b>- 152 599</b>	<b>8,43 %</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>- 166 651</b>	<b>- 152 600</b>	<b>8,43 %</b>

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

06/03/2023

□ **L'état détaillé des produits**

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE.

Les données ci-dessous sont en Euros.

**Etat détaillé des produits (1)**  
**Année 2022**

Collectivité: XD701 - DINARD ASST

Assainissement

LIBELLE	2021	2022	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	1 251 046	1 364 537	9,07 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	54 743	1 819 801	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	1 196 303	- 455 264	
<b>Exploitation du service</b>	<b>1 251 046</b>	<b>1 364 537</b>	<b>9,07 %</b>
Produits : part de la collectivité contractante	1 956 342	954 385	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	890 808	1 418 046	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	1 065 534	- 463 660	
<b>Collectivités et autres organismes publics</b>	<b>1 956 342</b>	<b>954 385</b>	<b>NS</b>
<b>Produits des travaux attribués à titre exclusif</b>	<b>194 649</b>	<b>254 510</b>	<b>30,75 %</b>

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

06/03/23

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

□ **Explications sur l'impact inflation sur les CARE**

☆ **Une année marquée par de fortes variations de prix**

L'année 2022 a été marquée par un très fort retour de l'inflation qui a bouleversé les équilibres budgétaires prévus des services aux collectivités, parmi lesquels ceux de l'eau et de l'assainissement.

Cette inflation s'est inscrite dans un contexte d'incertitudes multiples et grandissantes depuis la fin 2021, et rendant les prix des matières, des services et de l'énergie très volatiles : impacts de la crise COVID sur les approvisionnements de composants et de matières premières, impact de la guerre en Ukraine sur l'énergie, réduction des capacités de production d'électricité nucléaire en France.

Depuis de nombreuses années, les services Achat de Veolia élaborent des prévisions d'évolution des marchés, et des stratégies d'approvisionnement à 2/3 ans visant à limiter les risques de volatilité de nos prix d'achat. Ces stratégies avaient peu d'impact en période de grande stabilité de l'inflation, mais elles se sont révélées utiles en 2022 pour limiter les violents impacts de la crise.

Sur l'énergie :

- Rappelons tout d'abord que le prix de l'énergie est régulé pour partie (ARENH) et que cela ne couvre qu'une partie de l'alimentation des services d'eau et d'assainissement globalement ; les services sont ainsi soumis pour partie aux prix du marché, de même que les achats électriques des autres services publics.
- De 50 euros/MWh en début d'année 2021, le prix de base du marché (non régulé) est passé à plus de 200 euros/MWh dès décembre 2021, et est monté jusqu'à 700 euros à l'été 2022.

- Une stratégie de couverture de ces coûts d'énergie non régulés, prise mi-2021 pour les années 2022 et 2023 a permis de limiter les effets de l'inflation sur certains de nos contrats.
- En outre, l'Etat a mis en place courant 2022 un dispositif supplémentaire "bouclier" (ARENH+) qui a permis de réduire les volumes d'achat à acheter sur le marché, ce qui a permis d'améliorer nos factures globales d'électricité sur l'année

#### Sur les réactifs :

- Les prix moyens du marché des réactifs ont augmenté de 64% en 2022
- Les contrats d'achats mutualisés au niveau français de Veolia ont permis de limiter nos coûts d'approvisionnement et de sécuriser l'approvisionnement malgré des crises ponctuelles liées à la pénurie de matières.

#### Sur les matériels et équipements :

- Les prix moyens de ces marchés ont augmenté de 12% en 2022
- Les contrats d'achats mutualisés au niveau mondial de Veolia ont permis de limiter cette hausse.

Plus globalement, sur certains contrats, la maîtrise des coûts, anticipée et opérée par Veolia, a permis de réduire le dérapage de certaines charges d'exploitation et de travaux, et d'éviter des demandes de révision très fortes des tarifs, à l'instar de ce que l'on observe sur de nombreuses collectivités pour 2023.

Après une inflation moyenne de 5,9 % en 2022, les estimations montrent que pour 2023, elle va continuer d'impacter les prix fortement :

- La Banque de France prévoit une inflation comprise entre 4,7% et 6,9% selon ses scénarios
- L'OCDE estime l'inflation française autour de 5,8 %
- Les coûts d'énergie du marché devraient un peu baisser, et les coûts pour Veolia seront encore atténués sur certains contrats par les accords de couverture passés en 2021, ce qui ne sera plus du tout le cas en 2024.

Du fait de ces variations, il est alors important de mettre en place des indices de référence le plus proche de la réalité et de raccourcir les périodes de mise à jour comme cela l'a été proposé aux collectivités cette année.

## 5.2 Situation des biens

Cet état retrace les opérations d'acquisition, de cession ou de restructuration d'ouvrages financées par le délégataire, qu'il s'agisse de biens du domaine concédé ou de biens de reprise.

### □ *Inventaire des biens*

L'inventaire au 31 décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E. Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

### □ *Situation des biens*

Par ce compte rendu, Veolia présente une vue d'ensemble de la situation du patrimoine du service délégué, à partir des constats effectués au quotidien (interventions, inspections, autosurveillance, astreinte...) et d'une analyse des faits marquants, des études disponibles et d'autres informations le cas échéant.

Ce compte rendu permet ainsi à la Collectivité, par une connaissance précise des éventuels problèmes, de leur probable évolution et des solutions possibles, de mieux programmer ses investissements.

Les biens dont l'état ou le fonctionnement sont satisfaisants, ou pour lesquels Veolia n'a pas décelé d'indice négatif, et qui à ce titre n'appellent pas ici de commentaire particulier, ne figurent pas dans ce compte rendu.

La situation des biens est consultable aux paragraphes 3.1 L'inventaire des installations et 3.2 L'inventaire des réseaux.

## 5.3 Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

### □ *Les dépenses de renouvellement*

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

#### Dépenses relevant d'une garantie pour la continuité du service :

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service.

Nature des biens	2022
Equipements (€)	10 250,37

#### Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :



COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE  
 CONTRAT XD701- DINARD  
 COMPTE DE FONDS DE RENOUVELLEMENT  
 (PERIODE du 01/01/2020 au 31/12/2034)

DOTATION INITIALE	233 590,00 €
-------------------	--------------

**SOLDE ANNUEL DU COMPTE DE FONDS RESEAUX**

Années	Coefficient d'actualisation K [N]	Coefficient d'actualisation K [N]	Coefficient d'actualisation du solde T4M	Solde [N-1] actualisé	Dotation [N] + solde [N-1] actualisé	Charges [N]	Solde [N]
2020	1,0000	233 590,00			233 590,00	19 537,58	214 052,42
2021	1,0215	238 605,64	0,9952	213 022,83	451 628,47	76 369,00	375 259,47
2022	1,0426	243 540,23	0,9942	373 082,96	616 623,20	479 164,10	137 459,10
2023							
2024					-		-

**DETAIL DE L'ANNEE 2022**

Dates	Libellés	Coefficient d'actualisation K [N]	Coefficient d'actualisation K [N]	Coefficient d'actualisation du solde T4M	Montant de l'actualisation du solde		Charges [N]	Solde [N]
	Report solde année 2021						375 259,47	375 259,47
	Actualisation solde 2021			0,9942	-2 176,50			373 082,96
2022	Dotation 2022	1,042597	243 540,23					616 623,20
N° UT	Détail des travaux				Montant au bordereau validé	Subvention reçue	Montant retenu pour l'exercice	
4M31005	PR THALASSO-CHEMISAGE DERNIER TRONCON DN 700 (180 ML)				120 000,00	41 352,00	78 648,00	537 975,20
4T31005	CANALISATION DN 400 BID DU VILLOU-REHABILIT-PROVISION REMPLACEMENT 25 % LINEAIRE REHABILITATION CANALIS GRANTIERE ET				121 205,75	-	121 205,75	416 769,45
4UD1005	REFOULEMENT PR-PR ST ENOGAT NOUVEAU REFOULEMENT DN 200 L = 480 ML				71 028,95		71 028,95	345 740,50
4ND1005	CANALISATION DU PISSOY-REHABILIT-PROVISION REMPLACEMENT 15 % LINEAIRE				100 162,50		100 162,50	245 578,00
4YD1020	PROTECTION MILIEU NATUREL - FONDS NON AFFECTE REHABILIT-POINCTUELLE RESEAU Divinement du refoulement Quai de la Parie				23 412,30		23 412,30	222 165,70
4YD1021	PROTECTION MILIEU NATUREL-RENOUV-BID JULES VERGER 2				84 706,60		84 706,60	137 459,10
	<b>Solde au 31/12/2022</b>						<b>479 164,10</b>	<b>137 459,10</b>

COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE  
CONTRAT XD701- DINARD  
COMPTE DE FONDS DE RENOUVELLEMENT  
(PERIODE du 01/01/2020 au 31/12/2034)

DOTATION INITIALE	233 590,00 €
-------------------	--------------

**SOLDE ANNUEL DU COMPTE DE FONDS RESEAUX**

Années	Coefficient d'actualisation K [N]	Coefficient d'actualisation K [N]	Coefficient d'actualisation du solde T4M	Solde [N-1] actualisé	Dotation [N] + solde [N-1] actualisé	Charges [N]	Solde [N]
2020	1,0000	233 590,00			233 590,00	19 537,58	214 052,42
2021	1,0215	238 605,64	0,9952	213 022,83	451 628,47	76 369,00	375 259,47
2022					-		-
2023					-		-
2024					-		-

**DETAIL DE L'ANNEE 2021**

Dates	Libellés	Coefficient d'actualisation K [N]	Coefficient d'actualisation K [N]	Coefficient d'actualisation du solde T4M	Montant de l'actualisation du solde		Charges [N]	Solde [N]
	Report solde année 2020						214 052,42	214 052,42
	Actualisation solde 2020			0,9952	-1 029,59			213 022,83
2021	Dotation 2021	1,021472	238 605,64					451 628,47
N° UT	Détail des travaux				Montant au bordereau validé	Subvention reçue	Montant retenu pour l'exercice	
4Y01021	PROTECTION MILIEU NATUREL-RENOUV-BD JULES VERGER				76 369,00	-	76 369,00	375 259,47
	Solde au 31/12/2021						76 369,00	375 259,47

Conformément au contrat, un taux d'intérêts, égal au taux EONIA, est appliqué au solde de ce compte de renouvellement. Dans le cadre du Règlement Benchmark entré en vigueur le 1er janvier 2018, le taux de référence EONIA a cessé d'être publié le 3 janvier 2022. Il a été remplacé par le taux ESTER (Euro Short-Term Rate) publié par la Banque Centrale Européenne. Depuis cette date, l'EONIA est déterminé sur la base de l'ESTER.

## 5.4 Les engagements à incidence financière

Ce chapitre a pour objectif de présenter les engagements liés à l'exécution du service public, et qui à ce titre peuvent entraîner des obligations financières entre Veolia, actuel délégataire de service, et toute entité (publique ou privée) qui pourrait être amenée à reprendre à l'issue du contrat l'exécution du service. Ce chapitre constitue pour les élus un élément de transparence et de prévision.

Conformément aux préconisations de l'Ordre des Experts Comptables, ce chapitre ne présente que les « engagements significatifs, sortant de l'ordinaire, nécessaires à la continuité du service, existant à la fin de la période objet du rapport, et qui à la fois devraient se continuer au-delà du terme normal de la convention de délégation et être repris par l'exploitant futur ».

Afin de rester simples, les informations fournies ont une nature qualitative. A la demande de la Collectivité, et en particulier avant la fin du contrat, Veolia pourra détailler ces éléments.

### 5.4.1 Flux financiers de fin de contrat

Les flux financiers de fin de contrat doivent être anticipés dans les charges qui s'appliqueront immédiatement à tout nouvel exploitant du service. Sur la base de ces informations, il est de la responsabilité de la Collectivité, en qualité d'entité organisatrice du service, d'assurer la bonne prise en compte de ces contraintes dans son cahier des charges.

#### □ *Régularisations de TVA*

Si Veolia assure pour le compte de la Collectivité la récupération de la TVA au titre des immobilisations (investissements) mises à disposition<sup>1</sup>, deux cas se présentent :

- ✓ Le nouvel exploitant est assujéti à la TVA<sup>2</sup> : aucun flux financier n'est nécessaire. Une simple déclaration des montants des immobilisations, dont la mise à disposition est transférée, doit être adressée aux services de l'Etat.
- ✓ Le nouvel exploitant n'est pas assujéti à la TVA : l'administration fiscale peut être amenée à réclamer à Veolia la part de TVA non amortie sur les immobilisations transférées. Dans ce cas, le repreneur doit s'acquitter auprès de Veolia du montant dû à l'administration fiscale pour les immobilisations transférées, et simultanément faire valoir ses droits auprès du Fonds de Compensation de la TVA. Le cahier des charges doit donc imposer au nouvel exploitant de disposer des sommes nécessaires à ce remboursement.

#### □ *Biens de retour*

Les biens de retour (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) sont remis gratuitement à la Collectivité à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat.

#### □ *Biens de reprise*

Les biens de reprise (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) seront remis au nouvel exploitant, si celui-ci le souhaite, à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat. Ces biens doivent généralement être achetés par le nouvel exploitant.

---

<sup>1</sup> art. 210 de l'annexe II du Code Général des Impôts

<sup>2</sup> Conformément au principe posé par le nouvel article 257 bis du Code Général des Impôts précisé par l'instruction 3 A 6 36 parue au BOI N°50 du 20 Mars 2006 repris dans le BOFiP (BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10)

#### □ **Autres biens ou prestations**

Hormis les biens de retour et des biens de reprise prévus au contrat, Veolia utilise, dans le cadre de sa liberté de gestion, certains biens et prestations. Le cas échéant, sur demande de la Collectivité et selon des conditions à déterminer, les parties pourront convenir de leur mise à disposition auprès du nouvel exploitant.

#### □ **Consommations non facturées et recouvrement des sommes dues au délégataire à la fin du contrat**

Les sommes correspondantes au service exécuté jusqu'à la fin du contrat sont dues au délégataire sortant. La continuité de service est à privilégier (maintien des calendriers de facturation ou de mensualisation jusqu'à l'échéance du contrat). Il y a donc lieu de définir avec la Collectivité les modalités de facturation et de recouvrement des sommes dues ainsi que les modalités de reversement des encaissements qui s'imposeront le cas échéant au nouvel exploitant : part ancien contrat en prorata temporis, reprise des soldes de mensualisation des comptes clients. L'introduction de relevés spécifiques, notamment si le contrat se termine après une facturation d'acompte, peut être une option à considérer.

#### **5.4.2 Dispositions applicables au personnel**

Les dispositions applicables au personnel du délégataire sortant s'apprécient dans le contexte de la période de fin de contrat. Les engagements qui en découlent pour le nouvel exploitant ne peuvent pas faire ici l'objet d'une présentation totalement exhaustive, pour deux motifs principaux :

- ✓ ils évoluent au fil du temps, au gré des évolutions de carrière, des aléas de la vie privée des agents et des choix d'organisation du délégataire,
- ✓ ils sont soumis à des impératifs de protection des données personnelles.

Veolia propose de rencontrer la Collectivité sur ce sujet pour inventorier les contraintes qui s'appliqueront en fin de contrat.

#### □ **Dispositions conventionnelles applicables aux salariés de Veolia**

Les salariés de Veolia bénéficient :

- ✓ des dispositions de la Convention Collective Nationale des Entreprises des Services d'Eau et d'Assainissement du 12 avril 2000 ;
- ✓ des dispositions des accords d'entreprise Veolia et qui concernent notamment : l'intéressement et la participation, le temps de travail, la protection sociale (retraites, prévoyance, handicap, formation) et usages et engagements unilatéraux.

#### □ **Protection des salariés et de l'emploi en fin de contrat**

Des dispositions légales assurent la protection de l'emploi et des salariés à l'occasion de la fin d'un contrat, lorsque le service est susceptible de changer d'exploitant, que le futur exploitant ait un statut public ou privé. A défaut, il est de la responsabilité de la Collectivité de prévoir les mesures appropriées.

Lorsque l'entité sortante constitue une entité économique autonome, c'est-à-dire comprend des moyens corporels (matériel, outillage, marchandises, bâtiments, ateliers, terrains, équipements), des éléments incorporels (clientèle, droit au bail, ...) et du personnel affecté, le tout organisé pour une mission identifiée,

l'ensemble des salariés qui y sont affectés sont automatiquement transférés au nouvel exploitant, qu'il soit public ou privé (art. L 1224-1 du Code du Travail).

Dans cette hypothèse, Veolia transmettra à la Collectivité, à la fin du contrat, la liste des salariés affectés au contrat ainsi que les éléments d'information les concernant (en particulier masse salariale correspondante ...).

Le statut applicable à ces salariés au moment du transfert et pendant les trois mois suivants est celui en vigueur chez Veolia. Au-delà de ces trois mois, le statut Veolia est soit maintenu pendant une période de douze mois maximum, avec maintien des avantages individuels acquis au-delà de ces douze mois, soit aménagé au statut du nouvel exploitant.

Lorsque l'entité sortante ne constitue pas une entité économique autonome mais que le nouvel exploitant entre dans le champ d'application de la Convention collective Nationale des entreprises d'eau et d'assainissement d'avril 2000, l'application des articles 2.5.2 ou 2.5.4 de cette Convention s'impose tant au précédent délégataire qu'au nouvel exploitant avant la fin de la période de 12 mois.

A défaut d'application des dispositions précitées, seule la Collectivité peut prévoir les modalités permettant la sauvegarde des emplois correspondant au service concerné par le contrat de délégation qui s'achève. Veolia se tient à la disposition de la Collectivité pour fournir en amont les informations nécessaires à l'anticipation de cette question.

En tout état de cause, d'un point de vue général, afin de clarifier les dispositions applicables et de protéger l'emploi, nous proposons de préciser avec la Collectivité avant la fin du contrat, le cadre dans lequel sera géré le statut des salariés et la protection de l'emploi à la fin du contrat. Il est utile que ce cadre soit précisé dans le cahier des charges du nouvel exploitant.

La liste nominative des agents<sup>3</sup> affectés au contrat peut varier en cours de contrat, par l'effet normal de la vie dans l'entreprise : mutations, départs et embauches, changements d'organisation, mais aussi par suite d'événements de la vie personnelle des salariés. Ainsi, la liste nominative définitive ne pourra être constituée qu'au cours des dernières semaines d'exécution du contrat.

### □ *Comptes entre employeurs successifs*

Les dispositions à prendre entre employeurs successifs concernant le personnel transféré sont les suivantes :

- ✓ de manière générale, dispositions identiques à celles appliquées en début du contrat,
- ✓ concernant les salaires et notamment salaires différés : chaque employeur supporte les charges afférentes aux salaires (et les charges sociales ou fiscales directes ou indirectes y afférant) rattachables à la période effective d'activité dont il a bénéficié ; le calcul est fait sur la base du salaire de référence ayant déterminé le montant de la charge mais plafonné à celui applicable au jour de transfert : ce compte déterminera notamment les prorata 13<sup>ème</sup> mois, de primes annuelles, de congés payés, décomptes des heures supplémentaires ou repos compensateurs,...
- ✓ concernant les autres rémunérations : pas de compte à établir au titre des rémunérations différées dont les droits ne sont exigibles qu'en cas de survenance d'un événement ultérieur non encore intervenu : indemnité de départ à la retraite, droits à des retraites d'entreprises à prestations définies, médailles du travail,...

---

<sup>3</sup> Certaines informations utiles ont un caractère confidentiel et n'ont pas à figurer dans le rapport annuel qui est un document public. Elles pourront être fournies, dans le respect des droits des personnes intéressées, séparément à l'autorité délégante, sur sa demande justifiée par la préparation de la fin de contrat.

# 6.

## ANNEXES





## 6.1 La facture 120 m<sup>3</sup>

DINARD	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>349,04</b>	<b>363,17</b>	<b>4,05%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>182,98</b>	<b>187,96</b>	<b>2,72%</b>
Abonnement			36,50	37,48	2,68%
Consommation	120	1,2540	146,48	150,48	2,73%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>166,06</b>	<b>175,21</b>	<b>5,51%</b>
Abonnement			30,46	32,14	5,52%
Consommation	120	1,1923	135,60	143,07	5,51%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>56,02</b>	<b>57,44</b>	<b>2,53%</b>
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			36,82	38,24	3,86%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>405,06</b>	<b>420,61</b>	<b>3,84%</b>

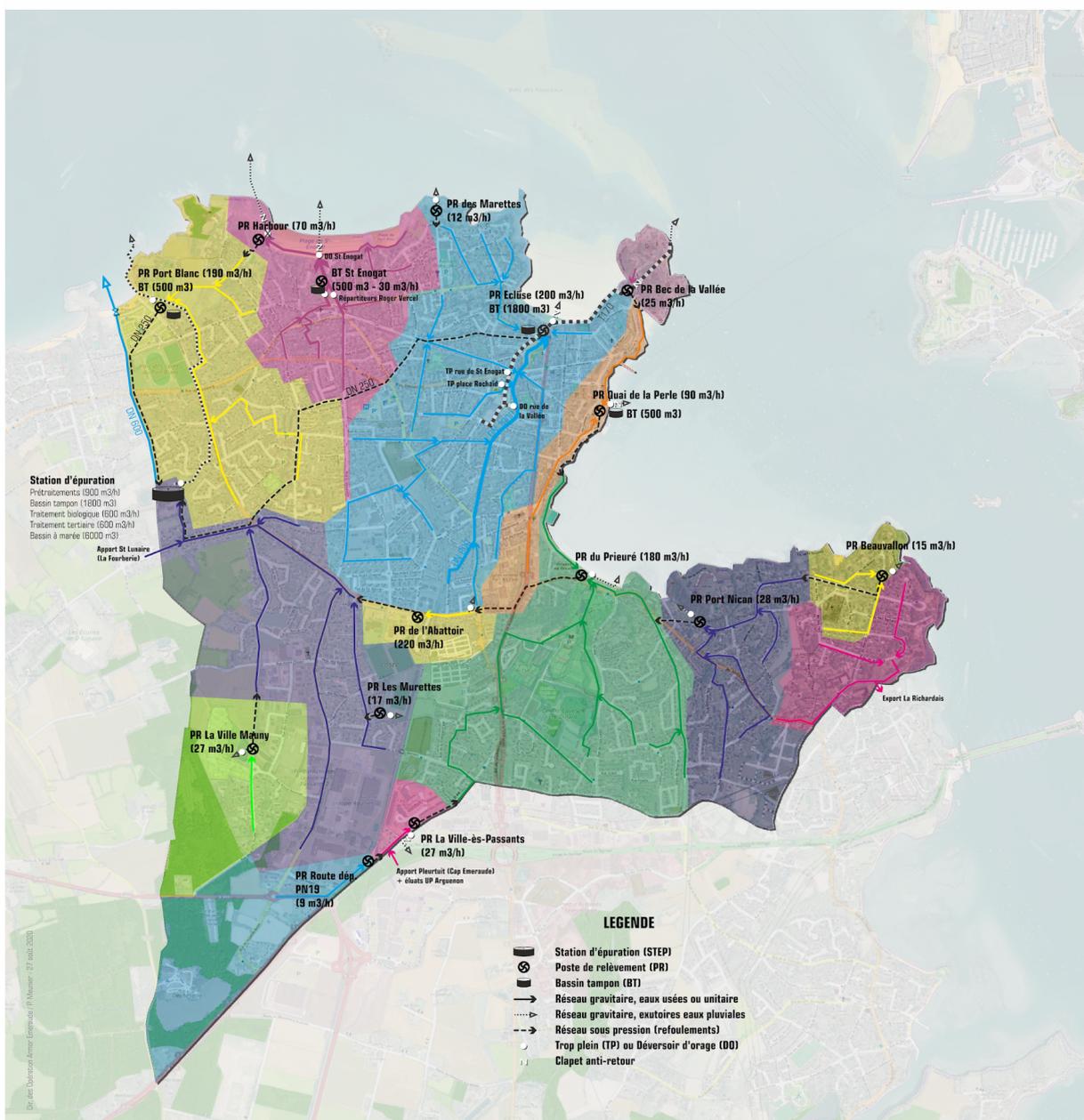
## 6.2 Les données consommateurs par commune

	2021	2022	N/N-1
<b>DINARD</b>			
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	8 539	8 566	0,3%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	12 441	12 857	
<b>Autre(s)</b>			
Assiette de la redevance (m3)	715 685	720 552	0,7%

# 6.3 Le synoptique du réseau



## DINARD - Schéma du réseau de collecte et de transfert des eaux usées Situation 2020



## 6.4 Le synoptique de la station

### Types de traitement :

- Boue activée en aération prolongée (traitement biologique en double file)
- Traitement tertiaire par filtration sur sable avant rejet en mer de façon séquentielle via un bassin à marée et un émissaire

### Filières de traitement :

- Prétraitements
- Bassin d'aération
- Clarification/ recirculation
- Filtration sur sable
- Bassin de marées

### Ouvrages et équipements :

- Poste de relèvement équipé de 4 groupes de pompage pour un débit de pointe de 900 m<sup>3</sup>/h, équipé d'une sonde pH, d'une sonde conductivité, d'une sonde de niveau US
- 2 dégrilleurs automatiques (dégrilleur grossier puis fins accompagné de grilles manuelles et de bennes)
- 2 dessableurs/ déshuileurs
- 1 Bassin tampon de 1800 m<sup>3</sup> couvert et désodorisé
- 1 répartiteur des effluents entre les 2 files de traitement
- 2 réacteurs biologiques de 4250 m<sup>3</sup> en bassin profond (6 m) aéré par les surpresseurs
- 2 clarificateurs raclés
- 1 Poste de relèvement des effluents secondaires
- 5 filtres sur sable multicouche automatique
- 1 Bassin à marée de 6000 m<sup>3</sup>
- 1 Emissaire en mer (longueur du tronçon en zone maritime : 750 m)

Dispositifs annexes à la filière :

- 1 Dispositif de déphosphatation par injection de chlorure ferrique dans le réacteur biologique
- 1 Réacteur biologique de 300 m<sup>3</sup> pour le traitement des graisses
- 1 Poste de réception des matières de vidange équipé d'un tamiseur compacteur
- 1 Benne à plancher filtrant pour la réception des matières de curage du réseau

### File Boue :

#### Types de traitement :

- Déshydratation poussée et chaulage

#### Filières de traitement :

- Extraction des boues
- Centrifugation
- Hygiénisation (chaulage)
- Stockage
- Evacuation (épandage ou compostage)

### Ouvrages et équipements :

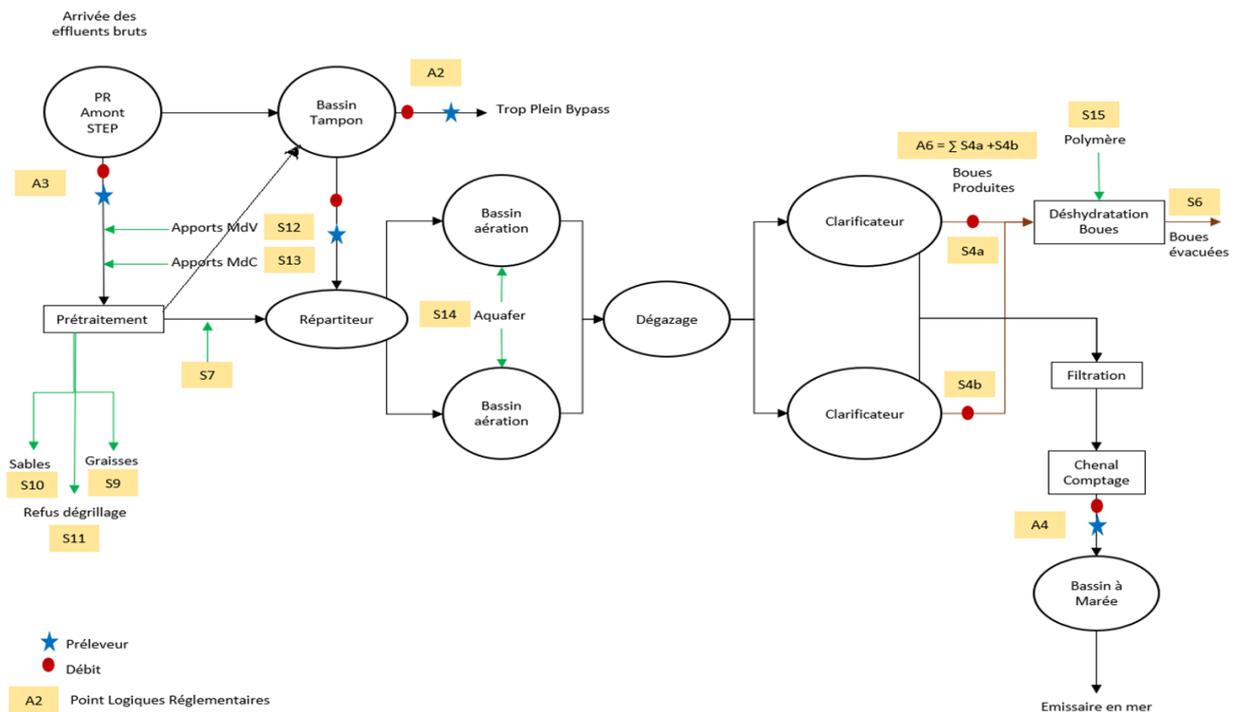
- 2 centrifugeuses
- Unité de chaulage alimentée par un convoyeur à vis
- 2 bennes de stockage (2\*20m<sup>3</sup>) alimentées par une vis de convoyage

### File Traitement des odeurs :

#### Ouvrages et équipements :

2 tours de lavage oxydant par soude et eau de javel

1 tour de lavage acide par acide sulfurique



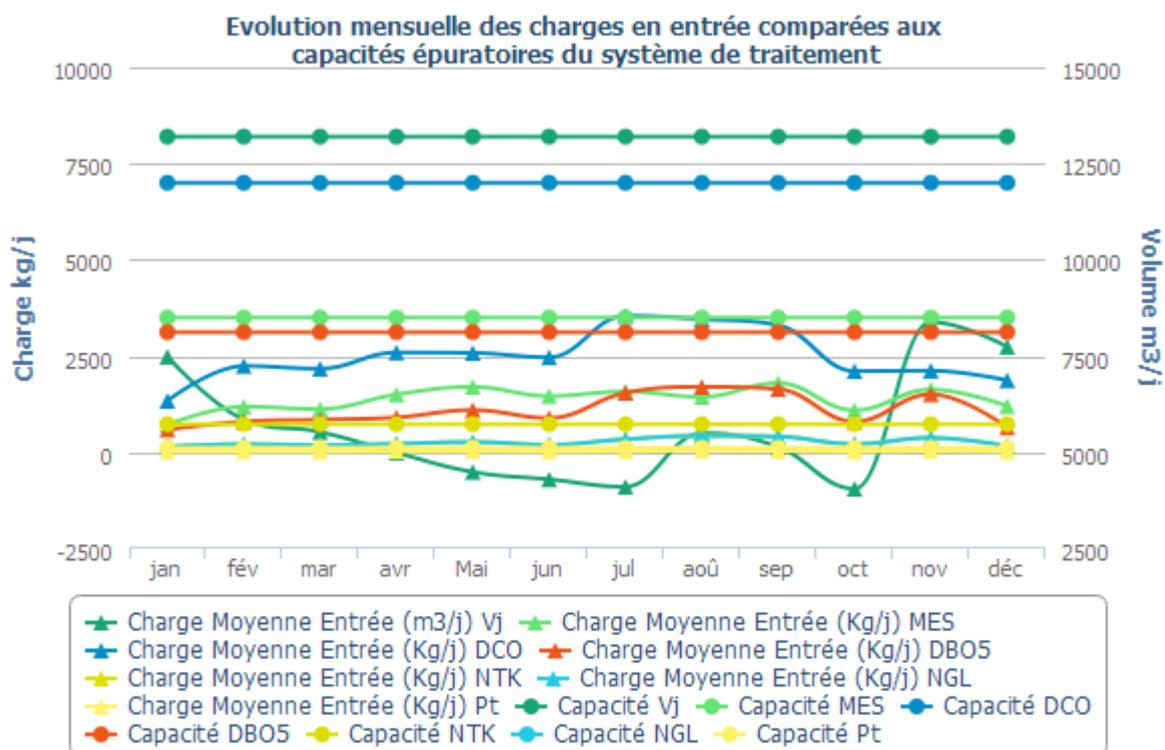
## 6.5 Le bilan qualité par usine

### STEP Dinard

Bilans HCNF / Bilans :

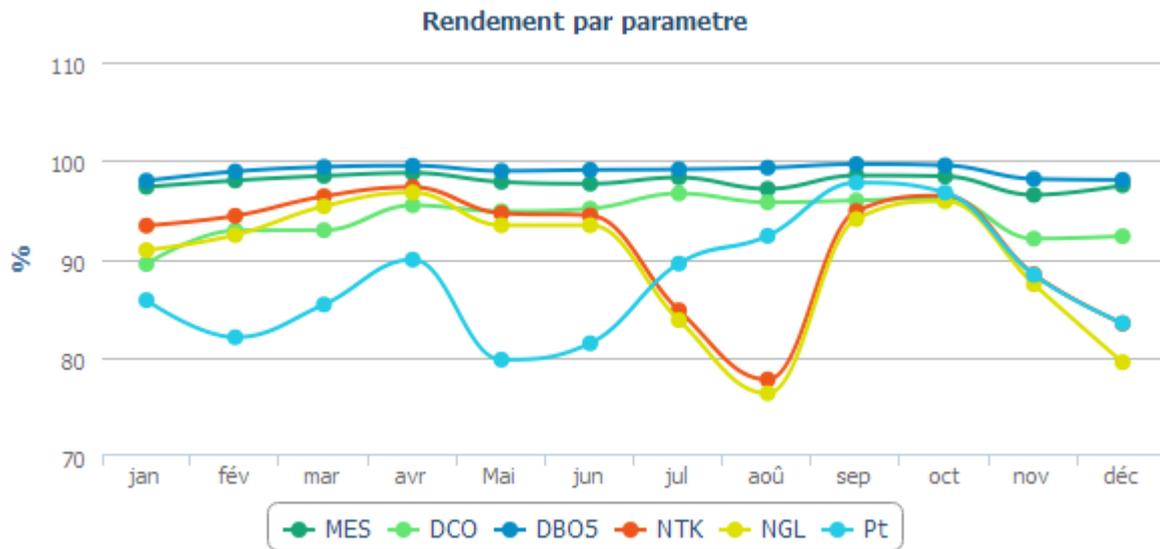
Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	(m3/j)	Nbr Bilan HcNF* / nbr de bilans	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
janvier	7 486	2 / 8	714	1 340	592	149,7	149,7	18,6
février	5 858	0 / 8	1 186	2 246	801	213,3	213,3	24,4
mars	5 527	0 / 9	1 124	2 174	851	192,5	192,5	22,2
avril	4 990	0 / 9	1 503	2 595	906	223,1	223,1	32,9
mai	4 490	0 / 8	1 700	2 581	1 102	268,9	268,9	31,8
juin	4 302	0 / 10	1 464	2 468	892	196,5	196,5	23,9
juillet	4 108	0 / 8	1 580	3 548	1 548	342,4	342,4	32,7
août	5 496	0 / 9	1 440	3 461	1 703	430,8	430,8	49,8
septembre	5 142	0 / 9	1 802	3 302	1 643	408,4	408,4	41,9
octobre	4 057	0 / 8	1 092	2 109	800	217,1	217,1	25,5
novembre	8 387	0 / 9	1 633	2 119	1 508	376,7	376,7	42,1
décembre	7 743	0 / 9	1 202	1 873	648	164,2	164,2	19,1

(\*) Hors conditions normales de fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

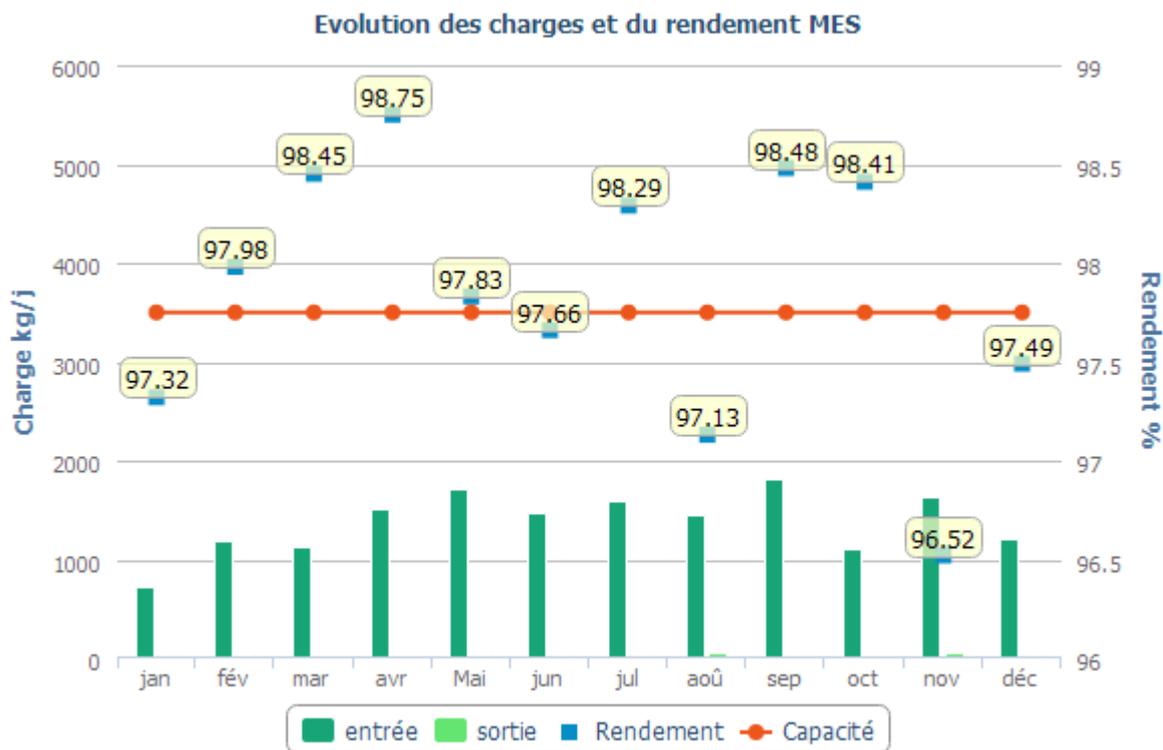


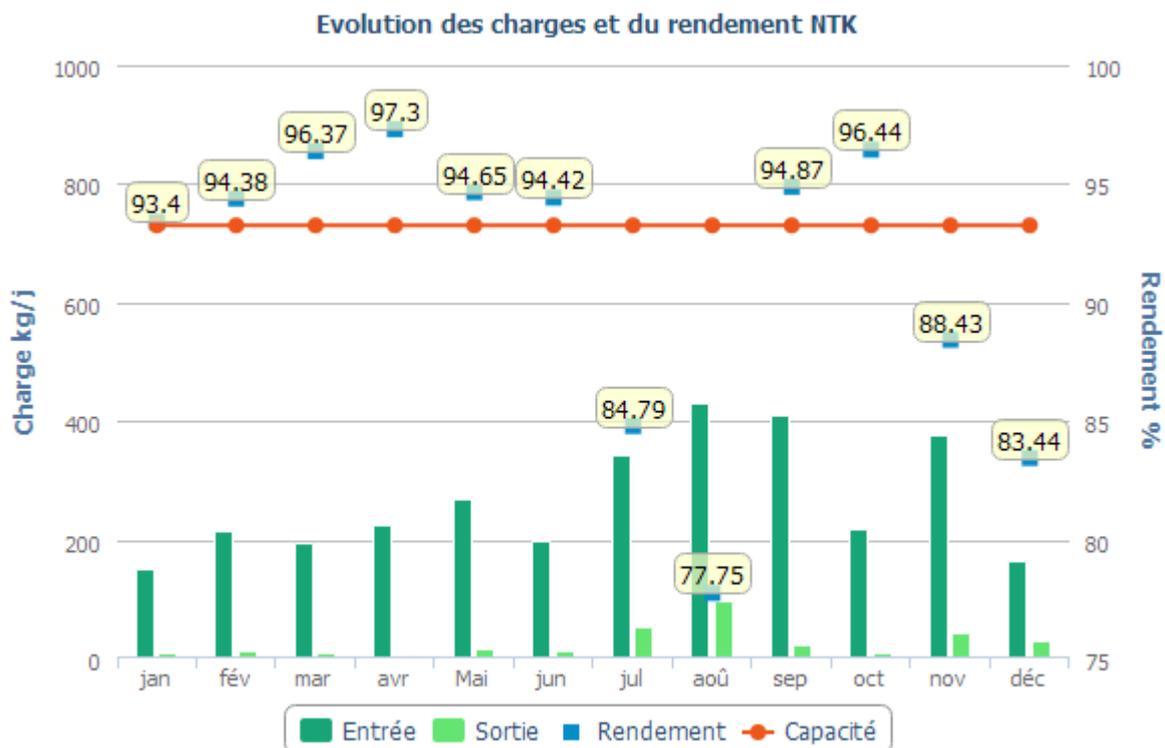
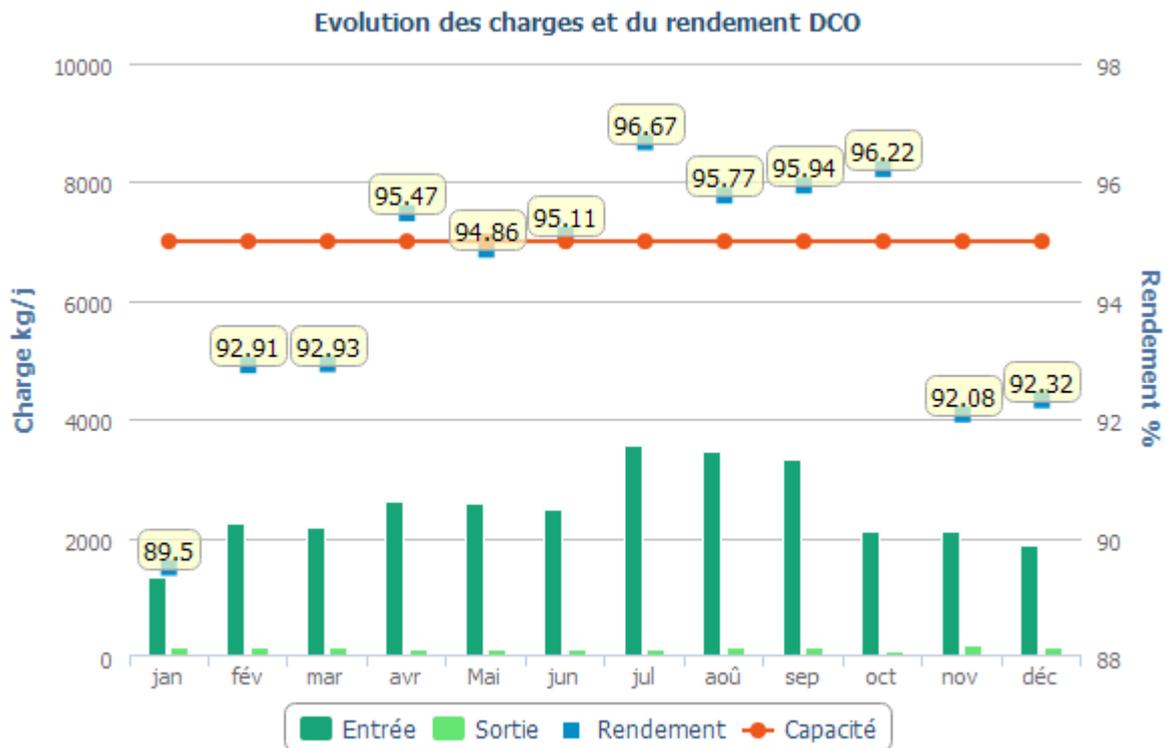
**Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :**

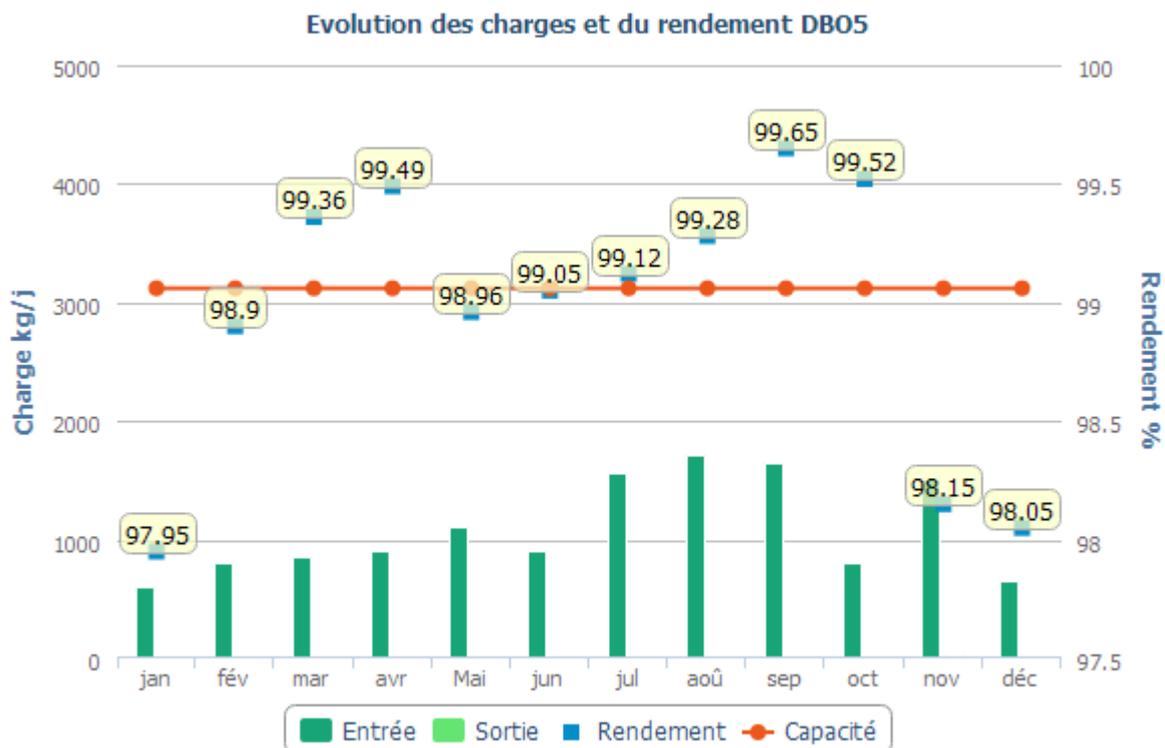
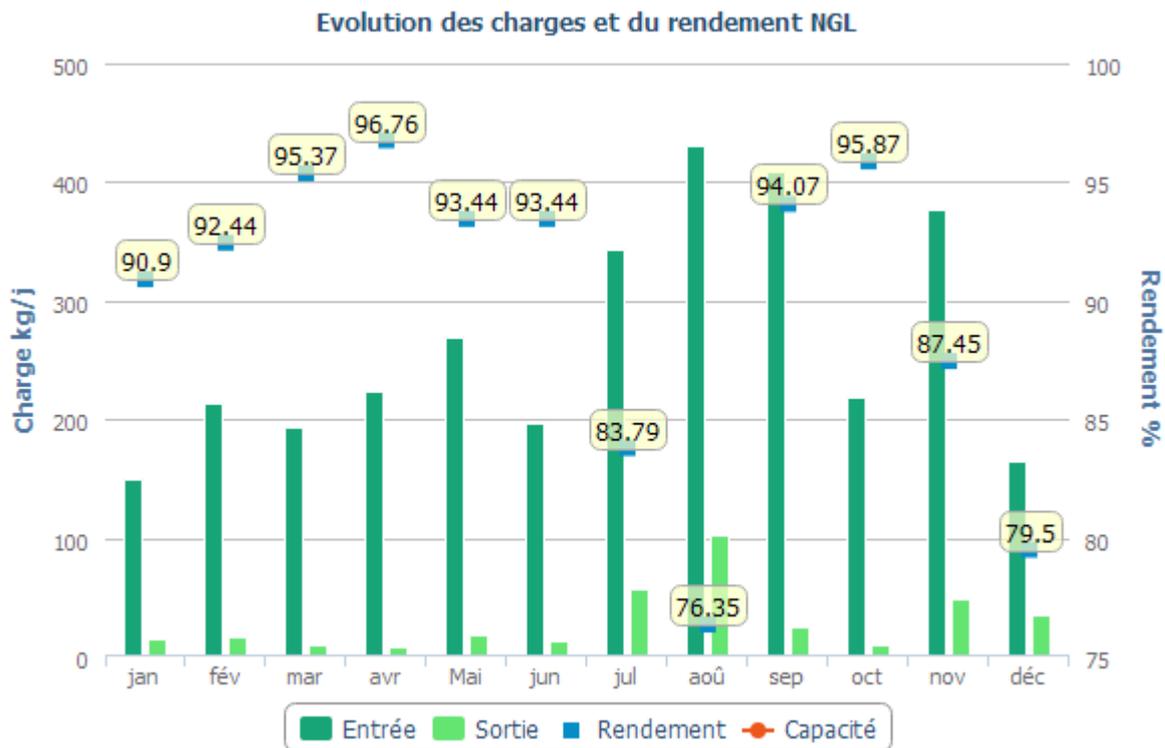
Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
janvier	19,20	97,32	140,60	89,50	12,16	97,95	9,90	93,40	13,60	90,90	2,60	85,82
février	24,00	97,98	159,20	92,91	8,81	98,90	12,00	94,38	16,10	92,44	4,40	82,04
mars	17,40	98,45	153,60	92,93	5,44	99,36	7,00	96,37	8,90	95,37	3,30	85,38
avril	18,70	98,75	117,50	95,47	4,64	99,49	6,00	97,30	7,20	96,76	3,30	89,94
mai	36,90	97,83	132,70	94,86	11,44	98,96	14,40	94,65	17,60	93,44	6,40	79,77
juin	34,30	97,66	120,60	95,11	8,44	99,05	11,00	94,42	12,90	93,44	4,40	81,43
juillet	27,00	98,29	118,20	96,67	13,56	99,12	52,10	84,79	55,50	83,79	3,40	89,53
août	41,30	97,13	146,50	95,77	12,27	99,28	95,80	77,75	101,90	76,35	3,80	92,36
septembre	27,30	98,48	134,20	95,94	5,71	99,65	21,00	94,87	24,20	94,07	0,90	97,76
octobre	17,40	98,41	79,80	96,22	3,83	99,52	7,70	96,44	9,00	95,87	0,80	96,77
novembre	56,80	96,52	167,90	92,08	27,91	98,15	43,60	88,43	47,30	87,45	4,90	88,40
décembre	30,20	97,49	143,90	92,32	12,60	98,05	27,20	83,44	33,70	79,50	3,20	83,49

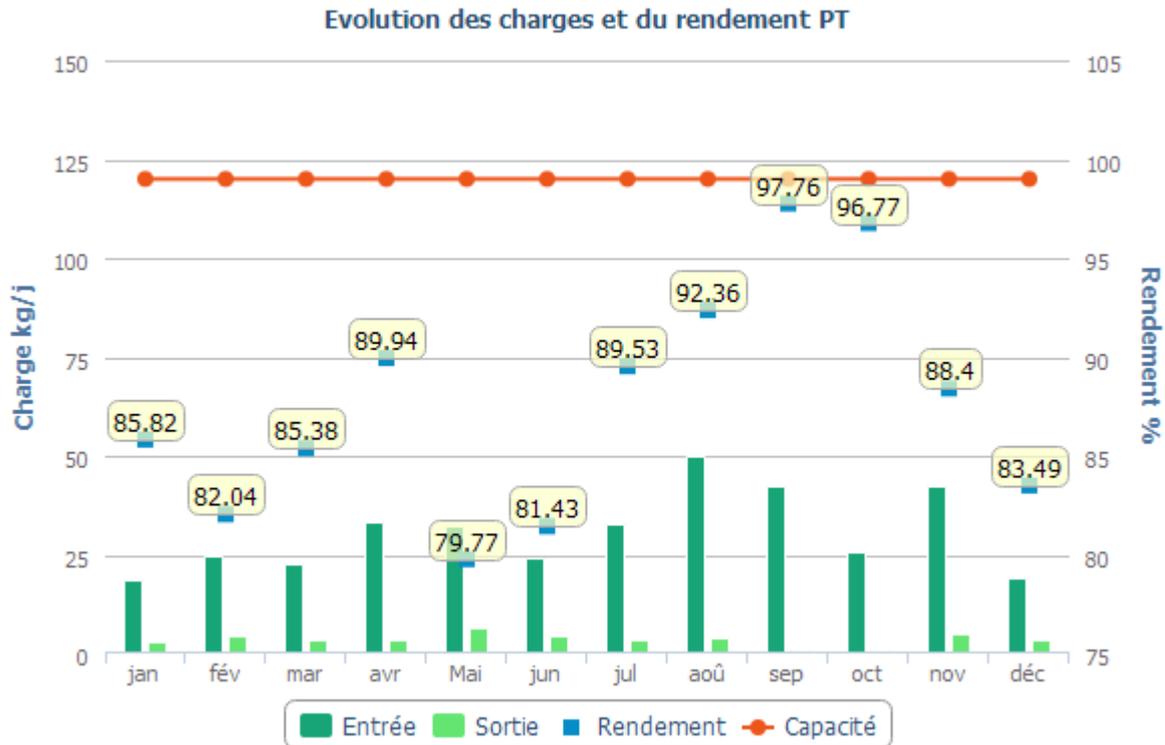


### Evolution des charges et du rendement par paramètre

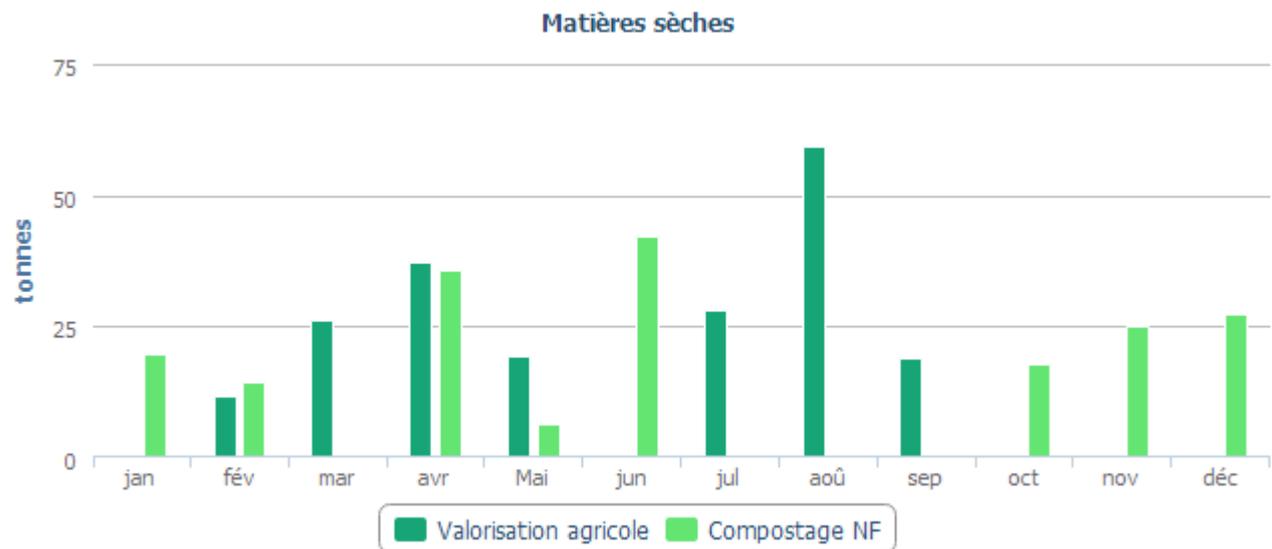








### Boues évacuées par mois



## 6.6 Le bilan énergétique du patrimoine

### □ Bilan énergétique détaillé du patrimoine

#### Usine de dépollution

	2021	2022	N/N-1
<b>STEP Dinard</b>			
Energie relevée consommée (kWh)	1 139 786	990 507	-13,1%
Consommation spécifique (Wh/m3)	405	482	19,0%
Volume pompé (m3)	2 817 327	2 054 740	-27,1%

#### Poste de relèvement

	2021	2022	N/N-1
<b>BT de Port Blanc</b>			
Energie relevée consommée (kWh)	104 957	91 040	-13,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)	158	159	0,6%
Volume pompé (m3)	662 651	570 933	-13,8%
Temps de fonctionnement (h)	6 105	5 140	-15,8%
<b>BT Ecluse</b>			
Energie relevée consommée (kWh)	205 135	171 782	-16,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)	275	271	-1,5%
Volume pompé (m3)	746 270	633 955	-15,1%
Temps de fonctionnement (h)	7 694	6 477	-15,8%
<b>BT Quai de la Perle</b>			
Energie relevée consommée (kWh)	35 547	21 887	-38,4%
Consommation spécifique (Wh/m3)	413	237	-42,6%
Volume pompé (m3)	86 094	92 216	7,1%
Temps de fonctionnement (h)	4 297	1 893	-55,9%
<b>BT Saint Enogat</b>			
Energie relevée consommée (kWh)	2 142	4 032	88,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)	540	1 235	128,7%
Volume pompé (m3)	3 967	3 264	-17,7%
Temps de fonctionnement (h)	443	395	-10,8%
<b>PR Abattoir</b>			
Energie relevée consommée (kWh)	20 657	15 552	-24,7%
Consommation spécifique (Wh/m3)	54	50	-7,4%
Volume pompé (m3)	381 889	311 407	-18,5%
Temps de fonctionnement (h)	3 110	2 640	-15,1%
<b>PR Avenue de la Rance (ce poste est a l'arrêt)</b>			
Energie relevée consommée (kWh)	169	0	-100,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)		0	
Volume pompé (m3)	0	0	0%
Temps de fonctionnement (h)	0	0	0%
<b>PR Beauvallon</b>			
Energie relevée consommée (kWh)	2 938	2 466	-16,1%
Consommation spécifique (Wh/m3)	304	294	-3,3%

Volume pompé (m3)	9 660	8 394	-13,1%
Temps de fonctionnement (h)	736	639	-13,2%
<b>PR Bec de la vallee</b>			
Energie relevée consommée (kWh)	2 504	2 203	-12,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)	189	139	-26,5%
Volume pompé (m3)	13 252	15 807	19,3%
Temps de fonctionnement (h)	2 881	2 206	-23,4%
<b>PR des Marettes</b>			
Energie relevée consommée (kWh)	202	196	-3,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)	914	1 005	10,0%
Volume pompé (m3)	221	195	-11,8%
Temps de fonctionnement (h)	19	18	-5,3%
<b>PR Harbour</b>			
Energie relevée consommée (kWh)	50 095	35 432	-29,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)	471	549	16,6%
Volume pompé (m3)	106 349	64 566	-39,3%
Temps de fonctionnement (h)	4 144	32 335	680,3%
<b>PR les Murettes</b>			
Energie relevée consommée (kWh)	207	221	6,8%
Consommation spécifique (Wh/m3)	1 800	1 922	6,8%
Volume pompé (m3)	115	115	0,0%
Temps de fonctionnement (h)	7	7	0,0%
<b>PR Port nican</b>			
Energie relevée consommée (kWh)	8 724	4 325	-50,4%
Consommation spécifique (Wh/m3)	157	92	-41,4%
Volume pompé (m3)	55 539	47 072	-15,2%
Temps de fonctionnement (h)	2 281	1 696	-25,6%
<b>PR Prieure</b>			
Energie relevée consommée (kWh)	65 233	54 236	-16,9%
Consommation spécifique (Wh/m3)	175	177	1,1%
Volume pompé (m3)	372 575	307 231	-17,5%
Temps de fonctionnement (h)	3 790	3 192	-15,8%
<b>PR Rte depart PN19</b>			
Energie relevée consommée (kWh)	1 268	1 141	-10,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)	102	110	7,8%
Volume pompé (m3)	12 425	10 373	-16,5%
Temps de fonctionnement (h)	1 497	1 250	-16,5%
<b>PR Ville es passant</b>			
Energie relevée consommée (kWh)	6 454	6 593	2,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)	101	113	11,9%
Volume pompé (m3)	63 605	58 161	-8,6%
Temps de fonctionnement (h)	3 836	3 630	-5,4%
<b>PR Ville Mauny</b>			
Energie relevée consommée (kWh)	4 857	4 568	-6,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)	143	199	39,2%
Volume pompé (m3)	33 977	22 955	-32,4%
Temps de fonctionnement (h)	1 351	1 018	-24,6%



## 6.7 Les engagements spécifiques au service

### 6.7.1 Suivi des sous traitants

Sous traitants	Prestations	Montants (€)
<b>ATELIERS DU DOMAINE (LES)</b>	Espace vert	6 000 €
<b>BIO-RAD</b>	Métriologie laboratoire eaux de baignade	8 000 €
<b>CARSO-CAE</b>	Analyses	3 000 €
<b>SERVIMO SBHIR</b>	Curage	18 000 €
<b>S.M.P.T</b>	Terrassement	3 000 €
<b>SARP OUEST</b>	Curage et ITV	129 000 €
<b>SEDE ENVIRONNEMENT</b>	Gestion des boues d'épuration	80 000 €
<b>SERVICE INDUSTRIEL TUYAUTERIE</b>	Maintenance équipement électromécanique	2 000 €
<b>Compagnie de nettoyage et transports</b>	Gestion des déchets	55 000€

### 1.1.1 Insertion Professionnel

Fort de son ancrage territorial et des liens tissés avec les organismes partenaires, soutenu par sa politique Ressources Humaines et sa Fondation d'entreprise, le Groupe Veolia est un acteur de l'insertion professionnelle des jeunes non diplômés.

Pour le recrutement externe, la priorité est donnée à l'alternance, et a permis au Groupe de former 2 670 alternants en 2018 dans le cadre de contrats d'apprentissage et de professionnalisation.

La création de passerelles entre le réseau des Campus Veolia, le Groupe et les professionnels ou acteurs de la formation, de l'orientation et de l'emploi, permet à Veolia de préparer à ses métiers les jeunes les plus éloignés de l'emploi : Écoles de la deuxième chance, Établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE), réseaux des missions locales en France, associations « Elles Bougent », « Cap au Nord entreprendre »...

Enfin, les actions d'insertion par l'activité économique, soutenus par la Fondation Veolia et en partenariat avec des structures d'insertion telles que l'ADIE, Unis-Cités, Elise, Espaces, Tremplin, Actavista, contribuent également en l'insertion professionnelle des jeunes non diplômés.

Le contrat de délégation prévoit la réalisation de 1530h par an liée à l'insertion professionnelle.

Nous travaillons avec les CAT du secteur pour la gestion des espaces verts délégués. Sur la ville de Dinard, c'est le CAT de Chateauneuf : "Les ateliers du domaine qui réalise ce travail.

Nos équipes ont à cœur de transmettre leur savoir et de former des jeunes ou des moins jeunes dans la découverte de nos métiers.

Sur 2022, nous avons accueilli au sein du service Emeraude 1 apprenti :  
- Stephan Guillard, apprenti canalisateur arrivée en septembre 2021

Action d'insertion professionnelle	Nb d'heures
Atelier du Domaine (CAT de Châteauneuf) : 15 passages par ans sur station + 20 passages sur PR	1 120 h
Apprentissage	300 h

### 1.1.2 Diagnostic Permanent

Un rapport sur le diagnostic permanent sera fourni prochainement.

## 6.8 Annexes financières

### □ *Les modalités d'établissement du CARE*

#### Introduction générale

Les articles R 3131-2 à R 3131-4 du Code de la Commande Publique fournissent des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Délégué prévu à l'article L 3131-5 du même Code, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE établi au titre de 2022 respecte ces principes. La présente annexe fournit les informations relatives à ses modalités d'établissement.

#### Organisation de la Société au sein de la Région et de Veolia Eau France

L'organisation de la Société CEO au sein de la Région Centre Ouest de Veolia Eau (Groupe Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux) comprend différents niveaux opérationnels qui apportent quotidiennement leur contribution au bon fonctionnement des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement qui leur sont confiés.

La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent en effet un des principes majeurs d'organisation de Veolia Eau et de ses sociétés.

Par ailleurs, à l'écoute de ses clients et des consommateurs, Veolia Eau est convaincu que si l'eau est au cœur des grands défis du 21<sup>ème</sup> siècle, il convient aussi d'être très attentif à la quête grandissante de transparence, de proximité et d'implication des collectivités ainsi qu'à la recherche constante d'efficacité et de qualité.

L'organisation de Veolia Eau articulée autour d'une logique « gLocale » répond à ces enjeux. Elle permet à la fois de partager le meilleur de ce que peut apporter un grand groupe en matière de qualité, d'innovation, de solutions et d'investissements (« global ») ; mais aussi en s'appuyant sur 61 « Territoires », avec des moyens renforcés pour l'exploitation, toujours plus ancrés localement et avec un réel pouvoir de décision (« local »). 9 Régions viennent quant à elles assumer un rôle de coordination et de mutualisation au bénéfice des Territoires.

Au sein de cette organisation, et notamment pour accroître la qualité des services rendus à ses clients, la Société CEO a pris part à la démarche engagée par Veolia Eau visant à accroître la collaboration entre ses différentes sociétés.

Dans ce contexte, la Société est associée à d'autres sociétés du Groupe pour mettre en commun au sein d'un GIE national un certain nombre de fonctions supports (service consommateurs, ressources humaines, bureau d'études techniques, service achats, expertises nationales...) ; étant précisé que cette mise en commun peut être organisée en tant que de besoin sur des périmètres plus restreints (au niveau d'une Région ou d'un Territoire par exemple).

Aujourd'hui, les exploitations de la Société bénéficient des interventions tant de ses moyens propres que des interventions du GIE national, au travers d'une organisation décentralisant, au niveau adapté, les différentes fonctions.

L'architecture comptable de la Société est le reflet de cette structure décentralisée et mutualisée. Elle permet de suivre aux niveaux adéquats d'une part les produits et les charges relevant de la Région (niveaux successifs de la Région, du Territoire, du Service Local), et d'autre part les charges de niveau National (contribution des services centraux).

En particulier, conformément aux principes du droit des sociétés, et à partir d'un suivi analytique commun à toutes les sociétés membres du GIE national, la Société facture à ce dernier le coût des moyens qu'elle met à sa disposition ; réciproquement, le GIE national lui facture le coût de ses prestations.

Le compte annuel de résultat de l'exploitation relatif à un contrat de délégation de service public, établi sous la responsabilité de la Société délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat, selon les règles exposées ci-dessous.

La présente annexe a pour objet de préciser les modalités de détermination de ces produits et de ces charges.

### Faits Marquants

Au-delà, et pour s'adapter en permanence aux réalités locales, il a été décidé en 2022 de regrouper au sein d'un même Territoire Armor Ille Emeraude les anciens Territoires Armor Emeraude et partiellement Bassin de la Vilaine (département 35).

Ainsi, le Territoire Armor Ille Emeraude mis en place dans le cadre de la nouvelle organisation est désormais responsable de 70 contrats de DSP qui, dans le cadre de l'organisation précédente, étaient suivis pour 49 d'entre eux par l'ancien Territoire Armor Emeraude et pour 21 d'entre eux par l'ancien Territoire Bassin de la Vilaine.

Ces changements d'organisation ont nécessairement modifié la répartition des charges indirectes en 2022 (ce qui est le propre de tout changement d'organisation dans toute entreprise quelle que soit la clef utilisée) sur le périmètre concerné : les moyens mutualisés entre les contrats ont été organisés différemment et leurs coûts sont répartis sur des périmètres redessinés.

### **Modalités de répartition des charges indirectes liées à la fonction Consommateurs**

Veolia Eau porte d'importantes ambitions en termes de relation consommateurs, avec la volonté de mettre celle-ci au cœur des opérations tout en modernisant les outils utilisés. Cette dynamique se traduit à la fois par la mise en place dans l'ensemble des Territoires de compétences Consommateurs de terrain tout en professionnalisant toujours davantage les processus de masse tels que facturation, encaissement et gestion des appels.

Ces dernières fonctions sont mutualisées au sein de 2 plateformes nationales :

- la plateforme Produits & Cash qui gère la facturation de masse, les encaissements, la relation et les échanges de données avec les prestataires de recouvrement, les reversements aux collectivités ;
- la plateforme RC 360 qui gère les appels téléphoniques ainsi que les mails et les courriers des consommateurs.

Ces plateformes disposent de nouveaux outils informatiques qui permettent une mesure de leur activité avec un degré accru de finesse et de fiabilité.

Pour cette raison, il a été jugé possible et pertinent de faire évoluer les modalités de répartition entre les contrats du coût des plateformes (et simultanément de la fonction « Consommateurs » qu'elle soit logée au National, en Région ou en Territoire) qui étaient jusqu'en 2019 assises sur la valeur ajoutée simplifiée.

Depuis l'exercice 2020, la répartition du coût des plateformes (et simultanément de la fonction « consommateurs » qu'elle soit logée au National, en Région ou en Territoire), qui était jusqu'en 2019 assise sur la valeur ajoutée simplifiée, s'effectue désormais de la manière suivante :

- Le coût de la Plateforme Produits & Cash est réparti entre les différents Territoires au prorata des factures d'eau émises pour les contrats de ces derniers entre le 1<sup>er</sup> novembre n-1 et le 31 octobre n en tenant compte d'éventuels effets de périmètre en tant que de besoin ;
- Le coût de la Plateforme RC 360 est réparti entre les différents Territoires au prorata des contacts (mails, appels téléphoniques, courriers) sur le périmètre du Territoire entre le 1<sup>er</sup> janvier n et 31 décembre n (le nombre de contacts du mois de décembre étant estimé).

Ces coûts ainsi répartis au niveau d'un Territoire donné sont additionnés à ceux de la fonction « Consommateurs » du Territoire pour être enfin répartis entre les contrats d'eau au prorata des factures émises telles que déterminées ci-dessus (voir note 1 ci-après).

Dans les rares situations où des services d'assainissement donnent lieu à la facturation aux consommateurs des m<sup>3</sup> assujettis par une facture distincte de celle de l'eau potable, ils sont traités avec les mêmes règles que les contrats d'eau potable tel que décrit ci-dessus.

Dans le cas le plus fréquent, où l'eau et l'assainissement sont facturés sur le même document, et lorsque les délégataires de ces deux services font partie du Groupe Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux, les contrats assainissement se voient attribuer une quote-part des coûts ci-dessus selon les règles ci-dessous :

- Soit une approche spécifique peut être identifiée dans les contrats d'eau et d'assainissement, et des conventions internes mises en place : le contrat assainissement supporte alors la quote-part conventionnelle des coûts Consommateurs en contrepartie d'un produit de même montant porté sur la rubrique « produits accessoires » sur le contrat eau.
- Dans le cas contraire, une charge forfaitaire de 2€ par facture est imputée sur le contrat d'assainissement en contrepartie d'un allègement de charges de même montant sur le contrat eau.

L'évolution décrite au présent paragraphe a été analysée, comme le précise son titre, comme un changement de modalités de répartition de charges indirectes.

Enfin, le coût des plateformes intègre l'ensemble des composantes qui s'y rattachent : coûts de personnel, de loyers, de sous-traitance... Dans une logique de simplification, le coût des plateformes, réparti sur chaque contrat, est présenté sur la seule ligne « sous-traitance » (indépendamment de la décomposition par nature de cette charge au sein des dites plateformes).

## 1. Produits

Les produits inscrits dans le compte annuel de résultat de l'exploitation regroupent l'ensemble des produits d'exploitation hors TVA comptabilisés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif.

En ce qui concerne les activités de distribution d'eau et d'assainissement, ces produits se fondent sur les volumes distribués de l'exercice, valorisés en prix de vente. A la clôture de l'exercice, une estimation s'appuyant sur les données de gestion est réalisée sur la part des produits non relevés et/ou non facturés au cours du mois de décembre et comptabilisée. Les éventuels écarts avec les facturations sont comptabilisés dans les comptes de l'année suivante. Les dégrèvements (dont ceux consentis au titre de la loi dite « Warsmann » du 17 mai 2011 qui fait obligation à la Société d'accorder - dans certaines conditions - des

dégrèvements aux usagers ayant enregistré des surconsommations d'eau et d'assainissement du fait de fuites sur leurs installations après compteur) sont quant à eux portés en minoration des produits d'exploitation de l'année où ils sont accordés.

S'agissant des produits des travaux attribués à titre exclusif, ils correspondent aux montants comptabilisés en application du principe de l'avancement.

Le détail des produits annexé au compte annuel du résultat de l'exploitation fournit une ventilation des produits entre les produits facturés au cours de l'exercice et ceux résultant de la variation de la part estimée des consommations.

## **2. Charges**

Les charges inscrites dans le compte annuel du résultat de l'exploitation englobent :

- les charges qui sont exclusivement imputables au contrat (charges directes - cf. § 2.1),
- la quote-part, imputable au contrat, des charges communes à plusieurs contrats (charges réparties - cf. § 2.2).

Le montant de ces charges résulte soit directement de dépenses inscrites en comptabilité, soit de calculs à caractère économique (charges calculées - cf. § 2.1.2).

### **2.1. Charges exclusivement imputables au contrat**

Ces charges comprennent :

- les dépenses courantes d'exploitation (cf. 2.1.1),
- un certain nombre de charges calculées, selon des critères économiques, au titre des investissements (domaines privé et délégué) et de l'obligation contractuelle de renouvellement (cf. 2.1.2). Pour être calculées, ces charges n'en sont pas moins identifiées contrat par contrat, en fonction de leurs opérations spécifiques,
- les charges correspondant aux produits perçus pour le compte des collectivités et d'autres organismes,
- les charges relatives aux travaux à titre exclusif.

#### **2.1.1. Dépenses courantes d'exploitation**

Il s'agit des dépenses de personnel imputées directement, d'énergie électrique, d'achats d'eau, de produits de traitement, d'analyses, des redevances contractuelles et obligatoires, de la Contribution Foncière des Entreprises et de certains impôts locaux, etc.

En cours d'année, les imputations directes de dépenses de personnel opérationnel au contrat ou au chantier sont valorisées suivant un coût standard par catégorie d'agent qui intègre également une quote-part de frais « d'environnement » (véhicule, matériel et outillage, frais de déplacement, encadrement de proximité...). En fin d'année, l'écart entre le montant réel des dépenses engagées au niveau du Service Local dont dépendent les agents et le coût standard imputé fait l'objet d'une répartition au prorata des heures imputées sur les contrats du Service Local. Cet écart est ventilé selon sa nature sur trois rubriques des CARE (personnel, véhicules, autres charges).

Par ailleurs, la précision suivante est apportée sur la prise en compte de la fiscalité indirecte applicable aux consommations d'électricité. Depuis 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) est calculée comme une majoration du prix du KWH selon un barème fonction de

l'électro-intensivité de la Société au cours de l'année considérée. Ce taux applicable n'est donc pas nécessairement connu en début d'année et des régularisations peuvent donc avoir lieu au cours des exercices suivants. Jusqu'à fin 2020, ces régularisations étaient enregistrées dans les CARE lors de leur versement effectif, et alors imputées aux contrats selon les points de livraison de l'électricité consommée. Elles sont depuis l'exercice 2021 prises en compte dans les CARE dès l'envoi de l'état récapitulatif des consommations de l'année N-1 à l'Administration en juin N.

### 2.1.2. Charges calculées

Un certain nombre de charges doivent faire l'objet d'un calcul économique. Les éléments correspondants résultent de l'application du principe selon lequel : « Pour que les calculs des coûts et des résultats fournissent des valeurs correctes du point de vue économique..., il peut être nécessaire en comptabilité analytique, de substituer à certaines charges enregistrées en comptabilité générale selon des critères fiscaux ou sociaux, les charges correspondantes calculées selon des critères techniques et économiques » (voir ci-dessous).

Ces charges concernent principalement les éléments suivants :

#### **Charges relatives au renouvellement :**

Les charges économiques calculées relatives au renouvellement sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles (y compris le cas échéant au sein d'un même contrat).

##### - Garantie pour continuité du service

Cette rubrique correspond à la situation dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assurer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

La garantie pour continuité du service a pour objet de faire face aux charges que le délégataire aura à supporter en exécution de son obligation contractuelle, au titre des biens en jouissance temporaire (voir note 3 ci-après) dont il est estimé que le remplacement interviendra pendant la durée du contrat.

Afin de prendre en compte les caractéristiques économiques de cette obligation (voir note 4 ci-après), le montant de la garantie pour continuité du service s'appuie sur les dépenses de renouvellement lissées sur la durée de la période contractuelle en cours. Cette charge économique calculée est déterminée en additionnant :

- d'une part le montant cumulé à la fin de l'exercice des renouvellements déjà effectués depuis le début de la période contractuelle en cours ;
- d'autre part le montant des renouvellements prévus jusqu'à la fin de cette période, tel qu'il résulte de l'inventaire quantitatif et qualitatif des biens du service à jour à la date d'établissement des comptes annuels du résultat de l'exploitation (fichier des installations en jouissance temporaire) ;

et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours (voir note 5 ci-après).

Des lissages spécifiques sont effectués en cas de prolongation de contrat ou de prise en compte de nouvelles obligations en cours de contrat.

Ce calcul permet donc de réévaluer chaque année, en euros courants, la dépense que le délégataire risque de supporter, en moyenne annuelle sur la durée de la période contractuelle en cours, pour les

renouvellements nécessaires à la continuité du service (renouvellement dit « fonctionnel » dont le délégataire doit couvrir tous les risques et périls dans le cadre de la rémunération qu'il perçoit).

Enfin, et pour tous les contrats prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la charge portée dans le CARE au titre d'une obligation contractuelle de type « garantie pour continuité de service » correspond désormais aux travaux réalisés dans l'exercice sans que ne soit plus effectué le lissage évoqué ci-dessus ; ce dernier ne concerne donc désormais que les contrats ayant pris effet antérieurement.

#### - Programme contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société s'est contractuellement engagée à réaliser un programme prédéterminé de travaux de renouvellement selon les priorités que la Collectivité s'est fixée.

La charge économique portée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation est alors calculée en additionnant :

- d'une part le montant, réactualisé à la fin de l'exercice considéré, des renouvellements déjà effectués depuis le début de la période contractuelle en cours (voir note 5 ci-après) ;
- d'autre part, le montant des renouvellements contractuels futurs jusqu'à la fin de cette même période ;

et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours.

#### - Fonds contractuel de renouvellement

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel délimitant les obligations des deux parties est alors établi. C'est le montant correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans cette rubrique.

#### **Charges relatives aux investissements :**

Les investissements financés par le délégataire sont pris en compte dans le compte annuel du résultat de l'exploitation, sous forme de redevances permettant d'étaler leur coût financier total :

- pour les biens appartenant au délégataire (biens propres et en particulier les compteurs du domaine privé) : sur leur durée de vie économique puisqu'ils restent lui appartenir indépendamment de l'existence du contrat ;
- pour les investissements contractuels (biens de retour) : sur la durée du contrat puisqu'ils ne servent au délégataire que pendant cette durée.

Le montant de ces redevances résulte d'un calcul actuariel permettant de reconstituer, sur ces durées et en euros constants, le montant de l'investissement initial.

S'agissant des compteurs, ces derniers comprennent, depuis 2008, les frais de pose valorisés par l'application de critères opérationnels et qui ne sont donc en contrepartie plus compris dans les charges de l'exercice.

L'étalement de ce coût financier global obéit aux règles suivantes :

- pour les investissements antérieurs à 2021, les redevances évoquées ci-dessus respectent une progressivité prédéterminée et constante (+1,5% par an) d'une année sur l'autre de la redevance attachée à un investissement donné. Le taux financier retenu est calculé à partir du Taux Moyen des Emprunts d'Etat en vigueur l'année de réalisation de l'investissement, majoré d'une marge. Un calcul financier spécifique garantit la neutralité actuarielle de la progressivité de 1,5% indiquée ci-dessus ;

- pour les investissements réalisés à compter du 1er janvier 2021, ces redevances prennent la forme d'une annuité constante et non plus progressive. Le taux financier retenu est déterminé en tenant compte des conditions de financement de l'année en cours. Le taux annuel de financement est fixé à 2,25% pour les investissements réalisés en 2021. Il s'élève à 3,90% pour les investissements réalisés en 2022.

Toutefois, par dérogation avec ce qui précède, pour tous les contrats ayant pris effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la redevance peut reprendre le calcul arrêté entre les parties lors de la signature du contrat.

Enfin, et compte tenu de leur nature particulière, les biens immobiliers du domaine privé font l'objet d'un calcul spécifique comparable à l'approche retenue par les professionnels du secteur. Le montant de la redevance initiale attachée à un bien est pris égal à 7% du montant de l'investissement immobilier (terrain + constructions + agencements du domaine privé) puis est ajusté chaque année de l'évolution de l'indice du coût de la construction. Les agencements pris à bail donnent lieu à un calcul similaire.

#### - Impact des avances remboursables à taux zéro

Lorsque la Société bénéficie d'avances remboursables sans intérêts de la part d'une Agence de l'Eau pour contribuer au financement de certains travaux exécutés dans le cadre d'un contrat de DSP, un calcul spécifique est effectué depuis 2011 pour tenir compte dans le CARE de l'avantage temporaire que représente cette mise à disposition de fonds sans intérêts. Des produits spécifiques sont ainsi calculés sur le capital restant dû en début d'exercice au titre de ces avances, au taux d'intérêt de référence tel que défini ci-dessus et applicable l'année de versement initial de chaque avance. Ces produits sont ensuite portés en minoration des charges économiques calculées au titre des investissements du domaine concédé.

#### - Investissements du domaine privé

Hormis le parc de compteurs relevant du domaine privé du délégataire (avec une redevance portée sur la ligne « Charges relatives aux compteurs du domaine privé ») et quelques cas où Veolia Eau ou ses filiales sont propriétaires d'ouvrages de production (avec une redevance alors portée sur la ligne « Charges relatives aux investissements du domaine privé »), les redevances attachées aux biens du domaine privé sont portées sur les lignes correspondant à leur affectation (la redevance d'un camion hydro cureur sera affectée sur la ligne « engins et véhicules », celle relative à un ordinateur à la ligne « informatique »...).

### **2.1.3. Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement**

Cette rubrique reprend essentiellement les pertes sur les créances devenues définitivement irrécouvrables, comptabilisées au cours de l'exercice. Celles-ci peuvent être enregistrées plusieurs années après l'émission des factures correspondantes compte tenu des délais notamment administratifs nécessaires à leur constatation définitive. Elle ne traduit par conséquent qu'avec un décalage dans le temps l'évolution des difficultés liées au recouvrement des créances.

### **2.1.4. Impôt sur les sociétés**

L'impôt calculé correspond à celui qui serait dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut bénéficiaire, le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés.

Dans un souci de simplification, le taux normatif retenu en 2022 correspond au taux normal de l'impôt sur les sociétés applicable aux entreprises soit 25%, hors contribution sociale additionnelle de 3,3%.

## 2.2. Charges réparties

Comme rappelé en préambule de la présente annexe, l'organisation de la Société repose sur un ensemble de niveaux de compétences en partie mutualisées au sein du GIE national.

Les charges communes d'exploitation à répartir proviennent donc de chacun de ces niveaux opérationnels.

### 2.2.1. Principe de répartition

Comme indiqué dans les Faits marquants, les modalités de répartition ont évolué en 2020 en ce qui concernent les coûts des plateformes Consommateurs. Les modalités de répartition des autres charges indirectes n'ont en revanche pas été modifiées.

Le principe retenu est celui de la répartition des charges concernant un niveau organisationnel donné entre les diverses entités dépendant directement de ce niveau ou, dans certains cas, entre les seules entités au profit desquelles elles ont été engagées.

Ces charges (qui incluent les éventuelles charges de restructuration mais excluent désormais celles de la fonction Consommateurs) proviennent de chaque niveau organisationnel de Veolia Eau intervenant au profit du contrat : services centraux, Régions, Territoires (et regroupements spécifiques de contrats le cas échéant).

Lorsque les prestations effectuées par le GIE national à un niveau donné bénéficient à plusieurs sociétés, les charges correspondantes sont refacturées par celui-ci aux sociétés concernées au prorata de la valeur ajoutée des contrats de ces sociétés rattachés à ce niveau.

Ensuite, la Société répartit dans ses comptes annuels de résultat de l'exploitation l'ensemble de ses charges communes telles qu'elles résultent de sa comptabilité sociale (après, donc, facturation des prestations du GIE national) selon le critère de la valeur ajoutée des contrats de l'exercice. Ce critère unique de répartition est déterminé par contrat, qu'il s'agisse d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP) ou d'un contrat Hors Délégation de Service Public (HDSP). La valeur ajoutée se définit ici selon une approche simplifiée comme la différence entre le volume d'activité (produits) du contrat et la valeur des charges contractuelles et d'achats d'eau en gros imputées à son niveau. Les charges communes engagées à un niveau organisationnel donné sont réparties au prorata de la valeur ajoutée simplifiée des contrats rattachés à ce niveau organisationnel.

Par ailleurs, et dans certains cas, le GIE national peut être amené à facturer des prestations à des Sociétés de Veolia Eau France dans le cadre de conventions spécifiques. Les montants facturés à ce titre viennent selon les cas de figure en diminution du montant global des frais à facturer entre sociétés comme évoqué ci-dessus et/ou à répartir entre les contrats au sein de la Société.

Les contrats comportant des achats d'eau supportent une quote-part forfaitaire de « peines et soins » égale à 5% de ces achats d'eau, qui est portée en minoration du montant global des frais à répartir entre les contrats.

Les charges indirectes sont donc ainsi réparties sur les contrats au profit desquelles elles ont été engagées.

Par ailleurs, et en tant que de besoin, les redevances (cf. § 2.1.2) calculées au titre des compteurs dont la Société a la propriété sont réparties entre les contrats concernés au prorata du nombre de compteurs desdits contrats.

### **2.2.2. Prise en compte des frais centraux**

Après détermination de la quote-part des frais de services centraux imputable à l'activité Eau France, la quote-part des frais des services centraux engagée au titre de l'activité des Territoires a été facturée au GIE national à charge pour lui de la refacturer à ses membres selon les modalités décrites ci-dessus.

Au sein de la Société, la répartition des frais des services centraux s'effectue au prorata de la valeur ajoutée simplifiée des contrats (à l'exclusion de la part relative à l'activité « Consommateurs » répartie comme évoqué ci-dessus).

## **2.3. Autres charges**

### **2.3.1. Valorisation des travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP)**

Pour valoriser les travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de DSP, une quote-part de frais de structure est calculée sur la dépense brute du chantier. Cette disposition est applicable à l'ensemble des catégories de travaux relatifs aux délégations de service public (production immobilisée, travaux exclusifs, travaux de renouvellement), hors frais de pose des compteurs. Par exception, la quote-part est réduite à la seule composante « frais généraux » si la prestation intellectuelle est comptabilisée séparément. De même, les taux forfaitaires de maîtrise d'œuvre et de gestion contractuelle des travaux ne sont pas automatiquement applicables aux opérations supérieures à 500 K€. Ces prestations peuvent alors faire l'objet d'un calcul spécifique.

L'objectif de cette approche est de prendre en compte les différentes prestations intellectuelles associées réalisées en interne (maîtrise d'œuvre en phase projet et en phase chantier, gestion contractuelle imposée par le contrat DSP : suivi des programmes pluriannuels, planification annuelle des chantiers, reporting contractuel et réglementaire, mises à jour des inventaires, ...).

La quote-part de frais ainsi attribuée aux différents chantiers est portée en diminution des charges indirectes réparties selon les règles exposées au § 2.2 (de même que la quote-part « frais généraux » affectée aux chantiers hors DSP sur la base de leurs dépenses brutes ou encore que la quote-part de 5% appliquée aux achats d'eau en gros).

### **2.3.2. Participation des salariés aux résultats de l'entreprise**

Les charges de personnel indiquées dans les comptes annuels de résultat de l'exploitation comprennent la participation des salariés acquittée par la Société en 2022 au titre de l'exercice 2021.

## **2.4. Autres informations**

Lorsque la Société a enregistré dans sa comptabilité une charge initialement engagée par le GIE national ou un de ses membres dans le cadre de la mutualisation de moyens, cette charge est mentionnée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation selon sa nature et son coût d'origine, et non pas en sous-traitance, exception faite des coûts liés aux plateformes Consommateurs. Cette règle ne trouve en revanche pas à s'appliquer pour les sociétés du Groupe qui, telles les sociétés d'expertise, ne sont pas membres du GIE national.

Enfin, au-delà des charges économiques calculées présentées ci-dessus et substituées aux charges enregistrées en comptabilité générale, la Société a privilégié, pour la présentation de ses comptes annuels de résultat de l'exploitation, une approche selon laquelle les risques liés à l'exploitation – et notamment les

risques sur créances impayées mentionnées au paragraphe 2.1.3, qui donnent lieu à la constatation de provisions pour risques et charges ou pour dépréciation en comptabilité générale – sont pris en compte pour leur montant définitif au moment de leur concrétisation. Les dotations et reprises de provisions relatives à ces risques ou dépréciation en sont donc exclues (à l'exception des dotations et reprises pour investissements futurs évoquées ci-dessus).

Lorsqu'un contrat bénéficie d'un apport d'eau en provenance d'un autre contrat de la société, le compte annuel de résultat de l'exploitation reprend les écritures enregistrées en comptabilité analytique, à savoir :

- inscription dans les produits du contrat « vendeur » de la vente d'eau réalisée,
- inscription dans les charges du contrat « acheteur » de l'achat d'eau réalisé.

---

Notes :

1. *La donnée « nombre de contacts » n'est pas disponible à un niveau plus fin que le niveau « Territoire ».*
2. *Texte issu de l'ancien Plan Comptable Général de 1983, et dont la refonte opérée en 1999 ne traite plus des aspects relatifs à la comptabilité analytique.*
3. *C'est-à-dire les biens indispensables au fonctionnement du service public qui seront remis obligatoirement à la collectivité délégante, en fin de contrat.*
4. *L'obligation de renouvellement est valorisée dans la garantie lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :*
  - *le bien doit faire partie d'une famille technique dont le renouvellement incombe contractuellement au délégataire,*
  - *la date de renouvellement passée ou prévisionnelle entre dans l'horizon de la période contractuelle en cours.*
5. *Compte tenu des informations disponibles, pour les périodes contractuelles ayant débuté avant 1992, le montant de la garantie de renouvellement est calculé selon le même principe d'étalement linéaire, en considérant que le point de départ de ces périodes se situe au 1er janvier 1992.*

#### □ **Avis des commissaires aux comptes**

La Société a demandé à l'un des co-commissaires aux Comptes de Veolia d'établir un avis sur la procédure d'établissement de ses CARE. Une copie de cet avis est disponible sur simple demande de la Collectivité.

## 6.9 Reconnaissance et certification de service

Veolia Eau est depuis de nombreuses années engagé dans des démarches de certification. En 2015, les systèmes de management de la qualité et de l'environnement existants ont été fédérés sous la gouvernance du siège et complétés par un système de management de l'énergie.

Les activités certifiées sont la production et la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées et l'accueil et le service aux consommateurs.

Cette triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 50001 délivrée par Afnor Certification en novembre 2015 valide, via un tiers indépendant, l'efficacité des méthodes et des outils mis en place et l'engagement d'amélioration continue de l'entreprise. Cette démarche s'inscrit dans le cadre élargi de la politique de l'Eau France qui comprend des objectifs forts en matière de santé et de sécurité au travail.

Notre certification ISO 50001 valide nos démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations confiées par nos clients. Elle est reconnue par l'Administration dans le cadre des textes d'application de la directive 2012/27/UE (loi DDADUE) (\*)



# Certificat

Certificate

N° 2015/69288.9

Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

## VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :  
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET  
TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER AND PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER  
COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
has been assessed and found to meet the requirements of:

**ISO 50001 : 2018**

et est déployé sur les sites suivants :  
and is developed on the following locations:

Adresse N° SIREN  
Siège : 21 RUE LA BOETIE-75008 PARIS 572025526  
Liste complémentaire des sites certifiés en annexe / Complementary list of certified locations on appendix

(L'ensemble des activités de l'entreprise sur le(s) site(s) donné(s) est couvert par la certification)  
(The scope of certification covers all activities carried out on the above-mentioned location(s))

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
This certificate is valid from (year/month/day)

2021-11-11

Jusqu'au  
until

2024-11-10

Ce certificat est valide à compter du (année/mois/jour)  
This certificate is valid from (year/month/day)

**Julien NIZRI**  
Directeur General d'AFNOR Certification  
Managing Director of AFNOR Certification



Flâchez ce QR Code  
pour vérifier la validité  
du certificat

AFNOR Certification est une marque déposée de AFNOR Certification, 11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 00 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00  
SAS au capital de 10 107 000 € - 479 070 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 00 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00  
SAS au capital de 10 107 000 € - 479 070 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

**afnor**  
CERTIFICATION



# Certificat

Certificate

N° 2015/69287.8

Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

## VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :  
for the following activities:

**PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET  
TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.**

**DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER  
COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
has been assessed and found to meet the requirements of:

### ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :  
and is developed on the following locations:

**Siège : 21 RUE LA BOETIE -75008 PARIS**

Liste des sites certifiés en annexe(s) / List of certified locations on appendix(oes)

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
This certificate is valid from (year/month/day)

2021-11-10

Jusqu'au  
Until

2024-11-09

AFNOR Certification est agréée par l'Etat. Elle est reconnue par le Ministère de l'Économie et des Finances.  
AFNOR Certification is approved by the State. It is recognized by the Ministry of Economy and Finance.

**Julien NIZRI**  
**Directeur Général d'AFNOR Certification**  
**Managing Director of AFNOR Certification**



Flashez ce QR  
Code pour vérifier la  
validité du certificat

Pour le certificat électronique, consultez le [site afnor.org](https://afnor.org). Nécessaire de la certification de l'organisme. The electronic certificate can be checked on [afnor.org](https://afnor.org).  
Nécessaire de la certification de l'organisme. Nécessaire de la certification de l'organisme. Nécessaire de la certification de l'organisme.  
Nécessaire de la certification de l'organisme. Nécessaire de la certification de l'organisme. Nécessaire de la certification de l'organisme.  
Nécessaire de la certification de l'organisme. Nécessaire de la certification de l'organisme. Nécessaire de la certification de l'organisme.

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 82 80 00 - F. +33 (0)1 48 17 80 00  
SAS au capital de 18 187 000 € - 478 078 002 RCS Bobigny - [www.afnor.org](http://www.afnor.org)

**afnor**  
CERTIFICATION



# Certificat

Certificate

N° 2015/69286.8

Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

## VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :  
for the following activities:

**PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET  
TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.**  
**DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER  
COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
has been assessed and found to meet the requirements of:

### ISO 14001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :  
and is developed on the following locations:

**Siège : 21 RUE LA BOETIE -75008 PARIS**

Liste des sites certifiés en annexe(s) / List of certified locations on appendix(ies)

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
This certificate is valid from (year/month/day)

2021-11-10

Jusqu'au  
Until

2024-11-09

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

**Julien NIZRI**  
**Directeur Général d'AFNOR Certification**  
**Managing Director of AFNOR Certification**



Flashez ce QR  
Codez pour vérifier la  
validité du certificat

Pour le certificat électronique, consultez le [site internet](https://www.afnor.org) de la certification de l'organisme. The electronic certificate can be checked on [www.afnor.org](https://www.afnor.org)  
AFNOR Certification est certifiée par le Comité Français de Normalisation. AFNOR Certification est certifiée par le Comité Français de Normalisation. AFNOR Certification est certifiée par le Comité Français de Normalisation. AFNOR Certification est certifiée par le Comité Français de Normalisation.

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 80 00  
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 078 002 RCS Bobigny - [www.afnor.org](http://www.afnor.org)

**afnor**  
CERTIFICATION

(\* ) La directive 2012/27/UE instaure un audit énergétique obligatoire dans les grandes entreprises, obligation reprise par la loi DDADUE. Certifiées ISO 50001, ces entreprises sont exemptées de cette obligation et peuvent valoriser leurs actions d'économies d'énergie grâce à la bonification des CEE.

## 6.10 Actualité réglementaire 2022

Chaque année, une sélection annuelle des principaux textes parus vous est proposée. Veolia se tient à disposition pour vous aider dans la mise en œuvre de ces textes et évaluer leurs conséquences pour votre service.

### Commande publique

#### *Verdissement de la commande publique*

Pris en application de la loi climat et résilience d'août 2021, le décret n° 2022-767 du 2 mai 2022 (JO du 3 mai 2022) portant diverses modifications du code de la commande publique vise au « verdissement de la commande publique ». Il prévoit pour les marchés et concessions dont l'avis d'appel public à concurrence ou la consultation est lancé à compter du 21 août 2026 :

- La suppression du critère d'attribution unique fondé sur le prix : le critère du coût devra en effet prendre en compte les caractéristiques environnementales de l'offre, et la description dans le rapport annuel du concessionnaire des mesures mises en œuvre pour garantir la protection de l'environnement et l'insertion par l'activité économique.
- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 : un abaissement du seuil annuel des achats à partir duquel les collectivités territoriales doivent adopter un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (Spaser) à 50 millions d'euros.

#### *De nouvelles modalités de recensement économique des marchés et de publication des données essentielles de la commande publique*

Le décret sur le verdissement de la commande publique prévoit les modalités de publication des données essentielles de la commande publique sur un portail des données ouvertes et que le recensement des marchés publics sera désormais réalisé à partir de ces données. Deux arrêtés en date du 22 décembre 2022 (JO du 1<sup>er</sup> janvier 2023) ont complété ce dispositif réglementaire l'un portant sur les données essentielles des marchés publics et l'autre sur celles des contrats de concession. Ces deux arrêtés abrogent et remplacent respectivement l'arrêté du 29 mars 2019 relatif aux données essentielles dans la commande publique et l'arrêté du 22 mars 2019 relatif au recensement économique.

La majeure partie des données essentielles visées dans ces arrêtés reprend celles mentionnées dans l'arrêté du 29 mars 2019. La nouveauté correspond aux remontées d'informations relatives aux considérations sociales (clause sociale, critère social, marché ou concession réservés, absence de considération sociale) ou environnementales (clause environnementale, critère environnemental, absence de considération environnementale). S'agissant des données essentielles relatives uniquement aux marchés publics, on notera l'ajout des informations relatives aux sous-traitants déclarés et des données communiquées dans le cadre du recensement économique de la commande publique.

#### *Diverses modifications du code de la commande publique*

Le décret 2022-1683 du 28 décembre 2022 (JO du 29 décembre 2022) prévoit notamment une prolongation jusqu'au 31 décembre 2024 du seuil de dispense de procédure de publicité et mise en concurrence pour les marchés publics de travaux inférieurs à 100 000 euros HT.

Il précise également la portée des engagements du maître d'œuvre privé en cas de dépassement du coût prévisionnel des travaux. Les dépassements des engagements du maître d'œuvre privé sur le coût prévisionnel des travaux ou le coût résultant des marchés de travaux ne pourront le pénaliser si ces dépassements ne lui sont pas imputables. Ainsi l'adaptation des études sans rémunération supplémentaire ou la réduction de la rémunération du maître d'œuvre ne pourront être mises en œuvre que si les

dépassements du seuil de tolérance résultent de circonstances que le maître d'œuvre pouvait prévoir ou d'un manquement du maître d'œuvre dans ses missions.

Dans la continuité de la dématérialisation de la commande publique, les candidats et soumissionnaires à un marché public peuvent transmettre la copie de sauvegarde de leurs documents par voie dématérialisée.

Enfin, les conditions de remboursement des avances sont précisées afin de tenir compte du montant de l'avance accordée et de l'état d'avancement de l'exécution du marché.

### ***Libre accès à la commande publique***

Le règlement (UE) 2022/1031 du parlement européen et du conseil du 23 juin 2022 (JOUE du 30 juin 2022) prévoit que les opérateurs économiques d'origine extérieure à l'Union européenne dont le pays ne garantit pas le libre accès à la commande publique aux opérateurs économiques européens pourront faire l'objet de sanctions lors de de procédure de mise en concurrence dépassant 15 000 000€ HT pour les travaux et concessions et 5 000 000€ HT pour les biens et services. Ces sanctions pourront se traduire par des pénalités lors de la notation des offres, voire même une exclusion de ces dernières. En tout état de cause, ces sanctions ne pourront être prononcées qu'après enquête et décision de la Commission.

## **Suites de la crise sanitaire**

### ***Les crises en cascades : pénurie et flambée des prix des matières premières et de l'énergie***

Les crises successives affectant l'exécution des contrats de la commande publique depuis 2020 et en particulier la pénurie et la hausse des prix des matières premières et de l'énergie ont conduit le ministre de l'économie à solliciter l'avis du Conseil d'Etat sur les modifications des prix et tarifs des contrats de la commande publique et les conditions d'application de la théorie de l'imprévision.

Le Conseil d'Etat a rendu un avis le 15 septembre 2022 (avis n°405540) sur les possibilités de modification du prix ou des tarifs des contrats de la commande publique et sur les conditions d'application de la théorie de l'imprévision, rapidement complété par une circulaire du Premier Ministre en date du 29 septembre 2022 (n° 6374/SG) et par une fiche technique de la Direction des affaires juridiques de Bercy en date du 21 septembre 2022.

- Principes : Les parties peuvent convenir, pour faire face à une circonstance imprévisible, d'une modification des conditions financières ou de la durée des contrats de la commande publique. Cette exception au principe de l'intangibilité des prix reste régie par les principes établis de la commande publique. Les fondements suivants sont ainsi invocables au cas par cas :
  - Les modifications rendues nécessaires par des circonstances imprévisibles (art. R. 2194-5 et R.3135-5 CCP) ;
  - Les modifications de faible montant (art. R. 2194-8 et R.3135-8 et - 9) ;
- Différents remèdes à la situation résultant de circonstances imprévisibles :
  - Le contrat pourra être modifié en introduisant une clause de variation des prix ou de réexamen si le contrat n'en contenait pas ;
  - Il sera aussi possible de faire évoluer une clause existante qui se serait révélée insuffisante (modification d'un montant maximal, chacune, de 50 % du montant du contrat initial) ;
  - Une convention d'indemnisation sur le fondement de la théorie de l'imprévision pourra être conclue entre les parties, sans être considérée comme une modification du contrat, de sorte qu'elle ne sera

pas soumise aux conditions et limites posées par le code de la commande publique en matière de modification des contrats de la commande publique ;

- Enfin et en cas de désaccord entre les parties, le juge pourra allouer une indemnité d'imprévision, qui sera également affranchie des règles relatives à la modification prévues dans le code de la commande publique.

### **Délestage de la consommation de gaz naturel et d'électricité**

En sus de la hausse conséquente des prix de l'énergie, au cours des prochains hivers, des coupures de gaz et d'électricité pourraient se produire en raison du défaut d'approvisionnement en gaz et la tension sur la demande sur les services d'eau et d'assainissement, activités ne relevant pas des services prioritaire prévus par l'arrêté du 5 juillet 1990.

- Le décret n° 2022-495 du 7 avril 2022 (JO du 8 avril 2022) prévoit un mécanisme de délestage pour les consommateurs ayant une consommation supérieure à 5 GWH.
- Une instruction du Gouvernement du 16 septembre 2022 (publiée le 28 septembre 2022) a précisé les contours de l'organisation de la répartition et du délestage de la consommation de gaz naturel et d'électricité
- Enfin, une circulaire du Premier Ministre en date du 30 novembre 2022 a été transmise aux préfets afin de présenter les mesures de préparation et de gestion de crise en cas de survenue d'une mesure de délestage électrique programmée.

Par ailleurs, le décret n° 2022-1539 du 8 décembre 2022 (JO du 9 décembre 2022) relatif aux mesures d'urgence définies en application des articles L. 321-17-1 et L. 321-17-2 du code de l'énergie précise les pénalités financières applicables en cas de non respect des modalités d'effacement électrique et précise les catégories de sites et installations exemptés de l'obligation d'effacement.

## **Services publics locaux**

### **Compétences Eau et Assainissement**

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite 3DS) entend favoriser l'association des communes et le maintien des syndicats infra-communautaires à la gouvernance des compétences "eau" et "assainissement". Ces dispositions tendent à faciliter le financement de ces deux compétences par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP).

– Maintien du transfert de compétences eau, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines aux communautés de communes d'ici à 2026, sauf délibération contraire.

Toutefois, la loi 3DS prévoit que « les syndicats compétents en matière d'eau, d'assainissement, de gestion des eaux pluviales urbaines ou dans l'une de ces matières, inclus en totalité dans le périmètre d'une communauté de communes exerçant à titre obligatoire les compétences eau et assainissement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, sont maintenus par la voie de la délégation », après 2026, « sauf si la communauté de communes délibère contre ce maintien ».

Par ailleurs, avant le transfert des compétences, les communautés de communes et les communes qui les composent devront organiser un débat sur la tarification des services publics de l'eau et de l'assainissement ainsi que sur les investissements liés aux compétences transférées. Après ce débat, une convention pourra lier la communauté de communes et les communes sur la tarification et sur les orientations de la politique d'investissement pour la gestion des eaux.

- Création de nouvelles exceptions à l'interdiction de subventionner les services publics industriels et commerciaux explicitement relatives aux EPCI

La loi 3DS concrétise et simplifie la possibilité d'abonder le budget annexe par le budget général en introduisant la possibilité nouvelle de pouvoir utiliser le budget général pour financer les services eau et assainissement, notamment :

- lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements importants qui ne peuvent être financés sans une augmentation excessive des tarifs (sans faire dorénavant mention du faible nombre d'usagers) ;
  - ou lors de la période d'harmonisation des tarifications de l'eau et de l'assainissement, après le transfert de compétence à l'EPCI-FP.
- Contrôle des raccordements des eaux pluviales urbaines renforcé
  - L'article 63 de la loi Climat et Résilience fixe, pour l'ensemble des territoires, les modalités de contrôle du raccordement au réseau d'assainissement public et rend obligatoire, sur les territoires où les rejets d'eaux usées et pluviales ont une incidence sur la qualité de l'eau pour les épreuves olympiques de nage libre et de triathlon en Seine, l'établissement d'un diagnostic du raccordement au réseau public d'assainissement au moment de la vente d'un bien immobilier. La loi 3DS renforce cette disposition en précisant les modalités avec lesquelles le service de gestion des eaux pluviales urbaines peut assurer le contrôle du raccordement des immeubles au réseau public de collecte des eaux pluviales.
  - Le préfet coordonnateur en lien direct avec les agences de l'eau
  - La loi 3DS introduit une modification concernant les agences de l'eau et leur présidence. Jusqu'ici les présidents des conseils d'administration des agences de l'eau étaient désignés par décret du président de la République. Désormais les six agences de l'eau auront pour président du conseil d'administration, le préfet coordonnateur du bassin.

### **Résilience des réseaux**

En application de la loi du 22 août 2021 climat et résilience, le décret 2022-1077 du 28 juillet 2022 (JO du 30 juillet 2022) précise le champ d'application du dispositif prévu à l'article L. 732-2-1 du code de la sécurité intérieure visant à améliorer la résilience des réseaux aux risques naturels, de même que les prescriptions pouvant être faites par les préfets dans ce cadre.

- Les exploitants de services ou réseaux essentiels à la population (eau potable, assainissement, électricité, gaz, réseaux de télécommunication) situés dans les territoires présentant une exposition à un risque naturel important peuvent ainsi être enjoins par arrêté préfectoral à établir certains documents afin d'anticiper la gestion en cas de crise et favoriser un retour rapide à la normale. Ces documents sont composés d'un diagnostic des vulnérabilités des ouvrages face aux risques naturels, des mesures de crise à mettre en place pour prévenir les dégâts causés aux ouvrages et d'assurer un service minimum, les procédures de remise en état du réseau après la survenance de l'aléa, et un programme des investissements prioritaires pour améliorer la résilience des services.
- Ce décret impose une « prise en compte dans les cahiers des charges » des obligations prévues dans ce cadre (article R.732-5 du Code de la sécurité intérieure).
- Le Décret n°2022-1385 du 31 octobre 2022 précise quant à lui que le préfet de département est l'autorité compétente de l'Etat désignée à l'article L. 732-2-1 du code de la sécurité intérieure pouvant demander aux exploitants de services ou réseaux essentiels à la population d'identifier leurs vulnérabilités face aux événements naturels de grande ampleur dans le but que leur gestion en

période de crise soit anticipée, qu'un service minimal répondant aux besoins essentiels de la population soit assuré pendant la durée de la crise et qu'un retour rapide à un fonctionnement normal soit favorisé.

### ***Résilience des territoires et sécurité civile***

Le décret 2022-907 du 20 juin 2022 (JO du 21 juin 2022) précise les modalités de réalisation et de mise en œuvre des plans communaux (PCS) et intercommunaux de sauvegarde (PICS). Ce texte fait suite à la loi du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile qui impose la création des PICS dans les établissements publics à coopération intercommunale (EPCI) dont au moins une commune est soumise à PCS.

Ce nouveau décret vient préciser les critères qui imposent la réalisation d'un PCS pour les communes exposées à des risques spécifiques tels que les risques sismiques, volcaniques, cycloniques, d'inondation ou d'incendie de forêt. Il précise le contenu des plans et l'articulation du PICS avec les PCS sur plusieurs aspects : la mutualisation des moyens nécessaires à la gestion de crise, l'accompagnement de l'intercommunalité dans les événements impactant les communes membres.

Le Décret n° 2022-1532 du 8 décembre 2022 (JO du 9 décembre 2022) précise l'obligation de réaliser un exercice pour les communes et les établissements de coopération intercommunales à fiscalité propre soumis à l'obligation d'élaborer plan communal de sauvegarde (PCS) et un plan intercommunal de sauvegarde (PICS) et détaille par ailleurs les modalités à mettre en œuvre par les collectivités concernées. Il détaille, par ailleurs, les mesures relatives à l'élaboration d'un exercice ainsi que les modalités relatives à la participation de la population lorsqu'un exercice est organisé soit par la commune, soit par l'intercommunalité, soit par participation à un exercice organisé par le préfet de département. Enfin, il établit les mesures relatives à l'élaboration du retour d'expérience.

### ***Contenu du rapport du mandataire au sein des instances d'une EPL***

Le décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022 (JO du 6 novembre 2022) précise le contenu du rapport du mandataire prévu par l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales au sein des instances d'une EPL à compter de 2023. Ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle à travers un certain nombre d'informations telles que :

- Une présentation de la société d'économie mixte rappelant son historique, son objet social, ses domaines d'activité, l'adresse de son siège social, le nombre de ses salariés, la répartition de son capital, l'organisation de sa gouvernance, les noms du président, du directeur général et des administrateurs, en identifiant ceux qui représentent la collectivité territoriale ou le groupement actionnaire, les principales activités et opérations de l'année écoulée en identifiant celles qui concernent la collectivité territoriale ou le groupement actionnaire et ses perspectives de développement ;
- Bilan de la gouvernance des élus précisant le nombre et la date des conseils d'administration ou de surveillance et des assemblées générales, le taux de présence des représentants de la collectivité territoriale ou du groupement actionnaire à chaque instance ;
- Éléments de rémunération, fixes, variables et exceptionnels, ainsi que les avantages en nature accordés aux représentants de la collectivité territoriale ou du groupement ainsi qu'aux mandataires sociaux.

### ***Expérimentation de contributions fiscalisées de leurs membres aux établissements publics territoriaux de bassin***

Le décret n° 2022-1251 du 23 septembre 2022 (JO du 24 septembre 2022) pris pour l'application de l'article 34 de la loi du 21 février 2022 dite « 3DS », précise le périmètre géographique de l'expérimentation d'un financement de la prévention des inondations par les établissements publics territoriaux de bassin via l'instauration de contributions fiscalisées en remplacement, en tout ou partie, de la contribution budgétaire versée par leurs membres. Ainsi, la liste des bassins dans lesquels cette expérimentation est autorisée est définie comme suit :

- L'Escaut, la Somme et les cours d'eau côtiers de la Manche et de la mer du Nord ;
- La Meuse ;
- La Sambre ;
- Le Rhin ;
- La Seine et les cours d'eau côtiers normands ;
- La Loire, les cours d'eau côtiers vendéens et bretons ;
- Le Rhône et les cours d'eau côtiers méditerranéens ;
- L'Adour, la Garonne, la Dordogne, la Charente et les cours d'eau côtiers charentais et aquitains ;
- Les cours d'eau de la Corse ;
- Les cours d'eau de la Guadeloupe ;
- Les fleuves et cours d'eau côtiers de la Guyane ;
- Les cours d'eau de la Martinique ;
- Les cours d'eau de la Réunion ;

### **Stratégie numérique responsable**

Le décret n° 2022-1084 du 29 juillet 2022 (JO du 30 juillet 2022) précise les modalités d'élaboration d'une stratégie numérique responsable. Les communes et EPCI de plus de 50 000 habitants doivent ainsi élaborer en lien avec les acteurs publics et privés intéressés un programme de travail comprenant un bilan de l'impact environnemental du numérique et celui de ses usages sur le territoire concerné ainsi que les actions déjà engagées pour l'atténuer le cas échéant.

## **Service public de l'assainissement**

### **Réutilisation des Eaux Usées Traitées**

Le décret 2022-236 du 10 mars 2022 (JO du 11 mars 2022) relatif aux usages et aux conditions de réutilisation des eaux usées traitées a pour objectif de mettre en place une procédure pour autoriser pour une durée limitée (5 ans maximum - renouvelables) de nouveaux usages des eaux usées traitées. Comme confirmé dans l'ordonnance 2022-1611 du 22 décembre 2022 (JO du 23 décembre 2022), ce décret ne concerne pas les usages déjà réglementés (irrigation agricole et espaces verts notamment – via les arrêtés de 2010 et 2014 et usages internes à la station d'épuration).

Il précise notamment :

- Les caractéristiques des eaux usées traitées pouvant être utilisées : eaux usées traitées issues des stations d'épuration urbaines et d'assainissement non collectif et les eaux issues des ICPE (à l'exclusion des eaux issues des installations de traitement reliées à un établissement gérant des sous-produits animaux, non traitées thermiquement) dont les boues sont aptes à être valorisées en épandage (arrêté de 1998) ;
- Les usages possibles : tous les usages à l'exception de ceux pratiqués à l'intérieur des locaux d'habitation, des établissements de santé, d'hébergement de personnes âgées, des cabinets médicaux/dentaires, des crèches, écoles, ... et recevant du public pendant les heures d'ouverture. Sont également exclus les usages alimentaires, liés à l'hygiène corporelle et du linge et les usages d'agrément (piscines, fontaines, etc.). Les usages doivent avoir lieu au sein du département où les eaux sont produites ;

- La procédure d'autorisation des projets d'utilisation : demande à déposer par le producteur ou l'utilisateur des eaux usées traitées auprès du préfet, accompagnée d'un dossier permettant de justifier de l'intérêt du projet par rapport aux enjeux environnementaux et de démontrer sa compatibilité avec la protection de la santé humaine et de l'environnement. Un arrêté préfectoral dont la validité ne peut excéder 5 ans définit alors la qualité sanitaire des eaux à respecter et fixe les prescriptions à respecter (entretien, contrôle et surveillance, information à faire, ...);
- Les modalités de suivi et de surveillance à mettre en place : tenue d'un carnet sanitaire et transmission au préfet chaque année au plus tard le 1<sup>er</sup> mars d'un rapport incluant volumes réutilisés, résultats de la surveillance, synthèse des dysfonctionnements, et un volet économique (bilan dépenses/recettes et analyse coûts-bénéfices) ... Puis six mois avant la date d'expiration transmission d'un bilan global (avec impacts sanitaires et environnementaux, bilan économique). Les parties prenantes doivent faire remonter au préfet les non-conformités constatées sur le niveau de qualité des eaux usées traitées.

Ce texte offre ainsi un cadre pour étendre à titre « temporaire » de nouveaux usages des eaux usées traitées (tels que le lavage des rues, le « multi-usages » en site industriel, ...).

Un arrêté du 28 juillet 2022 (JO du 4 août 2022) est venu préciser les pièces attendues dans le dossier de demande d'autorisation d'utilisation des eaux usées traitées prévu par le décret du 10 mars 2022.

Dans une communication à destination des Etats Membres en date du 3 août 2022 (JOUE du 5 août 2022), la Commission européenne précise les lignes directrices pour la réutilisation des eaux usées traitées à des fins d'irrigation agricole. Cette communication s'inscrit dans le contexte particulier de la sécheresse de l'été 2022 et dans la perspective de l'entrée en vigueur, en juin 2023, du règlement européen du 25 mai 2020 fixant les prescriptions minimales pour la réutilisation des eaux usées traitées à des fins d'irrigation agricole qui entraînera une révision de l'arrêté du mois d'août 2010.

### **Recherche des substances dangereuses dans l'eau (RSDE).**

La note technique du 24 mars 2022 (remplaçant celle du 12 août 2016) relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction est venue confirmer les deux piliers de la démarche applicable aux stations de plus de 10 000 eq.habitants, à l'exclusion des stations sous statut ICPE :

- Une phase de recherche des substances à enjeux (dites « significatives ») dans les eaux brutes et traitées ;
- Une phase de diagnostic à l'amont pour comprendre les sources d'émission et identifier les actions de réduction à initier sur les territoires pour réduire ces substances dans les eaux usées urbaines.

Cette note redéfinit les modalités de la recherche de micropolluants dans les eaux usées traitées et dans les eaux brutes des stations de traitement des eaux usées (STEU). Ainsi, elle précise le calendrier de mise en œuvre du nouveau cycle RSDE qui a débuté dès 2022. Et, elle donne la faculté au Préfet d'élargir la liste de substances à rechercher au regard de la sensibilité du milieu récepteur.

Elle engage les services d'assainissement dans une démarche de réduction des émissions de substances.

### **Surveillance des masses d'eau**

Deux arrêtés et un avis publiés au JO du 11 mai 2022 sont venus préciser la surveillance et la délimitation des masses d'eau dans le cadre de l'objectif du bon état visé par la directive-cadre sur l'eau.

Le premier arrêté, en date du 19 avril 2022, définit les catégories de masses d'eau et donne le cadre pour l'analyse des incidences des activités humaines sur l'état des eaux. Cet arrêté étend notamment l'inventaire des émissions, rejets et pertes de polluants, demandé dans le cadre de l'analyse de l'incidence des activités

humaines sur l'état des eaux, aux polluants spécifiques de l'état écologique. Il modifie également la typologie des masses d'eau, notamment celle des plans d'eau.

Le second arrêté en date du 26 avril 2022 traite plus spécifiquement de la surveillance des masses d'eau. Il précise notamment les paramètres et éléments de qualité à surveiller, les méthodes d'échantillonnage et d'analyse à utiliser, et les fréquences à respecter dans le cadre de la surveillance de l'état des masses d'eau. Désormais, les normes et guides à appliquer pour la surveillance sont recensés dans un avis (également publié au JO du 11 mai 2022).

Il est à noter qu'à travers ces deux arrêtés, 73 substances ont été ajoutées à la surveillance de l'état chimique des eaux souterraines, dont les composés perfluoroalkylés (PFAS ou 'polluants éternels').

### ***Délai de transmission du rapport établi à l'issue du contrôle de raccordement d'un immeuble au réseau d'assainissement***

Le décret n°2022-93 du 31 janvier 2022 (JO du 1<sup>er</sup> février 2022) fixe la liste des territoires dans lesquels le document établi à l'issue du contrôle du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées mentionné au II de l'article L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales est joint au dossier de diagnostic technique prévu par le code de la construction et de l'habitation. Dans ces territoires, les propriétaires d'immeubles doivent faire procéder aux travaux prescrits par le document établi en application de l'article L. 2224-8 du CGCT dans un délai maximal de deux ans à compter de la notification de ce document. Le décret est pris en application de l'article 11-1 de la loi n° 2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, créé par l'article 63 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience

Le décret n° 2022-521 du 11 avril 2022 (JO du 12 avril 2022) vient préciser le délai dans lequel la transmission de ce rapport doit s'effectuer, en créant un nouvel article R. 2224-15-1 dans le CGCT. Cet article prévoit ainsi désormais que ce délai de transmission doit être fixé par le règlement de service prévu à l'article L. 2224-12 du même Code (lequel règlement doit définir les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de l'exploitant, des abonnés, des usagers et des propriétaires). Ce nouvel article prévoit en tout état de cause que ce délai ne peut excéder 6 semaines à compter de la date à laquelle la commune a reçu la demande du propriétaire ou du syndicat de réaliser le contrôle.

### ***Qualité des eaux de baignade***

L'instruction n°DGS/EA4/2022/168 du 17 juin 2022 (mise en ligne le 30 juin 2022) relative aux modalités de recensement, gestion et classement des eaux de baignade vise à préciser les modalités de recensement, de gestion et de classement des eaux de baignade qu'il revient aux agences régionales de santé (ARS) de mettre en œuvre à compter de la saison balnéaire de l'année 2022, en application des dispositions de la directive européenne 2006/7/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade.

### ***ICPE***

Une circulaire mise en ligne le 5 janvier 2022 à destination des services en charge de l'inspection des installations classées protection de l'environnement précise les points d'attention particuliers retenus comme prioritaires pour l'année 2022. Ces priorités d'actions portent sur la traçabilité des terres excavées, le contrôle de l'entrée des déchets en décharge, le plan de gestion des déchets des carrières et la sous-traitance dans les sites Seveso sont au programme.

La circulaire du 12 décembre 2022, mise en ligne le 30 décembre 2022, est venue préciser ces points d'attention prioritaires pour les inspections réalisées en 2023. Ces priorités d'actions portent cette fois sur le retour d'expérience de la sécheresse de l'été 2022 afin de préparer l'été 2023, les fuites de gaz dans les

installations de méthanisation, les perturbateurs endocriniens dans les milieux environnementaux afin de préserver la biodiversité, les déchets, et les émissions dans l'air.

Deux arrêtés modificatifs publiés au JO du 3 avril 2022 établissent un socle minimal de prescriptions fixé sur le plan national pour les risques chroniques (arrêté du 2 février 1998) et les risques accidentels (arrêté du 4 octobre 2010). Ces deux arrêtés ministériels qui homogénéisent sur le plan national les prescriptions applicables aux ICPE concernent à la fois les risques chroniques et accidentels. Selon le Ministère, « Cet exercice n'a donc pas pour objet principal de créer des obligations nouvelles générales, mais bien d'assurer une application homogène et efficiente de prescriptions qui figurent déjà dans la grande majorité des arrêtés d'autorisation, sans avoir à les recopier dans chacun de ces actes administratifs. »

### ***IOTA - Dématérialisation de la procédure de déclaration***

Le décret 2022-989 du 4 juillet 2022 (JO du 5 juillet 2022) introduit la procédure de télédéclaration des installations, ouvrages, travaux ou activités (Iota) au titre de la loi sur l'eau.

Ce décret est entré en vigueur en juillet 2022. À cette occasion, le ministère de la Transition écologique a revu également un certain nombre de points de la procédure, notamment sur le préfet compétent pour un projet sur plusieurs départements, le format pour une déclaration contenant des données sensibles, les demandes de modification des prescriptions applicables à l'opération.

### ***Analyses des fibres d'amiante***

L'arrêté relatif à la prévention des risques liés à l'amiante du 25 juillet 2022 (JO du 13 octobre 2022) rend la version de juillet 2021 de la norme NF X 43-050 obligatoire. Cette norme encadre la méthode indirecte de la microscopie électronique à transmission pour déterminer la concentration en fibres d'amiante. Par ailleurs, les organismes accrédités pour réaliser l'analyse et le comptage des fibres d'amiante dans l'air doivent indiquer la variété ou les variétés de fibres d'amiante comptées. Cette information figure dans le rapport d'essai d'analyse.

### ***Travaux à proximité des réseaux***

L'arrêté du 6 juillet 2022 (JO du 10 juillet 2022) fixe, pour l'année 2022, le barème hors taxes des redevances prévues à l'article L. 554-2-1 du code de l'environnement au titre du financement, par les exploitants des réseaux enterrés, du « Guichet Unique » administré par l'Inéris. Ce téléservice ([www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr)) référence les réseaux de transport et de distribution en vue de prévenir leur endommagement lors de travaux.

Deux arrêtés du 4 octobre 2022, tous deux publiés au JO du 19 octobre 2022, portent sur la création de deux titres professionnels. Le premier porte sur celui d'opérateur en détection de réseaux et le second sur celui de technicien en détection et géoréférencement des réseaux.

Un arrêté en date du 21 octobre 2022 (JO du 28 décembre 2022) est venu modifier l'article 2 de l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux. Cet arrêté modifie également le nombre minimal de questions prioritaires pouvant être posées lors de l'examen.

### ***Facturation électronique***

Dans le cadre de la généralisation de la facturation électronique dans les transactions entre assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée et à la transmission des données de transaction, le décret n° 2022-1299 du 7 octobre 2022 (JO du 9 octobre 2022) fixe les modalités d'application des obligations d'émission, de transmission et de réception des factures électroniques et de transmission des données de facturation et de paiement à la Direction générale des finances publiques.

Ce décret définit à cet effet les missions assurées par le portail public de facturation géré par l'AIFE, les fonctionnalités minimales exigées des plateformes de dématérialisation partenaires, la procédure d'immatriculation de ces plateformes ainsi que les données à transmettre à l'administration.

Conformément à l'article 26 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022, le décret entre en vigueur de manière différée et progressive :

- d'une part, l'obligation d'émission et de transmission des factures électroniques entre assujettis, de transmission des données de ces factures et de transmission des données de transaction et de paiement à l'administration fiscale s'applique aux factures émises ou à défaut aux opérations réalisées à compter du :
  - 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour les grandes entreprises ;
  - 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour les entreprises de taille intermédiaire ;
  - 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour les petites et moyennes entreprises et les microentreprises. Ces catégories d'entreprises sont celles prévues par l'article 51 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et son décret d'application n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 ;
- d'autre part, l'obligation de réception des factures électroniques entre assujettis s'applique pour toutes les entreprises à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

### **Information précontractuelle et contractuelle des consommateurs**

Entré en vigueur le 28 mai 2022, le décret 2022-424 du 25 mars 2022 (JO du 26 mars 2022) est lié à la transposition en droit interne de la directive 2019/2161 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 modifiant la directive 93/13/CEE du Conseil et les directives 98/6/CE, 2005/29/CE et 2011/83/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne une meilleure application et une modernisation des règles de l'Union en matière de protection des consommateurs.

Il précise, d'une part, les obligations d'information précontractuelle auxquelles les professionnels sont tenus à l'égard des consommateurs, en application de l'article L. 221-5 du code de la consommation, préalablement à la conclusion de contrats à distance et hors établissement, et procède, d'autre part, à des ajustements rédactionnels prévus par la directive 2019/2161, notamment, sur la communication obligatoire au consommateur des coordonnées du professionnel.

## **Transition énergétique & évaluation environnementale**

### **Energie - Biogaz – Biométhane**

Dans un contexte de crise des approvisionnements en gaz, l'arrêté du 2 mars 2022 (JO du 11 mars 2022) porte de 40 à 60 % le niveau de prise en charge des coûts de raccordement des installations de production de biogaz aux réseaux de transport de gaz naturel dans la limite de 600 000 euros.

Le décret 2022-496 du 7 avril 2022 (JO du 8 avril 2022) précise les modalités d'utilisation de garanties d'origine de biogaz, fondées sur une approche par équivalence, avec du gaz naturel qui n'est pas acheminé dans un réseau de gaz naturel.

Le décret 2022-640 du 25 avril 2022 (JO du 26 avril 2022) introduit dans le Code de l'énergie le dispositif de certificats de production du biogaz (CPB). en application de l'article 95 de la loi Climat et résilience d'août 2021. Ce nouveau dispositif de soutien impose aux fournisseurs de gaz naturel intégrant une part de biométhane dans leur offre de restituer des certificats à l'État. Ceux-ci sont à obtenir auprès de producteurs de biogaz, par la signature d'un contrat d'obligation d'achat ou en produisant directement du biogaz injecté dans le réseau.

Le décret n° 2022-1248 du 20 septembre 2022 (JO du 23 septembre 2022) relatif à l'allongement du délai de mise en service des projets d'installations de production de biométhane précise les conditions dans lesquelles un projet d'installation de production de biométhane peut bénéficier d'un allongement de son délai de mise en service pouvant aller jusqu'à 18 mois. Ainsi les contrats d'achat de biométhane signés avant le 23 mars 2021 et portant sur des installations de production ayant fait l'objet de l'enregistrement ou de la déclaration idoine au titre des ICPE mais n'ayant pas encore produit de biométhane doivent prendre effet au plus tard 18 mois après le 22 septembre 2022.

L'arrêté du 20 septembre 2022 (JO du 23 septembre 2022) portant modification de l'arrêté du 13 décembre 2021 fixant les conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel arrêté précise les modalités de calcul de l'évolution du tarif d'achat de biométhane.

Le Décret n° 2022-1540 du 8 décembre 2022 (JO du 9 décembre 2022) relatif aux garanties d'origine de biogaz injecté dans les réseaux de gaz naturel précise les informations mentionnées dans les garanties d'origine de biogaz injecté dans les réseaux de gaz naturel ainsi que le mode de comptabilisation, au titre des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, des réductions d'émissions associées à la production de biogaz pour lequel des garanties d'origine sont émises. A ces fins, le décret modifie la section 7 du chapitre VI du titre IV du livre IV de la partie réglementaire du code de l'énergie.

### **Photovoltaïque**

Le décret n° 2022-970 du 1<sup>er</sup> juillet 2022 (JO du 2 juillet 2022) ajoute une nouvelle catégorie de projet soumis à l'évaluation environnementale (installations photovoltaïques d'une puissance supérieure à 1MWc) et modifie la répartition de compétence de l'autorité environnementale pour les plans de prévention des risques naturels, technologiques et miniers entre le niveau national et régional.

Le Décret n° 2022-1688 du 26 décembre 2022 (JO du 29 décembre 2022) portant simplification des procédures d'autorisation d'urbanisme relatives aux projets d'ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés sur le sol prévoit, hors secteurs protégés, le rehaussement du seuil de puissance au-delà duquel les projets d'ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés sur le sol basculent de la formalité de la déclaration préalable à celle du permis de construire. Ce seuil est donc aligné sur le seuil d'évaluation environnementale systématique (1 mégawatt).

### **Evaluation environnementale des projets**

Le décret n° 2022-422 du 25 mars 2022 (JO du 26 mars 2022) relatif à l'évaluation environnementale des projets met en place un dispositif permettant de soumettre, à l'initiative du maître d'ouvrage, à évaluation environnementale des projets susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement et la santé humaine mais situés en deçà des seuils de la nomenclature annexée à l'article R. 122-2 du code de l'environnement. La demande de soumission sera examinée au cas par cas par le ministre chargé de l'environnement, la formation d'autorité environnementale de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable ou le préfet de région en fonction de l'identité du maître d'ouvrage. Cette disposition est applicable pour les demandes d'autorisation et de déclarations déposées dès le 27 mars 2022.

La circulaire du 2 août 2022 (publiée le 26 août 2022) relative aux modalités d'application de la procédure d'urgence à caractère civil prévue à l'article L. 122-3-4 du code de l'environnement précise les modalités d'exonération d'évaluation environnementale pour les projets ayant pour seul objet la réponse à des situations d'urgence à caractère civil :

- Le projet peut être un ensemble cohérent de travaux
- L'objet exclusif du projet doit être de répondre à la situation d'urgence à caractère civil
- La situation justifiant le recours à la procédure d'urgence doit concerner un intérêt public civil
- Pour que l'urgence soit reconnue, il est nécessaire que la situation constitue une atteinte majeure et avérée, qu'il ne soit plus possible de réaliser dans un délai compatible une évaluation

environnementale et que la situation présente les caractères de la force majeure (imprévisible, irrésistible et extérieure).

Sont également précisés les étapes de la procédure et ses effets.

- Le décret n° 2022-1673 du 27 décembre 2022 (JO du 28 décembre 2022) portant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale des actions ou opérations d'aménagement et aux mesures de compensation des incidences des projets sur l'environnement dispose que les mesures de compensation doivent être mises en œuvre en priorité sur le site endommagé. Si ce n'est pas possible, elles sont déployées à proximité, dans les zones de renaturation préférentielle identifiées dans le SCOT et le PLU. À la condition toutefois qu'elles soient compatibles avec les orientations de renaturation de ces zones et que les conditions de leur mise en œuvre soient techniquement et économiquement acceptables. À défaut, le maître d'ouvrage peut notamment acquérir des unités de compensation dans le cadre d'un site naturel de compensation.
- Les orientations d'aménagement et de programmation d'urbanisme peuvent également identifier des zones préférentielles pour la renaturation et préciser les modalités de mise en œuvre des projets de désartificialisation et de renaturation dans ces secteurs.

## 6.11 Glossaire

Le présent glossaire est établi sur la base des définitions de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 et de compléments jugés utiles à la compréhension du document.

### **Abonnement :**

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif).

### **Assiette de la redevance d'assainissement :**

Volume total facturé aux usagers du service.

### **Arrêté d'autorisation de déversement :**

Arrêté autorisant le déversement signé par la collectivité compétente en matière de collecte des eaux usées au lieu où sont rejetés les effluents du bénéficiaire de l'arrêté.

### **Bilans disponibles :**

Sur une usine de dépollution, les bilans disponibles sont les bilans 24h réalisés, exception faite des bilans inutilisables.

### **Capacité épuratoire :**

Capacité de traitement des ouvrages d'épuration donnée par le constructeur. Elle s'exprime en capacité épuratoire (kg de DBO5/jour) et en capacité hydraulique (m3/jour) ou en équivalent-habitants.

### **Certification ISO 14001 :**

Cette norme concerne le système de management environnemental. La certification s'applique aux aspects environnementaux que Veolia Eau peut maîtriser et sur lesquels il est censé avoir une influence. Le système vise à réduire les impacts liés à nos produits, activités et services sur l'environnement et à mettre en place des moyens de prévention des pollutions, en s'intéressant à la fois aux ressources et aux sous-produits du traitement dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

### **Certification ISO 9001 :**

Cette norme concerne le système de management de la qualité. La certification ISO 9001 traduit l'engagement de Veolia Eau à satisfaire les attentes de ses clients par la qualité des produits et des services proposés et l'amélioration continue de ses performances.

### **Certification ISO 45001 :**

Cette norme concerne le système de management de la santé et de la sécurité au travail.

### **Certification ISO 50001 :**

Cette norme concerne le système de management de l'énergie. Ce système traduit l'engagement de Veolia eau à analyser ses usages et ses consommations énergétiques pour privilégier la performance énergétique dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

### **Consommateur – abonné (client) :**

Le consommateur abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès de l'opérateur du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc..). Il est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de service et donc avoir plusieurs points de service. Pour distinguer les services, on distingue les consommateurs eau, les consommateurs assainissement collectif et les consommateurs assainissement non collectif. Il perd sa qualité de consommateur abonné à un point de service donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de service, de façon définitive, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé).

Pour Veolia, un consommateur abonné correspond à un abonnement : le nombre de consommateurs abonnés est égal au nombre d'abonnements.

#### **Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P203.3] :**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la DERU.

En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

#### **Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P204.3] :**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la DERU.

En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

#### **Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P205.3] :**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la DERU.

En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

#### **Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P 254.3] :**

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

#### **Conformité réglementaire des rejets :**

Il s'agit de la conformité des rejets aux prescriptions réglementaires (nationales ou locales par arrêté préfectoral).

#### **DBO5 :**

Demande biochimique en oxygène pendant 5 jours. La DBO5 est l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

#### **DCO :**

Demande chimique en oxygène. La DCO est l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

#### **Développement durable :**

Le rapport Brundtland a défini en 1987 la notion de développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». La conférence de Rio de 1992 a popularisé cette définition de développement économique efficace, équitable et soutenable, et celle de programme d'action ou « Agenda 21 ». D'autres valeurs sont venues compléter ces notions initiales, en particulier être une entreprise responsable, respecter les droits humains, assurer le droit des habitants à disposer des services essentiels, favoriser l'implication de la société civile, faire face à l'épuisement des ressources et s'adapter aux évolutions climatiques.

**Les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030** sont un ensemble de 17 objectifs établis en 2015 par les Nations Unies et concernent tous les pays (développés et en voie de développement), dont l'objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement.

Ces nouveaux objectifs succèdent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD de 2000 à 2015) pour réduire la pauvreté dans les pays en voie de développement (à ce titre Veolia a contribué à l'accès de

6,5 millions de personnes à l'eau potable et a raccordé près de 3 millions de personnes aux services d'assainissement dans les pays émergents).

#### **Equivalent-habitant :**

Il s'agit d'une unité de mesure de la pollution. Un équivalent-habitant correspond au flux journalier moyen de pollution produit par un habitant, soit 60 grammes de DBO5 par jour.

#### **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [P202.2] :**

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120 points, à la fois :

- ✓ le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- ✓ et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

L'échelle est de 0 à 110 points pour les services n'exerçant pas la mission de collecte.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

#### **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte [P255.3] :**

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120 points, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)).

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

#### **Matières sèches (boues de dépollution) :**

Matières résiduelles après déshydratation complète des boues, mesurées en tonnes de MS.

#### **MES :**

Matières en suspension. Les MES sont l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

#### **Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (Estimation du) [D201.0] :**

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement. Il s'agit de la population totale (avec 'double compte') desservie par le service, estimée par défaut à partir des populations authentifiées annuellement par décret pour les communes du service et des taux de couverture du service sur ces communes. Conformément à la réglementation en vigueur, l'exercice de l'année N donne le recensement de l'année N-3.

#### **Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [P252.2] :**

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits « points noirs », nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

#### **Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [D203.0] :**

Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par la ou les stations d'épuration.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

#### **Réseau de collecte des eaux usées :**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

#### **Station d'épuration (ou usine de dépollution) :**

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

#### **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation [P206.3] :**

Cet indicateur mesure la proportion des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

#### **Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif [P301.3] :**

Cet indicateur évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service. L'indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser. Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement rapportée au nombre total d'installations contrôlées (arrêté du 2 décembre 2013).

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

#### **Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers [P251.1] :**

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement/inondation dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis. Les débordements résultant d'une obstruction du réseau due à l'utilisateur ne sont pas pris en compte.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

#### **Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées [P201.1] :**

Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.

#### **Taux d'impayés [P257.0] :**

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

#### **Taux de réclamations [P258.1] :**

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est mis en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les

réclamations relatives à des écarts ou à des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. (Arrêté du 2 mai 2007)

## 6.12 Autres annexes

### ☐ *Détail des inspections télévisées du réseau*

Commune	Date	Rue	Linéaire inspecté - Diamètre	Type - commentaire
DINARD	13/01/2022	PROMENADE CLAIRE DE LUNE	linéaire : ml, diamètre :	EU
DINARD	13/01/2022	PROMENADE CLAIRE DE LUNE	linéaire : ml, diamètre :600	EU
DINARD	14/01/2022	PROMENADE CLAIRE DE LUNE	linéaire : ml, diamètre :	EU
DINARD	28/01/2022	CHEMIN DE CLAIRE DE LUNE	linéaire : ml, diamètre :	EU
DINARD	28/01/2022	GEORGES PLAN	linéaire : 100,00ml, diamètre :	EU
DINARD	04/02/2022	GEORGES PLAN	linéaire : 400,00ml, diamètre :	EU
DINARD	21/02/2022	BOULEVARD JULES VERGER	linéaire : 150,00ml, diamètre :150	EU
DINARD	01/03/2022	BOULEVARD JULES VERGER	linéaire : 290,00ml, diamètre :150	EU
DINARD	02/03/2022	BOULEVARD JULES VERGER	linéaire : 75,00ml, diamètre :150	EU
DINARD	22/03/2022	ANCIEN QUAI DE LA PERLE	linéaire : 10,00ml, diamètre :200	EU
DINARD	22/03/2022	BEC DE LA VALLEE	linéaire : 60,00ml, diamètre :	EU
DINARD	04/05/2022	RUE DES OUCHES	linéaire : 120,00ml, diamètre :200	EU
DINARD	24/05/2022	AVENUE EDOUARD VII	linéaire : 467,30ml, diamètre :300	EU
DINARD	24/05/2022	AVENUE PORT SIBOULIERE	linéaire : 320,00ml, diamètre :	EU
DINARD	02/06/2022	AVENUE PORT SIBOULIERE	linéaire : 207,80ml, diamètre :	EU
DINARD	03/06/2022	AVENUE EDOUARD VII	linéaire : ml, diamètre :	EU
DINARD	07/06/2022	AVENUE EDOUARD VII	linéaire : 238,00ml, diamètre :	EU
DINARD	09/06/2022	AVENUE EDOUARD VII	linéaire : 110,00ml, diamètre :200	EU
DINARD	26/07/2022	IMPASSE ERIC TABARLY	linéaire : ml, diamètre :	EU
DINARD	27/07/2022	IMPASSE ERIC TABARLY	linéaire : 40,00ml, diamètre :1400	EU
DINARD	29/08/2022	PORT BLANC	linéaire : 177,25ml, diamètre :200	UNI
DINARD	31/08/2022	RUE DU DOUET FOURCHE	linéaire : 100,00ml, diamètre :	EU

DINARD	31/08/2022	PORT BLANC	linéaire : 102,20ml, diamètre :200	UNI
DINARD	01/09/2022	PORT BLANC	linéaire : 235,20ml, diamètre :200	UNI
DINARD	02/09/2022	PORT BLANC	linéaire : 105,70ml, diamètre :300	UNI
DINARD	05/09/2022	PORT BLANC Recherche réseau avec P. CAMBRIEL	linéaire : 95,55ml, diamètre :	UNI
DINARD	06/09/2022	PORT BLANC	linéaire : 391,15ml, diamètre :	UNI
DINARD	07/09/2022	PORT BLANC	linéaire : 187,60ml, diamètre :	EU
DINARD	13/09/2022	AVENUE EDOUARD VII	linéaire : 345,85ml, diamètre :	EU
DINARD	14/09/2022	AVENUE EDOUARD VII	linéaire : 242,85ml, diamètre :	EU
DINARD	12/10/2022	BOULEVARD WILSON	linéaire : 204,05ml, diamètre :	EU
DINARD	17/10/2022	RUE DES CORBIERES	linéaire : 101,20ml, diamètre :200	EU
DINARD	19/10/2022	AVENUE GEORGES V	linéaire : 267,25ml, diamètre :300	EU
DINARD	14/11/2022	36 BD DE LA MER	linéaire : 50,00ml, diamètre :	EU
DINARD	14/12/2022	RUE GOUYON MATIGNON	linéaire : 93,65ml, diamètre :	UNI

### *Détail du curage préventif*

Commune	Date	Rue	Linéaire curé - Diamètre	Type - commentaire
DINARD	22/02/2022	LA VILLE ES MEUNIER	linéaire : 240ml, diamètre :	Curage réseau
DINARD	28/02/2022	LA SAUDRAIE	linéaire : 896ml, diamètre :	Curage réseau
DINARD	03/01/2022	LA SAUDRAIE	linéaire : 220ml, diamètre :	Curage réseau
DINARD	03/08/2022	RUE DE LA CAILLEBOTAIS	linéaire : 286ml, diamètre :	Curage réseau
DINARD	03/09/2022	Secteur LA VILLE MAUNY	linéaire : 839ml, diamètre :200	Curage réseau
DINARD	03/11/2022	Secteur LA VILLE MAUNY	linéaire : 480ml, diamètre :200	Curage réseau
DINARD	18/03/2022	LA VILLE MAUNY	linéaire : 760ml, diamètre :200	Curage réseau
DINARD	25/03/2022	LA VILLE MAUNY	linéaire : 1245ml, diamètre :200	Curage réseau

DINARD	29/03/2022	LA VILLE MAUNY	linéaire : 200ml, diamètre :200	Curage réseau
DINARD	15/04/2022	LA VILLE MAUNY	linéaire : 750ml, diamètre :200	Curage réseau
DINARD	28/04/2022	LA VILLE MAUNY	linéaire : 150ml, diamètre :200	Curage réseau
DINARD	04/05/2022	RUE DES OUCHES	linéaire : 120ml, diamètre :	Curage réseau
DINARD	10/05/2022	RUE DES BROUSSARDIERES	linéaire : 266ml, diamètre :200	Curage réseau
DINARD	08/06/2022	RUE DE VERDUN	linéaire : 240ml, diamètre :	Curage réseau
DINARD	15/06/2022	RUE DE LA VILLE MAUNY	linéaire : 570ml, diamètre :200	Curage réseau
DINARD	23/08/2022	PLAGE DE L'ECLUSE	linéaire : 270ml, diamètre :	Curage réseau
DINARD	25/08/2022	RUE DES FRERES LUMIERES	linéaire : 160ml, diamètre :	Curage réseau
DINARD	21/01/2022	GRILLES SENSIBLES	Nombre de grilles : 4	Avaloirs et grilles
DINARD	31/03/2022	GRILLES SENSIBLES	Nombre de grilles : 1	Avaloirs et grilles
DINARD	27/10/2022	SUD PRIEURE	Nombre de grilles : 60	Avaloirs et grilles
DINARD	28/10/2022	SUD PRIEURE	Nombre de grilles : 93	Avaloirs et grilles
DINARD	31/10/2022	SUD PRIEURE	Nombre de grilles : 110	Avaloirs et grilles
DINARD	02/11/2022	SUD PRIEURE	Nombre de grilles : 130	Avaloirs et grilles
DINARD	03/11/2022	ECLUSE	Nombre de grilles : 60	Avaloirs et grilles
DINARD	04/11/2022	LA VICOMTE	Nombre de grilles : 150	Avaloirs et grilles
DINARD	07/11/2022	ECLUSE	Nombre de grilles : 54	Avaloirs et grilles
DINARD	08/11/2022	ZONE INDUSTRIELLE	Nombre de grilles : 53	Avaloirs et grilles
DINARD	09/11/2022	ZONE INDUSTRIELLE	Nombre de grilles : 57	Avaloirs et grilles
DINARD	10/11/2022	BV STEP	Nombre de grilles : 170	Avaloirs et grilles
DINARD	14/11/2022	BV STEP	Nombre de grilles : 51	Avaloirs et grilles
DINARD	15/11/2022	BV STEP	Nombre de grilles : 55	Avaloirs et grilles
DINARD	17/11/2022	ST ENOGAT	Nombre de grilles : 82	Avaloirs et grilles
DINARD	18/11/2022	ST ENOGAT	Nombre de grilles : 103	Avaloirs et grilles
DINARD	21/11/2022	BV PORT BLANC	Nombre de grilles : 98	Avaloirs et grilles
DINARD	22/11/2022	BV PORT BLANC	Nombre de grilles : 55	Avaloirs et grilles
DINARD	23/11/2022	BV PORT BLANC	Nombre de grilles : 56	Avaloirs et grilles
DINARD	24/11/2022	CENTRE VILLE	Nombre de grilles : 52	Avaloirs et grilles
DINARD	28/11/2022	CENTRE VILLE	Nombre de grilles : 55	Avaloirs et grilles
DINARD	29/11/2022	CENTRE VILLE	Nombre de grilles : 55	Avaloirs et grilles

## 📄 Détail des désobstructions

Commune	Date	Voie	Observations
DINARD	28/05/2022	20 BOULEVARD FEART	EU
DINARD	30/05/2022	BOULEVARD FEART	EU
DINARD	06/03/2022	2 RUE YVES VERNEY	EU

Commune	Date	Voie	Type d'effluent	Observations
DINARD	16/01/2022	13 BLD DU VILLOU	EU	linéaire : 60,00ml, diamètre :
DINARD	17/01/2022	RUE GARDINER	EP	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	31/01/2022	RUE DES METAIRIES	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	02/11/2022	BD JULES VERGER	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	16/02/2022	BD JULES VERGER	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	17/02/2022	BD JULES VERGER	EU	linéaire : 50,00ml, diamètre :200
DINARD	21/02/2022	BD JULES VERGER	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	21/02/2022	PLAGE DU PRIEURE	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	21/02/2022	RUE DE LA GARE	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	24/02/2022	IMPASSE TABARLY	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	03/01/2022	BOULEVARD JULES VERGER	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	03/02/2022	BOULEVARD JULES VERGER	EU	linéaire : 70,00ml, diamètre :
DINARD	03/12/2022	PLACE ROCHAÏD /RUE DE LA FORME	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	16/03/2022	RUE GEORGES 5	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	16/03/2022	LA BEGAUDIÈRE	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	22/03/2022	ANCIEN QUAI DE LA PERLE	EU	linéaire : 75,00ml, diamètre :
DINARD	22/03/2022	BEC DE LA VALLEE	EU	linéaire : 78,00ml, diamètre :
DINARD	04/06/2022	BOULEVARD DES MARECHAUX	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	10/04/2022	7 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	14/04/2022	RUE YVES VERNEY	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	29/04/2022	RUE DE L ECLUSE	EU	linéaire : 50,00ml, diamètre :
DINARD	09/05/2022	RUE DU PRIEURE	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	11/05/2022	AVENUE EDOUARD VII	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	11/05/2022	RUE YVES VERNEY	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	12/05/2022	RUE YVES VERNEY	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	12/05/2022	AVENUE EDOUARD VII	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	13/05/2022	RUE YVES VERNEY	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	16/05/2022	AVENUE EDOUARD VII	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	16/05/2022	PORT BRETON	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	17/05/2022	RUE DU NORDET	EU	linéaire : ml, diamètre :

Commune	Date	Voie	Type d'effluent	Observations
DINARD	17/05/2022	RUE ALBERT CAQUOT	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	24/05/2022	RUE DE LA FOURBERIE	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	07/06/2022	RUE DE L ECLUSE	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	07/06/2022	RUE YVES VERNEY	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	15/06/2022	ANCIEN QUAI DE LA PERLE	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	28/06/2022	PROMENADE PABLO PICASSO	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	01/07/2022	BOULEVARD FEART	UNI	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	08/07/2022	LE VILLE MAUNY	EP	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	21/07/2022	PLAGE DE L'ECLUSE	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	22/07/2022	RUE RENE KIEFFER	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	25/07/2022	PLAGE DE L'ECLUSE	EU	linéaire : 80,00ml, diamètre :
DINARD	01/08/2022	CAMPING PORT BLANC	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	01/08/2022	RUE DES ANCIENS COMBATTANTS	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	02/08/2022	RUE DES ANCIENS COMBATTANTS	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	18/08/2022	PLAGE DE L ECLUSE	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	19/08/2022	PLAGE DE L'ECLUSE	EU	linéaire : 80,00ml, diamètre :
DINARD	22/08/2022	PLAGE DE L'ECLUSE	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	25/08/2022	LA VILLE ES MEUNIER	EU	linéaire : 40,00ml, diamètre :
DINARD	06/09/2022	RUE ROGER VERCEL	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	13/09/2022	RUE HENRI MAULION	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	14/09/2022	BOULEVARD DU VILLOU	EP	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	21/09/2022	26 RUE DE LA VILLE ES MENIERS	EP	linéaire : 50,00ml, diamètre :300
DINARD	21/09/2022	RUE SAINT ALEXANDRE	EU	linéaire : 10,00ml, diamètre :
DINARD	23/09/2022	AVENUE EDOUARD VII	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	29/09/2022	AVENUE PORT RIOU	EP	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	04/10/2022	AVENUE PORT RIOU	EP	linéaire : 20,00ml, diamètre :
DINARD	14/10/2022	LA VILLE MAUNY	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	21/10/2022	RUE DE SAINT-LUNAIRE	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	24/10/2022	BOULEVARD DE LA MER	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	02/11/2022	RUE JOSEPH LEMOINE	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	07/11/2022	RUE DE LA PAIX	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	08/11/2022	BOULEVARD DU VILLOU	EU	linéaire : 65,00ml, diamètre :
DINARD	09/11/2022	STEP DINARD	EU	linéaire : 50,00ml, diamètre :
DINARD	21/11/2022	AVENUE CHATEAUBRIAND	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	25/11/2022	BOULEVARD DE LA LIBERATION	EP	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	06/12/2022	AVENUE DU PORT BERNARD	EU	linéaire : 20,00ml, diamètre :
DINARD	08/12/2022	RUE DE LA CORBINAIS	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	08/12/2022	RUE DE LA CORBINAIS	EU	linéaire : ml, diamètre :

Commune	Date	Voie	Type d'effluent	Observations
DINARD	09/12/2022	RUE SAINT ENOGAT	EU	linéaire : 50,00ml, diamètre :
DINARD	15/12/2022	RUE ALAIN LEGAC	EU	linéaire : 50,00ml, diamètre :
DINARD	17/12/2022	BOULEVARD JULES VERGER	EU	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	23/12/2022	BD VILLOU	EP	linéaire : ml, diamètre :
DINARD	30/12/2022	RUE SAINT ENOGAT	EP	linéaire : 30,00ml, diamètre :
DINARD	04/01/2022	LA VILLE ES PASSANT	EP	1 GRILLE
DINARD	13/01/2022	RUE GARDINER	EP	1 GRILLE
DINARD	13/01/2022	36 BLD DE LA MER	EP	1 GRILLE
DINARD	21/01/2022	CAR AV PORT SIBOULIERE/AV DU MANOIR	EP	1 GRILLE
DINARD	21/01/2022	RUE DES BROUSSARDIERES	EP	1 GRILLE
DINARD	04/03/2022	RUE DE LA PAIX	EP	1 GRILLE
DINARD	14/03/2022	BOULEVARD DES MARECHAUX	EP	1 GRILLE
DINARD	21/03/2022	BOULEVARD FEART	EP	19 GRILLES
DINARD	25/03/2022	27 AVENUE GEORGES V	EP	1 GRILLE
DINARD	08/04/2022	RUE ST ALEXANDRE	EP	1 GRILLE
DINARD	08/04/2022	1 PLACE DE L'EGLISE	EP	1 GRILLE
DINARD	05/05/2022	RUE ROGER VERCEL	EP	1 GRILLE
DINARD	23/05/2022	26 BIS BD DE LA MER	EP	1 GRILLE
DINARD	24/05/2022	36 RUE LEVASSEUR	EP	1 GRILLE
DINARD	24/05/2022	AVENUE EDOUARD 7	EP	1 GRILLE
DINARD	15/06/2022	AVENUE GEORGES V	EP	1 GRILLE
DINARD	15/06/2022	AVENUE DU MANOIR	EP	6 GRILLES
DINARD	01/07/2022	RUE DE LA VALLEE	EP	2 GRILLES
DINARD	18/07/2022	RUE DE LA VALLEE	EP	1 GRILLE
DINARD	17/08/2022	RUE YVES VERNEY	EP	1 GRILLE
DINARD	25/08/2022	PASSAGE DE LA HAUTE BASSE GUAIS	EP	1 GRILLE
DINARD	07/09/2022	RUE DES BROUSSARDIERES	EP	1 GRILLE
DINARD	08/09/2022	RUE DE LA RABINE	EP	1 GRILLE
DINARD	28/09/2022	RUE SAINT ENOGAT	EP	1 GRILLE
DINARD	19/10/2022	RUE JOSEPH LEMOINE	EP	2 GRILLES
DINARD	20/10/2022	RUE ABBE LANGEVIN	EP	3 GRILLES
DINARD	21/10/2022	RUE ABBE LANGEVIN	EP	3 GRILLES
DINARD	31/10/2022	RUE ANDRE CHAPON	EP	2 GRILLES
DINARD	03/11/2022	42 RUE DE LA PAIX	EP	1 GRILLE
DINARD	04/11/2022	AVENUE DU GENERAL GIRAUD	EP	1 GRILLE
DINARD	14/11/2022	RUE ABBE LANGEVIN	EP	1 GRILLE
DINARD	15/11/2022	RUE ALBERT CAQUOT	EP	1 GRILLE
DINARD	25/11/2022	BOULEVARD DE LA LIBERATION	EP	1 GRILLE
DINARD	01/12/2022	27 rue des corbières	EP	1 GRILLE

## Interventions sur les installations

Date	Ouvrage	Intervention
11/12/2022 09:37	STEP Dinard	Vérif Step
20/11/2022 10:07	STEP Dinard	Heure supplémentaire réglementaire
20/11/2022 10:05	BT Ecluse	Dft degriilleur
12/05/2022 10:51	BT de Port Blanc	Intervenir sur défaut degriilleur.
09/05/2022 08:49	STEP Dinard	Vérifier le bon fonctionnement après la réparation de la fuite.
09/05/2022 08:47	STEP Dinard	Vérifier le bon fonctionnement suite à la réparation.
07/05/2022 08:41	STEP Dinard	Fuite canalisation EU entrée station
02/05/2022 08:47	STEP Dinard	Défaut électrique surpresseur
08/12/2022 19:17	STEP Dinard	Vidange et remplissage Bassin bio
06/05/2022 20:51	STEP Dinard	Gestion crise fuite canalisation entre prétraitement et repartiteur
07/05/2022 16:41	STEP Dinard	Vérification générale suite à la fuite
10/05/2022 08:46	STEP Dinard	Intervenir sur défaut débordement BT
20/11/2022 11:39	BT Ecluse	Dft degriilleur
07/11/2022 10:01	STEP Dinard	Remplacé joints sortis centrifugeuse
15/11/2022 12:48	STEP Dinard	Vidange bassin biologique 1
22/11/2022 09:15	STEP Dinard	Essai groupe électrogène
27/11/2022 00:10	BT Ecluse	Défaut secteur
07/11/2022 21:59	STEP Dinard	Vérif vidange BA1

Date	Ouvrage	Intervention
09/11/2022 22:18	BT Ecluse	Alarme Marche dégradée
11/11/2022 15:26	PR Harbour	Intervention défaut liaison
11/11/2022 14:59	BT Ecluse	Intervention défaut degriilleur et NB huile
26/11/2022 17:55	BT Ecluse	Défaut secteur
25/11/2022 19:16	STEP Dinard	Astreinte
05/12/2022 16:11	STEP Dinard	Diffuseurs bio 1
16/11/2022 16:54	BT Ecluse	Renou automate
09/11/2022 05:35	BT Ecluse	Défaut carte ana
25/11/2022 10:20	BT Quai de la Perle	Essai gpe électrogène
08/11/2022 22:20	STEP Dinard	Verif vidange BA1
23/12/2022 18:09	STEP Dinard	Renou p3 polymere
25/12/2022 15:00	STEP Dinard	Heure réglementaire astreinte + dépannage ud St malo+pr boudeville+ud dinard
10/09/2022 19:02	STEP Dinard	Dft 3 ppes
22/01/2022 08:46	STEP Dinard	Intervenir sur défaut intrusion step
01/07/2022 09:59	STEP Dinard	Nettoyage
03/07/2022 10:47	STEP Dinard	Heure du dimanche
03/07/2022 21:07	BT Quai de la Perle	Dft liaison api
10/07/2022 09:58	STEP Dinard	Vérif Step Dinard
27/06/2022 19:22	STEP Dinard	Mise en place basting dans silo matières de curage
15/07/2022 04:23	STEP Dinard	Astteinte

Date	Ouvrage	Intervention
15/07/2022 05:29	STEP Dinard	Défaut onduleur supervision
18/07/2022 22:50	STEP Dinard	Dft 2 surpresseurs
14/07/2022 11:55	PR Port nican	Défaut 2 pompes
22/07/2022 17:29	STEP Dinard	Depose ppe vidange répartiteur
06/07/2022 17:55	STEP Dinard	Agitateur 1 et 2
06/07/2022 19:50	STEP Dinard	Dépose avec plongeurs d d'agitateur BA et obturer puit de recirculation
05/01/2022 08:41	PR Bec de la vallee	Contrôle NTH
19/04/2022 08:59	PR Ville Mauny	Intervention défaut NTH
19/04/2022 08:56	STEP Dinard	Intervention def liaison API
29/06/2022 17:12	STEP Dinard	Obturer les aérateurs cassés
27/08/2022 17:56	STEP Dinard	Suivi centrifugeuses
02/07/2022 15:33	BT Ecluse	Dft fr1000
23/06/2022 07:22	BT Quai de la Perle	Liaison api
17/07/2022 17:36	STEP Dinard	Heure supplémentaire du dimanche
19/07/2022 17:00	STEP Dinard	Vidange répartiteur
20/07/2022 18:19	STEP Dinard	Tromel matières de curage en deft
07/08/2022 19:36	STEP Dinard	Vérif Step
16/08/2022 21:12	STEP Dinard	Intervention plusieurs défaut micro coupure ENEDIS
17/07/2022 14:06	STEP Dinard	Déposé agitateur
06/08/2022 10:56	BT Ecluse	Défaut liaison FR1000

Date	Ouvrage	Intervention
26/08/2022 07:15	BT Saint Enogat	Discordance fpmvanne
14/08/2022 12:23	PR Ville es passant	Intervention défaut liaison
31/08/2022 23:23	STEP Dinard	Régularisation heure supplémentaire du dimanche
28/09/2022 08:58	BT Quai de la Perle	Remplacé automate
07/10/2022 11:06	STEP Dinard	Étancher boîte de raccordement dbtmetre bio 1
05/11/2022 14:31	BT Saint Enogat	Défaut sonde de mesure
28/09/2022 04:40	STEP Dinard	Nth bassin à marée
30/10/2022 19:10	BT Ecluse	Intervenir sur défaut automate
30/10/2022 18:30	BT Ecluse	Défaut API
20/10/2022 07:12	BT Ecluse	A
20/10/2022 05:09	BT Ecluse	Dft api
20/10/2022 03:40	PR Harbour	Déposé ppe pour renou
12/09/2022 09:40	STEP Dinard	Heure supplémentaire réglementaire +visite au bt écluse
23/09/2022 08:00	PR Port nican	Non marché pompe
16/10/2022 08:57	STEP Dinard	Heure supplémentaire du dimanche
13/09/2022 17:24	STEP Dinard	Remplacé onduleur
02/10/2022 09:29	STEP Dinard	Vérif STEP
11/10/2022 13:50	STEP Dinard	Essai groupe électrogène
03/11/2022 15:35	BT de Port Blanc	Contrôle apave
29/09/2022 09:25	STEP Dinard	Vanne émissaire bloquée

Date	Ouvrage	Intervention
07/10/2022 17:42	Poste de Rejet en mer	Essai automatisme
10/09/2022 10:03	BT Ecluse	Vérifier niveau bassin tampon
18/09/2022 11:46	BT Quai de la Perle	Défaut liaison automate
22/09/2022 20:20	STEP Dinard	Défaut non marche aération bassin bio 1
06/11/2022 18:51	STEP Dinard	Vérif Step



### Liste des enquêtes de conformité des branchements

La liste nominative n'est pas présente dans ce document pour respecter la loi sur la protection des données individuelles : RGPD.

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
1	05/01/2022	RUE ABBE LANGEVIN -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
2	05/01/2022	RUE DE LA SAUDRAIS	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
3	05/01/2022	RUE ANDREE BROSSARD	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
4	06/01/2022	RUE THEODORE BOTREL	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
5	07/01/2022	AVENUE DE BIZEUX - [CASTEL PRIEURE]	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
6	10/01/2022	RUE DE LA GARE - RESIDENCE LES ARCADES	DINARD	- Prévoir la mise en séparation des eaux pluviales des eaux usées.  - Le diagnostic comprend les douze appartements de l'immeuble.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
7	10/01/2022	RUE DE LA GARE - [ARCADES] (1)	DINARD	- Prévoir la mise en séparation des eaux pluviales des eaux usées.  - Le diagnostic comprend les douze appartements de l'immeuble.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
8	10/01/2022	RUE DE LA GARE - RESIDENCE LES ARCADES	DINARD	- Prévoir la mise en séparation des eaux pluviales des eaux usées.  - Le diagnostic comprend les douze appartements de l'immeuble	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
9	10/01/2022	RUE DES CORBIERES	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
10	10/01/2022	RUE DE LA GARE - [ARCADES]	DINARD	- Prévoir la mise en séparation des eaux pluviales des eaux usées.  - Le diagnostic comprend les douze appartements de l'immeuble.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
11	10/01/2022	RUE DE LA GARE - RESIDENCE LES ARCADES	DINARD	- Prévoir la mise en séparation des eaux pluviales des eaux usées.  - Le diagnostic comprend les douze appartements de l'immeuble.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
12	10/01/2022	RUE DE LA GARE - RESIDENCE LES ARCADES	DINARD	- Prévoir la mise en séparation des eaux pluviales des eaux usées.  - Le diagnostic comprend les douze appartements de l'immeuble.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
13	10/01/2022	RUE DE LA GARE - LES ARCADES	DINARD	- Prévoir la mise en séparation des eaux pluviales des eaux usées.  - Le diagnostic comprend les douze appartements de l'immeuble.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
14	10/01/2022	RUE DE LA GARE - RESIDENCE LES ARCADES	DINARD	- Prévoir la mise en séparation des eaux pluviales des eaux usées.  - Le diagnostic comprend les douze appartements de l'immeuble.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
15	10/01/2022	RUE DE LA GARE - N 9 ARCADES	DINARD	- Prévoir la mise en séparation des eaux pluviales des eaux usées.  - Le diagnostic comprend les douze appartements de l'immeuble.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
16	10/01/2022	RUE DE LA GARE - RESIDENCE LES ARCADES	DINARD	- Prévoir la mise en séparation des eaux pluviales des eaux usées.  - Le diagnostic comprend les douze appartements de l'immeuble.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
17	10/01/2022	RUE DE LA GARE - [ARCADES]	DINARD	- Prévoir la mise en séparation des eaux pluviales des eaux usées.  - Le diagnostic comprend les douze appartements de l'immeuble	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
18	10/01/2022	RUE DE LA GARE - LES ARCADES	DINARD	- Prévoir la mise en séparation des eaux pluviales des eaux usées.  - Le diagnostic comprend les douze appartements de l'immeuble	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
19	11/01/2022	RUE THEODORE BOTREL	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
20	11/01/2022	RUE DU MARECHAL LECLERC	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
21	13/01/2022	RUE DE LA VALLEE - RESIDENCE CHRISTIE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
22	13/01/2022	BOULEVARD WILSON - LES TERRASSES	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
23	13/01/2022	RUE DE LA MALOUINE -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
24	13/01/2022	RUE DU DOCTEUR BADIN	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
25	14/01/2022	RUE DU DOCTEUR BADIN -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
26	14/01/2022	RUE DES MARETTES - [V LA SAUVAG]	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
27	17/01/2022	RUE GOUYON MATIGNON - RESIDENCE LE CLOS DES ORCHIDEES	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
28	18/01/2022	RUE YVES VERNEY - [RESTAURANT]	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
29	18/01/2022	BOULEVARD FEART	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
30	18/01/2022	RUE DES MINQUIERS	DINARD	- Présence de trois regards scellés dans garage	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
31	19/01/2022	AVENUE GEORGE V	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
32	20/01/2022	RUE WINSTON CHURCHILL	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
33	20/01/2022	RUE DES MARETTES - APPART APPART	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
34	20/01/2022	PLACE DU CALVAIRE	DINARD	- Il est fortement conseillé de réaliser la séparation des eaux usées et pluviales en domaine privé pour éviter tout problème dans le cas d'une modification du réseau public de type unitaire à type séparatif.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
35	25/01/2022	AVENUE DU GENERAL GIRAUD	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
36	25/01/2022	RUE DE LA SAUDRAIS	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
37	31/01/2022	RUE DES MARETTES - [V LA SAUVAG]	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
38	01/02/2022	BOULEVARD FEART - [KER GUEN]	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
39	01/02/2022	BOULEVARD LHOTELIER - RESIDENCE LE MARIGNY	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
40	02/02/2022	AVENUE EDOUARD VII	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
41	04/02/2022	RUE HENRI DUNANT	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
42	04/02/2022	AVENUE EDOUARD VII	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
43	04/02/2022	RUE DE LA VILLE ES MENIERS	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
44	04/02/2022	RUE DES FRERES LUMIERE	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
45	05/02/2022	AVENUE GEORGE V - RESIDENCE BELLEVUE	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
46	06/02/2022	BOULEVARD FEART - KER GAID	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
47	07/02/2022	RUE DU DOCTEUR BADIN - RESIDENCE KERBIHAN	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
48	08/02/2022	RUE AMPERE - QUAI AMPERE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
49	08/02/2022	RUE DE LA PAIX - OCEANIC	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
50	08/02/2022	IMPASSE DES GENETS	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
51	08/02/2022	RUE DE LA GARE - VILLA MALANGUEN	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
52	09/02/2022	RUE DE LA GARE	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
53	09/02/2022	RUE DE LA PIONNIERE - 2 RUE YVEZ VERNEY	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
54	09/02/2022	RUE HENRI BLEUVEN - LES TERRASSES DU SOLEIL	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
55	09/02/2022	RUE DE LA GARE - VILLA KER JEAN	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
56	10/02/2022	RUE DE LA GARE	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
57	10/02/2022	RUE DE LA GARE	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
58	10/02/2022	BOULEVARD LHOTELIER - APT	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets	AC - Déclaration d'achèvement de	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
		APT		d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.  - La présence d'une ventilation haute sur la sortie des eaux usées n'a pas pu être vérifiée ou sa bonne installation n'a pas pu être vérifiée. L'absence de ventilation haute ou son installation incorrecte peut entraîner des nuisances et/ou des problèmes d'écoulement.	travaux	
59	10/02/2022	RUE LEVAVASSEUR -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.  - La présence d'une ventilation haute sur la sortie des eaux usées n'a pas pu être vérifiée ou sa bonne installation n'a pas pu être vérifiée. L'absence de ventilation haute ou son installation incorrecte peut entraîner des nuisances et/ou des problèmes d'écoulement.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
60	11/02/2022	RUE DE LA PIONNIERE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
61	11/02/2022	RUE DE LA GARE	DINARD	- Il est fortement conseillé de réaliser la séparation des eaux usées et pluviales en domaine privé pour éviter tout problème dans le cas d'une modification du réseau public de type unitaire à type séparatif.	AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
62	11/02/2022	AVENUE GEORGE V - RESIDENCE LE BELLEVUE	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
63	14/02/2022	BOULEVARD ALBERT 1ER	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
64	15/02/2022	RUE ALAIN GERBAULT - ETG:1	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
65	15/02/2022	RUE DE LA MALOUINE - LA VERDINE	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
66	15/02/2022	AVENUE GEORGE V - LA BAIE	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
67	15/02/2022	AVENUE GEORGE V - VILLA LA BAIE	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
68	15/02/2022	RUE DE LA GARE - [DROGUERIE]	DINARD	- Il est fortement conseillé de réaliser la séparation des eaux usées et pluviales en domaine privé pour éviter tout problème dans le cas d'une modification du réseau public de type unitaire à type séparatif.	AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
69	15/02/2022	RUE GRAMME	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
70	16/02/2022	RUE DES VERGERS	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
71	17/02/2022	HAMEAU DU BELVEDERE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
72	17/02/2022	RUE LEVAVASSEUR -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
73	17/02/2022	RUE LEVAVASSEUR	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
74	17/02/2022	RUE DE LA GARE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
75	17/02/2022	RUE DE LA GARE	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	conforme
76	18/02/2022	PLACE DE LA REPUBLIQUE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
77	18/02/2022	RUE DES FRERES LUMIERE	DINARD	- La mise en place d'un clapet anti reflux sur le branchement des eaux usées (ou des eaux pluviales) conformément à l'article N°44 du règlement du service	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
				sanitaire départemental. Ce dispositif implanté dans les règles de l'art et entretenu de manière régulière permet d'éviter les retours d'effluents liés à une éventuelle mise en charge du réseau d'assainissement. Le maître d'ouvrage des réseaux d'assainissement et son exploitant ne sauraient être tenus pour responsables des conséquences d'une mise en charge des collecteurs publics en cas d'absence ou de mauvais fonctionnement de cet équipement.		
78	18/02/2022	RUE DE LA GARE	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
79	22/02/2022	RUE AMPERE -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
80	22/02/2022	AVENUE DE CEZEMBRE - RESIDENCE LE CHALET DES BRUYERES	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
81	22/02/2022	AVENUE GEORGE V	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
82	22/02/2022	RUE EMILE BARA	DINARD	- L'exutoire des eaux pluviales n'a pas pu être déterminé mais les eaux pluviales ne se déversent pas dans le réseau des eaux usées.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
83	23/02/2022	RUE DE LA GARE	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
84	23/02/2022	AVENUE EDOUARD VII	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
85	23/02/2022	RUE DE LA GARE	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
86	23/02/2022	BOULEVARD FEART	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Contrôles liés à des travaux	conforme
87	24/02/2022	RUE DE L ISLE CELEE	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
88	26/02/2022	RUE DE LA GARE	DINARD	- Impossibilité de vérifier si raccordé au réseau unitaire RUE DE LA GARE car travaux en cours et les regards ne sont pas accessibles.	AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
89	26/02/2022	RUE DE LA GARE	DINARD	- Impossibilité de vérifier si raccordé au reseau unitaire RUE DE LA GARE car travaux en cours et les regards ne sont pas accessibles.	AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
90	01/03/2022	RUE DU CLOS DE LA FONTAINE	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
91	01/03/2022	AVENUE EDOUARD VII	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
92	01/03/2022	RUE DU COMMANDANT PLESSIX - RESIDENCE ARMOR	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
93	01/03/2022	RUE GARDINER	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
94	02/03/2022	RUE DU PORT BLANC	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
95	02/03/2022	IMPASSE PAUL CARON	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
96	02/03/2022	RUE DE VERDUN	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	conforme
97	03/03/2022	ALLEE FOJITA - LES JARDINS DE NEPTUNE	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
98	03/03/2022	RUE DE SAINT ENOGAT	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
99	04/03/2022	ALLEE DES TENNIS	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
100	04/03/2022	RUE DE LA CAILLIBOTAIS - [MONTREUIL]	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	conforme
101	07/03/2022	RUE DE L	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de	AC - Vente/Déclaration	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
		ORILLOIS - RESIDENCE DU MOULIN		l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	d'intention d'aliéner	
102	08/03/2022	RUE AMPERE - RESIDENCE NEWQUAY BAT:B	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
103	08/03/2022	RUE DU VAL POREE	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
104	08/03/2022	RUE DE LA CAILLIBOTAIS	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
105	08/03/2022	RUE DE LA CHAPELLE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
106	08/03/2022	RUE DE VERDUN	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	conforme
107	09/03/2022	PLACE DU GENERAL DE GAULLE	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
108	09/03/2022	BOULEVARD JULES VERGER	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
109	11/03/2022	RUE DE SAINT ENOGAT - KER MARIA	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
110	11/03/2022	RUE BRINDEJONC	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
		DES MOULINAIS				
111	11/03/2022	ALLEE FOIJITA - LOTISSEMENT LES JARDINS DE NEPTUNE	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
112	12/03/2022	RUE DE LA CAILLIBOTAIS - KER EMMA	DINARD	- Les deux gouttières, dont l'écoulement est indéterminé, seront diriger vers la toiture du voisin d'après la propriétaire.	AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
113	12/03/2022	RUE DE LA CAILLIBOTAIS	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
114	14/03/2022	DOMAINE DES ARGONAUTES	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
115	14/03/2022	RUE DE LA CAILLIBOTAIS - [KER ELIANE]	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
116	14/03/2022	RUE DE LA CAILLIBOTAIS	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	conforme
117	15/03/2022	RUE DES 3 FRERES JULIEN - LOGEMENT DE FONCTION	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
118	15/03/2022	RUE DES 3 FRERES JULIEN - LOGEMENT DE FONCTION	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
119	16/03/2022	AVENUE ALBERT CAQUOT	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
120	16/03/2022	AVENUE ALBERT CAQUOT - ANNEXE HOTEL LA GUAIS	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
121	16/03/2022	RUE DE LA CAILLIBOTAIS	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
122	17/03/2022	RUE DE LA VALLEE	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
123	18/03/2022	RUE DE LA GARE	DINARD	- Il est fortement conseillé de réaliser la séparation des eaux usées et pluviales en domaine privé pour éviter tout problème dans le cas d'une modification du réseau public de type unitaire à type séparatif.	AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
124	22/03/2022	RUE DU VAL POREE	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
125	22/03/2022	RUE GOUYON MATIGNON - RESIDENCE LE CLOS DES ORCHIDEES	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
126	22/03/2022	AVENUE DE LA VICOMTE - PARC DE LA RONCERAYE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
127	23/03/2022	RUE SAINT ALEXANDRE	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
128	23/03/2022	RUE HENRI BLEUVEN - LES	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
		TERRASSES DU SOLEIL		d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.		
129	23/03/2022	AVENUE DE CEZEMBRE - RESIDENCE LE CHALET DES BRUYERES	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
130	23/03/2022	RUE BRINDEJONC DES MOULINAIS	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
131	24/03/2022	RUE LEVAVASSEUR	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
132	25/03/2022	BOULEVARD JULES VERGER	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
133	25/03/2022	BOULEVARD JULES VERGER	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
134	25/03/2022	BOULEVARD JULES VERGER	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
135	25/03/2022	RUE DE VERDUN	DINARD	- Il est fortement conseillé de réaliser la séparation des eaux usées et pluviales en domaine privé pour éviter tout problème dans le cas d'une modification du réseau public de type unitaire à type séparatif.	AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
136	28/03/2022	RUE WINSTON CHURCHILL	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
				d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.		
137	28/03/2022	AVENUE DU GENERAL GIRAUD	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
138	29/03/2022	RUE GOUYON MATIGNON	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
139	29/03/2022	RUE ABBE LANGEVIN	DINARD	- Il est fortement conseillé de réaliser la séparation des eaux usées et pluviales en domaine privé pour éviter tout problème dans le cas d'une modification du réseau public de type unitaire à type séparatif.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
140	30/03/2022	RUE RAPHAEL VEIL	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
141	30/03/2022	AVENUE ALBERT CAQUOT - COTTAGE PARK	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
142	30/03/2022	RUE COPPINGER - PORTE DROITE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
143	30/03/2022	AVENUE GEORGE V - VILLA BELLE RIVE	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
144	30/03/2022	AVENUE	DINARD		AC - Contrôles par	non conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
		GEORGE V - BELLE RIVE			quartiers	
145	31/03/2022	RUE DE LA CAILLIBOTAIS	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	conforme
146	01/04/2022	AVENUE GEORGE V	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
147	01/04/2022	AVENUE GEORGE V - CASTELMAR	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
148	04/04/2022	AVENUE GEORGE V - SCI MIRAMAR	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
149	04/04/2022	AVENUE GEORGE V - PETIT MIRAMAR	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
150	04/04/2022	BOULEVARD DU VILLOU	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
151	05/04/2022	AVENUE GEORGE V - RESIDENCE LES TERRASSES DEMERAUDE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
152	05/04/2022	RUE DE LA SAUDRAIS	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
153	05/04/2022	RUE DU PORT BLANC - RESIDENCE LES	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
		JARDINS DE PORT BLANC		d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.		
154	05/04/2022	RUE DE SAINT ENOGAT - TERRASSES DU PARC	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
155	05/04/2022	RUE ANDRE COQUILLE - [ROCRUDE]	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
156	06/04/2022	RUE DE LA PIONNIERE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
157	08/04/2022	AVENUE GEORGE V	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
158	08/04/2022	AVENUE GEORGE V	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
159	11/04/2022	RUE DE LA VALLEE -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.  - Il est fortement conseillé de réaliser la séparation des eaux usées et pluviales en domaine privé pour éviter tout problème dans le cas d'une modification du réseau public de type unitaire à type séparatif.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
160	11/04/2022	ALLEE FOUJITA - LES JARDINS DE NEPTUNE LOT 38	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
161	11/04/2022	AVENUE GEORGE V - CAPITAINERIE	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
162	12/04/2022	RUE DE LA VILLE ES LEMETZ	DINARD	- Il serait préjudiciable de prévoir un té de visite sur la conduite d'eaux pluviales en limite de propriété.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
163	12/04/2022	BOULEVARD FEART	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	conforme
164	13/04/2022	HAMEAU DU CLOS SAULMER	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
165	13/04/2022	RUE CLOS DE LA FONTAINE	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
166	14/04/2022	BOULEVARD FEART	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
167	14/04/2022	RUE DE LA GARE - [LA MAILLERAIE]	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	conforme
168	15/04/2022	RUE DE SAINT LUNAIRE -	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
169	15/04/2022	RUE DE SAINT LUNAIRE -	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
				réseau.		
170	20/04/2022	RUE DE VERDUN	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	conforme
171	20/04/2022	RUE HENRI DUNANT	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
172	21/04/2022	RUE DES BROUSSARDIERES	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
173	21/04/2022	BOULEVARD DU VILLOU	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
174	22/04/2022	BOULEVARD DU VILLOU	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
175	22/04/2022	BOULEVARD DU VILLOU - [WAR EOR]	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
176	22/04/2022	BOULEVARD DU VILLOU	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
177	25/04/2022	RUE DE L ORHALAIS - LES JARDINS DE L ORHALAIS	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
178	25/04/2022	RUE FARADAY -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
179	25/04/2022	BOULEVARD DU	DINARD	- L'exutoire des eaux pluviales n'a pas pu être	AC - Contrôles par	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
		VILLOU		déterminé mais les eaux pluviales ne se déversent pas dans le réseau des eaux usées.	quartiers	
180	25/04/2022	BOULEVARD DU VILLOU	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
181	26/04/2022	BOULEVARD DU VILLOU	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
182	26/04/2022	RUE RENE AILLERIE - 7	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
183	27/04/2022	AVENUE DU VALLON -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
184	27/04/2022	AVENUE DU VALLON	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
185	27/04/2022	AVENUE GEORGE V - LA CASEMATE	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
186	27/04/2022	RUE DE LA VILLE MAUNY	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
187	28/04/2022	RUE FRANCOIS HENON	DINARD	- Il est fortement conseillé de réaliser la séparation des eaux usées et pluviales en domaine privé pour éviter tout problème dans le cas d'une modification du réseau public de type unitaire à type séparatif.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
188	28/04/2022	BOULEVARD DU VILLOU	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
189	2/5/2022	BOULEVARD DU VILLOU	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
190	2/5/2022	BOULEVARD DU VILLOU	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
191	2/5/2022	RUE JACQUES CARTIER - ETG:RDC PORTE:DROIT	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
192	4/5/2022	AVENUE GEORGES PIAN	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
193	4/5/2022	BOULEVARD DE LA MER - PORT RIOU	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
194	4/5/2022	BOULEVARD DU VILLOU	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
195	04/05/2022	BOULEVARD DU VILLOU	DINARD	- Aucun écoulement eaux usées non pu être réalisé étant donné l'absence totale de regard de visite dans la propriété.	AC - Contrôles par quartiers	non conforme
196	5/5/2022	BOULEVARD DU VILLOU - LE CLOS DES CHARMILLES	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
197	5/5/2022	RUE DE LA GARE - VILLA KER JEAN	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
198	6/5/2022	BOULEVARD DU VILLOU	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
199	6/5/2022	BOULEVARD DU VILLOU - 3 LE CLOS DES CHARMILLES	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
200	6/5/2022	BOULEVARD DU VILLOU	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
201	9/5/2022	BOULEVARD DU VILLOU	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
202	9/5/2022	RUE FRANCOIS MERCIER	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
203	10/5/2022	RUE GASTON DE SONIS	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
204	10/5/2022	RUE FRANCOIS MERCIER	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
205	10/5/2022	RUE FRANCOIS MERCIER	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
206	12/05/2022	RUE LEVAVASSEUR	DINARD	- L'exutoire des eaux pluviales n'a pas pu être déterminé mais les eaux pluviales ne se déversent pas dans le réseau des eaux usées.	AC - Contrôles par quartiers	conforme
207	12/05/2022	RUE LEVAVASSEUR	DINARD	- L'exutoire des eaux pluviales n'a pas pu être déterminé mais les eaux pluviales ne se déversent pas dans le réseau des eaux usées.	AC - Contrôles par quartiers	conforme
208	12/05/2022	RUE LEVAVASSEUR	DINARD	- L'exutoire des eaux pluviales n'a pas pu être déterminé mais les eaux pluviales ne se déversent pas dans le réseau des eaux usées.	AC - Contrôles par quartiers	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
				pas dans le réseau des eaux usées.		
209	12/05/2022	RUE LEVAVASSEUR	DINARD	- L'exutoire des eaux pluviales n'a pas pu être déterminé mais les eaux pluviales ne se déversent pas dans le réseau des eaux usées.	AC - Contrôles par quartiers	conforme
210	12/05/2022	PLACE DE LA REPUBLIQUE -	DINARD	- L'exutoire de la gouttière avant n'a pas pu être déterminé mais elle ne se déverse pas dans le réseau des eaux usées.	AC - Contrôles par quartiers	non conforme
211	12/05/2022	PLACE DE LA REPUBLIQUE	DINARD	- L'exutoire de la gouttière avant n'a pas pu être déterminé mais elle ne se déverse pas dans les eaux usées.	AC - Contrôles par quartiers	non conforme
212	12/05/2022	PLACE DE LA REPUBLIQUE - RDC LOCAL COMMERCIAL	DINARD	- L'exutoire de la gouttière avant n'a pu être vérifié mais elle ne se déverse pas dans les eaux usées.	AC - Contrôles par quartiers	non conforme
213	12/05/2022	RUE DES CHALETS -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
214	13/5/2022	RUE DE PIVAL	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
215	16/5/2022	BOULEVARD DU VILLOU	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
216	16/5/2022	RUE DU VAL ES ROSES	DINARD	- Il est fortement conseillé de réaliser la séparation des eaux usées et pluviales en domaine privé pour éviter tout problème dans le cas d'une modification du réseau public de type unitaire à type séparatif.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
217	16/5/2022	BOULEVARD DU VILLOU	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
218	17/5/2022	BOULEVARD DU VILLOU	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
219	17/5/2022	AVENUE ALBERT CAQUOT	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
220	17/5/2022	BOULEVARD DU VILLOU	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
221	18/5/2022	BOULEVARD DU VILLOU	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
222	18/5/2022	BOULEVARD DU VILLOU	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
223	19/5/2022	RUE DE L EPAVE - TERRASSES DE LA MER	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
224	19/5/2022	BOULEVARD DU VILLOU	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
225	19/5/2022	AVENUE DU CHATEAU HEBERT	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
226	20/5/2022	RUE DES JONQUILLES	DINARD	- Il est fortement conseillé de réaliser la séparation des eaux usées et pluviales en domaine privé pour éviter tout problème dans le cas d'une modification du réseau public de type unitaire à type séparatif.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
227	20/5/2022	BOULEVARD DU VILLOU	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
		VILLOU - [KER ELBEIDA]			quartiers	
228	20/5/2022	BOULEVARD DU VILLOU	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
229	20/5/2022	BOULEVARD DU VILLOU	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
230	20/5/2022	BOULEVARD DU VILLOU - [KER CHRISTIANE]	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
231	23/05/2022	AVENUE DU GENERAL GIRAUD	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
232	23/05/2022	RUE DU PETIT MANOIR - KER JEAN	DINARD	- Présence d'un obturateur à la cave.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
233	24/05/2022	BOULEVARD FEART - ETG:1	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
234	24/05/2022	BOULEVARD DU VILLOU	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
235	25/05/2022	BOULEVARD DU VILLOU - [LES CHARMILLES]	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
236	25/05/2022	BOULEVARD DU VILLOU	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
237	25/05/2022	RUE DE LA	DINARD		AC - Vente/Déclaration	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
		SAUDRAIS			d'intention d'aliéner	
238	30/05/2022	BOULEVARD DU VILLOU	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
239	30/05/2022	RUE DE LA PIONNIERE - LA GUERANDE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
240	30/05/2022	RUE DE LA GARE	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	conforme
241	31/05/2022	RUE DES METAIRIES	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
242	31/05/2022	DOMAINE DU HAUT VAL - RUE DU HAUT CHEMIN	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
243	31/05/2022	HAMEAU DES VERGERS	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
244	31/05/2022	RUE ALAIN LEGAC - LA MINOTIERE	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
245	31/05/2022	RUE DES ELFES	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
246	31/05/2022	BOULEVARD DU VILLOU - [LES 4 CHEMINS]	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
247	01/06/2022	RUE GOUYON MATIGNON - RESIDENCE BOUGAINVILLIE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
248	01/06/2022	RUE DES COGNETS	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
249	02/06/2022	RUE DE VERDUN -	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
250	02/06/2022	RUE BRINDEJONC DES MOULINAIS	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
251	02/06/2022	RUE DE VERDUN -	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
252	02/06/2022	RUE DE VERDUN - HOTEL DUCHESSA ANNE	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
253	03/06/2022	RUE DES COGNETS	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
254	03/06/2022	BOULEVARD FEART	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
255	03/06/2022	BOULEVARD DU VILLOU	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
256	03/06/2022	BOULEVARD DU VILLOU	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
257	03/06/2022	RUE WINSTON CHURCHILL -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
258	03/06/2022	RUE DE LA PAIX - RESIDENCE LE GOELAND	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
259	07/06/2022	RUE CLOS DE LA FONTAINE	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
260	07/06/2022	RUE DU VAL POREE	DINARD	- L'exutoire des eaux pluviales n'a pas pu être déterminé mais les eaux pluviales ne se déversent pas dans le réseau des eaux usées.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
261	07/06/2022	BOULEVARD FEART	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	conforme
262	08/06/2022	RUE DE LA CORBINAIS -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
263	08/06/2022	RUE DE LA VILLE ES PASSANTS	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
264	08/06/2022	CHEMIN DE LA CORNILLAIS	DINARD	- L'exutoire des eaux pluviales n'a pas pu être déterminé mais les eaux pluviales ne se déversent pas dans le réseau des eaux usées.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
265	09/06/2022	RUE DU MARECHAL LECLERC - [KER GAUD]	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
266	09/06/2022	RUE CLOS DU ROY	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
267	10/06/2022	RUE DU MARECHAL LECLERC	DINARD	- Il est fortement conseillé de réaliser la séparation des eaux usées et pluviales en domaine privé pour éviter tout problème dans le cas d'une modification du réseau public de type unitaire à type séparatif.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
268	10/06/2022	BOULEVARD FEART	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
269	13/06/2022	RUE JOHN FORSTER - MON SEJOUR	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
270	13/06/2022	RUE GARDINER	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
271	13/06/2022	RUE DE LA VILLE ES LEMETZ	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
272	13/06/2022	BOULEVARD FEART	DINARD	Aucun acte de servitude ou convention d'utilisation des canalisations privées entre les numéros 59T et 59 n'ont été présentés.	AC - Contrôles par quartiers	non conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
273	14/06/2022	IMPASSE DES EGLANTIERES	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
274	14/06/2022	RUE SADI CARNOT - RESIDENCE LE NEPTUNE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
275	14/06/2022	AVENUE DE LA VICOMTE - .	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
276	14/06/2022	AVENUE DE LA VICOMTE	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
277	14/06/2022	BOULEVARD DE LA LIBERATION	DINARD	- L'exutoire des eaux pluviales n'a pas pu être déterminé mais les eaux pluviales ne se déversent pas dans le réseau des eaux usées.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
278	14/06/2022	RUE DU MARECHAL LECLERC	DINARD	Présence d'un siphon : ce dispositif augmente les risques d'obstruction et vous impose un entretien régulier.  Il est fortement conseillé d'installer des clapets anti-retour sur les eaux usées et les eaux pluviales quand des installations sont situées sous le niveau de la chaussée (article 44 du règlement sanitaire départemental).  Les matériaux des canalisations sont altérés, il est recommandé de les remplacer par du pvc lors de la rénovation des bâtiments.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
279	14/06/2022	RUE LEVAVASSEUR -	DINARD	Présence d'un siphon : ce dispositif augmente les risques d'obstruction et vous impose un entretien	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
				<p>régulier. Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.</p> <p>Il est fortement conseillé d'installer des clapets anti-retour sur les eaux usées et les eaux pluviales quand des installations sont situées sous le niveau de la chaussée (article 44 du règlement sanitaire départemental).</p>		
280	14/06/2022	RUE DE LA VALLEE - CHRISTIE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
281	14/06/2022	RUE GOUYON MATIGNON - RESIDENCE LE CLOS DES ORCHIDEES	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
282	15/06/2022	BOULEVARD JULES VERGER	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
283	15/06/2022	AVENUE DE LA VICOMTE - PARC DE LA RONCERAYE bat b3	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
284	15/06/2022	RUE CLOS DE LA FONTAINE	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
285	15/06/2022	RUE DE LA DORBELAIS -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
286	16/06/2022	RUE DE LA CROIX GUILLAUME	DINARD	- Présence d'un siphon disconnecteur. Ce dispositif augmente les risques d'obstruction et nécessite un entretien régulier (deux fois par an).  - La présence d'une ventilation haute sur la sortie des eaux usées n'a pas pu être vérifiée ou sa bonne installation n'a pas pu être vérifiée. L'absence de ventilation haute ou son installation incorrecte peuvent entrainer des nuisances et/ou des problèmes d'écoulement.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
287	16/06/2022	RUE DU SERGENT BOULANGER	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
288	16/06/2022	RUE DES COGNETS	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.  - Un curage est préconisé sur le réseau des eaux usées en domaine privatif.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
289	16/06/2022	RUE DES BROUSSARDIER ES	DINARD	- Selon les propriétaire, il y aurait un clapet anti-retour sur l'installation sur les eaux usées; mais il n'est pas accessible. ( Surement sous dallage). Il est fortement conseillé de la rendre accessible et de le visiter 2 fois par an.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
290	16/06/2022	BOULEVARD DU VILLOU	DINARD	- Présence d'un siphon disconnecteur. Ce dispositif augmente les risques d'obstruction et nécessite un entretien régulier (deux fois par an).	AC - Contrôles par quartiers	conforme
291	17/06/2022	PLACE DU CALVAIRE	DINARD	- Il est fortement conseillé de réaliser la séparation des eaux usées et pluviales en domaine privé pour éviter tout problème dans le cas d'une modification du réseau public de type unitaire à type séparatif.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
292	17/06/2022	BOULEVARD DE LA MER - SYNDICAT	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
293	20/06/2022	RUE DE LA CHAPELLE -	DINARD	- Présence d'un siphon disconnecteur. Ce dispositif augmente les risques d'obstruction et nécessite un entretien régulier (deux fois par an).	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
294	21/06/2022	RUE GARDINER	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
295	21/06/2022	RUE DE LA VALLEE -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.  - Présence d'un siphon disconnecteur. Ce dispositif augmente les risques d'obstruction et nécessite un entretien régulier (deux fois par an).-	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
296	22/06/2022	RUE GARDINER - RESIDENCE LE GARDINER D0277	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
				d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.		
297	22/06/2022	RUE GARDINER	DINARD	<p>- Présence d'un siphon disconnecteur. Ce dispositif augmente les risques d'obstruction et nécessite un entretien régulier (deux fois par an).</p> <p>- Il est fortement conseillé de réaliser la séparation des eaux usées et pluviales en domaine privé pour éviter tout problème dans le cas d'une modification du réseau public de type unitaire à type séparatif.</p>	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
298	23/06/2022	RUE DE LA PIONNIERE - LETINCELLE	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
299	24/06/2022	RUE DE LA VILLE ES LEMETZ	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
300	24/06/2022	IMPASSE GUIBOURG	DINARD	- Il est fortement conseillé de réaliser la séparation des eaux usées et pluviales en domaine privé pour éviter tout problème dans le cas d'une modification du réseau public de type unitaire à type séparatif.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
301	24/06/2022	RUE DES BROUSSARDIERES	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
302	24/06/2022	AVENUE DU CAP FREHEL	DINARD	- Il est fortement conseillé de réaliser la séparation des eaux usées et pluviales en domaine privé pour éviter tout problème dans le cas d'une modification du réseau public de type unitaire à type séparatif.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
303	24/06/2022	CHEMIN DU PETIT COTTAGE -	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
		LOT 4				
304	24/06/2022	RUE DU PETIT MANOIR - KER JEAN	DINARD	- Il est fortement conseillé de réaliser la séparation des eaux usées et pluviales en domaine privé pour éviter tout problème dans le cas d'une modification du réseau public de type unitaire à type séparatif.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
305	27/06/2022	RUE DES VERGERS -	DINARD	- Il est fortement conseillé de réaliser la séparation des eaux usées et pluviales en domaine privé pour éviter tout problème dans le cas d'une modification du réseau public de type unitaire à type séparatif.  - Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
306	27/06/2022	RUE DES VERGERS -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.  - Il est fortement conseillé de réaliser la séparation des eaux usées et pluviales en domaine privé pour éviter tout problème dans le cas d'une modification du réseau public de type unitaire à type séparatif.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
307	27/06/2022	BOULEVARD DES MARECHAUX - HOTEL BEAURIVAGE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
308	27/06/2022	PASSAGE DE	DINARD		AC - Vente/Déclaration	non conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
		FEUVRETTE			d'intention d'aliéner	
309	27/06/2022	BOULEVARD DU VILLOU	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
310	28/06/2022	RUE YVES VERNEY - RESIDENCE LES BAS SABLONS	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
311	28/06/2022	AVENUE EDOUARD VII	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
312	29/06/2022	AVENUE EDOUARD VII - (N 12)	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
313	29/06/2022	BOULEVARD DE LA LIBERATION	DINARD	- L'exutoire des eaux pluviales n'a pas pu être déterminé mais les eaux pluviales ne se déversent pas dans le réseau des eaux usées.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
314	04/07/2022	RUE DE SAINT ENOGAT - [MANDELIEU]	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
315	04/07/2022	RUE DE LA SAUDRAIS	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
316	04/07/2022	RUE CLOS MARECHAL	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
317	05/07/2022	RUE DU MARECHAL LECLERC -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
318	05/07/2022	RUE DE LA CHAPELLE -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
319	05/07/2022	RUE DE VERDUN	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	conforme
320	05/07/2022	CHEMIN DU PETIT COTTAGE - LOT 4	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
321	06/07/2022	RUE LEVAVASSEUR	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
322	07/07/2022	RUE WINSTON CHURCHILL - RESIDENCE LE CASINO	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
323	07/07/2022	AVENUE GEORGE V - RESIDENCE LES TERRASSES DEMERAUDE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
324	08/07/2022	AVENUE GEORGE V - RESIDENCE LES TERRASSES DEMERAUDE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
325	08/07/2022	RUE FRANCOIS MERCIER	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
326	08/07/2022	IMPASSE DES GINKGOS - MAISON E28	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
327	11/07/2022	RUE DES MINEES	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
328	11/07/2022	BOULEVARD DU VILLOU	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
329	12/07/2022	RUE DE LA CORBINAIS - RESIDENCE VILLA FLORENTINE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
330	12/07/2022	RUE HENRI BLEUVEN	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
331	12/07/2022	RUE BRINDEJONC DES MOULINAIS	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
332	12/07/2022	CHEMIN DU MOULIN DU ROCHER	DINARD		AC - Déclaration d'achèvement de travaux	non conforme
333	12/07/2022	CHEMIN DU MOULIN DU ROCHER	DINARD		AC - Déclaration d'achèvement de travaux	conforme
334	13/07/2022	BOULEVARD JULES VERGER	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
335	13/07/2022	RUE DU DOCTEUR DERRIEN - 201	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
336	13/07/2022	RUE DE LA VILLE MAUNY	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
337	15/07/2022	AVENUE GEORGE V - VILLA PETIT DEAUVILLE	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
338	18/07/2022	RUE DE SAINT ENOGAT	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
339	18/07/2022	RUE SAINT ALEXANDRE	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
340	19/07/2022	RUE DES COGNETS	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
341	19/07/2022	PASSAGE DE LA VILLE EN BOIS - RESIDENCE LE DECK	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
342	19/07/2022	RUE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de	AC - Vente/Déclaration	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
		LEVAVASSEUR - LE VICTORIA ER		l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés	d'intention d'aliéner	
343	20/07/2022	RUE GOUYON MATIGNON - RESIDENCE CLOS DES ORCHIDEES	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
344	20/7/2022	RUE DE LA CHAPELLE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
345	21/7/2022	PASSAGE DE LA VILLE EN BOIS - RESIDENCE LE DECK	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
346	22/7/2022	RUE GARDINER - RESIDENCE JEAN DE LA FONTAINE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
347	22/7/2022	IMPASSE DU CLOS DES CHAMPS	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
348	22/7/2022	RUE DU VAL ES ROSES	DINARD	- Nous tenons à préciser que les eaux pluviales ne devront en aucun cas se déverser dans le réseau d'eaux usées.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
349	25/7/2022	RUE DE LA	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux	AC - Vente/Déclaration	non conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
		PIONNIERE - KER SOIZIC		pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	d'intention d'aliéner	
350	25/7/2022	BOULEVARD DU VILLOU	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
351	25/7/2022	RUE GARDINER - ETG:1ER PORTE:DROIT	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
352	26/7/2022	DOMAINE DU HAUT VAL - RUE DU HAUT CHEMIN	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
353	26/7/2022	RUE DU HAUT CHEMIN -	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
354	27/7/2022	BOULEVARD FEART	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
355	27/7/2022	IMPASSE DU PRIEURE - KER DYCK	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
356	29/7/2022	RUE DE LA PIONNIERE - RESIDENCE LES MIMOSAS	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
357	1/8/2022	BOULEVARD	DINARD		AC - Contrôles liés à	non conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
		FEART			des travaux	
358	2/8/2022	RUE THEODORE BOTREL	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
359	2/8/2022	AVENUE DES PINS - KERSAO RES	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
360	2/8/2022	BOULEVARD DE LA MER	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
361	4/8/2022	RUE RENE AILLERIE - 7	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
362	4/8/2022	PASSAGE SOLIDOR - JARDINS DES TENNIS CLUB	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
363	4/8/2022	RUE DE LA CORBINAIS - VILLA FLORENTINE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
364	4/8/2022	RUE AMPERE	DINARD	- Il est fortement conseillé de réaliser la séparation des eaux usées et pluviales en domaine privé pour éviter tout problème dans le cas d'une modification du réseau public de type unitaire à type séparatif.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
365	4/8/2022	RUE GARDINER -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
				d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.		
366	5/8/2022	PASSAGE MICHEL RENAULT	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
367	5/8/2022	RUE DE BARBINE	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
368	5/8/2022	RUE DE BARBINE	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
369	8/8/2022	BOULEVARD WILSON - RESIDENCE LE WILSON	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
370	9/8/2022	RUE DE LA GARE	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
371	9/8/2022	RUE DES 3 FRERES JULIEN	DINARD		AC - Déclaration d'achèvement de travaux	conforme
372	9/8/2022	IMPASSE DE LA ROCHE BUHAREL	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
373	10/8/2022	RUE DU DOCTEUR DERRIEN -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
374	11/8/2022	RUE ANDREE BROSSARD	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
375	11/8/2022	AVENUE EDOUARD VII	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
376	12/8/2022	RUE DE LA VILLE MAUNY	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
377	12/8/2022	RUE DE VERDUN -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés  - Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
378	12/8/2022	RUE DE BARBINE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
379	12/8/2022	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU - RESIDENCE HELIOS	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
380	17/8/2022	CHEMIN DE LA CORNILLAIS	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
381	17/8/2022	RUE DES LANDES	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
382	18/8/2022	AVENUE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de	AC - Vente/Déclaration	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
		EDOUARD VII - RESIDENCE PRICE EDOUARD		l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.  - Il est fortement conseillé de réaliser la séparation des eaux usées et pluviales en domaine privé pour éviter tout problème dans le cas d'une modification du réseau public de type unitaire à type séparatif.	d'intention d'aliéner	
383	18/8/2022	CHEMIN DES GARENNES	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
384	22/8/2022	RUE ABBE LANGEVIN - KER MARIA	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
385	23/8/2022	RUE LEVAVASSEUR - MAGASIN	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
386	23/8/2022	RUE DE SAINT ENOGAT - [KARMOUSSA]	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
387	23/8/2022	BOULEVARD DU VILLOU - ANGLE	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
388	24/08/2022	RUE DU NORDET	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
389	25/08/2022	AVENUE DU VALLON -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
				d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.  - Il est fortement conseillé de réaliser la séparation des eaux usées et pluviales en domaine privé pour éviter tout problème dans le cas d'une modification du réseau public de type unitaire à type séparatif.		
390	25/08/2022	BOULEVARD DU VILLOU	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
391	25/08/2022	RUE DE SAINT ENOGAT - KER MARY	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
392	25/08/2022	ALLEE DES TENNIS - (N2)	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
393	25/08/2022	RUE DES MARETTES - LES MARETTES	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
394	26/08/2022	BOULEVARD ALBERT 1ER - RESIDENCE LA PLAGES	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
395	29/08/2022	RUE ABBE LANGEVIN	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
396	29/08/2022	IMPASSE SAMUEL MORSE	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
397	29/08/2022	RUE DES	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de	AC - Vente/Déclaration	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
		CHALETS -		l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	d'intention d'aliéner	
398	30/08/2022	RUE DE LA SAUDRAIS	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
399	30/08/2022	IMPASSE DE LA ROCHE BUHAREL	DINARD	- Il est fortement conseillé de réaliser la séparation des eaux usées et pluviales en domaine privé pour éviter tout problème dans le cas d'une modification du réseau public de type unitaire à type séparatif.	AC - Contrôles par quartiers	conforme
400	30/08/2022	RUE ANDRE CHAPRON	DINARD	- Il est fortement conseillé de réaliser la séparation des eaux usées et pluviales en domaine privé pour éviter tout problème dans le cas d'une modification du réseau public de type unitaire à type séparatif.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
401	31/08/2022	IMPASSE DE LA ROCHE BUHAREL	DINARD	- Il est fortement conseillé de réaliser la séparation des eaux usées et pluviales en domaine privé pour éviter tout problème dans le cas d'une modification du réseau public de type unitaire à type séparatif.	AC - Contrôles par quartiers	conforme
402	31/08/2022	RUE DES METAIRIES - LA CARAVELLE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
403	31/08/2022	RUE DU NORDET -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
404	31/08/2022	BOULEVARD WILSON -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
		HABITATION		d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.		
405	01/09/2022	RUE DU MARECHAL LECLERC -	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
406	02/09/2022	AVENUE DE BIZEUX	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
407	06/09/2022	AVENUE EDOUARD VII - RESIDENCE LES SAULES	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
408	06/09/2022	BOULEVARD LHOTELIER - RESIDENCE LE MARNIGNY	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
409	06/09/2022	RUE CLOS DU ROY	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
410	06/09/2022	RUE DES FRERES BOUSSAC -	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
411	07/09/2022	RUE DE LA PIONNIERE - RESIDENCE LES MIMOSAS	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
412	07/09/2022	RUE DE SAINT ENOGAT -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
				d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.		
413	07/09/2022	BOULEVARD ALBERT LACROIX	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Contrôles par quartiers	non conforme
414	08/09/2022	RUE DU VAL POREE	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
415	08/09/2022	RUE CLOS DES AULNAIES	DINARD	- Il est fortement conseillé de réaliser la séparation des eaux usées et pluviales en domaine privé pour éviter tout problème dans le cas d'une modification du réseau public de type unitaire à type séparatif.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
416	08/09/2022	RUE DE LA BODINAIS - JARDIN DES MOULINS	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
417	08/09/2022	RUE DE L ORILLOIS -	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
418	09/09/2022	AVENUE GEORGE V - LA BAIE	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
419	09/09/2022	AVENUE GEORGE V - LE PANORAMA	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
420	12/09/2022	RUE DE LA VILLE ES LEMETZ	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
421	12/09/2022	RUE DES GLYCINES	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
422	12/09/2022	AVENUE GEORGE V	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
423	13/09/2022	BOULEVARD ALBERT LACROIX -	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Contrôles par quartiers	non conforme
424	13/09/2022	BOULEVARD DU VILLOU	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
425	13/09/2022	RUE FRANCOIS HENON	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
426	14/09/2022	BOULEVARD FEART	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
427	15/09/2022	RUE GARDINER	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
428	15/09/2022	PASSAGE DU BOCAGE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
429	19/9/2022	RUE DE LA VALLEE	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
430	19/9/2022	RUE DE LA MALOUINE -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
				d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.		
431	20/9/2022	BOULEVARD DU VILLOU	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
432	20/9/2022	RUE DE LA VALLEE - AGATHA ET CHRISTIE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
433	20/9/2022	RUE DE SAINT LUNAIRE	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
434	20/9/2022	RUE GARDINER - ECOLE PRIMAIRE " NOTRE DAME DE LA MER "	DINARD	- Il est fortement conseillé de réaliser la séparation des eaux usées et pluviales en domaine privé pour éviter tout problème dans le cas d'une modification du réseau public de type unitaire à type séparatif.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
435	21/9/2022	RUE DU SERGENT BOULANGER -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
436	21/9/2022	RUE DU SERGENT BOULANGER -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
437	21/9/2022	RUE DU SERGENT BOULANGER - APPARTEMENT N° 10 1er ETAGE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
438	21/9/2022	RUE DES	DINARD		AC - Vente/Déclaration	non conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
		VERGERS			d'intention d'aliéner	
439	22/9/2022	RUE GARDINER - ETG:2	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
440	22/9/2022	BOULEVARD ALBERT LACROIX - IBIS ROUGE	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
441	22/9/2022	BOULEVARD FEART - RESTAURANT " CAFE ROUGE"	DINARD	- Lors de fortes pluies, l'eau s'infiltré par le siphon de sol (voir plan) et inonde en partie la cuisine.	AC - Contrôles par quartiers	non conforme
442	26/9/2022	RUE GARDINER - COPRO ROCHENOIRE	DINARD	- La présence d'une ventilation haute sur la sortie des eaux usées n'a pas pu être vérifiée ou sa bonne installation n'a pas pu être vérifiée. L'absence de ventilation haute ou son installation incorrecte peuvent entrainer des nuisances et/ou des problèmes d'écoulement.  - Présence des clapets. Ce dispositif nécessite un entretien régulier (deux fois par an).	AC - Déclaration d'achèvement de travaux	non conforme
443	27/9/2022	RUE GARDINER - ROCHENOIRE	DINARD	- Présence de clapets nécessitant un entretien régulier (deux fois par an).	AC - Déclaration d'achèvement de travaux	conforme
444	27/9/2022	RUE GARDINER - ROCHENOIRE	DINARD	- Présence de clapets nécessitant un entretien régulier (deux fois par an).	AC - Déclaration d'achèvement de travaux	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
445	27/9/2022	RUE GARDINER - COPRO ROCHENOIRE	DINARD	- La présence d'une ventilation haute sur la sortie des eaux usées n'a pas pu être vérifiée ou sa bonne installation n'a pas pu être vérifiée. L'absence de ventilation haute ou son installation incorrecte peuvent entraîner des nuisances et/ou des problèmes d'écoulement.  - Présence des clapets. Ce dispositif nécessite un entretien régulier (deux fois par an).	AC - Déclaration d'achèvement de travaux	conforme
446	28/9/2022	AVENUE DU PORT SIBOULIERE - RESIDENCE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
447	28/9/2022	AVENUE EDOUARD VII	DINARD	- L'exutoire des eaux pluviales n'a pas pu être déterminé mais les eaux pluviales ne se déversent pas dans le réseau des eaux usées.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
448	29/9/2022	RUE GARDINER -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
449	3/10/2022	RUE DES VERGERS - FRANCE LOUIS	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
450	3/10/2022	CHEMIN DE LA CORNILLAIS	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
451	4/10/2022	RUE DE LA VISTULE -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
		TERRASSES DE LA MER		d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.		
452	4/10/2022	CHEMIN DU MOULIN DU ROCHER	DINARD		AC - Déclaration d'achèvement de travaux	conforme
453	4/10/2022	RUE DE L INDEPENDANTE	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
454	4/10/2022	RUE DU VAL ES ROSES	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
455	6/10/2022	RUE DES VERGERS	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
456	6/10/2022	AVENUE ALBERT CAQUOT	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Contrôles par quartiers	non conforme
457	7/10/2022	BOULEVARD LHOTELIER - RESIDENCE OLYMPE	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
458	7/10/2022	RUE YVES VERNEY - RESIDENCE LES BAS SABLONS AGENCE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
459	7/10/2022	RUE DU PETIT	DINARD		AC - Vente/Déclaration	non conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
		FOUR			d'intention d'aliéner	
460	10/10/2022	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU - RESIDENCES DES DUNES ETG:1 PORTE:GAUCH	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
461	10/10/2022	AVENUE DU VALLON -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
462	10/10/2022	RUE JOHN FORSTER - PRINCE NOIR	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
463	10/10/2022	BOULEVARD WILSON - HABITATION	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
464	11/10/2022	RUE DU HAUT CHEMIN -	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
465	12/10/2022	RUE DE STARNBERG - LOT 135 BAT:A	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
466	12/10/2022	RUE DE VERDUN	DINARD		AC - Vente/Déclaration	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
					d'intention d'aliéner	
467	14/10/2022	RUE DE SAINT ENOGAT	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
468	17/10/2022	RUE JACQUES CARTIER	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
469	18/10/2022	RUE DE LA VALLEE - CHRISTIE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
470	18/10/2022	AVENUE EDOUARD VII	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
471	19/10/2022	IMPASSE DE LA PETITE PRAIRIE	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
472	20/10/2022	AVENUE GEORGE V	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
473	20/10/2022	BOULEVARD LHOTELIER -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
474	20/10/2022	AVENUE GEORGE V - RESIDENCE LES TERRASSES DEMERAUDE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
475	20/10/2022	RUE DU MARECHAL LECLERC -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
				d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.		
476	21/10/2022	AVENUE EDOUARD VII - ETG:2	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
477	24/10/2022	AVENUE DU PORT BERNARD	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
478	25/10/2022	PASSAGE DU PUITS BRILLANT	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
479	25/10/2022	AVENUE HARBOUR - [CROIX DE LORRAINE]	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
480	26/10/2022	BOULEVARD DE LA LIBERATION	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
481	02/11/2022	BOULEVARD ALBERT LACROIX - [LES LILAS]	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Contrôles par quartiers	conforme
482	02/11/2022	IMPASSE DE LA CARRIERE	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
483	02/11/2022	IMPASSE DE LA CARRIERE	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
484	02/11/2022	RUE DE STARNBERG	DINARD	- Il est fortement conseillé de réaliser la séparation des eaux usées et pluviales en domaine privé pour éviter tout problème dans le cas d'une modification du réseau public de type unitaire à type séparatif.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
485	02/11/2022	RUE DE LA MALOUINE -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
486	02/11/2022	CHEMIN DE FEUVRETTE	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
487	02/11/2022	RUE CHARLES LE GOFFIC	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
488	02/11/2022	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU - VILLA ST GEORGES	DINARD	- Présence d'un siphon disconnecteur. Ce dispositif augmente les risques d'obstruction et nécessite un entretien régulier (deux fois par an).	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
489	03/11/2022	RUE GOUYON MATIGNON - E	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
490	03/11/2022	PASSAGE DES PETITES CARRIERES	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
491	04/11/2022	IMPASSE DE LA CARRIERE	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
492	04/11/2022	IMPASSE DE LA CARRIERE	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
493	04/11/2022	IMPASSE DE LA CARRIERE	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
494	04/11/2022	AVENUE GEORGE V - LOT 2	DINARD	- Une trappe a été découverte dans l'appartement du Mme GIRAUDAVRIL, mais elle n'as pas pu être ouverte ( matériel non adapté). Il y a des eaux usées qui passe sous cette trappe mais non vérifiable au visuel.  - Problème d'odeur et de moucherons dans la salle de bain de Mme GIRAUDAVRIL à cause de cette trappe.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
495	07/11/2022	PASSAGE DES PETITES CARRIERES	DINARD	- L'exutoire des eaux pluviales n'a pas pu être déterminé mais les eaux pluviales ne se déversent pas dans le réseau des eaux usées.	AC - Contrôles par quartiers	non conforme
496	07/11/2022	RUE DE LA DORBELAIS -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
497	07/11/2022	RUE DES ECOLES - LA CIGALE	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
498	07/11/2022	IMPASSE DE LA CARRIERE	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
499	07/11/2022	PASSAGE DES PETITES CARRIERES	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
500	08/11/2022	AVENUE EDOUARD VII -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
501	08/11/2022	RUE DE LA PIONNIERE -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
502	9/11/2022	PASSAGE DES PETITES CARRIERES	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
503	9/11/2022	PASSAGE DES PETITES CARRIERES	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
504	9/11/2022	AVENUE EDOUARD VII	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	conforme
505	9/11/2022	AVENUE EDOUARD VII	DINARD	- Toutes les sorties eaux usées et eaux pluviales seront reprises en parallèle des travaux de la propriété voisine, et raccordées sur les boîtes de branchement en attente RUE DES VERGERS.	AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
506	9/11/2022	RUE GARDINER - KER LISETTE	DINARD	- Le délai de mise en conformité de 24 mois démarre à la date de réalisation des travaux de séparation des réseaux dans la rue.  - Présence d'un siphon disconnecteur. Ce dispositif augmente les risques d'obstruction et nécessite un entretien régulier (deux fois par an).	AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
507	9/11/2022	RUE GARDINER - [ROSITA]	DINARD	- Le délai de mise en conformité de 24 mois démarre à la date de réalisation des travaux de séparation des réseaux dans la rue.  - Présence d'un siphon disconnecteur. Ce dispositif	AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
				augmente les risques d'obstruction et nécessite un entretien régulier (deux fois par an).		
508	9/11/2022	HAMEAU DES VERGERS	DINARD	La présence d'un siphon augmente les risques d'obstruction et vous impose un entretien régulier.	AC - Contrôles liés à des travaux	conforme
509	9/11/2022	HAMEAU DES VERGERS	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
510	9/11/2022	HAMEAU DES VERGERS	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
511	9/11/2022	RUE GARDINER	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
512	10/11/2022	AVENUE EDOUARD VII	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
513	10/11/2022	AVENUE EDOUARD VII	DINARD	- L'exutoire des eaux pluviales n'a pas pu être déterminé mais les eaux pluviales ne se déversent pas dans le réseau des eaux usées.	AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
514	10/11/2022	RUE DE LA SAUDRAIS	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
515	10/11/2022	AVENUE EDOUARD VII	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Contrôles liés à des travaux	conforme
516	10/11/2022	AVENUE EDOUARD VII	DINARD	- L'exutoire des eaux pluviales n'a pas pu être déterminé mais les eaux pluviales ne se déversent pas dans le réseau des eaux usées.	AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
517	10/11/2022	AVENUE DES AJONCS	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
518	14/11/2022	AVENUE EDOUARD VII	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
519	14/11/2022	AVENUE EDOUARD VII	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
520	15/11/2022	AVENUE EDOUARD VII - LESCALE	DINARD	- Il est fortement conseillé de réaliser la séparation des eaux usées et pluviales en domaine privé pour éviter tout problème dans le cas d'une modification du réseau public de type unitaire à type séparatif.	AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
521	15/11/2022	AVENUE EDOUARD VII	DINARD	- Il est fortement conseillé de réaliser la séparation des eaux usées et pluviales en domaine privé pour éviter tout problème dans le cas d'une modification du réseau public de type unitaire à type séparatif.	AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
522	15/11/2022	HAMEAU DES VERGERS	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	conforme
523	15/11/2022	AVENUE EDOUARD VII	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	conforme
524	15/11/2022	HAMEAU DES VERGERS	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
525	16/11/2022	RUE DE SAINT ENOGAT	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
526	16/11/2022	RUE DE SAINT ENOGAT - LES TROENES	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
527	16/11/2022	AVENUE	DINARD		AC - Contrôles liés à	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
		EDOUARD VII			des travaux	
528	16/11/2022	IMPASSE DES GOELANDS	DINARD	- Une servitude de passage en souterrain de tous les réseaux a été rédigé devant notaire.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
529	17/11/2022	RUE THEODORE BOTREL	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
530	17/11/2022	IMPASSE DE LA PETITE PRAIRIE	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
531	17/11/2022	RUE DE SAINT ENOGAT -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
532	17/11/2022	AVENUE EDOUARD VII	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
533	17/11/2022	AVENUE EDOUARD VII	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
534	18/11/2022	RUE GARDINER	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
535	18/11/2022	IMPASSE DE LA CARRIERE	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
536	18/11/2022	BOULEVARD DE LA MER	DINARD	- Juste un teste colorant a été effectué sur un wc, faute d'égard sur les eaux usées.	AC - Contrôles par quartiers	non conforme
537	18/11/2022	IMPASSE DE LA PETITE PRAIRIE	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
538	18/11/2022	RUE GARDINER - [CABINET MEDICAL]	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
539	21/11/2022	AVENUE EDOUARD VII	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
540	21/11/2022	RUE DE LA VALLEE	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
541	21/11/2022	AVENUE EDOUARD VII	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	conforme
542	21/11/2022	RUE LAMENNAIS	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
543	21/11/2022	AVENUE EDOUARD VII	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	conforme
544	21/11/2022	RUE DES MINEES	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
545	21/11/2022	RUE LAMENNAIS	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
546	21/11/2022	BOULEVARD ALBERT LACROIX	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
547	22/11/2022	AVENUE EDOUARD VII	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
548	22/11/2022	AVENUE EDOUARD VII	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
549	22/11/2022	AVENUE EDOUARD VII	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
550	22/11/2022	RUE GARDINER	DINARD	Les gouttières s'écoulent en gargouille.	AC - Contrôles liés à des travaux	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
551	22/11/2022	RUE GARDINER	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
552	22/11/2022	RUE LAMENNAIS	DINARD	- Des regards et/ou grilles d'eaux pluviales sont à des niveaux inférieurs à celui de la voirie publique. Il revient au propriétaire de se protéger contre un éventuel reflux d'eaux pluviales par la mise en place d'un clapet anti-reflux, éventuellement accompagné d'un système de relevage.	AC - Contrôles par quartiers	non conforme
553	22/11/2022	RUE LAMENNAIS	DINARD	- Présence d'un siphon disconnecteur. Ce dispositif augmente les risques d'obstruction et nécessite un entretien régulier (deux fois par an).	AC - Contrôles par quartiers	non conforme
554	22/11/2022	RUE LAMENNAIS	DINARD	- Des regards et/ou grilles d'eaux pluviales sont à des niveaux inférieurs à celui de la voirie publique. Il revient au propriétaire de se protéger contre un éventuel reflux d'eaux pluviales par la mise en place d'un clapet anti-reflux, éventuellement accompagné d'un système de relevage.	AC - Contrôles par quartiers	conforme
555	23/11/2022	RUE DES MINEES - ST YVES	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
556	23/11/2022	AVENUE EDOUARD VII	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	conforme
557	23/11/2022	IMPASSE DES AUBEPINES	DINARD	Les eaux pluviales ont été testées à l'écoute.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
558	23/11/2022	HAMEAU DES VERGERS	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
559	23/11/2022	RUE DU MARECHAL LECLERC	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
560	23/11/2022	RUE DE LA CORBINAIS	DINARD	- Juste un test colorant a été effectué sur les wc, faute d'accès au regard des eaux usées.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
561	23/11/2022	RUE GARDINER -	DINARD	- Présence d'un siphon disconnecteur. Ce dispositif augmente les risques d'obstruction et nécessite un entretien régulier (deux fois par an).  - Le délai de mise en conformité de 24 mois démarre à la date de réalisation des travaux de séparation des réseaux dans la rue.	AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
562	23/11/2022	RUE GARDINER	DINARD	- Présence d'un siphon disconnecteur. Ce dispositif augmente les risques d'obstruction et nécessite un entretien régulier (deux fois par an).  - Le délai de mise en conformité de 24 mois démarre à la date de réalisation des travaux de séparation des réseaux dans la rue.	AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
563	24/11/2022	RUE LAMENNAIS	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
564	24/11/2022	RUE LAMENNAIS	DINARD	- Des regards et/ou grilles d'eaux pluviales sont à des niveaux inférieurs à celui de la voirie publique. Il revient au propriétaire de se protéger contre un éventuel reflux d'eaux pluviales par la mise en place d'un clapet anti-reflux, éventuellement accompagné d'un système de relevage.	AC - Contrôles par quartiers	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
565	24/11/2022	RUE LAMENNAIS	DINARD	- Des regards et/ou grilles d'eaux pluviales sont à des niveaux inférieurs à celui de la voirie publique. Il revient au propriétaire de se protéger contre un éventuel reflux d'eaux pluviales par la mise en place d'un clapet anti-reflux, éventuellement accompagné d'un système de relevage.	AC - Contrôles par quartiers	conforme
566	25/11/2022	RUE ALAIN LEGAC	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
567	25/11/2022	RUE ALAIN LEGAC	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
568	25/11/2022	AVENUE EDOUARD VII	DINARD	- L'exutoire des eaux pluviales n'a pas pu être déterminé entièrement dans la cour avant, mais celles-ci ne se déversent pas dans le réseau des eaux usées.  - Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
569	25/11/2022	RUE GARDINER - [TI BIHAN]	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
570	25/11/2022	RUE ALAIN LEGAC	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
571	25/11/2022	RUE ALAIN LEGAC - CITE MERMOZ	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
572	25/11/2022	RUE ALAIN LEGAC	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
573	28/11/2022	AVENUE EDOUARD VII	DINARD	- L'exutoire des eaux pluviales n'a pas pu être déterminé mais les eaux pluviales ne se déversent pas dans le réseau des eaux usées.	AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
574	28/11/2022	AVENUE EDOUARD VII	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
575	28/11/2022	RUE GARDINER	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Contrôles liés à des travaux	conforme
576	28/11/2022	AVENUE DES MIMOSAS	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
577	29/11/2022	IMPASSE DES CORBIERES - VILLA ST EXUPERY ETG:rdc	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
578	29/11/2022	RUE ERNEST RENAN - RESIDENCE LE GRAND BE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés faute d'accès des parties concernées.	AC - Contrôles par quartiers	conforme
579	29/11/2022	RUE ERNEST RENAN - RESIDENCE LE PETIT BE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés faute d'accès	AC - Contrôles par quartiers	non conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
				des parties concernées.		
580	29/11/2022	RUE ERNEST RENAN - RESIDENCE LE PETIT BE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés faute d'accès des parties concernées.	AC - Contrôles par quartiers	non conforme
581	29/11/2022	RUE SAINT ALEXANDRE - KER JACQUES	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
582	29/11/2022	AVENUE GEORGE V -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.  - Présence d'un siphon disconnecteur. Ce dispositif augmente les risques d'obstruction et nécessite un entretien régulier (deux fois par an).	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
583	29/11/2022	PASSAGE DE FEUVRETTE	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
584	30/11/2022	AVENUE EDOUARD VII	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
585	30/11/2022	RUE DE LA VILLE ES PASSANTS	DINARD	- L'exutoire des eaux pluviales n'a pas pu être déterminé mais les eaux pluviales ne se déversent pas dans le réseau des eaux usées.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
586	01/12/2022	RUE CLOS DE LA FONTAINE	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
587	01/12/2022	AVENUE DU PORT BERNARD - [PARTIE COMMUN]	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
588	01/12/2022	RUE CLOS DE LA FONTAINE	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
589	01/12/2022	RUE CLOS DE LA FONTAINE	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	conforme
590	01/12/2022	RUE CLOS DE LA FONTAINE	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	conforme
591	01/12/2022	BOULEVARD FEART - RESIDENCE JACQUES CARTIER	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
592	02/12/2022	RUE CLOS DE LA FONTAINE	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	conforme
593	02/12/2022	RUE CLOS DE LA FONTAINE	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
594	05/12/2022	RUE CLOS DE LA FONTAINE	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	conforme
595	05/12/2022	RUE DES GLYCINES	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
596	05/12/2022	RUE DU DOCTEUR DERRIEN - LES ORCHIDEES	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
597	06/12/2022	RUE DE LA GARE	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
598	06/12/2022	RUE DE LA GARE	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	conforme
599	07/12/2022	PASSAGE DU VILLOU	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
600	07/12/2022	IMP DU TERTRE DE LA BELLE ISSUE	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
601	07/12/2022	BOULEVARD DU VILLOU	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
602	07/12/2022	BOULEVARD WILSON - LES TERRASSES	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
603	08/12/2022	RUE DU DOCTEUR BESNIER	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
604	08/12/2022	RUE DE LA VILLE ES MENIERS	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
605	08/12/2022	RUE ALAIN LEGAC	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
606	08/12/2022	RUE ALAIN LEGAC - LOUBLI	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
607	09/12/2022	HAMEAU DES	DINARD		AC - Contrôles liés à	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
		VERGERS			des travaux	
608	09/12/2022	HAMEAU DES VERGERS	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	conforme
609	09/12/2022	HAMEAU DES VERGERS	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	conforme
610	12/12/2022	RUE ST JEAN BAPTISTE DE LA SALLE	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
611	12/12/2022	RUE ALAIN LEGAC	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
612	12/12/2022	RUE ALAIN LEGAC	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Contrôles par quartiers	conforme
613	12/12/2022	RUE ALAIN LEGAC - [LES DATURAS]	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
614	13/12/2022	RUE DE LA MALOUINE -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
615	13/12/2022	AVENUE GEORGES PIAN	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
616	13/12/2022	AVENUE EDOUARD VII	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
617	13/12/2022	RUE CLOS DE LA FONTAINE - L ABRI COTIER	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
618	14/12/2022	RUE DE LA PIONNIERE - LE GALION ETG.:	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.  - Présence d'un siphon disconnecteur. Ce dispositif augmente les risques d'obstruction et nécessite un entretien régulier (deux fois par an).	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
619	14/12/2022	RUE FARADAY - CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
620	14/12/2022	IMPASSE DES GOELANDS	DINARD		AC - Déclaration d'achèvement de travaux	conforme
621	14/12/2022	RUE LEVAVASSEUR - AGENCE PRINCIPALE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
622	14/12/2022	RUE ALAIN LEGAC	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Contrôles par quartiers	non conforme
623	15/12/2022	RUE GARDINER - KER YVETTE	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans	AC - Contrôles liés à des travaux	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
				un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.		
624	16/12/2022	RUE DE BRIZEUX	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
625	16/12/2022	RUE DE BRIZEUX	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
626	19/12/2022	HAMEAU DU PONANT	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Contrôles par quartiers	conforme
627	19/12/2022	HAMEAU DU PONANT - HAMEAU DU PONAN	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Contrôles par quartiers	conforme
628	19/12/2022	RUE DE BRIZEUX	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
629	20/12/2022	RUE CLOS DE LA FONTAINE - [WATSON]	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
630	20/12/2022	AVENUE EDOUARD VII	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	conforme
631	20/12/2022	RUE DE LA GARE - LE VAUBAN COMMUNS	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
632	21/12/2022	PASSAGE MICHEL RENAULT	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
633	21/12/2022	RUE DOCTEUR BESNIER	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
634	21/12/2022	HAMEAU PONANT	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Contrôles par quartiers	conforme
635	21/12/2022	RUE DE BRIZEUX	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
636	21/12/2022	RUE ALAIN LEGAC	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
637	22/12/2022	RUE DES COGNETS	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
638	22/12/2022	RUE DE BRIZEUX	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
639	22/12/2022	RUE DE BRIZEUX	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
640	22/12/2022	RUE DE BRIZEUX	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
641	23/12/2022	RUE RENE AILLERIE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
		[EXELSIOR]		d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.		
642	26/12/2022	AVENUE GEORGE V - ETG:1 PORTE:gauch	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
643	27/12/2022	RUE DE BRIZEUX	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
644	27/12/2022	RUE ALAIN LEGAC	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
645	27/12/2022	RUE DE LA CAILLIBOTAIS	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
646	27/12/2022	RUE DE LA VALLEE	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
647	28/12/2022	BOULEVARD LHOTELIER - RESIDENCE LES CARIATIDES	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
648	28/12/2022	AVENUE GEORGE V - RESIDENCE LE GRAND LARGE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
649	28/12/2022	RUE HENRI BLEUVEN - LES TERRASSES DU SOLEIL	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
650	28/12/2022	RUE DE BARBINE	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
651	29/12/2022	RUE LEON BINET	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
652	29/12/2022	RUE DES MINQUIERS	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
653	29/12/2022	RUE DE BRIZEUX	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
654	29/12/2022	ALLEE FOJITA - LES JARDINS DE NEPTUNE LOT 29	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
	06/12/2022	RUE ALAIN LEGAC	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	infructueux
	07/12/2022	PASSAGE DU VILLOU	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
	07/12/2022	IMP DU TERTRE DE LA BELLE ISSUE	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
	07/12/2022	BOULEVARD DU VILLOU	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
	07/12/2022	BOULEVARD WILSON - LES TERRASSES	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
	08/12/2022	RUE DU DOCTEUR	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
		BESNIER		un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.		
	08/12/2022	RUE DE LA VILLE ES MENIERS	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
	08/12/2022	RUE ALAIN LEGAC	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
	08/12/2022	RUE ALAIN LEGAC - LOUBLI	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
	08/12/2022	RUE ALAIN LEGAC - KER IRMA	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	infructueux
	09/12/2022	HAMEAU DES VERGERS	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	conforme
	09/12/2022	HAMEAU DES VERGERS	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	conforme
	09/12/2022	HAMEAU DES VERGERS	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	conforme
	12/12/2022	RUE ST JEAN BAPTISTE DE LA SALLE	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
	12/12/2022	RUE ALAIN LEGAC	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
	12/12/2022	RUE ALAIN LEGAC	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du	AC - Contrôles par quartiers	conforme

Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
			réseau.		
12/12/2022	RUE ALAIN LEGAC - [LES DATURAS]	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
13/12/2022	RUE DE LA MALOUINE -	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
13/12/2022	AVENUE GEORGES PIAN	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
13/12/2022	AVENUE EDOUARD VII	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	conforme
13/12/2022	RUE CLOS DE LA FONTAINE - L ABRI COTIER	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
14/12/2022	RUE DE LA PIONNIERE - LE GALION.	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.  - Présence d'un siphon disconnecteur. Ce dispositif augmente les risques d'obstruction et nécessite un entretien régulier (deux fois par an).	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
14/12/2022	RUE FARADAY - CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme

Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
14/12/2022	IMPASSE DES GOELANDS	DINARD		AC - Déclaration d'achèvement de travaux	conforme
14/12/2022	RUE LEVAVASSEUR - AGENCE PRINCIPALE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
14/12/2022	RUE ALAIN LEGAC	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Contrôles par quartiers	non conforme
15/12/2022	RUE GARDINER - KER YVETTE	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Contrôles liés à des travaux	conforme
15/12/2022	RUE ALAIN LEGAC	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	infructueux
16/12/2022	RUE DE BRIZEUX	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	infructueux
16/12/2022	RUE DE BRIZEUX	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
16/12/2022	HAMEAU DU PONANT	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
19/12/2022	HAMEAU DU PONANT - HAMEAU DU PONAN	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Contrôles par quartiers	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
	19/12/2022	RUE DE BRIZEUX	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Contrôles par quartiers	conforme
	19/12/2022	RUE CLOS DE LA FONTAINE - [WATSON]	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
	20/12/2022	AVENUE EDOUARD VII	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
	20/12/2022	RUE DE LA GARE - LE VAUBAN COMMUNS	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	conforme
	20/12/2022	PASSAGE MICHEL RENAULT	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	infructueux
	20/12/2022	RUE DOCTEUR BESNIER DU	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
	21/12/2022	HAMEAU PONANT DU	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
	21/12/2022	RUE DE BRIZEUX	DINARD	- Prévoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales quand le réseau séparatif sera installé dans un délai de 24 mois à partir de la mise en service du réseau.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
	21/12/2022	RUE ALAIN LEGAC	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Contrôles par quartiers	conforme
	21/12/2022	RUE DES COGNETS	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
	21/12/2022	RUE DE BRIZEUX	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
	21/12/2022	RUE DE BRIZEUX	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	infructueux
	22/12/2022	RUE DE BRIZEUX	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
	22/12/2022	RUE RENE AILLERIE - [EXELSIOR]	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
	22/12/2022	AVENUE GEORGE V	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
	22/12/2022	RUE DE BRIZEUX	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
	23/12/2022	RUE ALAIN LEGAC	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
	26/12/2022	RUE DE LA CAILLIBOTAIS	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
				d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.		
	27/12/2022	RUE DE LA VALLEE	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
	27/12/2022	BOULEVARD LHOTELIER - RESIDENCE LES CARIATIDES	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	conforme
	27/12/2022	AVENUE GEORGE V - RESIDENCE LE GRAND LARGE	DINARD		AC - Contrôles liés à des travaux	non conforme
	27/12/2022	RUE HENRI BLEUVEN - LES TERRASSES DU SOLEIL BAT:B	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	non conforme
	28/12/2022	RUE DE BARBINE	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
	28/12/2022	RUE LEON BINET	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme
	28/12/2022	RUE DES MINQUIERS	DINARD	- Ce contrôle porte sur les rejets d'eaux usées de l'appartement et, sauf mention contraire, les rejets d'eaux usées des parties communes et les rejets	AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	conforme

	Date d'enquête	Adresse	Commune	Conclusion autres observations	Motif contrôle	Conclusion
				d'eaux pluviales n'ont pas été contrôlés.		
	28/12/2022	RUE DE BRIZEUX	DINARD		AC - Vente/Déclaration d'intention d'aliéner	non conforme
	28/12/2022	ALLEE FOUJITA - LES JARDINS DE NEPTUNE LOT 29	DINARD		AC - Contrôles par quartiers	infructueux



## Ressourcer le monde

**Veolia**  
30 rue Madeleine Vionnet • 93300 Aubervilliers  
[www.veolia.com](http://www.veolia.com)